BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
B
41
NAPOLI

ABBREGE' DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Depuis Faramond juſqu'au Regne de Loüis le Grand.

TOME III.

Commençant à Charles V. dit le Sage, & finiſſant à Louis XI.

A LYON,
Chez HILAIRE BARITEL, rue Merciere, à la Conſtance.

M. DC. XCV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

ROIS DE FRANCE
Contenus dans ce III. Volume.

CHARLES V. 51. Roy, *fol.* 1.
CHARLES VI. 52. Roy, 52.
CHARLES VII. 53. Roy, 249.
LOUIS XI. 54. Roy 376.

ABREGE'

ABREGE'
DE
L'HISTOIRE
DE FRANCE,
Depuis Faramond juſqu'au Regne de LOUIS LE GRAND.

CHARLES V. dit le Sage. Roi 51.

CE n'eſt pas ſans raiſon que Charles V. a merité le titre de Sage, puiſque dans tout ſon Regne il a donné tant de preuves de ſa prudence & de ſa bonne conduite, qu'il a ſçu profiter des fautes AN. 1364.

1364. que le Roi Jean avoit faites ; & au lieu que ce Prince avoit voulu vaincre les Anglois seulement par la force des armes, il les a encore voulu surmonter par sa sagesse & par sa prudence : tant il est vrai que le bonheur & la gloire qui arrivent aux Etats, sont souvent plûtôt les effets de la conduite & des conseils du cabinet, que de la puissance des armes. Tant que ce Prince connut que la fortune lui étoit contraire, il se donna bien de garde de l'irriter, ni de rien commettre à son inconstance & à son caprice. Il ménagea extrêmement toutes les occasions qui lui pouvoient être favorables, & il ne negligea rien de ce qui pouvoit être à son avantage. Il ne prit jamais que les routes les plus assurées qui pouvoient le conduire à la fin de ses desseins, & souvent il vainquit ses ennemis sans les combattre ; & c'est ce qui fit dire à Edoüard VI. *Que jamais Prince ne s'étoit moins armé, & que jamais Prince n'avoit été plus victorieux.* Mais aussi d'un autre côté, lorsque Charles connut qu'il falloit employer la

Avantages de la conduite sur le courage.

force pour triompher de ſes ennemis, il mit tout en œuvre, & ſecondé de ſes Lieutenans, il recouvra ce que ſon ayeul & ſon pere avoient perdu en beaucoup d'années. Ce Prince fut heureux dans le choix de ceux à qui il donna la conduite de ſes armées & de ſes affaires : il honora, comme nous verrons, de la Dignité de Connétable Bertrand du Gueſclin, qui le ſervit avec toute la fidelité imaginable ; & il prit pour ſon principal Miniſtre Jean des Dormans, Chancelier de France, avec les conſeils duquel il rétablit ſon Royaume, & le remit de toutes les pertes qu'il avoit ſouffertes auparavant. On peut dire que la France, qui ſous les deux Regnes précedens avoit ſouffert de grandes diſgraces, reprit ſa vigueur & ſon premier état ſous celui-ci, aprés avoir été agitée & traverſée par les Anglois. Charles V. conſiderant qu'il avoit deux puiſſans ennemis ſur les bras, l'Anglois & le Roi de Navarre, ſe réſolut de gagner le premier par adreſſe, & de ſe rendre maître de l'autre par la force. Ce Prince,

1364.

1364. pour executer ſon deſſein, donna ordre au Maréchal de Boucicaut, & à Bertrand du Gueſclin Gentilhomme Breton, de ſe ſaiſir de Mante & Meulan, qui étoient les deux dernieres Places que le Roi de Navarre eût dans le Comté d'Evreux. Ces deux expéditions étonnerent tellement ce Prince, qu'il eut recours à Edoüard VI. duquel il reçut quelque ſecours; mais il n'empêcha pas qu'il ne défit prés de Cocherel entre Evreux & Vernon, Jean de Grailly Captal de Buch, qui commandoit les troupes d'Angleterre, & qu'il ne le fît priſonnier. Les Gaſcons ſe ſignalerent en cette occaſion. La perte que le Roi de Navarre venoit de faire, ne lui ôtant pas tous les mauvais deſſeins qu'il pouvoit avoir contre la France; Charles fit alliance avec le Roi d'Arragon, auquel il promit ſon ſecours pour conquerir la Navarre, & obligea par ce moyen ſon ennemi à ſonger à défendre ſes Etats.

Bataille de Cocherel.

Charles V. aprés avoir remporté cette victoire, ſe fit ſacrer à Rheims le jour de la Trinité; le Roi de

Sacre de Charles V.

Chypre qui étoit depuis peu arrivé en France, & les Ducs d'Anjou & de Bourgogne freres du Roi assisterent à cette ceremonie en habit de deuil, & ensuite Philippe fut reçu Duc de Bourgogne, duquel il rendit foi & hommage à Charles son frere. 1364.

Nous avons vû ci devant qu'il y avoit plusieurs compagnies désapointées que l'on nommoit les *Tard-venus*, qui commettoient des dégats & des violences extraordinaires dans tous les endroits par où elles passoient ; & comme elles continuoient leurs desordres dans les Provinces de Beausse & d'Auvergne, le Roi y envoya le Duc de Bourgogne, qui s'étant saisi en Beausse de plusieurs Châteaux, où ils se retiroient, délivra cette Province de l'oppression & de la tyrannie de ces bandits : ensuite ce Prince porta ses armes en Auvergne & aprés en Bourgogne, où le Roi de Navarre étoit entré, & faisoit des hostilitez. La Sale & Lartigue Capitaines des compagnies désapointées, s'étoient emparez de la Charité, mais le Duc de Bourgogne ne parut pas

1634. plûtôt à la tête de ſes troupes, qu'il força cette ville de ſe rendre, & la Sale & Lartigue s'obligerent de ne porter les armes de trois ans pour le Roi de Navaere. Le Comte de Montbelliart étoit encore dans la Bourgogne, qui faiſoit mine de tenir ferme pour les Navarrois ; cependant il n'eut pas la hardieſſe d'attendre Philippe de France, & il repaſſa le Rhin : mais ce Prince pour ſe venger de ce Comte, entra dans le Comté de Montbelliart, où il mit tout à feu & à ſang.

Après la mort de Jean Comte de Montfort, ſa veuve maintenoit contre Charles de Blois le droit que ſon fils avoit ſur le Duché de Bretagne, quoiqu'il y eût un Arreſt rendu contre lui en la Cour des Pairs. Or cet article n'étant pas compris dans le traité de Bretigny ; il ſembloit que les François & les Anglois avoient la liberté de porter les armes pour l'un ou pour l'autre, ſans que cela parût une infraction à la paix. Comme Charles V. & Edoüard favoriſoient chacun ſon parti ; ſçavoir Charles celui du Comte

de Blois ſon couſin, & Edoüard celui de Jean de Montfort ſon gendre : 1364.
leurs ſujets s'intereſſoient dans leur querelle, & ſuivant leur inclination & le deſir de faire leur cour, ils s'offroient à la défenſe des interêts de l'un ou de l'autre des deux prétendans : mais cette conteſtation fut terminée par un combat qui ſe donna prés d'Auroi le 20. Septembre, où Charles de Blois fut tué d'un coup d'épée dans la bouche ; Jean de Blois ſon frere naturel, les Seigneurs de Divan, d'Avougour, de Lohoac, de Malétroit, du Pont, de Quergourlay & pluſieurs autres y perdirent la vie, & les Seigneurs de Rohan, de Leon, de Rays, de Manny, de Tonnerre, de Roüille & pluſieurs autres furent faits priſonniers: & pour ſurcroît de douleur au parti de Charles de Blois, c'eſt que Jean & Guy ſes fils, & Bertrand du Gueſclin y perdirent auſſi leur liberté. Enſuite il y eut un traité fait à Guerrande entre ſa veuve & Jean de Montfort, par lequel le Duché de Bretagne lui demeura, à condition d'en rendre foi & hommage au

Bataille d'Auroi.

1364. Traité entre la veuve de Charles de Blois & Jean de Montfort.

Roi de France, avec droit aux enfans & descendans de Charles de Blois de rentrer dans le Duché au défaut des descendans de Jean de Montfort ; & l'on donna encore à cette veuve le Comté de Pentieure avec quarante mille livres de rente. Par ce traité le Roi rendit à Olivier Clisson, qui depuis fut fait Connétable, toutes les terres que Philippe VI avoit confisquées en sa faveur, lorsqu'il fit decapiter Olivier Clisson pere du Connétable de France. L'on dit que Jean de Montfort, aprés la victoire gagnée, se transporta sur le champ de bataille, où aprés avoir reconnu parmi les morts le corps de Charles de Blois, touché de compassion de l'état où il le voyoit, lui adressa ces paroles accompagnées de larmes : *Ha Monseigneur Charles cher cousin, que j'ai de douleur de vous voir en cet état, quoique vôtre opiniâtreté ait causé beaucoup de maux à la Bretagne, plût à Dieu que vous fussiez en état de me faire raison.* Si d'un côté Edoüard faisoit des feux de joye de la victoire de son gendre, Charles V. avoit beaucoup

AN. 1365.

de regret & de chagrin de la mort de Charles de Blois ſon couſin, & craignant que cette diſgrace n'alterât l'affection des Bretons pour ſa veuve, il dépêcha vers elle le Duc d'Anjou, & envoya conſoler ſa belle mere du malheur qui lui étoit arrivé, & pour témoigner aux Seigneurs & aux villes qui tenoient encore ſon parti, que bientôt ſa Majeſté leur envoyeroit du ſecours. Cependant quelques ſollicitations & quelques prieres que le Duc d'Anjou fît à Charles V. ſon frere, d'apuyer ſa belle mere de ſes armes, & quelque inclination même que ſa Majeſté eût de le faire, le Conſeil de France s'y oppoſoit : il apprehendoit les ſuites fâcheuſes de cette guerre, dans laquelle Edoüard ne manquant pas de prendre part, la France ſe trouvoit expoſée aux mêmes diſgraces qu'auparavant ; & il repreſentoit que ſes forces avoient été tellement diminuées par les pertes conſiderables qu'elle avoit reçûës dans toutes les années précedentes ſous les regnes de Philippe de Valois & de Jean, qu'il n'y avoit 1365.

1365. pas lieu d'eſperer, que ces diſgraces puſſent être ſi-tôt rétablies, ſi on ne laiſſoit joüir long tems ce Royaume d'une paix profonde : & c'eſt ce qui donna lieu à l'accord qui fut fait entre la veuve de Charles de Blois & de Jean de Monfort, dont nous venons de parler.

Quoique le traité fait entre la veuve du Comte de Blois & Jean Comte de Montfort dût accommoder les affaires de Charles V. & lui donner quelque relâche, cependant il avoit encore à ſoûtenir la querelle du Roi de Navarre ; & voici comme elle fut terminée. Jean de Grally Captal de Buch, c'eſt-à-dire, Prince ou Chef de Buch, qui avoit été fait priſonnier à la bataille de Cocherel, avoit beaucoup d'aſcendant & de credit ſur l'eſprit du Roi de Navarre ; & il fit enſorte par ſes perſuaſions auprés de ce Prince, qu'il l'engagea d'écouter les propoſitions d'accord que Charles V. lui faiſoit ; & enfin il y eut un traité, par lequel le Roi lui rendit toutes ſes terres, à la reſerve des villes de Mante & de Meulan ; & en reconnoiſſance du

Paix avec le Roi de Navarre.

service que le Captal de Buch lui avoit rendu, il lui donna sa liberté sans rançon, & il le gratifia encore de la Châtellenie de Nemours & de ses dépendances. 1365.

La guerre que Charles V. eut en Castille, fut cause que les compagnies désapointées, qui continuoient leurs dégats & leurs pillages en ce Royaume, en sortirent pour aller porter leurs armes dans un Etat riche & abondant, & qui depuis longtems n'avoit pas senti les incommoditez & les disgraces de la guerre, qui étoit la Castille ; & voici l'origine de celle ci. Alfonse onziéme Roi de Castille étoit devenu passionnément amoureux d'une vertueuse Damoiselle, nommée Eleonore de Guſman, avec laquelle il eut habitude sous la foi de mariage, & en eut un fils appellé Henri ; mais aprés avoir contenté sa passion, il en épousa une autre, dont il eut aussi un fils nommé Pierre, qui lui succeda au Royaume de Castille. Pierre se maria à Blanche sœur de Jeanne, femme de Charles V. qu'il maltraita fort durant son mariage ; An. 1366. Guerre en Castille.

1366. & quelques-uns disent qu'à la sollicitation de Padille sa Maîtresse, il la fit étouffer entre des couvertures; d'autres assurent qu'il la fit mourir de poison : ce qui engagea Charles à prendre les armes contre Pierre pour venger la mort de sa belle-sœur. Henry fils d'Eleonore, qui s'étoit retiré en Arragon, afin d'éviter la fureur de Pierre, se servit de cette conjoncture pour monter sur le trône de son pere, d'autant plus favorable que les Castillans qui supportoient impatiemment la domination tirannique de Pierre, qui étoit un Prince cruel & adonné à la débauche, lui faisoient offre de l'appuyer dans son dessein. Charles V. envoya en Castille le brave du Guesclin, qui emmena avec lui toutes les compagnies déſapointées; il venoit de recouvrer la liberté qu'il avoit perduë à la bataille d'Auroy Le nom seul de ce Gene al effraya tellement Pierre, que n'ayant osé hazarder la bataille, il demanda à faire un accord : mais Henry qui vouloit s'emparer de la Couronne de Castille, refusa toutes sortes de

propoſitions : en effet il ſe fit couronner Roi, aprés s'être rendu maître de Burgos, qui eſt la capitale du Royaume. Cependant Pierre ſe ſauva à Seville capitale de l'Andalouſie, croyant y être en ſeureté : neanmoins deux Juifs que ce Prince avoit chaſſez de ſa Cour, promirent de le livrer aux François, & de leur donner entrée dans la ville par le moyen d'autres Juifs qui y étoient en grand nombre. Ce complot toutefois ne réüſſit pas ; car Pierre en fut averti par une Juive qu'il aimoit, & il ſe ſauva en Portugal, où il fut tres-bien reçu. Edoüard qui ne cherchoit que l'occaſion de faire la guerre au Roi de France directement ou indirectement, fut bien-aiſe de trouver cette conjoncture. Il fit offre à Pierre de le rétablir ſur ſon Trône ; & il envoya pour cet effet contre Henry le Prince de Galles avec quatre-vingt milles hommes, qui aprés avoir traverſé la Navarre, deſcendit dans la Caſtille. Henry vint au devant de lui, & lui preſenta la bataille au Bourg d'Acofrai, contre le ſentiment de du Gueſclin, 1366.

qui n'étoit seulement d'avis que de
1366. couper les vivres aux Anglois, sans en venir aux mains avec eux : aussi ce Souverain fut défait ; il perdit vingt-quatre mille hommes, & les Anglois n'en perdirent que six mille, & ce grand avantage remporté sur Henry & sur les François fit recouvrer la Couronne à Pierre, après quoi le Prince de Galles s'en retourna. Ce fut encore à cette occasion que du Guesclin éprouvant la disgrace de la fortune & le sort des armes, fut fait prisonnier par le Prince de Galles. Le sieur d'Albret qui étoit des amis de du Guesclin, en raillant avec ce Prince Anglois, dit que l'on s'étonnoit de ce qu'il ne mettoit pas ce Gentilhomme Breton à rançon, & que l'on croyoit qu'il craignoit que s'il avoit la liberté, il pourroit avoir sa revanche, & triompher de lui en éprouvant une meilleure fortune ; à quoi le Prince de Galles répondit, qu'il ne l'apprehendoit pas, & que puisqu'il l'avoit vaincu, il le vaincroit encore une fois, & manda qu'on fît venir du Guesclin : comme on ne le met-

toit qu'à une petite rançon, ce Gentilhomme François se taxa à soixante mille florins ; & parce que l'on crut qu'il faisoit cela par vanité, il répondit qu'il les payeroit bien, & que les Dames de France vendroient plûtôt leurs cottillons, qu'il n'y satisfît ; laquelle réponse plut tellement à la Princesse de Galles, qu'elle fit diminuer dix mille florins de sa rançon, qui furent payez des liberalitez de Charles V. & du Duc d'Anjou son frere. Pierre cependant ne changea pas de conduite ; & bien que les infortunes qu'il avoit souffertes, le dûssent rendre plus moderé & plus sage, il traita ses sujets avec plus de cruauté & avec plus de tyrannie qu'auparavant : de maniere que ses peuples eurent encore recours à Charles V. qui leur envoya du Guesclin, qui défit Pierre dans cinq combats differens, nonobstant le secours des Rois de Bellemarine & de Grenade ; & ensuite aprés l'avoir fait prisonnier, il lui fit trancher la tête, à la sollicitation des Castillans, pour l'expiation de tous ses crimes. Hen-

1366.

AN. 1369. Pierre de Castille a la tête tranchée.

ry reprit ainſi le Sceptre de Caſtil-
1369. le, qui paſſa à ſes deſcendans. L'on n'eſt pas d'accord ſur la maniere dont Henry fit perdre la vie à ſon ennemi : quelques-uns diſent que Pierre ſe voyant aſſiegé dans le Château de Montiel, ſortit & vint trouver du Gueſclin dans ſa tente, & que Henry l'y ayant rencontré, ils en vinrent aux mains, & qu'enfin Henry ayant eu l'avantage ſur ſon ennemi, il le tua. Il n'y a rien qui puiſſe mieux juſtifier la cruauté de Pierre, que de dire qu'il fit mourir ſes deux freres naturels, parce que diſoit-il, encore qu'ils ne ſoient pas revoltez contre moi, ils peuvent devenir rebelles, & me faire quelque jour la guerre.

Les belles actions de du Gueſclin engagerent Charles V. à le faire Connétable, quoique ce ne fût qu'un ſimple Gentilhomme : mais ce Prince voulut par cette recompenſe reconnoître les grands ſervices que ce Seigneur avoit rendus à l'Etat. Du Gueſclin refuſa dans le commencement cet honneur, dans l'apprehenſion qu'il eut d'attirer la ja-

Du Gueſclin fait Connétable de France.

louſie & la haine des Grands ſur lui ; neanmoins il fut obligé d'obeïr au commandement exprés du Roi. 1369.

La veuve du Duc de Bourgogne fille du Comte de Flandres, la plus riche, & la plus puiſſante heritiere de la Chrétienté, étoit extrêmement recherchée par la France & par l'Angleterre. Le pere la deſtinoit pour Edmond un des fils d'Edoüard; mais Marguerite ſon ayeule, qui étoit Françoiſe de naiſſance & d'inclination, fit tous ſes efforts pour empêcher cette alliance, ſon deſſein étant d'en gratifier la France. Cette Dame en ſollicita ſon fils avec toute la chaleur imaginable, juſques à le menacer de ſe couper les mammelles dont elle l'avoit nourri & allaité, s'il donnoit ſa fille à un Anglois : enfin les ſollicitations de Marguerite eurent tant de pouvoir ſur l'eſprit de ſon fils, qu'il donna ſa fille à Philippe Duc de Bourgogne fils de Charles V. mais ce mariage ne ſe fit qu'un an aprés. On remarque que le Pape Urbain V. contribua beaucoup à l'accompliſſement de ce mariage, parce qu'il re-

1369. fusa la dispense de parenté à Edmond fils du Roi d'Angleterre, étant parent du troisiéme au quatriéme degré, & il prefera le plus jeune des freres du Roi de France.

Quoique l'esprit du Roi fût porté à la paix, il voyoit neanmoins qu'il ne pouvoit l'entretenir qu'à son préjudice; & il jugeoit que s'il demeuroit toûjours sans action & sans mouvement, il devoit craindre que son ennemi ne prît trop d'avantage sur lui : il se resolut donc de lui déclarer la guerre, & il en avoit aussi toutes sortes de sujets & de raisons. La premiere parce qu'Edoüard n'avoit tenu compte en consequence du traité de Bretigny, de faire évacuer à ses dépens plusieurs places; la seconde en ce que ce Roi avoit pris occasion d'envoyer le Prince de Galles en Castille, sous pretexte de rétablir Pierre, & son intention neanmoins étoit de diminuer les forces des François; & enfin la satisfaction qu'Edoüard avoit témoignée publiquement à la mort de Charles de Valois beaupere du Duc d'Anjou frere de Char-

Charles V. déclare la guerre à Edoüard.

les V. & les feux de joye qu'il en avoit fait faire à Londres, marquoient sa mauvaise intention contre la France, & faisoient assez connoître que le Roi ne devoit plus garder de mesures avec lui, & qu'il le devoit considerer comme son ennemi. Charles V. ne voulut pas neanmoins déclarer ses sentimens sans en avoir une occasion pressante; ce qui ne lui fut pas fort difficile à trouver. Le Prince de Galles à qui Edoüard avoit donné le Duché de Guyenne, fit de si rudes impositions sur les Gascons, qu'ils s'en plaignirent à Charles V. comme à leur Souverain, & Seigneur Suzerain, la Guyenne relevant de la Couronne. Ce fut le Comte d'Armagnac qui porta la parole pour ces peuples. Ce Seigneur exaggera les violences dont le Prince de Galles avoit usé envers eux : il representa la liberté dans laquelle ils étoient nez; qu'ils avoient même reçu la domination Françoise il y avoit prés de cinq cens ans, & qu'ils étoient fort malheureux d'en avoir été tirez pour passer en celle d'Angleterre : que le

1369.

Plaintes des Gascons contre le Prince de Galles.

nouvel impôt du foüage n'avoit été
1369. introduit par le Prince de Galles, que pour subvenir à ses dépenses extraordinaires, & à celles de son épouse, & même afin d'entretenir la guerre contre la France, pour laquelle il leur restoit encore cette premiere affection qu'ils avoient contractée en naissant : & cet Envoyé finit, en disant que le Roi avoit autant d'interêt qu'eux à prendre la protection de leur pays, puisqu'il étoit leur legitime & naturel Souverain, & qu'Edoüard ne l'étoit que par force, & par des moyens injustes & violens. Cette remonstrance fit un si puissant effet sur l'esprit de Charles V. qu'il traita avec les Gascons qui lui promirent de ne donner aucun impôt au Prince de Galles, que du consentement de sa Majesté ; & le Roi s'engagea de les prendre en sa protection, & de ne faire aucun accord avec Edoüard, qu'il ne les y comprît. Ce Souverain pour reconnoissance des témoignages d'affection du Comte d'Armagnac, lui donna les villes de Bigorre & de Gaurre, & plusieurs

autres places. On prétend que la guerre qui fut faite entre Charles V. & Edoüard, fut prédite par une Comete qui parut la Semaine Sainte entre le Nort & le Couchant, qui jettoit sa queuë cheveluë vers l'Orient, & lançoit des rayons ardens en forme d'une pyramide enflammée. Les François avoient une telle animosité contre les Anglois, qu'ils eurent autant de joie de cette Declaration de guerre, qu'ils en auroient marqué autrefois d'une publication de paix. 1369.

Charles V. afin de se mettre en état de faire la guerre à Edoüard, engagea les compagnies désapointées d'être à son service ; ce qui surprit beaucoup les Anglois, car ils s'attendoient d'avoir ces troupes, parce qu'elles leur avoient auparavant promis de porter les armes pour eux. Le Roi connoissant qu'Edoüard étoit beaucoup plus puissant que lui sur mer, équipa une flotte tres-considerable, dont il donna le commandement à Philippe de France son frere. Ce Prince pratiqua ensuite plusieurs villes qui n'étoient

Guerre contre Edoüard.

1369. pas fort affectionnées pour les Anglois, comme Abbeville & quelques autres, & plusieurs Seigneurs du Ponthieu se rangerent dans son parti ; le Roi engagea même dans ses interêts les Rois de Castille & d'Ecosse, l'Archevêque de Cologne, l'Evêque de Mets, les Comtes de Namur pere & fils, & de Cleves, & plusieurs autres Princes Allemands; sa Majesté avoit même par la médiation de du Guesclin attiré à son parti le Roi de Navarre, à qui elle avoit donné Montpellier pour le recompenser de ce qu'elle avoit pris sur lui en Normandie : le Duc de Bretagne parut aussi être dans les interêts de la France ; mais Charles V. ne fut pas content dans la suite de lui, non plus que du Roi de Navarre, & aussi il leur fit à tous deux porter la peine de leur infidelité.

Tous ces preparatifs de guerre étant faits, Charles V. envoya la dénoncer à Edoüard, qui en parut étonné, ne pouvant pas se persuader que ce Souveeain fût assez fort pour lui resister & pour se défen-

dre. Toutes choſes ſembloient favoriſer l'entrepriſe de Charles V. l'âge avancé de ſon ennemi, la maladie du Prince de Galles ſon fils, & les grandes avances & les meſures que nôtee Souverain avoit priſes. Comme le Roi fut informé que le Roi de Navarre entretenoit des intelligences particulieres avec Edoüard, au préjudice de ſon traité, il confiſqua toutes les terres qui lui appartenoient : il fit enſuite déclarer par Arrêt du Parlement Edoüard & le Prince de Galles ſon fils, atteints & convaincus du crime de felonnie envers lui ; & le Duché de Guyenne & autres Seigneuries qu'ils poſſedoient, furent confiſquez & réünis à la Couronne. Pour l'execution de cet Arrêt, Guy Comte de S. Pol, & Hugues de Châtillon ſieur de Dampierre, ôterent aux Anglois le Comté de Ponthieu ; le Duc d'Anjou leur prit Moiſſac, Agen, Tonnens, Aiguillon & Montpezat, le Duc de Berry lui enleva Limoges avec les autres villes de la Province : à l'égard du Connétable, il défit les Anglois en pluſieurs oc-

1369.

Le Duché de Guyenne confiſqué ſur Edoüard.

1369. casions, il se rendit maître de Montmorillon, de Chavigny, Leuzas, Montcoutours, Poitiers, S. Jean d'Angely, Angoulême, Xaintes, Thouars, Fontenay-le-Comte & plusieurs autres villes.

Cependant les Anglois, pour arrêter le cours des conquêtes des armes du Roi, faisoient plusieurs courses & brigandages dans la France; ils ravagerent le Perigord, le Quercy, & la Gascogne, & ils s'avancerent même jusques à Paris, sans neanmoins oser y mettre le siege. Charles se tint toûjours dans la ville, & ne voulut point hazarder le combat contre les Anglois. Robert Canolle, l'un des plus fameux Capitaines de son tems, qui tommandoit les troupes Angloises, voyant qu'aucunes troupes Françoises ne paroissoient, prit le chemin du pays du Maîne; & comme il connut que du Guesclin le suivoit, il lui prit envie de venir aux mains avec lui; mais le Connétable ayant surpris dans une rencontre & taillé en pieces quelques troupes qui venoient au secours des Anglois, Canolle ne voulut

Projets de Canolle Capitaine Anglois, sans succés.

voulut plus combattre, & ſans oſer l'attendre, il s'enfuit en Bretagne : ainſi ce Seigneur qui commandoit les troupes d'Edoüard ne fit aucune expédition conſiderable. 1369.

Le Duc de Bourgogne qui avoit le commandement de l'armée navale, deſiroit donner combat à ſes ennemis ; neanmoins il receut un ordre contraire de Charles V. qui ne vouloit rien hazarder que fort à propos, & les deux armées ſe retirerent aprés quelques legeres eſcarmouches. Les Ducs d'Anjou & de Berry firent cependant des exploits fort conſiderables en Guyenne & dans le Limoſin, & le Prince de Galles fut obligé de s'en retourner en Angleterre ſans avoir fait aucune importante expédition. Edoüard envoya à ſa place le Comte de Pembrok ſon gendre, qui fut ſi malheureux, qu'il fut fait priſonnier dans un combat naval qui ſe donna prés de la Rochelle, ſous les ordres de Guichard qui commandoit la Flotte Angloiſe, qui favoriſoit le paſſage du Comte de Pembrok ; & outre le grand nombre que les

Pembroc fait priſonnier.

ennemis perdirent en cette occasion,
1369. les François firent encore dix mille prisonniers Anglois.

Cette année fut recommandable par le renouvellement de l'alliance qu'Henri Roi de Castille fit avec la France : elle fut tres-favorable à ce Royaume ; car elle obligea Edouard de diviser ses forces pour en envoyer une partie en Espagne, afin de soûtenir la fille de Pierre premier qui étoit mariée au Duc de Lenclastre. On remarque que Henri eut toûjours l'avantage sur les Anglois. Il les défit avec une tres-grande perte ; le nombre des ennemis qu'il fit prisonnier se montoit à huit mille, sans y comprendre le Comte de Pembroch qui fut mis à six-vingts mille livres. Edoüard voulut venir au secours de ce Seigneur, mais les vents qui lui furent contraires rendirent ses projets sans execution. La mort de Pembrok qui arriva peu de tems aprés, ôta à du Guesclin la recompense qu'il pouvoit esperer de la rançon qui lui étoit promise. Ces peuples se voyans battus sur mer, demanderent se-

AN. 1370. Alliance renouvellée avec la Castille.

cours aux Rochellois ; mais comme ils conſervoient toûjours dans leur cœur quelque haine contre les Anglois, auſquels ils avoient été donnez contre leur gré, ils refuſerent de leur fournir aucunes troupes. Les Rochellois ne cherchoient en effet que l'occaſion de s'affranchir de la domination Angloiſe, & de ſe remettre ſous celle de France ; ce qu'ils firent de la maniere qui va être expliquée. Le Maire de la Rochelle ayant donné un jour à dîner au Commandant de la garniſon Angloiſe, lui preſenta certaines lettres ſcellées du ſceau d'Edoüard, où il ordonnoit que l'on fît reveuë hors la ville, tant de la garniſon que de la Bourgeoiſie ; ce que ce Commandant, qui n'étoit pas fort habile, crut facilement : mais auſſi tôt qu'il eut fait ſortir ſa garniſon, le Maire qui avoit donné ſes ordres, à ce que pluſieurs Bourgeois ſe tinſſent prêts pour executer ce qu'il leur commanderoit, les mît en garde aux portes pour empêcher la garniſon Angloiſe de rentrer dans la ville ; quelques Anglois qui

1371.

AN. 1372. Les Rochellois ſe rendent à Charles V.

1372. étoient dans le Château, firent mine de se défendre, mais voyant qu'ils ne pouvoient avoir de secours, ils se rendirent à composition. Les Rochellois aprés avoir fait leur traité avec Charles V. le Connétable du Guesclin vint prendre possession de leur ville pour sa Majesté, & ensuite continua ses exploits dans le Poitou & dans la Xaintonge : il remit Poitiers sous l'obeissance du Roi, il assiegea ensuite Soubise, au secours de laquelle place vint le Captal de Buch, qui étoit à S. Jean d'Andelz : il attaqua les assiegeans, qui n'étant point avertis de ses approches, furent défaits avec une perte tres-considerable ; mais Yvain de Gales naturel Anglois, qui étoit dans les interêts de France, survint si à propos, qu'il eut le même avantage sur les Anglois, qu'ils avoient eu auparavant sur les François, & il fit prisonnier le Captal de Buch. La défaite de ce Commandant jetta une telle épouvante dans tout le pays, que S. Jean d'Andely, Angoulême, Taillebourg & Xaintes, se rangerent sous l'obeï-

Exploit de du Guesclin dans le Poitou.

sance du Roi, & lui prêterent serment de fidelité. 1372.

Charles V. pour se venger de ce que le Captal de Buch avoit porté les armes contre lui, aprés en avoir reçu tant de graces & de bienfaits, le fit mettre dans une des tours du Temple, où il mourut quelques années aprés, le Roi ne lui ayant jamais voulu donner sa liberté, ni par échange, ni en offrant une grosse rançon. Le Château de Chisay, pouvant incommoder la garnison de Niort, fut assiegé par du Guesclin, qui s'en rendit maître, aprés avoir taillé en pieces les assiegez dans une sortie. La prise de ce Château fut cause que Niort, Luzignan, & plusieurs autres villes se rendirent au Connétable. Le Roi donna le Poitou au Duc de Berry son frere. Quoique la fortune parût favoriser les François contre les Anglois, Jean le Vaillant Duc de Bretagne, ne laissa pas d'offrir à Edouard passage sur ses terres, pour venir en France: ce qui obligea les Seigneurs de Rohan, de la Val & de Clisson, Gentilhommes Bretons, de témoigner à

Prise du Chasteau de Chisay.

ce Duc, que s'il se départoit du ser-
1372. ment de fidelité qu'il avoit fait à Charles V. ils se trouveroient forcez d'abandonner son service ; mais comme ils virent que leurs remonstrances ne produisoient aucun effet, ils donnerent avis de tout au Roi, qui envoya sur les lieux du Guesclin. Les exploits que fit ce grand Capitaine en Bretagne furent si considerables, qu'ils allarmerent Jean le Vaillant, & l'obligerent de se retirer en Angleterre : cette retraite donna lieu à Charles V. de venir au Parlement, & de faire déclarer en sa presence le Duc de Bretagne criminel de leze-Majesté, son Duché confisqué & réüni à la Couronne, dans la proprieté duquel ce Duc ne fût point rétabli que sous Charles VI. aprés avoir obtenu de lui pardon.

AN. 1373. Le Duc de Lenclastre désole une partie de la France.

Edoüard qui vouloit soûtenir sa reputation, & qui étoit aussi excité & poussé par Jean de Montfort, remit sur pied une armée, sous la conduite du Duc de Lenclastre, qui aborda à Calais ; il ravagea les Provinces de Picardie & de Champa-

gne; ce qui n'étoit pas le compte de Jean de Montfort, parce qu'il auroit voulu que le Duc de Lenclastre eût porté ses armes en Bretagne. 1373.

Les Comtes d'Armagnac & de Cominge, & le sieur d'Albret avoient servi fidellement le Roi dans toutes ces guerres, mais le Comte de Foix ne se rangeoit pas à son devoir; ce qui obligea Charles V. d'y envoyer le Duc d'Anjou, qui aprés avoir pillé les terres de ce Comte, l'obligea de se soûmettre à lui, & de rendre foi & hommage de son Comté au Roi de France, si Edoüard ne lui venoit donner du secours, & ne faisoit lever le siege que le Duc d'Anjou avoit mis devant Morlas; ce qui fut accepté, & le Comte de Foix l'executa fidellement, nonobstant l'opposition des Anglois, & la tréve que le Pape Gregoire XI. avoit moyenné entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, qu'il prorogea à diverses repriſes. Cette Tréve donna occasion aux François de porter leurs armes en Allemagne, pour soûtenir le Sire de Coucy, pour le recouvrement du

Guerre contre le Comte de Foix. 1374.

Treve entre la France & l'Angleterre.

Duc d'Auſtriche, mais tous leurs
1374. efforts furent inutiles.

Ce fut en cette année que Charles V. prévoyant les inconveniens conſiderables & les troubles qui arrivent dans les Royaumes durant les Regences, & deſirant même aſſurer l'autorité à ſon fils qui étoit jeune, & empêcher que le Duc d'Anjou ne ſe l'attribuât à ſon préjudice aprés ſa mort, fit cette ſage Ordonnance, qui déclara tous les Rois majeurs à quatorze ans : elle fut verifiée au Parlement le 20. Mai; & c'eſt à l'occaſion de cette Ordonnance principalement que l'on donna à Charles V. le titre de Sage.

Rois de France declarez majeurs à 14. ans.

1376. Le Pape Gregoire XI. qui deſiroit confirmer la tréve qu'il avoit moyennée entre Charles V. & Edoüard par une paix ſolide & de longue durée, vint de Rome à Avignon pour en jetter les fondemens ; il y eut même des propoſitions faites par le Roi de France au Roi d'Angleterre, que ſes Ambaſſadeurs envoyez à Bruges receurent pour les porter à leur maître, afin de les examiner : mais ce Prince

mourut dans le tems qu'ils avoient pris pour prendre leur réponſe : on dit que ce Prince conçut tant de regret de la perte qu'il avoit faite dix mois auparavant du Prince de Galles ſon fils, que ce chagrin avança ſes jours. Il faut avoüer que la France ne gagna jamais tant qu'à la mort du Prince de Galles ; car il lui fit une tres cruelle guerre durant ſa vie, & preſque toûjours avec ſuccés. Cet accident changea les affaires de face, & Charles V. voulant prendre avantage du bas âge de Richard fils du Prince de Galles, mort avant ſon pere, & qui avoit ſuccedé à la Couronne d'Angleterre, ſe mit en état de reparer les pertes qu'il avoit faites, & ne deſira plus entendre aucune propoſition de tréve ni de paix. La conjoncture des tems étoit aſſez favorable ; car le Gouvernement du Duc de Lenclaſtre n'étoit point agreable aux peuples d'Angleterre. Quelque deſir que Charles V. eût de faire la guerre aux Anglois, il ne la voulut point entreprendre, qu'aprés avoir fait un ſervice ſolemnel à Edoüard dans

1376. Mort d'Edoüard VI.

l'Egliſe de la ſainte Chapelle de Paris : mais cette ceremonie étant achevée, il envoya une armée navale ſur les côtes d'Angleterre, ſous les ordres de Jean de Vienne & de Ferrand Sautere, l'un Amiral de France, & l'autre Amiral de Caſtille.

1376. Charles V. fait faire des obſeques à Edoüard.

Comme Edoüard VI. durant ſon Regne avoit tenté toutes ſortes de voies & de moïens, pour engager l'Empereur Charles IV. à ſon parti, & Venceſlas aſſocié à l'Empire, le Conſeil de France fut d'avis d'envoyer des Ambaſſadeurs à la Diette qui ſe tenoit en Allemagne en ce tems-là, afin de lever les mauvaiſes impreſſions que les ennemis du Roi avoient donné aux Princes d'Allemagne de ſa conduite. Ces Ambaſſadeurs firent connoître à l'aſſemblée que l'intention de Charles V. en renouvellant la guerre contre les Anglois, n'avoit été que de pourvoir à la ſeureté de ſes Etats, & à la défenſe de ſes peuples ; que ſa Majeſté Tres-Chrétienne avoit offert au Pape de le rendre mediateur & arbitre de ſes differens avec E-

Ambaſſade de Charles V. à l'Empereur.

doüard VI. qu'elle ne demandoit pas mieux de déferer au jugement de leurs Majeſtez Imperiales, & aux ordres du ſaint Empire, qui n'étoient pas moins ſaints & recommandables par leur juſtice, qu'ils étoient invincibles par la force des armes; que Charles V. avoit une entiere confiance ſur leur équité, & qu'il eſperoit que leurs Majeſtez Imperiales lui feroient faire raiſon par les Anglois ſur diverſes irruptions & hoſtilitez qu'ils avoient fait au préjudice des derniers traitez. Le Roi d'Angleterre envoya auſſi des Ambaſſadeurs à cette Diette, qui firent beaucoup valoir la perte que les François avoient faite à la bataille de Poitiers; la moderation dont Edoüard prétendoit avoir uſé durant ſa priſon; qu'il ne s'étoit pas voulu ſervir de tous les droits & de tous les avantages de la victoire: ils marquerent qu'ils avoient raiſon de demander que la Guyenne ancien heritage des ancêtres de leurs Rois, leur demeurât en pleine proprieté & Souveraineté; qu'ils ne deſiroient autre cho-

1376.

1376. se que de demeurer dans les mêmes conditions qui leur avoient été accordées par le traité fait avec saint Loüis, & que les Frnçois faisoient mille infractions au traité de Bretigny. Les Ambassadeurs de France n'eurent pas beaucoup de peines à détruire toutes les choses qui avoient été avancées par les Ambassadeurs d'Angleterre ; & ils firent connoître que le Pape n'avoit pû aprouver la conduite d'Edoüard, & & que la mort du Roi Jean prisonnier en Angleterre avoit délivré son successeur & les Etats de ce Royaume de toutes les obligations d'entretenir & d'executer le traité de Bretigny. L'Empereur & le Roi des Romains receurent fort bien l'ambassade de Charles V. & desiors ces Princes résolurent de passer en France, afin de tenter toutes sortes de moyens pour reconcilier les Rois de France & d'Angleterre.

1377. Prise d'Ardres. Le Duc de Bourgogne qui commandoit une partie des troupes de Charles V. mit le siege devant la ville d'Ardres, qu'il prit à composition, ainsi que plusieurs autres vil-

les de Picardie. Le Duc d'Anjou qui vouloit avoir part à la gloire que les François s'étoient acquise par la reduction de cette place entra dans la Guyenne, & assiegea Bergerac sur la Dordonne, Châtillon, Sainte-Foi, S. Basile, S. Macaire, Sanneterre, Montsegue & plusieurs autres places de Guyenne, qui se rendirent nonobstant le secours que les Anglois s'efforçoient de leur donner. La joïe que le Roi eut de tous les avantages que son frere remportoit sur ses ennemis fut beaucoup diminuée par la mort de la Reine Jeanne de Bourbon, qui fut suivie de celle d'Isabeau sa fille, & de celle de la Reine de Navarre. Charles V. fut en danger de sa vie, car on découvrit une conspiration que le fils du Roi de Navarre avoit faite contre sa personne. Ce jeune Prince fut arrêté ; & quelques sollicitations que l'on fît pour lui, il demeura prisonnier durant cinq années ; on fit le procés à la Rue son Chambellan, & à du Terre son Secretaire, qui eurent la tête tranchée. Charles V. jugea par la mauvaise inten- 1377.

tion du fils, qu'il ne devoit point
1377. se fier au pere : & ce fut la raiſon pour laquelle il envoya le Connétable dans le Comté d'Evreux & en Normandie, qui en réduiſit toutes les places, à l'exception de Cherbourg, leſquelles furent auſſi-tôt démolies & ruinées, afin qu'elles ne fuſſent plus en état de reſiſter. Le Duc d'Anjou de ſon côté preſſoit vigoureuſement les Anglois dans la Guyenne, & aprés avoir gagné une bataille qui ſe donna prés de la petite ville d'Aymer, où la plûpart des Seigneurs & Barons de Gaſcogne demeurerent priſonniers : ce Prince ſe rendit maître de toutes les places de deſſus les deux Rivieres de Dordogne & de Garonne.

1378. L'Empereur vient en France.

L'Empereur vint en France cette année, pour renouveller l'alliance avec Charles V. ſon neveu, & pour chercher les moyens de contenter le Pape qui le preſſoit de conclure la paix entre ce Prince & Richard. Charles V. pour marquer à l'Empereur l'eſtime & la conſideration qu'il avoit pour lui, envoya au devant de lui juſques à Cambray deux

Seigneurs les plus qualifiez de sa Cour, à la tête de deux cens chevaux, & luï-même l'alla recevoir hors le Fauxbourg de saint Denis, & le logea dans son Palais. L'Empereur pour répondre aux magnificences que le Roi avoit faites pour le bien recevoir, gratifia le Dauphin du titre & de la dignité de Vicaire general de l'Empire, & il lui donna encore les Châteaux de Pompes, ou Pipet, & du Chameaux qu'il possedoit encore dans le Dauphiné, & il affranchit cette Province de la domination de l'Empire. 1378.

Plusieurs choses affoiblissoient alors les Anglois ; la premiere étoit la minorité de leur Roi, qui n'avoit que treize ans ; la seconde une grande peste qui désoloit toute l'Angleterre ; & enfin la revolte des Ecossois que Charles avoit excitez contre Richard. Le Roi de Navarre ne voyant plus de seureté pour lui dans la Cour de France, se retira en Angleterre, où Richard lui promit sa protection contre Charles V. & par reconnoissance du secours que le Roi d'Angleterre lui promettoit, Le Roi ôta le Comté

1378. d'Evreux au Roi de Navarre.

il lui remit Cherbourg entre les mains ; ce qui anima tellement Charles V. qu'il ôta au Roi de Navarre le Comté d'Evreux.

Il arriva en ce tems-là une sedition tres-considerable à Montpllier, qui fut excitée à l'occasion des Commissaires que le Roi y avoit envoyez, pour se mettre en possession de cette ville qui appartenoit au Roi de Navarre. Les Bourgeois qui favorisoient son parti, se revolterent contre ces Commissaires, & commirent de si grandes violences contre eux, qu'ils en tuerent la plûpart : ce qui obligea le Duc d'Anjou de se rendre incessamment sur les lieux, afin de châtier les auteurs de cette revolte. Comme les Bourgeois virent approcher le Duc d'Anjou de leur ville, ils allerent au devant de lui les portes ouvertes. Les Consuls marcherent la corde au col tenant les clefs en leurs mains. Le peuple étoit répandu dans toutes les ruës par où ce Prince devoit passer ; les enfans étoient à genoux & nuds tête, criant à haute voix, *Misericorde*. Les femmes paroissoient

toutes déchevelées, baignées de larmes, & prosternées dans une posture fort humiliée. Le Cardinal de la Lune Legat du Pape, qui se trouva alors dans Montpellier, mêla ses larmes avec celles de ces malheureux, & interceda de maniere pour eux, que sans sa consideration & celle de Clement VII. qui sollicita aussi pour eux, le Duc d'Anjou en auroit fait pendre plus de six cens, & il auroit même fait abatre les principaux édifices de la ville; mais enfin sa colere se modera un peu: Neanmoins afin que cette action qui étoit un attentat à l'autorité souveraine ne demeurât pas impunie, il voulut que la mort de quelques-uns des plus considerables Bourgeois expiât ce crime. 1378.

Il y avoit long-tems que Charles V. se plaignoit de Jean de Montfort; les actes de felonnie qu'il avoit si souvent reiterez contre son service & contre sa personne, obligerent ce Prince à le faire assigner au Parlement, pour répondre sur les chefs d'accusation que le Procureur General du Roi devoit propo-

1378. ſer contre lui : on l'accuſa d'avoir favoriſé les Anglois de ſes armes, & de les avoir même mené en France avec le Duc de Lanclaſtre ; & par Arreſt Jean de Montfort fut déclaré par défaut convaincu du crime de felonie envers le Roi ſon ſouverain Seigneur, & privé de tous droits, honneurs & prérogatives de Pairie, & ſon corps, enſemble ſes biens, terres & Seigneuries qu'il poſſedoit en ce Royaume furent confiſquez.

Jean de Monfort declaré convaincu de felonie.

Le Roi de Caſtille qui continuoit toujours la guerre contre l'Anglois, aſſiegea Bayonne ; mais voyant que cette ville avoit été bien fortifiée & munie d'une forte garniſon, il paſſa les Monts Pyrenées, & mit le ſiege devant Pampelune où étoit le Roi de Navarre ; mais le ſecours que ce Prince receut de Richard, obligea le Roi de Caſtille de ſe retirer. Truiet qui commandoit les troupes Angloiſes ne ſe contentant pas d'avoir délivré le Navarrois des mains de ſon ennemi, le ſuivit dans ſon Royaume, & lui livra combat; mais lorſque les deux armées furent prêtes d'en venir aux mains,

plusieurs Prelats interviurent, qui moyennerent la paix entre le Castillan & le Navarrois, laquelle fut confirmée & scellée par le mariage d'un de ses fils avec une fille du Castillan ; & parce que le fils du Roi de Navarre étoit entre les mains de Charles V. soit comme ôtage pour l'execution de quelque traité, ou parce qu'il avoit conspiré contre sa vie, comme nous avons dit, sa Majesté tres-Chrêtienne lui donna genereusement sa liberté à la priere de son pere, ne voulant pas qu'à son occasion il manquât son avantage.

1378.

Palx entre les Rois de Castille & de Navarre.

Le Duc de Bretagne aprés avoir été dépoüillé d'une partie de son Duché par Charles V. s'étoit retiré en Angleterre, & avoit fait des conjurations contre la France ; ce qui avoit obligé le Roi de faire confisquer tout son Duché par Arrest du Parlement, comme nous avons dit. Richard offroit à ce Duc de lui fournir des troupes pour le rétablir dans ses terres, & il y envoya le Comte de Bouquinquant. Ce Seigneur aprés avoir parcouru la Pi-

Guerre en Bretagne.

1378. cardie, la Champagne, le Gastinois & la Province du Maine, où il fit quelques dégats, entra en Bretagne, & mit le siege devant la Ville de Nantes ; mais il fut obligé de le lever, ne recevant aucun secours du Duc de Bretagne, qui ne lui en voulut pas envoyer, parce qu'il apprit que Charles V. étoit mort durant ce siege, & il témoigna qu'il n'avoit de la haine que contre la personne du Roi, & qu'elle finissoit avec sa vie, & ne s'étendoit pas sur son Etat.

Mort du Connétable du Guesclin

Avant que de parler de la mort de Charles V. nous dirons que le Connétable du Guesclin le dévança de quelques jours. Il perdit la vie au siege du Château neuf de Randon à trois lieuës de Mande ; il satisfit à sa parole, car il avoit promis au Roi qu'il le prendroit, & cela fut vrai. Les assiegez qui ignoroient la mort de ce grand homme, se rendirent ; & on mit les clefs de la Place sur le cercueil du Connétable. Le Roi pour marquer la consideration qu'il avoit pour sa personne, assista à sa pompe funebre, & fit mettre

son corps dans l'Eglise de S. Denis, en une Chapelle à droite du Grand Autel, qu'il fit bâtir pour honorer sa memoire. Les grandes actions de du Guesclin lui avoient fait meriter d'avoir un tombeau parmi ceux de nos Rois, c'est-à-dire dans la même Eglise qu'ils ont choisie pour leur sepulture. On dit que ce grand homme qu'il avoit combattu huit fois en champ clos, & qu'il s'étoit trouvé en cinq batailles rangées. Il étoit si redouté des Anglois, qu'ils n'osoient plus le regarder qu'à travers les creneaux de leurs murailles; il eut l'honneur de commander des armées où il y avoit des Princes du Sang, il posseda toutes les qualités requises à un General d'armée. Ce General avoit pensé tomber entre les mains du Duc de Bretagne quelques années auparavant, il avoit été assiegé par ce Duc dans Quimperlay, & pressé si vigoureusement, que sans une tréve qui fut faite alors entre les deux Rois de France & d'Angleterre, il n'auroit pû éviter d'être fait prisonnier; & déslors le Duc de Bretagne qui étoit son

1378.

ennemi l'auroit sacrifié à sa vengeance.

1378. Mort de Charles V.

Charles V. ne survéquit pas longtems à du Guesclin ; les humeurs qui couloient de son bras par une fistule qu'il avoit, étant dessechées, il mourut aprés avoir regné seize ans. On dit que cet accident lui étoit arrivé par le poison que le Roi de Navarre lui avoit donné dans sa jeunesse. Ce Prince avant que de mourir, fit venir ses freres, qu'il exhorta à vivre dans une parfaite union, il les pria d'avoir soin de son fils, & de l'aider de leurs bons conseils, & il sollicita son fils d'ôter les aides & les impôts qui avoient été levé sur ses peuples durant la guerre, temoignant que c'étoit avec regret qu'il avoit été obligé de les lever. Ce Roi se rendit fort recommandable par sa charité envers les pauvres, & il exerçoit principalemeni ses bienfaits, & ses liberalitez envers les Gentilhommes qui manquoient de biens ; il pourvoyoit en secret au mariage des filles qui se trouvoient dans la necessité. Il n'eut qu'une femme appellée Jeanne fille de Pierre Duc de

Eloge de ce Prince.

Bourbon & d'Iſabelle de Valois ; c'étoit une Princeſſe pourvuë de toutes les perfections de l'ame & du corps : du vivant du Roi Jean elle porta le nom de Ducheſſe de Normandie & de Dauphine ; & enſuite elle fut appellée Reine lorſque Charles V. parvint à la Couronne. Elle mourut en 1377. elle eut deux fils, Charles qui regna ſous le titre de Charles VI. & Loüis Duc d'Orleans, & ſix filles qui moururent toutes fort jeunes. Tous les Hiſtoriens ne conviennent pas que Jeanne fut autant pourvûë des avantages de l'eſprit, qu'elle l'étoit de ceux du viſage. Chacun demeure d'accord que ſes attraits & ſa beauté charmerent ſi puiſſamment Charles V. qu'ils l'engagerent à ne point écouter les propoſitions de mariage qui lui furent faites pour Marguerite, dont le viſage n'étoit pas veritablement ſi agreable & ſi charmant ; mais qui avoit beaucoup de pénetration d'eſprit, & qui étoit regardée comme le meilleur parti de toutes les Princeſſes de l'Europe, puiſqu'un Prince en l'é- 1378.

1378. pouſant devenoit maître & Souverain de la Flandres. Charles eut l'avantage de voir durant ſon Regne, éteindre par ſa vigilance l'erreur des Turlupins, qui ſoûtenoient que l'homme ne pouvoit pêcher en ſuivant les mouvemens de la nature : ce Prince aima les Lettres & ceux qui en faiſoient profeſſion ; & l'honneur qu'il faiſoit aux gens ſçavans leur fit naître l'envie de faire des traductions de pluſieurs livres, dont la connoiſſance étoit utile à tout le monde. Charles V. prévoyoit tellement les malheurs qui devoient arriver à ſon fils, qu'il le témoigna à ſes freres en mourant, & leur dit qu'un ſçavant Aſtrologue lui avoit prédit, il y avoit déja quelque tems, qu'en ſa jeuneſſe il étoit menacé de pluſieurs diſgraces ; ce qui le ſurprenoit neanmoins, à moins que cet orage ne vînt du côté de la Flandre, parce que le calme & la tranquillité regnoient dans le Royaume, & qu'il ne voyoit que cet endroit où elle pouvoit être alterée & troublée : comme le Duc de Bretagne, dit-il, eſt attaché aux Anglois,

glois, il faut tenir en amitié la No-
bleſſe de Bretagne & les principales 1378.
Villes, afin que cette intelligence,
que l'on entretiendra avec elle, ruine
les meſures de ce Duc. Vous ferez
Cliſſon Connétable, parce que je ne
connois perſonne qui puiſſe mieux
remplir cette place que lui ; & ma-
riez mon fils en Allemagne, afin
que les alliances y ſoient plus for-
tes. Quoique Gregoire XI. fût
François, il ſe réſolut neanmoins de
transferer le Siege de la Papauté
d'Avignon à Rome par le mouve-
ment & l'inſtigation de ſainte Bri-
gitte & de ſainte Catherine de
Sienne en 1376. & par Louis Bal-
de grand Juriſconſulte, qui avoit
été ſon precepteur : mais deux ans
après ce Pape étant à l'article de la
mort, ſe repentit d'avoir fait ce
changement, prévoyant qu'il en ar-
riveroit de grands deſordres dans
l'Egliſe : ce qui arriva en effet, par-
que le Peuple Romain força les
Cardinaux, qui étoient preſque
tous François, d'élire un Pape Ita
lien nommé Urbain VI. L'on pré-
tend que ces Cardinaux proteſterent

Schiſme à l'occaſion des Papes Urbain VI. & Clement VII.

1378. aussi-tôt contre son élection, comme ayant été faite au préjudice de la regle, & contre leur conscience & leur intention, n'ayant jamais été d'élire ce Pape, que pour apaiser la fureur du Peuple Romain; lorsqu'ils furent en liberté, ils se retirerent à Anagnia, où ils élûrent Rober Cardinal frere de Pierre Comte de Genéve qui prit le nom de Clement VII. ce qui produisit un tres-grand schisme qui dura plus cinquante ans. Les Souverains de la Chrétienté prirent differens partis selon leurs inclinations; & la France fut long-tems sans se déterminer sur l'élection de ces deux Papes; mais enfin elle reconnut Clement VII. aprés que le Cardinal de Limoges eut déclaré que la nomination d'Urbain VI. n'étoit pas canonique, ayant été faite violemment La France engagea dans son parti l'Espagne; mais par jalousie elle attira contre elle le Portugal, la Sicile, Chypre, Rhodes, l'Allemagne, & enfin l'Angleterre, qui se déclarerent en faveur d'Urbain VI. L'Empereur fut engagé dans les interêts de ce Pape,

parce qu'il avoit de son mouvement
confirmé l'élection de Venceslas son 1378.
fils, pour lui succeder à l'Empire ;
e Roi de Hongrie suivit ce parti,
on dessein étant de dépouiller la
eine de Naples de ses Etats. Pierre
'Arragon demeura seul neutre : je
e vous entretiendrai point de tou-
es les guerres que ces deux Papes
e firent pour maintenir chacun son
ection. C'est une chose s[illegible]enan-
de voir que bien que la verité soit
ne, & que le S. Esprit doive éclai-
r uniformement les pensées & les
ctions des Saints, cependant les
ints mêmes étoient divisés de
ntimens entr'eux ; chacun préten-
oit justifier son choix par des mi-
cles & par des revelations : on
mployoit des raisons si fortes pour
ûtenir l'une & l'autre de ces deux
ections, qu'il étoit impossible de
; détruire, & on ne put jamais
eindre ce schisme, qu'en obligeant
deux contendans d'abdiquer vo-
ntairement la Papauté ; & enfin
n'en vit la fin qu'au Concile de
onstance, comme nous verrons.

1378.

CHARLES VI.

Roi 52.

dit le Bien-aimé.

LE précedent Regne fut fort different de celui-ci : nous avons vû l'effet de la ſage & reguliere conduite de Charles V. qui par ſes mouvemens & par ſon adreſſe ſçut preſerver le Royaume du malheur qui le menaçoit aprés la journée de Poitiers ; & en celui-ci nous connoîtrons que durant la foibleſſe & l'indiſpoſition de ſon fils & ſon ſucceſſeur, cette Monarchie eût été entiérement détruite & renverſée, ſi Dieu ne l'avoit ſoûtenuë de ſa main toute-puiſſante ; & l'on peut dire qu'autant que le Regne de Charles V. fut heureux, mais trop court, celui de Charles VI. fut tres-long, mais extrêmement mal-heureux.

Etat de l'Europe.

Toutes ſortes de circonſtances contribuerent à rendre ce Regne infortuné & mal heureux ; la minorité du Roi troubla le calme, & la ſerenité du commencement de ſon Re-

gne : les méchantes inclinations de la Reine, l'ambition & la violence des Grands, & enfin l'alteration de l'esprit du Roi & sa demence rendirent malheureux le progrez & la fin de son Regne. On a remarqué que dans la fin de ce siecle & dans le commencement de l'autre, l'Italie fut déchirée par le schisme de l'Eglise, & par la querelle causée pour le Royaume de Naples, l'Espagne fut troublée par les contestations des Rois de Castille & de Portugal, l'Angleterre affligée par les factions des roses blanches & rouges, le repos de l'Allemagne traversé par l'heresie des Hussites, & celui de la Grece interrompu par l'inondation des Valaques ; en sorte que l'on peut dire que dans ces tems-là toute l'Europe se vit en combustion & en desordre : mais comme les dissentions qui arrivent en France, & les malheurs dont ce Royaume fut accablé, nous doivent plus sensiblement toucher que les disgraces qui arrivent aux autres Etats ; nous ne perdrons plus de tems à les faire connoître & à les décrire. 1378.

1378. Aprés que l'on eut rendu les derniers devoirs à Charles V. on tint un Conseil composé de tous les Grands du Royaume, auquel assista le Parlement & la Chambre des Comptes, pour deliberer sur les affaires de l'Etat ; & on arrêta en cette assemblée que Charles VI. seroit couronné & sacré, quoiqu'il n'eût alors que douze à treize ans, & bien que ce Prince n'eût point encore atteint l'âge requis par l'Ordonnance de Charles V. Cette resolution hardie fut faite suivant le sentiment de Jean Desmarais Advocat General du Roi au Parlement, qui se servit de l'exemple de S. Louis, & montra qu'il avoit été sacré à onze ans. Il representa que Joas & Joathan dans l'Ecriture regnoient l'un à huit ans, & l'autre à sept; que cette ceremonie attire sur les Rois les graces & des benedictions divines ; qu'elle engage leurs sujets à leur rendre leurs soûmissions & leurs obeïssances ; qu'elle oblige les Grands à se ranger à leur devoir ; & enfin que la Justice ne laisse pas d'être exercée sous le nom d'un Roi

Etats tenus à Paris.

Discours de Jean Desmarais aux Etats.

mineur. On donna au Duc d'Anjou le Titre de Regent, & l'on commit à la sageſſe des Ducs de Bourgogne & de Bourbon le ſoin & l'éducation de Charles VI. & de Louis Duc d'Orleans ſon frere. 1378.

Il ſe forma une conteſtation entre les Ducs d'Anjou & de Bourgogne au Sacre du Roi pour la raiſon de la préſeance. Le Duc d'Anjou prétendoit preceder le Duc de Bourgogne, parce qu'il étoit le plus aîné oncle du Roi & Regent en France; le Duc de Bourgogne établiſſoit ſa prérogative en ce qu'il étoit l'ancien des Pairs, & ce different fut terminé en ſa faveur. On remarque que les Pairs ont été en poſſeſſion de préceder tous les Grands du Royaume, de quelque qualité & naiſſance qu'ils fuſſent dans toutes les ceremonies publiques; & même ils ont eu rang depuis leur inſtitution au deſſus des Princes du Sang, juſqu'à l'Edit de Henri III. de 1576. Quelques Auteurs parlant des Pairs, les ont apellez Collateraux des Rois, parce qu'ils étoient les premiers aſſis à leurs côtés. On les compare

Sacre du Roi.

Préſeance des Pairs ſur les Princes du Sang.

1378. aux Patrices des Empereurs de la Grece instituës par Constantin le Grand, pour lui tenir & à ses successeurs lieu de peres ; en laquelle qualité, comme dit Justinien, ils usoient de puissance paternelle, & tenoient les premieres places auprés des Empereurs. Les Pairs ont séance au Parlement de Paris, qui est nommé par honneur la Cour des Pairs ; ils ne peuvent être précedés que par les Princes du Sang, & ne peuvent être traduits en une autre jurisdiction qu'en celle de cette compagnie.

La ceremonie du Sacre du Roi étant faite, le peuple suivant la derniere volonté de Charles V fut déchargé de toutes sortes de subsides qui avoient été imposés durant la guerre. Le Duc d'Anjou en qualité de Regent se mit en possession de tous les trésors de l'Etat ; ce qui le rendit fort suspect à ses freres, qui se persuaderent qu'il les avoit enlevez pour s'emparer ensuite de la Couronne : & en effet on remarqua qu'il en fit un mauvais usage, ne les employant pas pour le service de

Le peuple déchargé des impôts.

l'Etat, mais pour ſes affaires particulieres. Comme l'on connut que le Duc de Berry n'étoit pas fort ſatisfait de ce qu'il n'avoit aucune part au gouvernement, ſoit en ce qui concernoit la perſonne du Roi, ſoit en ce qui regardoit le maniment des affaires, on le fit Gouverneur de Languedoc & de Guyenne. Le Comte de Foix fit quelques opoſitions au commencement, mais enſuite il obeït, lorſqu'il fut averti que le Roi avoit levé des troupes contre lui : cependant le Duc de Berry ſe conduiſoit fort mal dans ſes Gouvernemens, & il fit de grandes exactions ſur les peuples. 1378.

Il arriva cette année une grande ſédition dans Paris, dont la cauſe fut, qu'encore que le Roi eût à ſon avenement à la Couronne fait décharger le peuple de pluſieurs impôts, ils ne laiſſerent pas enſuite d'être levés ſur lui, parce que le Duc d'Anjou, comme nous avons dit, s'étoit emparé des tréſors de l'Etat : neanmoins ce ſoulevement fut bien-tôt apaiſé par les remontrances que le Sire de Coucy fit aux AN. 1380.

séditieux ; mais cette sedition ne fut
1380. pas seulement excitée dans Paris, elle éclata encore davantage à Roüen.
Sedition à Paris & à Roüen. Les Bourgeois eurent l'insolence de créer au mépris de la Majesté Royale, & par attentat à son autorité un d'entre eux pour leur Roi ; ils le couronnerent, & sous son nom ils revoquerent tous les Edits qui portoient réimposition des subsides : mais ces mutins furent bien-tôt punis, & ils n'obtinrent pardon qu'à condition de livrer les principaux d'entr'eux, entre les mains du Roi, pour en disposer à sa volonté ; & sa Majesté ne voulut pas entrer dans la ville de Roüen, que les chaînes n'en fussent enlevées, & que les armes des Bourgeois ne fussent toutes portées dans le Château.

AN. 1381. Troubles en Flandres. La Flandres ne fut pas plus exempte de mouvemens & de troubles que la France : en voici l'origine. Louis Comte de Flandres avoit fait mourir un Bourgeois de Gand, qui l'avoit offensé, & il éleva Jean Lion un autre Bourgeois, qui avoit satisfait à sa vengeance, à de si grands honneurs, qu'ils attirerent sur lui

la haine de tous ſes compatriotes. Louis voyant que la préference & la prédilection qu'il avoit pour ce Favori, alteroit l'affection des Gantois, en retira ſes graces & ſes faveurs ; & pour ôter toute ocaſion de plainte à ces peuples, il priva Lion de toutes les Charges & de tous les emplois dont il l'avoit honoré. Ce changement fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit de ce favori, & l'irrita de telle maniere contre Louis, qu'oubliant les obligations qu'il lui avoit, il ne chercha plus que les occaſions de s'en venger. Il en trouva bientôt une ; car les habitans de Bruges ſe mirent en état de tirer un canal de la riviere du Lis, qui étoit une entrepriſe à laquelle les Gantois s'étoient continuellement opoſés. Ces peuples ne vouloient pas ſouffrir que les Brugeois tiraſſent ce canal, parce que cela leur étoit préjudiciable, atendu qu'il affoibliſſoit le cours de cette riviere, qui arroſoit les murs de leur ville : & comme leur intention étoit d'empêcher vigoureuſement l'execution de ce deſſein ; ils élûrent

1381.

1381. Jean Lion pour leur Chef & leur Commandant, ce qu'il accepta, à condition que les Gantois porteroient des chaperons blancs, livrées de sedition. Cela étant ainsi executé, les peuples allerent à Bruges, & rompirent le dessein des Bourgeois de cette ville-là. Comme Lion avoit les armes à la main, & qu'il avoit le commandement des troupes, il songea à s'en servir pour se venger du Comte de Flandres ; il brûla son Château d'Andreghen proche de Gand, & il eut même assez d'adresse pour engager dans son parti les Brugeois contre qui il venoit de porter les armes, mais enfin il fut empoisonné.

Querelle entre les Gantois & les Brugeois.

La mort de Jean Lion n'éteignit point la revolte ; & la paix que le Duc de Bourgogne avoit faite entre le Comte de Flandres son beau-pere & les Gantois ne dura pas longtems : ils le forcerent de sortir de Gand, & ils élûrent pour leur Chef Philipe d'Artevelle fils de Jacques, dont la memoire leur étoit encore presente. Louis fit quelques propositions à ces peuples : on dit que les

Philipe d'Artevelle élu Chef des Gantois.

Gantois avant que de continuer dans leur revolte, envoyerent vers leur Comte pour tâcher de fléchir sa colere ; mais qu'il leur parla en des termes si rudes que ces peuples desesperant d'éteindre le feu de sa colere, aimerent mieux perir que de les accepter : ce qui obligea ce Comte de les assieger, mais il ne put avoir aucun avantage sur eux ; & comme il se fut retiré à Bruges, les Gantois l'y allerent assieger à leur tour. Le Comte de Flandres étant averti de leurs aproches, alla au devant d'eux, esperant les vaincre, parce qu'ils étoient en petit nombre, & que les Brugeois les surpassoient de beaucoup en force : neanmoins les Gantois soûtinrent les efforts de leurs ennemis si vigoureusement, qu'ils se rendirent maîtres de leur Ville, & contraignirent Louis de chercher son salut dans sa fuite : peu s'en fallut qu'il ne tombât entre les mains de ses ennemis ; car il s'étoit sauvé dans la maison d'une pauvre femme où ils chercherent long-tems, sans neanmoins le rencontrer, son Hôtesse

1381.

1381. l'ayant caché dans la paille du lit où couchoient ſes enfans. Bruges fut donnée au pillage, & cet avantage des Gantois attira pluſieurs Villes de Flandres dans leur parti ; ſçavoir Ypres, Bergue, & Caſſel. La ville d'Oudenarde avoit quelque penſée de ſe ranger ſous les Etendards des Gantois ; mais elle en fut empêchée par une garniſon que Louis y envoya. Ce refus fut cauſe que les Gantois aſſiegerent Oudenarde. On prétend que durant ce ſiege ces peuples ſe ſervirent d'engins ou bombardes, qui jettoient de groſſes pierres & faiſoient un bruit offroiable. Si ces peuples en fuſſent demeurés-là, ils ne ſe feroient attiré que la colere de leur Comte ; mais comme ils eurent encore la hardieſſe de faire des courſes dans le païs de Tournefis, ils obligerent Charles VI. de prendre les armes, tant pour les pouſſer, que pour ſecourir Louis. Le Roi eut tant de joye de trouver cette occaſion de faire paroître l'ardeur de ſon courage, qu'il declara la guerre aux Gantois ſans atendre qu'elle fût reſoluë dans ſon

Le Roi declare la guerre aux Gantois.

Conſeil, qui étoit alors compoſé des plus grands Seigneurs de ce Royaume; & lors même que dans cette Aſſemblée l'on vint à repreſenter les inconveniens qui venoient de cette guerre, Charles VI. dit: *Qui n'entreprend rien, n'acquiert rien:* & la guerre fut arrêtée pour contenter ce jeune Prince. Si nous en voulons croire du Haillan il nous dit que Charles VI. étant à Senlis eut une viſion la nuit. Il crut qu'il étoit à Arras quoiqu'il n'y eût jamais été; que le Comte de Flandres l'y étoit venu trouver, & qu'il lui avoit mis ſur le poing un faucon tres-beau en lui diſant qu'il lui en faiſoit preſent, dont aprés avoir remercié le Comte, il dit au Connétable Cliſſon qu'il falloit aller aux champs pour éprouver cet oiſeau; que pour cet effet, ſa Majeſté avoit fait partir un heron, mais que l'oiſeau vola ſi haut que les yeux le perdirent de vûë; ce qui fâcha tellement le Roi qu'il donna ordre au Connétable de ſuivre le faucon, & de faire ſes efforts pour le joindre, & pour l'atraper, parce qu'il ne vouloit

1384.

Viſion du Roi.

1381. pas le perdre: que tous deux avoient mis pied à terre, & passé par des lieux tres-rudes & tres-difficiles, & remplis de buissons; que de loin ils aperçurent leur oiseau qui abatoit des herons, mais qui étoient si élevés, que la vûë ne pouvoit porter jusques-là, ce qui fit desesperer au Roi de pouvoir jamais redevenir le maître de son oiseau; qu'ensuite sa Majesté poussant un peu dans la plaine, il avoit découvert un cerf volant ayant des aîles, sur lequel elle avoit monté facilement, parce que cet animal s'étoit incliné & baissé pour lui donner toute sorte de commodité. Que le cerf éleva ce Prince fort haut afin de joindre le faucon; qu'aprés lui avoir vû remporter plusieurs victoires sur un grand nombre de herons, il s'étoit remis volontairement sur son poing; que le cerf avoit remis le Roy au lieu où il l'avoit pris, & que le Connétable qui y étoit avoit eu une joye indicible d'avoir reçu son Prince avec son oiseau comme victorieux & triomphant. Je vous ai raporté ce songe, parce que l'Historien

lit que le Roi prenoit tant de plai- 1381.
ir d'en faire part à tous les Sei-
gneurs de sa Cour, qu'il ne pouvoit
'en rassasier. Et bien que je n'a-
oûte aucune foi aux visions, j'ai crû
que je pouvois en divertir le Lec-
eur, d'autant plus que l'on inter-
reta ce songe à l'expedition que le
Roi meditoit de faire en Flandres,
ont on lui promettoit une heureu-
e issuë: aussi ses esperances ne fu-
ent point fausses; & quoique les
ommencemens de ce voyage eus-
ent été un peu fâcheux neanmoins
eux d'Ypres craignant d'éprouver
a même rigueur que les habitans de
Commines & de Verian avoient
essenti, se soûmirent à sa Majesté
insi que plusieurs autres Villes de
'landres, comme nous dirons. Le
Roi prit depuis ce tems-là un Cerf-
olant pour sa devise, & deux cerfs
our suport de ses Armes. Les His-
oriens conviennent que Charles
' I. entreprit avec joie la guerre
ontre les Flamands; mais que Louis
Comte de Lorraine son frere, le
Connétable, le Comte de S. Pol, &
e Sire de Coucy, excités par le Duc

1381. de Bourgogne, avoient été les premiers mobiles de cette expedition, & leur deſſein alloit même encore plus loin: car ils propoſoient d'aller ataquer le Roi d'Angleterre en ſon pais, & leur raiſon étoit que le Duc de Lanclaſtre qui pretendoit à la Couronne de Caſtille, avoit épuiſé de finances & d'hommes le Royaume d'Angleterre, & que les Flamands s'étant une fois rangés à leur devoir, il ſeroit facile à Charles VI. de faire la guerre à Richard même dans ſes Etats; mais tous ces projets ne parurent qu'en 1587.

Artevelle fut ſurpris de cet armement, & pour tâcher de détourner l'orage qui le menaçoit, il eut recours à Richard qui ne le voulut pas écouter. Artevelle qui continuoit le ſiege d'Oudenarde, envoya Pierre Dubois pour garder le pont de Commines, & Pierre Mitre pour défendre, & conſerver celui de VVerneſton, tous deux conſtruits ſur la riviere du Lis, & il fit couper tous les autres ponts juſques à Courtray, pour empêcher le paſſage des François.

Ces peuples se mirent en marche au commencement du mois de Novembre ayant leur Roi à leur tête, & comme ils connurent qu'ils devoient passer par des chemins pleins de boüe & de fange, parce que c'étoit tous pais marécageux, ils se plaignirent de cette entrepriſe; cependant l'ardeur de Charles VI. l'emportoit ſur toutes ſortes de conſiderations: l'on arrêta d'aller à Commines, mais l'on fut bien ſurpris, quand on vit le pont rompu; neanmoins quelques Seigneurs ayant commencé à paſſer de l'autre côté, vers les ennemis dans de petites barques; le Connêtable leur envoya un renfort de troupes, & dans le tems qu'elles paſſoient, il fit attaquer les Flamands qui étoient au-delà de la riviere, à coups de traits, & avec quelques feux d'artifice; & il les fit charger ſi à propos & ſi vigoureuſement qu'une tres-grande partie des François paſſa. Le lendemain les ennemis ayant été avertis que ces peuples étoient paſſés, reſolurent de les ataquer; mais les François ſoûtinrent leurs efforts avec 1381.

1381. tant de vigueur & de courage, qu'ils les menerent batant juſques à Commines, bien qu'ils ne fuſſent pas en ſi grand nombre que les Flamands. Durant que quelques François qui étoient paſſés ſoûtenoient le choc & combatoient, leur avantgarde paſſoit ſur des bateaux au pont de Commines ; mais auſſi-tôt que les troupes que Pierre Dubois commandoit furent entierement défaites, on racommoda le pont, & tout le reſte de l'armée Françoiſe ayant paſſé deſſus, on araqua Commines qui ſe rendit aprés s'être quelque tems défendu. On y tua quatre mille Flamands. Le Roy ſe ſaiſit enſuite de Verains qui fut ſaccagé & brûlé, & les habitans paſſés au fil de l'épée. Tous ces avantages des François jetterent une ſi grande épouvante par tout que pluſieurs Villes des plus conſiderables de Flandres, comme Ypres, Bergues, Caſſel, Gravelines, Dunquerque, & pluſieurs autres, ſe rendirent au Vainqueur. Philipe d'Artevelle conſiderant qu'il ne pouvoit plus ſoûtenir ſon parti qu'en donnant une

Défaite des Flamands à Commines.

bataille, se resolut de la hazarder au Mont d'or entre Courtray & Rosebecque le 27. Novembre : il harangua les Flamands, & leur representa qu'ils devoient renouveller leurs forces & leur courage, & faire un dernier effort, puisqu'il s'agissoit en cette occasion non seulement de défendre leurs vies, mais encore leur liberté, & s'empêcher de tomber dans la servitude. Le Roi qui étoit jeune n'employa que peu de paroles pour animer les siens au combat : il leur dit seulement qu'ils se souvinssent qu'ils étoient François, qu'ils avoient pour Chef leur Roi qui ne reculeroit point, & que puisqu'une poignée de leurs camarades venoit de forcer leurs ennemis qui s'étoient retranchés au passage du pont de Commines, il ne seroit pas difficile à toute son armée jointe ensemble, de défaire les Flamands. L'avantgarde fut donnée au Connétable, & à Jean de Vienne Amiral de France, le bataillon du Roi fut commandé par ses oncles qui donnerent des marques de leur valeur, & aux Sires d'Albret & de

1381. Journée de Rosebecque.

AN. 1382.

Coucy ; mais Charles VI. étoit toûjours à la tête, & payant de sa personne. L'arrieregarde fut conduite par les Comtes de Blois, S. Pol & Harcourt. Les ordres étant donnés, le Roi commença à crier : *Allons au Nom de Dieu & de S. Denis.* Quelques favorables augures pour les François parurent avant la bataille ; un pigeon blanc vola longtems au dessus de leur armée ; & ensuite il alla se remettre sur un de leurs étendars. L'on observa encore, qu'aussi-tôt que l'Oriflamme qui est la Banniere de Saint Denis, fut dévelopée, bien qu'il fît alors un broüillard fort épais, l'air parut neanmoins serain, & aussi clair qu'en un des plus beaux jours de l'Eté. Le combat se donna en une grande campagne, & parce que les Commandans François avoient connu que leurs ennemis marchoient pressés & serrés, ils ordonnerent que le bataillon du Roi les ataqueroit de front, l'avantgarde & l'arrieregarde de flanc, & que chacun donneroit vigoureusement sur les aîles, ce qui reüssit ; car les

amands aprés avoir ſoûtenu quel- 1382.
ne tems les attaques du batail-
n du Roi, furent ouverts &
foncés par les autres bataillons.
tevelle s'y défendit fort coura- Artevel-
uſement ; mais il y fut tué, & le tué.
ſuite pendu, afin que chacun con-
t qu'il avoit été rebelle à ſon
uverain. Les Flamands perdi-
nt en ce combat plus de trente
ille hommes, & les François n'en
rdirent que cent. Cette victoire
t plus conſiderable que celle que
ilipe de Valois remporta à la ba-
ille de Caſſel, contre ces mêmes
uples. Je ne puis paſſer ſous ſilen-
l'action d'un Capitaine Flamand
i attira l'admiration de tout le
onde. Ce valeureux Officier étant
eſsé & perdant la vie par l'effuſion
ſang qui ſortoit de ſes playes, fut
é d'entre les morts avec ordre de
harles VI. qu'on le pensât ſoi-
neuſement : mais ce Flamand ne
oulut jamais permettre que l'on
anchât ſon ſang, ni que l'on mît
premier apareil, & il témoigna
'il deſiroit mourir avec ſes com-
triotes qui avoient perdu la vie

1382. pour la défense de leur liberté, & qu'il lui seroit injurieux de survivre à leur disgrace. Ceux qui échaperent de ce combat s'enfuirent à Courtrai, où l'armée du Roi les poursuivit & les assiegea. La ville fut prise, abandonnée au pillage & consumée par le feu, afin de se venger de la perte que les François avoient faite en 1302. en un combat qui se donna proche de cette ville, dans laquelle depuis ce tems-là on gardoit 500. paires d'éperons dorés, comme dépouilles de la Noblesse Françoise. Oudenarde fut délivrée par ce moyen; car le Sire de Harselles qui continuoit le siege étant averti de la mort d'Artevelle & de la défaite de ses troupes à la journée de Rosebecque, se retira. Bruges se rendit au Roi, aprés avoir été abandonnée de Pierre Dubois, qui y avoit été mis pour la défendre. Cette ville se racheta du pillage pour six cens mille livres qu'elle paya: les troupes Bretones qui vouloient se venger de ce que le Duc d'Albret n'avoit point donné de secours au Comte de Flandres, se

Prise de Courtrai.

préparoient

réparoient à piller Bruges ; mais le Connêtable & le Comte de Blois s en empêcherent. Les Gantois se oiant reduits à la derniere extrémi-, eurent recours au Roi d'Angle-rre, & ils élûrent Attreman pour ur Chef, à la place de Philippe Artevelle ; ils étoient si animez, i'ils étoient resolus de perir plû-t que de faire la paix avec leur omte : Cependant Dieu permit ne deux Bourgeois de Gand lassez s miseres que leurs compatriotes eux avoient souffertes, s'adresse-nt à Jean Desle Gentilhomme Gan-is, qui ayant été nourri à la Cour France, fut chargé d'aller trou-r le Roi & le Duc de Bourgogne au-fils de Loüis, à qui la Flandre laissée aprés sa mort ; & malgré treman & les Fauteurs de son ti en 1385. comme nous ver-ns, les Echevins, Doyens & Con-s ayant témoigné publiquement 'ils vouloient la paix, le peuple outa quelques-uns d'entr'eux r la negocier avec leur Souverain gneur : mais avant que d'être cluë, elle couta aux Flamands

1382.

concluë, elle couta aux Flamands la
1382. perte de deux cens mille hommes.

Durant que les François faiſoient la guerre aux Flamands, les Anglois leur ſuſcitoient des querelles, & leur faiſoient des affaires en Bretagne ; ou plûtôt ils faiſoient la guerre aux Bretons, qui n'étoient pas dans le deſſein de rompre avec la France. Leur Duc avoit mandé au Comte de Bouquinquan qu'il ſe rendroit bien-tôt à Rennes, & qu'il fît tenir cette route à ſes troupes : & comme les Bourgeois de Nantes ne vouloient point recevoir les Anglois, le ſiege de cette ville fut auſſitôt conclu & formé ; mais il y avoit dedans pluſieurs braves Gentilshommes Bretons qui étoient diſpoſez & déterminez à ſe bien défendre. La Nobleſſe même de tout le pays & le peuple envoyerent témoigner & repreſenter à leur Duc qu'ils ne prendroient point les armes pour ſon ſervice, tant que les Anglois ſeroient en Bretagne ; qu'ils le ſuplioient de faire la paix avec la France, & qu'ils ne pouvoient pas ſe réſoudre à porter les armes contre

Guerre en Bretagne.

les François. Le Duc se trouva fort embaraſſé ; car il étoit attaqué d'un côté par ces peuples ; il avoit les Anglois qu'il avoit mandez, qui ruinoient son pays, & ses vaſſaux étoient contre lui ; ils menaçoient de l'abandonner, s'il ne faiſoit ſortir de ſes terres les Anglois. Le Comte de Bouquinquan fut obligé de lever le ſiege de devant Nantes, aprés quatre mois, voyant qu'il ne recevoit point de ſecours du Duc de Bretagne, qui voyant que le meilleur parti étoit de s'accommoder avec Charles V I. envoya vers lui le Seigneur de Laval & Charles de Dinant, qui firent un traité avec ſa Majeſté Tres-Chrétienne, dont les conditions furent : que le Duc viendroit trouver le Roi pour lui témoigner le regret qu'il avoit de n'être plus dans ſon amitié, le ſupliant de lui pardonner, & qu'il feroit hommage à ſa Majeſté de ſon Duché de Bretagne, & de tout ce qu'il pouvoit tenir, dépendant de la Couronne ; que le Comté de Monfort ſeroit rendu au Duc, dont il feroit hommage au Roi, & qu'- 1382.

1382. enfin ce Duc jureroit & promettroit d'être toûjours bon & fidele ſujet à Charles VI. & aux Rois ſes ſucceſſeurs ; qu'il s'allieroit avec ſa Majeſté Tres-Chrétienne contre le Roi d'Angleterre, le Roi de Navarre & tous les autres, & auſſi que reciproquement ſa Majeſté s'allieroit avec le Duc contre tous ceux qui ſe mettroient en état de l'attaquer & lui faire la guerre ; que Charles VI. uſeroit en Bretagne de tous droits Royaux & de ſouveraineté, en la même maniere que les Rois ſes predeceſſeurs en avoient uſé

Le Clergé de France ſe trouva affligé durant l'abſence de Charles VI. à l'occaſion d'un Schiſme qui déſoloit toute l'Egliſe, la Chaire de S. Pierre étant diſputée par deux Papes Urbain VI. & Clement VII. On ſe plaignoit que les Cardinaux ſe reſervoient tous les grands Benefices, & toutes les plus conſiderables Dignitez de ce Royaume. Le Pape Urbain VI. d'un autre côté faiſoit de fortes levées, tant pour les Benefices vacans, que pour raiſon des arrerages des decimes que ſa Sainteté deman-

doit à ceux qui avoient tenu des Benefices. Ce Pape même usoit des graces expectatives si frequemment, que ni les Clercs tonsurez, ni les écoliers étudians dans les Universitez, ne pouvoient obtenir un seul Benefice. Celle de Paris s'en plaignit au Duc Regent ; mais avec peu de succés. 1382.

Le Comte de S. Pol fut rapellé en ce tems là d'Angleterre, il se justifia de plusieurs crimes qu'on lui avoit imposez Le chef principal de son accusation étoit d'avoir épousé sans le consentement du feu Roi la sœur de Richard Roi d'Angleterre, & d'avoir fait alliance avec les ennemis de l'Etat. Charles VI. pardonna au grand âge du Comte de S. Pol. Le Comte de S. Pol rappellé.

L'absence du Roi, l'exemple des Villes de Gand & de Bruges qui s'étoient revoltées contre leur Comte, & l'indulgence avec laquelle le Roi avoit au commencement de son Regne usé envers les Parisiens, furent des occasions à une seconde revolte Ce qui donna lieu à ce desordre fut qu'un homme prepose pour recevoir un leger impôt sur les Sedition des Maillotins.

denrées, voulant un jour l'exiger
1382. d'une femme dans les halles, elle s'écria si fort en refusant ce tribut, que son cri fit soûlever toute la populace contre cet exacteur, qui fut tué sur le champ : ensuite cette troupe mutinée alla à l'Hôtel de Ville prendre des armes, & des maillets de fer, & de-là chez tous les Fermiers où elle fit un grand degât, & commit plusieurs violences dans les maisons de differens particuliers : elle brisa les prisons & en tira les prisonniers ; elle avoit dessein d'abattre la Bastille ; mais elle en fut empêchée par les remontrances de Nicolas Flamand, qui prit pour pretexte qu'il falloit attendre l'évenement de l'expedition de Flandres. Cette revolte donna le branle & le mouvement à la plûpart des autres Villes de ce Royaume. Charles VI. surprit dans Courtrai des lettres des Maillotins adressées aux Chaperons blancs ; c'étoit à dire, aux Gantois, dans lesquelles ces seditieux animoient ces peuples à persister dans leur revolte sous pretexte de défendre leur li-

berté, & à entrer dans leur parti ; ce qui surprit fort le Roi, & lui donna une mauvaise impression de la conduite des Parisiens qui avoient pris le nom de Maillotins, à cause des maillets dont ils s'étoient servis dans la sédition, & lui fit naître le dessein de s'en vanger & de punir ces peuples comme des rebelles. Ce Prince nonobstant toutes les remontrances respectueuses que les Ordres lui firent entrant dans Paris, en fit rompre les portes & enlever les chaînes des ruës ; il ôta les armes aux Bourgeois, & en fit pendre trois cens des plus notables, entre lesquels étoit Jean Desmarais Avocat du Roi au Parlement qui fut décapité ; mais il faut rendre cette justice à ce grand homme, que son crime ne lui causa point cette disgrace, mais la haine que les Ducs de Berry & de Bourgogne lui portoient, pour avoir été trop attaché aux interêts du Duc d'Anjou : comme on le menoit au suplice, il demanda qui étoient les Juges qui l'avoient condamné, & que personne ne lui avoit pû faire

1382.

Jean Desmarais décapité.

connoître quelle avoit été la cau-
1382. se & le sujet de sa condamnation ; & comme on le pressoit de demander pardon au Roi sur l'échaffaut, il répondit : *Je ne l'ai pas offensé ; j'ai eu l'honneur de servir Charles son pere, le Roi Jean son ayeul, & le Roi Philippe VI. son bisayeul : ils ont tous estimé la fidelité de mes services, & je suis persuadé que si le Roi à present regnant avoit la même connoissance qu'il aura quelque jour, je ne me verrois pas reduit sur la fin de ma vie en l'état où je me trouve, & sacrifié à la passion & à la vengeance de mes ennemis.* Le Roi non content de ces châtimens fit assembler le peuple dans la salle du Palais, où Pierre d'Orgemont Chancelier de France lui remontra la colere dans laquelle étoit sa Majesté, à cause du soulevement qui étoit arrivé, & menaça les Parisiens de l'effet de son indignation & de sa vengeance, & qu'ils devoient tous marquer leur repentir : ce que le peuple entendant, se mit à genoux & nud tête, commença à crier plusieurs fois, *Misericorde*, en faisant

de grands ſoupirs, ce qui fléchit la colere du Roi, & lui fit changer les peines corporelles en peines pecuniaires. On dit que les Pariſiens eurent obligation aux Ducs de Berry & de Bourgogne, parce qu'ils ſolliciterent pour eux. La Charge de Prevôts des Marchands fut alors ſupprimée, & depuis rétablie. 1382.

Les Anglois qui ne cherchoient que les occaſions de faire la guerre aux Flamands, & de les obliger à en venir aux mains, entrerent en Flandre, ſous la conduite de l'Evêque de Nordvvik. Les Gantois ſe joignirent auſſi-tôt à lui & lui donnerent vingt-mille hommes. Le Comte de Flandre qui vouloit détourner l'orage, envoya des Ambaſſadeurs à cet Evéque pour lui repreſenter que les Flamands étoient Urbaniſtes, c'eſt à-dire, qu'ils favoriſoient le parti d'Urbain VI. contre Clement VII. & que les Anglois n'ayant ordre de porter les armes que contre les Clementiſtes, ſes vaſſaux n'en devoient pas reſſentir les effets; mais cet Evêque qui étoit fâché de ce que ce Comte avoit été

Les Anglois renouvellent la guerre.

1382. rétabli dans ſes terres par le ſecours du Roi de France, lui marqua que la haine qu'il avoit contre ceux qu'il protegeoit, ſurpaſſoit le zele que ſa qualité de Prelat l'engageoit d'avoir pour la défenſe des interêts de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe. Nous avons cidevant expliqué le different d'Urbain VI contre Clement VII. & ce ſchiſme dura juſques au Concile de Conſtance. Le Comte de Flandre ſe voyant ainſi éconduit, & ſe ſentant trop foible pour reſiſter à tant de forces unies enſemble implora la protection de Charles VI. qui dreſſa une armée de quatre-vingts mille hommes contre les Anglois, qu'il voulut commander en perſonne. Il les chaſſa de devant Ypres, qu'ils avoient aſſiegée, reprit & ſaccagea Bergue, & les enveloppa dans Bourbourg, de maniere qu'ils ſeroient demeurez tous dans la poſſeſſion de ce Prince, ſans la mediation du Duc de Bretagne, qui obtint pour eux une compoſition aſſez avantageuſe, & le Duc de Gloceſter qui commandoit les troupes

Le Roi retourne en Flandre.

AN. 1383.

d'Angleterre fut obligé de s'en retourner avec confusion & perte considerable de son armée La disgrace qui arriva aux Anglois fut cause qu'ils envoyerent des députez à Lelinghen entre Calais & Boulogne, pour faire des propositions de paix; les députez de France s'y trouverent aussi : on ne conclut neanmoins dans cette conference qu'une tréve depuis le mois d'Octobre jusques à la saint Jean, dans laquelle le Comte de Flandre fut compris, mais il n'en jouït pas long-tems On dit qu'il mourut de regret de ce que le Duc de Berry lui avoit reproché que son opiniâtreté à vouloir prendre vengeance de ses sujets, avoit été la cause de tant de sang répandu, & en un mot de toutes les disgraces qui leur étoient arrivées aussi bien qu'à lui. Cependant j'ai lû dans un autre Historien une autre cause de la mort de Louis Comte de Flandre : cet Auteur dit que Jean Duc de Berry à l'âge de soixante ans épousa la fille du Comte de Boulogne âgée de douze ans, & que ce Duc etant à S. Omer avec

1383.

Mort du Comte de Flandre.

AN. 1384.

1384. son frere Duc de Bourgogne, entra en disputе avec Louis Comte de Flandre sur la mouvance de Boulogne ; le Comte prétendant qu'elle relevoit de lui à cause de son Comté de Flandre, & le Duc le niant, entra en une telle colere, qu'il jetta sa dague contre ce Comte qui mourut trois jours aprés sa blessure. Philippe I. Duc de Bourgogne gendre du Comte de Flandre ayant épousé Marguerite sa fille, lui succeda en ses Etats. Il tint une conduite fort opposée à celle de son beau-pere Louis, car il ne voulut employer que les voyes de douceur pour ranger les Flamands, & pour les reduire à leur devoir, & il fit la paix avec eux, comme nous avons déja dit, & comme nous dirons plus amplement en l'année 1385.

Le Duc d'Anjou a dessein sur Naples & Sicile.

Le Duc d'Anjou entreprit la conquête des Royaumes de Naples & de Sicile cette année-là. Ce qui donna lieu à son dessein fut la pretension qu'il avoit sur ces pays, comme heritier adoptif de Jeanne de Naples. Il faut sçavoir que comme il a été dit, Charles frere de

S. Louis Duc d'Anjou & Comte de Provence, à cauſe de Beatrix ſa femme, fut apellé au Royaume de Naples par le Pape Urbain IV. & en acquit la poſſeſſion à la pointe de l'épée, aprés avoir défait Mainfroi & Conradin de Suabe. Il fut depoſſedé de la Sicile en 720. au maſſacre des Vêpres Siciliennes par Pierre d'Arragon beau-fils de Mainfroi favoriſé & ſoûtenu du Pape Nicolas IV. qui priva Charles de ce qu'Urbain lui avoit donné. Charles d'Anjou eut pluſieurs fils, Charles, Robert, Louis & Philipe; Charles ſurnommé le Boiteux, épouſa Marie fille d'Etienne Roi de Hongrie, & en eut Charles Martel; Charles eut deux fils, Louis & André; Louis fut Prince de Durazzo. Robert ſecond fils de Charles fut Roi de Naples & Comte de Provence, & eut un fils nommé Charles qui lui ſucceda en ces deux Etats, & n'eut que deux filles, Jeanne & Marguerite. Jeanne, comme l'aînée, fut Reine de Naples & Conteſſe de Provence; elle fut mariée à André frere de Louis Prince de Durazzo: c'étoit 1384.

1384. une Princeſſe adonnée extrêmement au libertinage & à la débauche, qui aprés avoir tué ſon mari, épouſa en ſecondes nopces Louis fils de Philipe Prince de Tarante ſon couſin. Louis de Hongrie vint à Naples pour venger le meurtre de ſon frere ; elle s'enfuit avec ſon inceſtueux mari en Provence, & abandonna par ſon abſence & ſa fuite la ville de Naples à ſon frere Louis, & la plus grande partie de ce Royaume-là. Ce Prince aprés avoir mis ordre à toutes choſes, s'en retourna en Hongrie ; & enſuite comme le Royaume de Naples étoit de l'inveſtiture du Siege de Rome, il le laiſſa en la diſpoſition de Clement VII. qui remit entre les mains de Jeanne belle-ſœur de Louis, le Royaume de Naples, en reconnoiſſance de ce qu'elle lui abandonnoit Avignon, ou enfin parce qu'elle lui donnoit des ſommes conſiderables. Louis de Tarante mourut peu de tems aprés qu'il ſe fut mis en poſſeſſion de Naples avec Jeanne ſon épouſe. Cette Princeſſe ſe remaria avec Jacques d'Arragon Duc de

Calabres, duquel n'étant pas satisfaite elle fit un engagement avec 1384.
Othon de Brunſvvic. La Cour de Rome étant partagée par deux Papes qui pretendoient tous deux être legitimes ſucceſſeurs de S. Pierre; Urbain VI. pour ſe venger de Jeanne qui tenoit le parti de Clement VII. envoya à Louis Roi de Hongrie ſon beau frere, & offrit de lui donner l'inveſtiture du Royaume de Naples; mais il le remercia, s'excuſant ſur ſon âge & ſur ſon indiſpoſition, & l'envoya à Charles fils de Louis Prince de Durazzo: ce que voyant Jeanne elle adopta Louis Duc d'Anjou qui fut couronné Roi de Naples & de Sicile par Clement VII. mais il y vint un peu tard, car Durazzo étoit déja parti avec des troupes: il défit Othon le pretendu mari de Jeanne, le fit priſonnier, & cette Princeſſe qu'il fit étouffer entre deux couvertures; mais cela ne divertit point le Duc d'Anjou de la penſée qu'il avoit de ſe mettre en poſſeſſion du Royaume de Naples. La ſuite de ce diſcours nous fera voir quel progrez eut cette expedition,

1384. & comment ce Prince fit valoir l'adoption que Jeanne avoit fait de sa personne. Le Pape Clement VII. favorisa l'entrepriſe du Duc d'Anjou, l'ayant couronné Roi de Sicile, & de Naples dans la ville d'Avignon, ſous lequel titre ce Duc paſſa avec une armée de trente mille hommes en Italie; mais avant que d'y arriver il fut obligé d'eſſuyer beaucoup de dangers & d'incommodités. Ce Prince pour les ſurmonter plus facilement envoya demander du ſecours à Charles VI. qui lui fut neanmoins inutile, car il arriva trop tard, ou il ne ſe joignit point à lui, & il fit ſes entrepriſes ſeparément. Charles de Durazzo ſe conduiſit ſi bien, & prit ſes meſures ſi juſtes, qu'il coupa les vivres à Louis d'Anjou, & l'obligea, voyant ſes troupes & ſes treſors diminuer, à donner bataille, dans laquelle ſon armée fut entierement defaite, & lui bleſſé, & il mourut quelque tems aprés devant le Château de Barlette qu'il tenoit aſſiegé. Charles de Duraz qui ſoûtînt l'effort du combat contre le Duc d'Anjou, y

Mort du Duc d'Anjou à Barlette.

eut tout l'avantage. La Reine de Naples y fut faite prisonniere avec Othon de Brunsvvich son quatriéme mari. 1384. On accusa Craon du peu de succez qu'avoient eu les armes du Duc d'Anjou en Italie, parce qu'ayant envoyé ce Seigneur en France pour recouvrer des finances, il ne reçut des nouvelles de lui, que peu de momens avant sa mort. On dit que Craon s'étoit amusé à se divertir à Venise; & que comme il vit le Duc d'Anjou mort, il s'en retourna en ce Royaume; & ainsi toutes les troupes de France qui étoient en Italie furent entierement dissipées. Louis d'Anjou laissa deux fils, Louis & Charles; Louis succeda aux droits de son pere, qui lui furent confirmez par Clement VII. à Avignon. Charles de Duraz ne joüit pas long-tems des Royaumes de Naples & de Sicile; il fut assassiné en allant en Hongrie, par les ordres d'Elisabeth. Les Napolitains se voyant en quelque maniere en liberté par la mort du Duc d'Anjou, & de Charles de Duraz, élûrent six personnes d'entr'eux pour les gou- Mort de Charles Duraz.

verner ; les autres Villes de ce
1384. Royaume-là ſuivirent cet exemple, & cette maniere de gouverner dura juſques à ce que Boniface IX. fit couronner Roi de Naples Ladiſlas ou Lancelot fils de la Reine Marguerite veuve de Charles. Loüis II. Duc d'Anjou étant arrivé devant Naples, y fut reçu avec beaucoup d'accueil & de magnificence ; & ſes affaires reüſſirent aſſez bien, juſques à ce que Marie de Blois ſa mere & ſa tutrice, y eut envoyé Clement de Montjoye neveu de Clement VII. en qualité de Viceroi ; car les Sanſeverins qui avoient beaucoup de credit & d'autorité ne voulant point lui obeïr, ſe rangerent du côté de Ladiſlas, & ſe ſoûmirent à lui.

La guerre que le Duc d'Anjou fit en Italie fit fort crier l'Univerſité contre lui & contre Clement VII. par ce qu'il avoit donné à ce Prince les decimes des Egliſes de ce Royaume. Jean Gerſon qui étoit habile Theologien s'en plaignit hautement en preſence du Roi, & il ne put dans ſon diſcours ſi bien ſe contenir,

qu'il ne s'échapât contre le Regent qui étoit le Duc d'Anjou ; ce qui l'anima tellement, qu'il fit enlever le Recteur de son College, & le mettre en prison. Le lendemain l'Université s'assembla & fit tant de bruit que le Duc d'Anjou fut obligé de consentir à la liberté de Gerson. Ce Docteur se retira vers le Pape Urbain qui lui fit beaucoup d'accueil. 1384.

Depuis le depart du Duc d'Anjou de la Cour, le Duc de Berry & le Duc de Bourgogne usurpoient toute l'autorité, mais principalement le Duc de Bourgogne, ce qui fâcha tellement le Duc de Bourbon, que ne sentant pas assez fort pour resister, il abandonna au Duc de Bourgogne le Gouvernement de la personne du Roi, & afin d'avoir un pretexte de sortir honnêtement de la Cour, il passa en Affrique avec le Comte d'Harcourt & le Seigneur de la Tremoüille, pour s'acquiter d'un vœu qu'il avoit fait en la Terre-sainte ; & ces Seigneurs signalerent leur valeur contre les Mores de Barbarie : plusieurs conside-

rations engagerent la France à marier le Roi avec Isabeau de Baviere fille d'Etienne Duc de Baviere; la premiere étoit que ce Duc avoit donné du secours à Charles VI. dans la guerre qu'il fit contre les Flamands, & la principale parce que c'étoit un des plus puissans Princes d'Allemagne.

1384 Mariage du Roi avec Isabeau de Baviere.

AN. 1385. Guerre renouvelée contre les Anglois.

La guerre que les Ecossois faisoient aux Anglois, à la susciration de Charles VI. le fit resoudre de renouveler la guerre cõtre les Anglois en secourant les Ecoussois; il leur envoya des troupes qui voulurent s'en retourner si-tôt qu'elles furent arrivées en Ecosse, soit parce que ces peuples qui étoient fort grossiers leur témoignerent qu'ils n'avoient pas besoin de secours, soit aussi qu'on ne leur fournissoit pas les choses necessaires: neanmoins les François consentirent de demeurer, à la charge qu'on les meneroit contre l'ennemi, avant qu'ils eussent consumé les vivres & l'argent qu'ils avoient aporté de France. Les Ecossois eurent d'abord quelque avantage sur les Anglois, & ensuite les

Anglois sur eux ; les Ecossois reprenant courage entrerent dans la Principauté de Galles, où ils mirent tout à feu & à sang. Les Anglois avoient dessein de se venger de cette injure; mais il arriva un accident qui empêcha l'effet de leur resolution, & qui excita beaucoup de troubles parmi eux. Jean de Hollande frere de Richard Roi d'Angleterre avoit tué dans cette guerre Richard fils du Comte de Staffort, dont les Seigneurs Anglois furent si indignez, qu'ils ne continuerent plus leurs services avec le même zele & la même exactitude qu'auparavant : ce qui donna lieu aux Ecossois & aux François de s'en retourner, chargés de butin & de richesses. Les François eurent beaucoup sujet de se plaindre des Ecossois ; ils en userent envers eux avec tant d'incivilités, & même de cruauté, qu'ils ne leur permirent pas de revenir en France, qu'ils n'eussent reparé quelques dommages qu'ils pretendoient avoir soufferts d'eux. quoiqu'ils ne fussent venus en Ecosse qne pour les secourir, & encore qu'ils n'y fussent demeu- 1385.

rez que contre leur gré, & à la priere des Ecossois : leur cruauté alla si loin, qu'au lieu de reconnoître les services de l'Amiral de France qui avoit le plus contribué à faire rester les François en Ecosse, ils resolurent de l'assassiner, & leur dessein auroit été executé, s'il n'en eût été averti par une Dame Ecossoise qui avoit de l'estime & de l'amitié pour lui. 1385.

Durant que ces choses ce passoient en Ecosse, les Gantois renouvelerent leur revolte; ils surprirent la ville de Dam, sous la conduite de François Altreman qu'ils avoient choisi à la place de Philipe d'Artevelle. Charles VI. étant averti de cette entrepriſe, alla sur les lieux, reprit cette Ville, & ravagea le païs circonvoisin. Ces exploits imprimerent une si puissante crainte dans l'ame des Gantois, qu'ils se resolurent de quitter le parti des Anglois & de se remettre sous l'obeïssance du Duc de Bourgogne Comte de Flandre : au moyen de quoi tous les desordres furent pacifiez dans cet-

te Province-là. Cette entrepriſe ne ſe fit pas d'abord d'un commun conſentement de tous les Gantois ; car bien que leur intention fût bonne, ils avoient peine à la reduire en effet, parce que le Roi d'Angleterre y avoit mis un Gouverneur, à qui Pierre Dubois, qui étoit dans ſes interêts, obeïſſoit aveuglement, lequel étoit un homme cruel, exerçant mille violences ſur ceux qu'il voyoit ſe ranger du parti du Duc de Bourgogne : l'on eut obligation à deux Bourgeois bien intentionnez, qui aſſiſtez d'un grand nombre de leurs amis, eleverent les étendarts & les bannieres de leur Comte, en criant : *Flandre au Lion, le Seigneur du pais donne paix à la bonne ville de Gand, & pardonne tous ſes crimes* ; à ce cri il s'amaſſa quantité de perſonnes, qui animez du même eſprit, ſe joignirent à ces Bourgeois. Le Gouverneur Anglois & Dubois acompagnez de quelques gens armez, ſe preſenterent à eux : mais comme ils connurent leur reſolution, & qu'eux-mêmes ils n'étoient pas en état de reſiſter à

1385.

Gand dans les interêts du Roi.

leurs ennemis, ils se retirerent,
1385. ce qui mit fin à toutes les divisions. On écrit que les Gantois étoient si fiers, que bien que leur Comte eût témoigné qu'il desiroit leur envoyer des lettres d'abolition & une amnistie, pourvû qu'ils la demandassent, ils ne voulurent jamais faire cette soûmission; & la Comtesse Marguerite son épouse & Jeanne de Brabant furent obligées de faire cette démarche, afin d'apaiser la colere de Louis II. Comte de Flandre. L'on ne peut assez admirer ni loüer la generosité avec laquelle Charles VI. reçut Leon Roy d'Armenie, qui avoit été chassé de ses Etats par les Turcs. Il n'est pas neanmoins extraotdinaire de voir dans l'Histoire, que nos Rois se sont toûjours montrez fort zelez pour defendre, & pour secourir tous les Princes étrangers qui ont imploré leur protection & leur secours.

AN. 1386. La haine des François contre les Anglois continuoit toûjours; les uns & les autres ne trouvoient point d'ocasion de se faire la guerre qu'ils ne

ne s'en ſerviſſent Charles VI. voiant que l'armée des Anglois étoit emploiée en Eſpagne à ſecourir les Portugais contre les Caſtillans, ſe diſpoſa à prendre les armes contre eux; il leur envoya pour cet effet des troupes, mais bien loin de faire quelques explois conſiderables, elles furent defaites par leurs ennemis. L'on pretend que ce fut en partie la faute des François, qui par un eſprit de vanité s'étoient offerts d'aller chaſſer ſeuls les Portugais & les Anglois de leurs retranchemens, leſquels ne furent point ſecondez par les Caſtillans. Quoiqu'on puiſſe blâmer la temerité des François, neanmoins il y a lieu de reprocher aux Caſtillans leur dureté & leur inſenſibilité, d'avoir vû perir de braves gens en combatant courageuſement pour la défenſe de leurs interêts, ſans ſe mettre en état de les ſecourir. L'on blâmera encore davantage les Caſtillans, quand on dira qu'ils attendirent la défaite entiere des François, avant que de venir aux mains avec les Portugais, quelque commandement

1386.

Journée de Pembrocq contre les Caſtillans.

1386. qu'ils en eussent reçu de leur Roi ; & ils furent cause que le reste des François qui n'avoient point été tués dans la chaleur du combat par leurs ennemis, fut impitoiablement égorgé par eux ensuite, lorsque ne voulant point être chargez de leur garde, ils se défirent de ces malheureux, afin de combatre contre les Castillans avec plus de liberté : aussi les Portugais taillerent en pieces leurs ennemis, & ensuite ils s'en retournerent triomphans a Lisbone, proche de laquelle ville le combat fut donné.

Curiosité touchant les esprit qui reviennent.

Si nous voulons croire Froissart Raimond, Seigneur de Corraze à sept lieuës d'Ortes en Bearn, aprit la nuit cette défaite d'un esprit familier qu'il avoit. Ce Seigneur fut curieux de sçavoir de cet esprit, d'où il venoit pour lui aporter des nouvelles d'un païs si éloigné, comme étoit le Portugal : il lui fit reponse qu'il venoit de Prague en Boheme ; & comme Raimond l'eut prié de se montrer à lui en quelque forme qui se pût faire connoitre, cet esprit le pria de l'en

diſpenſer ; neanmoins il lui promit de ſatisfaire à ſa curioſité la nuit ſuivante, & qu'il prît garde au premier objet qui ſe preſenteroit à ſes yeux en ſe levant. Raimond qui avoit cru ne rien voir, ſe plaignit à cet eſprit de n'avoir point tenu ſa parole ; mais il conjura ce Seigneur de ne le point preſſer davantage, & que ſans doute ſa curioſité le priveroit d'un bien qui lui donneroit du chagrin. 1386.

Pour retourner aux affaires d'Eſpagne, le Duc de Lanclaſtre qui avoit atendu le depart de l'Amiral François du Royaume d'Ecoſſe pour aller en Portugal, en prit le chemin, auſſi-tót qu'il eut cinglé pour aller en France ; il voulut dans ſa route forcer les François dans la Cologne, qui eſt un Havre de Galice, où ils ne venoient que d'arriver ; mais ils s'y défendirent ſi courageuſement qu'il fut obligé de ſe retirer : enſuite il mit le ſiege devant Compoſtelle, où il fut plus heureux ; car elle ſe rendit à compoſition, ainſi que pluſieurs autres villes de la Galice ; la reduction de

Suite de la guerre de Portugal.

ces Places fut cauſe que le Duc de
1386. Lanclaſtre fut reconnu Roi de Caſtille. Quoique les François y euſſent été infidelement abandonnez par les Caſtillans, Charles VI. ne laiſſa pourtant pas de leur envoier du ſecours, ſous le commandement de Louis de Bourbon : mais les Caſtillans n'ayant plus d'ennemis à combatre lorſque ce Prince arriva, ils le remercierent, & ainſi il ſe vit obligé de s'en retourner en France ſans rien faire. Le Duc de Lanclaſtre pour faire alliance avec le Roi de Caſtille, lui donna en mariage ſa fille Catherine. Le Duc de Berry auroit bien voulu épouſer cette Princeſſe, à cauſe de ſa grande beauté ; mais le Roi avoit trop d'averſion pour les Anglois, pour ſouffrir qu'un Prince du Sang fit alliance avec elle, & il conſentit plûtôt qu'il épousât une parente du Comte de Foix. En atendant que le Duc de Bourbon ſe preparât pour aller en Eſpagne, il arriva du ſecours aux Caſtillans, ſous la conduite de Lignar & de Gautier de Paſſac bra-

Nouveau ſecours de France aux Caſtillans.

ves & experimentez Capitaines. Les Castillans témoignerent vouloir venir aux mains avec leurs ennemis, aussi-tôt que les troupes Françoises furent arrivées, mais Lignar & Gautier les en dissuaderent, & ils ne consentirent jamais que l'on hazardât la bataille, que jusques à ce que le Duc de Bourbon fût en état de commander. Quand ce Prince fut arrivé en Castille, le Roi envoya au devant de lui pour le bien recevoir ; mais en même-tems il lui fit sçavoir par l'Archevêque de Burgos, que n'ayant plus d'ennemis à combatre, & même son Royaume étant fort infertile, il n'y pouvoit faire subsister toutes ses troupes : ce qui obligea le Duc de Bourbon de s'en retourner avec la meilleure partie de son armée, ne lui laissant que trois cens lances. L'armée Angloise déperit ensuite, tant par le défaut des vivres, que par les maladies dont elle fut attaquée, en sorte qu'elle se vit obligée de se retirer en son païs ; ce qui donna lieu aux Castillans de reparer les pertes qu'ils avoient faites. Outre les

1389.

1386. gens de guerre que Charles VI. avoient envoyez en Espagne contre les Anglois qui favorisoient les Portugais ; il avoit encore équipé une Flotte formidable pour passer en Angleterre, qui étoit composée de 1287. vaisseaux ; elle devoit être commandee par le Duc de Berry : mais comme cette entreprise avoit été faite contre le sentiment de ce Prince, il fit ensorte par ses délais & ses longueurs qu'elle n'eut aucun effet.

AN. 1387. La mesintelligence arrivée entre le Roi d'Angleterre & les Ducs d'Yorc & de Glocester ses oncles, à cause de la grande faveur du nouveau Duc d'Irlande, fit renaître dans l'esprit de Charles VI. le desir de remettre une armée sur pied, & d'équiper de nouveaux vaisseaux, sous la conduite du Connétable Clisson, & le rendez vous étoit au Havre de l'Ecluse : cet armement & cet apareil firent grand bruit : on comptoit douze cens quatre-vingt vaisseaux, & l'armée étoit composée de vingt mille Chevaliers ou Ecuyers, vingt mille ar-

Dessein sur l'Angleterre inutile.

chers, & cinq cens hommes d'armes Bretons. Le bruit de cette expedition mit une grande allarme en Angleterre, parce que les principales forces en étoient ſorties, ſous la conduite du Duc de Lanclaſtre, pour aller ſecourir le Roi de Portugal contre le Roi de Caſtille ; mais comme toutes choſes étoient diſpoſées pour faire une expedition conſiderable, le Duc de Berry, qui avoit le principal commandement, en empécha l'execution ; ſoit qu'il jugeât par l'exemple de ce qui étoit arrivé à Louis VIII. que cette entrepriſe ne pouvoit être que préjudiciable à la France ; ſoit qu'il eût de la jalouſie contre le Connétable, à cauſe de ſon grand merite ; ou enfin qu'il deſirât en cette ocaſion donner cette ſatisfaction au Duc de Bretagne, qui n'étoit pas ami de Cliſſon. Quelques-uns croient que la veritable cauſe pour laquelle le Duc de Berry rendit tous ces projets inutiles, étoit la guerre que la France avoit encore à ſoûtenir contre l'Eſpagne. La haine du Duc de Bretagne contre Cliſſon

1387.

1387. étoit causée par le grand credit que ce Seigneur avoit sur l'esprit de Charles VI. & aussi il eut assez de pouvoir pour procurer la liberté à Jean de Bretagne qui étoit prisonnier en Angleterre sur la promesse qu'il lui fit d'épouser une de ses filles ; ce qui allarma fort le Duc de Bretagne, parce qu'il craignoit que le Connétable apuié de la faveur de son maître, & des témoignages d'estime & d'affection qu'il recevoit des Bretons, ne se mît en possession de son Duché. Ce Duc qui voulut se délivrer de ces aprehensions, quoique malfondées, chercha toutes les ocasions de faire perir le Connétable ; & pour se saisir de sa personne, il fit assembler les Etats de Bretagne à Vannes, & en écrivit à Clisson qui étoit un de ses Vassaux, l'invitant de lui faire l'honneur de s'y trouver. Le Connétable qui se défioit du Duc de Bretagne, fit quelque difficulté au commencement de satisfaire à cet ordre : neanmoins comme il ne pouvoit se persuader que dans une assemblée de tous les Gentilhom-

Cause de la haine du Duc de Bretagne contre Clisson.

mes de la Province, ce Duc voulût atenter à sa personne, il hazarda d'y venir. Le Duc de Bretagne aprés avoir fait un grand regal aux principaux de l'assemblée, du nombre desquels étoit le Connétable; il le pria de vouloir venir voir le Château de l'Hermines qu'il achevoit de faire bâtir sur le bord de la mer; Clisson n'y fut pas plûtôt entré, que ce Duc le mena dans tous les apartemens; & enfin étant arrivé devant la maîtresse tour, le Duc le pria d'y entrer, & faisant semblant d'avoir quelque chose à dire à Laval qui le suivoit, il en fit fermer la porte, & enferma Clisson de cette maniere; Robert de Beaumanoir qui acompagnoit le Connétable, & qui étoit son ami particulier, jugeant qu'il y avoit quelque conspiration formée contre lui, souhaita d'entrer dans le lieu où il étoit, ce qui lui fut acordé, & ils furent tous deux arrêtez prisonniers. Cette action surprit fort Laval qui étoit beau-frere de Clisson, & il fit alors tous ses éforts pour fléchir le Duc de Bretagne;

1387.

Le Duc de Bretagne veut faire mourir Clisson.

mais il fut bien-heureux de sortir
1387. du Château sans y être arrêté. Le Duc animé contre le Connétable, fit venir Bavalan Capitaine de ce Château, auquel il commanda de noyer Clisson la nuit. Bavalan fit tout ce qu'il put, pour apaiser la colere du Duc, & pour lui faire revoquer l'ordre qu'il venoit de recevoir : il lui representa les services considerables que ce Seigneur lui avoit rendus, & qu'il avoit perdu un œil en combatant pour son service contre Charles de Valois : mais voyant que son cœur étoit inflexible & inexorable, il sortit, & faisant reflexion sur la suite que pouvoit avoir l'execution du commandement de son maître, il prit le parti de n'y point obeïr, & differa jusques au lendemain, se persuadant que le Duc y réflechissant à son tour prendroit un meilleur conseil : neanmoins il promit au Duc de satisfaire à ses ordres, aussi-tôt qu'il en auroit trouvé l'occasion, car on lui avoit bien recommandé de l'executer sans bruit. Le lendemain le Duc de Bretagne demanda à Bavalan si

son commandement avoit eu son effet, à quoi il répondit qu'il y avoit déja quelque tems qu'il l'avoit executé ; ce qui jetta le Duc dans une profonde rêverie, & il jugea bien qu'il s'attireroit indubitablement par cette action la colere du Roi, parce que c'étoit se joüer à lui-même, que de faire injure à son favori & à son Connétable : & même il arrêtoit par là l'execution des ordres que Clisson avoit reçus d'aller faire la guerre contre les Anglois : mais comme ce Duc se tourmentoit extraordinairement, & qu'il paroissoit dans une colere extrême de ce qu'on lui avoit trop exactement obeï : Bavalan prit la parole, & dit que le Connétable étoit encore vivant, & qu'il avoit bien prévu que son obeïssance à ses commandemens lui pouvoit être funeste ; le Duc le remercia d'avoir été plus prudent que lui, & sautant à son cou, lui dit : *Ah cher & fidele Conseiller & bon ami, vous n'avez pas seulement sauvé la vie à Clisson, mais encore à moy-même* ; & pour un service si signalé, il lui fit present 1387.

de dix mille florins. Le Duc laiſ-
1387. ſa aller le Connétable à certaines conditions, c'eſt-à-dire, ſuivant du Haillan, en payant cent mille livres au Duc, & lui rendant Joſſelin & Jugon.

Auſſi-tôt que Cliſſon eut recouvré ſa liberté, il alla ſe plaindre au Roi de la violence que le Duc de Bretagne avoit exercée contre lui; mais l'envie que les Ducs de Berry & de Bourgogne lui portoient, détourna ſa Majeſté du deſſein qu'il avoit de tirer vengeance de l'injure qu'on avoit faite au Connétable. Charles députa neanmoins vers le Duc de Bretagne, pour ſçavoir le ſujet qui l'avoit obligé d'en uſer ainſi envers Cliſſon; mais ce Duc ne fit aucune réponſe au Roi, qui le contentât: ce qui donna lieu au Connétable de ſe retirer à Montlehery, & de remettre entre les mains de ſa Majeſté toutes les Charges & tous les emplois dont elle l'avoit gratifié.

Cliſſon remet au Roi ſes Charges, & ſe retire.

Quoique l'armement que Charles VI. avoit fait contre les Anglois, & qui lui avoit coûté des ſom-

mes immenſes, fût devenu inutile par la faute du Duc de Berry & du Duc de Bretagne qui en avoit arrêté adroitement l'execution, neanmoins le Roi n'en tira aucune vengeance alors : cependant comme ce Duc fut ſollicité pluſieurs fois par ſa Majeſté de faire ſatisfaction au Connétable, il le fit & ſe reconcilia avec lui ; mais ce fut de paroles ſeulement, le cœur du Duc n'y répondant point Cliſſon qui parut content de cette reconciliation, reprit l'épée de Connétable ; mais leur querelle ne fut point terminée, car le Duc de Bretagne ne ſatisfit point à ce à quoi il avoit été condamné. 1387.

Le Duc de Bretagne ſe reconcilie avec le Connétable.

Charles premier Roi de Navarre, & qui avoit été tres-fatal à la France, mourut cette année d'une maniere fort étrange ; un de ſes domeſtiques l'ayant enveloppé dans un drap trempé d'eau de vie, pour le ſoulager d'un mal qui le tourmentoit, au lieu de cizeau coupa le fil de ce linge avec une bougie allumée, qui y mit le feu, lequel ne pouvant être éteint facilement & AN. 1388.

Mort étrange de Charles premier Roi de Navarre.

promptement, étouffa ce malheu-
1388. reux Prince. Son successeur Charles II. son fils tint une conduite toute opposée à celle du Roi son pere, & il fit ensorte qu'il n'eût rien à démêler avec sa Majesté.

Guerre contre le Duc de Gueldres

Charles VI. n'ayant rien à craindre du côté de la Bretagne, ni du côté de la Navarre, se vit engagé de prendre les armes contre le Duc de Gueldres, qui eut la hardiesse de lui declarer la guerre, & contre le Duc de Juliers son pere, qui lui avoit donné ce Conseil; mais avant que de rien entreprendre sa Majesté envoya vers l'Empereur pour lui donner avis de son dessein, parce que le Duché de Gueldres étoit Fief de l'Empire. L'armée de France étoit de plus de cent mille hommes, & jettoit la peur dans tous les endroits par où elle passoit; mais tout ce grand apareil n'eut pas beaucoup de suites; car le Duc de Juliers employa l'Archevêque de Cologne son frere pour faire sa paix avec le Roi. Le Duc de Gueldres suivit l'exemple de son pere; mais ce fut aprés avoir resisté quelque

tems. Le Roi rendit au Duc de Ju- 1388.
liers la Terre de Vizeron en Berry, que Charles V. lui avoit donnée pour l'engager dans les interêts de ce Royaume.

Les plaintes continuelles que les peuples du Languedoc faisoient contre la méchante conduite du Duc de Berry leur Gouverneur, & contre ses actions, engagerent Jean de Grandelu Religieux de l'Ordre de S. Bernard personnage d'une vie & d'une vertu exemplaire, & d'une probité extraordinaire, de venir à la Cour, pour representer les sujets de plaintes, & les mécontentemens que les Languedociens avoient contre leur Gouverneur; & bien que les creatures & les partisans du Duc de Berry, formassent toutes sortes d'obstacles pour empêcher que ce saint Personnage ne s'acquitât de sa commission; neanmoins le Roi écouta paisiblement & avec tant de bonté ses remontrances qu'il rapella le Duc de Berry, de son Gouvernement, quoiqu'il fût son oncle, & y envoya le Comte de Foix pour connoître la verité des choses; en- Plaintes contre le Duc de Berry.

1389. suite rendu au Duc de Berry, aprés avoir promis qu'il ne donneroit plus ocasion de se plaindre de sa conduite.

Les Etats du Royaume ayant connu que les oncles de sa Majesté abusoient de l'autorité qu'ils avoient, arrêterent que le Roi qui avoit vingt ans, s'affranchiroit de leur tutelle, & prendroit lui-même le Gouvernement. Cet Arrêté fâcha extrêmement les Ducs de Berri & de Bourgogne, & les irrita contre le Cardinal de Montaigu Evêque de Laon qui en avoit ouvert le premier l'avis, & qui fit voir aux Etats avec une éloquence admirable, la necessité qu'il y avoit que Charles VI. prît lui-même le soin & la conduite de son Royaume, afin de le rendre heureux, & de dissiper toutes les factions dont il étoit agité. Le conseil du Cardinal de Montaigu lui coûta la vie; car il fut empoisonné quelque tems aprés.

Le Roy prend seul le soin de l'Etat.

Charles VI. délivré de la domination de ses oncles, commença à faire des creatures & des favoris. Une longue tréve ayant été con-

elu entre ce Prince & le Roy d'Angleterre, lui donna le loisir d'aller en Avignon pour visiter Clement VII. dont il fut tres magnifiquement reçu ; sa Majesté en revenant passa à Toulouse où Gaston de Foix le vint trouver avec un tres-bel équipage ; & aprés avoir envoyé au Roi cent bœuf gras, & un tres-grand nombre de moutons, il lui rendit hommage dans toutes ses terres, excepté du Bearn qu'il prétendoit tenir en souveraineté. Gaston III. du nom, surnommé Phebus Comte de Foix, mourut deux ans aprés en lavant ses mains. Il étoit bien fait, avoit l'ame grande & courageuse ; il étoit liberal & ne portoit jamais de chapeau ni autre ornement de tête : on dit que c'étoit pour faire voir sa belle & longue chevelure. Le Vicomte de Châtillon succeda au Comte de Foix : on l'apelloit Phebus à cause de la beauté de son visage. Il avoit fait prisonnier de guerre le Seigneur d'Albret, & comme il ne se fioit point à lui pour sa rançon, il voulut avoir de l'argent comptant ; neantmoins

1388.

Voyage du Roi à Avignon.

1388. à la priere de sa femme qui étoit sœur du Roi de Navarre, il lui donna la liberté à la caution de ce Roi. Le Seigneur d'Albret paya la somme au Roi de Navarre qui la retint, ce qui irrita tellement Gaston Phœbus, qu'il menaça sa sœur de ne la point recevoir, si elle ne raportoit la rançon que son frere avoit retenuë. Cette Dame alla trouver le Roi de Navarre avec son fils unique, & aprés avoir connu qu'elle ne pouvoit rien obtenir de lui, elle ne voulut point retourner chez le Comte de Foix son mari, dont elle craignoit la colere. Quelques années aprés le jeune Comte son fils, alla trouver son oncle le Roi de Navarre, pour lui communiquer un mariage qu'il desiroit faire avec la fille du Comte d'Armagnac. Le Roi de Navarre avant que son neveu partît de sa Cour, le chargea d'une poudre pour donner au Comte de Foix son pere, sous pretexte qu'elle serviroit à le reconcilier avec sa mere. Ce jeune Seigneur peu de tems aprés qu'il fut arrivé chez Gaston de Foix, eut querelle avec

Histoire de Phœbus Comte de Foix.

son frere bâtard, qui l'ayant surpris avec cette poudre, & croyant comme il étoit vray, que c'étoit du poison, l'alla porter à ce Comte, qui pour en faire épreuve, la donna à un chien qui en creva sur le champ. Gaston de Foix qui ne sçavoit point comme les choses s'étoient passées, fut si transporté de colere contre son fils legitime qu'il le voulut tuer; neanmoins les Seigneurs qui étoient proche de lui l'en ayant empêché, il desira qu'on le menât en prison, où ce jeune Seigneur mourut peu de tems aprés. 1388.

Le Roi envoya du secours aux Genois contre les Mores sous la conduite du Duc de Bourbon; mais il ne fit aucun progrez, soit parce que l'hyver aprochoit ou pour d'autres considerations que l'Histoire ne nous marque pas. L'on ne peut passer sous silence une vision merveilleuse que les Mores eurent & qui fut peut-être cause qu'ils n'ataquerent pas les Genois, comme ils en avoient dessein. Ces peuples aprochant de leurs ennemis, apercurent devant eux une troupe de

Le Duc de Bourbon envoyé au secours des Genois.

AN. 1390.

1390. Dames vétuës de blanc ; à la tête desquelles il y en avoit une qui brilloit au dessus des autres avec un éclat plein de Majesté : les Mores furent si surpris de cette vision, qu'ils ne voulurent pas aller plus avant.

Jean Comte d'Armagnac fut sollicité par sa sœur de venir en Lombardie pour rétablir dans ses Terres le jeune Barnabé son second mari, dont le pere avoit été dépossedé par Jean Galeas Vicomte de Milan. Le Comte d'Armagnac délibera quelque tems pour prendre les armes contre ce Seigneur, parce qu'il croyoit n'avoir pas assez de forces pour executer son entreprise ; neanmoins il se détermina de secourir sa sœur. Il attira à lui les Compagnies désapointées dont l'un des Capitaines se nommoit Geofroi la Grand-dent, nom qu'il avoit pris pour donner plus de terreur. Les Florentins contribuerent à ce voyage. Le Capitaine d'Angut qui avoit beaucoup de credit parmi les Italiens, se joignit au Comte d'Armagnac. La seule expedition de ce

Défaite & mort du Comte d'Armagnac.

Comte fut le siege d'Alexandrie, ville située sur la frontiere de la Lombardie & du Piémont, parce que Galeas qui la secourut, fit prisonnier ce Seigneur dans une sortie, aprés s'être défendu avec une valeur incroyable ; & il mourut le lendemain de la grande fatigue & des blessures qu'il avoit eu le jour precedent. Bernard son frere lui succeda dans la possession de ses Terres, & en fit foi & hommage à Charles VI. Galeas pour faire connoître que sa haine ne s'étendoit pas au-delà de la vie de son ennemi, renvoya sans aucune rançon tous les prisonniers qu'il avoit faits, & même il leur donna un florin à chacun pour s'en retourner en France. 1390.

L'Université de Paris se vit en ce tems-là presque reduite à être privée des privileges que les Rois lui avoient accordez depuis Loüis le Gros ; mais le grand mouvement qu'elle fit, & les défenses qu'elle publia de continuer les exercices des Etudes & des predications, contribuerent à lui faire confirmer ses privileges. AN. 1391.

1391. Je ne vous parleray point des desordres qui arriverent en ce tems-là dans le Limosin & dans l'Auvergne, à l'occasion de plusieurs bandits, la plûpart Bretons, qui avoient à leur tête Aimerigot Marcel, & Geoffroi la Tête noire, parce que le Duc de Berry qui fut envoyé sur les lieux, sçut bien-tôt les ranger à leur devoir: on en prit quelques-uns qu'on pendit aux arbres, afin de servir d'exemple.

Nous avons remarqué que Pierre de Craon avoit par sa negligence & par sa lenteur fait perdre au Duc d'Anjou l'avantage qu'il se promettoit dans l'expedition de Naples, & que pour éviter la colere de la Duchesse sa veuve, il s'étoit retiré vers le Duc d'Orleans, sur l'esprit duquel il acquit tant de credit, qu'il devint son favori & son confident, mais il manqua de conduite & de discretion envers son maître, ayant découvert à Valentine la femme, l'amour que son mari avoit pour une jeune Demoiselle; ce qui irrita tellement le Duc d'Orleans, qu'il bannit Craon de

sa Cour. Ce Seigneur qui crut que le Connétable étoit l'auteur de sa disgrace, resolut de le tuer à la premiere ocasion ; & en atendant il se retira chez le Duc de Bretagne, duquel il fut bien reçu, à cause de l'ancienne animosité qu'il avoit contre Clisson. Charles VI. extrêmement offensé de la retraite que ce Duc avoit donnée à Craon, lui manda de le venir trouver à Tours pour lui rendre compte de ses actions ; mais le Breton fit quelque difficulté au commencement d'obeir ; il s'y resolut neanmoins aprés que le Roi lui eut donné un sauf-conduit : mais ce Prince n'en eut pas beaucoup de satisfaction. Quelques Historiens écrivent que le Duc de Bretagne avoit eu dessein de faire arrêter le Duc de Berry & Pierre de Navarre, que Charles VI. avoit envoyé vers lui ; mais qu'il en fut empêché par sa femme, qui toute deshabillée qu'elle étoit, l'alla trouver, tenant ses deux enfans entre ses bras, & fit en sorte par ses larmes, qu'il changea de resolution, & qu'il fut trouver le Roi à Tours. Durant ce tems-là

1391. Pierre de Craon banni de la Cour du Duc d'Orleãs

1391. Craon assassine Clisson.

Pierre de Craon alla à Paris, & attaqua le Connétable en sortant du Louvre ; il lui porta un si rude coup sur la tête, qu'il le fit tomber de son cheval : cette action étant faite Craon alla trouver le Duc de Bretagne, croyant avoir tué son ennemi ; neanmoins sa blessure ne fut pas mortelle. Aussi-tôt que le Roi fut averti de cet assassinat, il alla trouver le Connétable, & donna avis au Prevôt de Paris de ce qui étoit arrivé, afin qu'il y pourvût. L'éloignement de Craon fit assez connoître qu'il étoit l'auteur de l'assassinat commis en la personne de Clisson : on arrêta deux Gentilhommes & un Page de Craon, qui pour s'être trouvez à cetee action eurent le poing droit coupé, & ensuite furent décapitez. L'hôtel de Craon fut razé, & toutes les maisons qu'il avoit en Anjou furent aussi démolies. Charles VI. qui n'étoit pas satisfait de cette vengeance, envoya demander Craon au Duc de Bretagne, qui ne fit aucune pertinente réponse ; ce qui anima tellement ce Prince contre lui, qu'il se resolut

resolut de lui declarer la guerre, & de prendre les armes pour le punir de son insolence. Ce Duc de son côté se disposa à se défendre ; & pour en venir plus seurement à bout, il implora le secours du Roi d'Angleterre. Cependant tous les grands projets & les armemens considerables que Charles VI. fit contre le Duc de Bretagne furent inutiles, & n'eurent aucun succés : car passant dans une foresť au sortir du Mans, il rencontra un homme qui s'élança d'entre des arbres, & qui se jettant sur les rênes de son cheval, lui dit : *Roi ne va pas plus avant, tu es trahi* ; aprés quoi il disparut. Ces paroles étonnerent tellement Charles VI. que l'esprit commença à lui tourner. Cet accident fut suivi encore d'un autre qui ne fut pas moins fâcheux : car le Roi poursuivant son chemin, & faisant reflexion sur l'avertissement de cet inconnu, un Page qui étoit prés de sa personne s'endormant, pancha sa lance, & la laissa tomber sur un casque qu'un autre Officier portoit devant sa Majesté, ce

1392.

Accident arrivé à Charles VI. en allant en Bretagne.

AN. 1393.

1393. qui redoubla son apprehension ; & ce Prince tomba alors en une si grande phréneſie, que perſonne au commencement n'oſoit l'aborder. Quelques-uns imputerent cette maladie à des cauſes ſurnaturelles. Pluſieurs l'attribuerent à des charmes que l'on diſoit que Valentine Ducheſſe d'Orleans lui avoit donnez : les Ducs de Berry & de Bourgogne publioient que c'étoit une punition de Dieu, parce que le Roi mépriſoit leurs conſeils, pour ſuivre ceux de Cliſſon qui ne tendoient qu'à la ruine de l'Etat, broüillant les Grands avec ſa Majeſté. Les Papes Clement VII. & Boniface IX. chacun en particulier, ſoûtenoient que l'accident arrivé à Charles VI. étoit l'effet de la vengeance que Dieu exerçoit viſiblement ſur ce pauvre Prince. Clement VII. ſe plaignoit que ce Roi n'avoit point été en Italie, comme il lui avoit promis, pour obliger ſon competiteur d'abdiquer & de renoncer au Pontificat. Boniface IX. pretendoit de ſon côté avoir des ſujets de plainte contre Charles VI. parce

qu'il ne le reconnoiſſoit pas pour le ſucceſſeur de JESUS-CHRIST, & il ſoûtenoit que la vengeance divine avoit éclaté contre ce Prince, parce qu'il ſoûtenoit Clement VII. qui étoit Intrus & un Antipape, au préjudice du legitime ſouverain Pontife. Ainſi ce Roi qui auparavant cette diſgrace étoit l'amour & les délices de ſes ſujets, la terreur de ſes ennemis, & l'arbitre des Princes ſes voiſins, devint aprés ce fâcheux accident l'objet de compaſſion de ſes peuples, le mépris des Grands, & enfin la cauſe de la ruine de la France. Quelques Hiſtoriens ont dit que Charles VI. n'eut pas de ſujet de faire la guerre au Duc de Bretagne, parce qu'il témoigna que Craon étoit parti de ſa Cour, & que depuis s'être retiré en Anjou, le Duc ne l'avoit point vû, & qu'il eſtimoit à ſi grand honneur d'avoir accordé ſon fils avec la fille du Roi, qu'il n'avoit garde de rien faire qui lui pût déplaire. On dit qu'il y eut un Evêque que le Duc envoya à Charles VI. pour le ſuplier de ne point tourner ſes armes contre lui : *Sire*, 1393.

1393. dit-il, *Vôtre Majesté a reçu le Duc à foi & hommage, il lui a prêté serment de fidelité, ainsi elle est engagée de le défendre contre ses ennemis; & cependant c'est elle même qui lui declare la guerre, Dieu a toûjours conservé le pays de Bretagne depuis que les Princes Chrétiens y regnerent, qui fut du tems de l'Empire de Theodose en 381. & lors que par violence & usurpation, il est tombé en d'autres mains, il est toûjours rétourné à son legitime Seigneur; ce qui n'est pas l'ouvrage des hommes, mais de la puissance Divine: & si nous sommes assez malheureux que vous regardiez nôtre Duc d'un œil de colere, nous nous adresserons au Souverain des Souverains, pour le suplier qu'il nous mette à couvert de vôtre vengeance, & qu'il nous défende contre les attaques de vôtre Majesté.* Les François ne témoignerent jamais tant de douleur que lorsqu'ils apprirent la disgrace de leur Souverain: on ordonna des jeûnes & des prieres publiques: on n'entendoit partout que des cris lamentables, pour tâcher de fléchir la colere de Dieu

Consternation parmi les François.

& d'obtenir ſa miſericorde. Les femmes toutes déchevelées, les hommes nuds pieds, & les enfans fondant en larmes, couroient dans toutes les Egliſes & ſe jettoient aux pieds des Autels, pour obtenir la gueriſon de leur Roi. Cependant comme le Gouvernement ne pouvoit pas être ſans Chef, les Etats s'aſſemblerent; & parce qu'on eſperoit que cet accident n'auroit pas de longues ſuites, il fut conclu que l'on s'abſtiendroit du nom de Regent, & que les Princes du Sang auroient le ſoin & la conduite de l'Etat durant la maladie du Roi: & attendu que le frere de ſa Majeſté étoit trop jeune, on ordonna que l'adminiſtration des affaires ſeroit donnée aux Ducs de Berry & de Bourgogne ſes oncles. Cependant les François ne vouloient point du Duc de Berry, parce qu'il étoit avare & violent; & ils lui preferoient le Duc de Bourgogee, comme un Prince plus moderé & plus populaire, quoiqu'ambitieux & vindicatif, & la principale autorité lui demeura. 1393.

Gouvernement donné aux Ducs de Berry & de Bourgogne.

1393. Aprés la mort d'Urbain VI. qui arriva en 1389. Boniface IX. qui avoit été élû à Rome à sa place, pour marquer l'intention qu'il avoit de contribuer de tout son pouvoir à la réünion de l'Eglise, & faire cesser un schisme qui duroit depuis plusieurs années, envoya vers Clement VII. un Chartreux, autant recommandable par sa grande doctrine, que par sa sainteté, pour arrêter entr'eux les moyens les plus propres, afin de donner du repos & de la tranquillité à l'Eglise, & pour parvenir à sa réünion : mais Clement VII dont l'esprit n'étoit point de quitter sa place, & de renoncer au Pontificat, fit arrêter ce Chartreux à Avignon ; l'Université de Paris, qui avoit beaucoup de credit en ce tems là, fit un si grand bruit de cette action, qu'elle obligea Clement VII. à mettre ce Religieux en liberté L'Université s'assembla plusieurs fois pour trouver les moyens de finir ce schisme ; elle en proposa trois, ou la renonciation par l'un des deux Papes à son droit, ou un compromis devant des arbitres, ou

la decision d'un Concile : mais enfin Clement VII. mourut de chagrin d'un discours que Nicolas de Clemengis avoit fait contre lui au nom de l'Université. On esperoit que cette mort finiroit ce schisme, neanmoins les Cardinaux élûrent à Avignon Pierre de la Lune Arragonnois sous le titre de Benoist XII. à la place de Clement VII. Aussi-tôt que Pierre de la Lune fut élevé au Pontificat, on envoya à Rome vers Boniface IX. pour lui marquer que Benoist XII. étoit disposé à ceder sa Dignité, s'il en vouloit faire autant pour le bien & la tranquilité de l'Eglise ; mais ces Ambassadeurs ne reçûrent de lui aucune réponse positive.

1393. Mort de Clement VII.

Election de Benoist XII.

Quelques personnes mal-intentionnées contre le Clergé, & principalement les oncles du Roi, qui pour se faire valoir desiroient abatre l'autorité de cet ordre, parce qu'elle faisoit ombre à la leur, se plaignirent des Privileges des Ecclesiastiques : on leur reprochoit qu'ils s'ingeroient de connoître des

Plainte contre le Clergé.

mes des Seculiers ; ce qui diminuoit
1393. la juriſdiction & la puiſſance Royale. Ces plaintes neanmoins n'eurent aucun effet ; & le Roi confirma le Clergé dans ſes Privileges, en l'invitant de ſe contenir dans les bornes de ſa juriſdiction.

La maladie de Charles VI. donna occaſion aux Ducs de Berry & de Bourgogne, de ſe faire declarer Regens. La premiere demarche qu'ils firent fut de perſecuter ceux que le Roi avoit honnorez de ſon amitié ; ils demirent le Connetable Cliſſon de ſa Charge, & ils le firent condamner par Arreſt du Parlement rendu par coutumace, d'être banni du Royaume pour crime d'Etat. Dans le tems qu'on faiſoit le procés à Cliſſon, il faiſoit vigoureuſement la guerre au Duc de Bretagne, & il le pourſuivit avec tant de force, qu'il le contraignit de ſe rendre, & d'accepter les conditions qu'il lui voulut impoſer.

Ballet des Sauvages.

Quant à la perſonne du Roi, un Medecin de Laon nommé Harſelay le guerit de ſa maladie, mais cette gueriſon ne dura que quelque

tems, pendant lequel les tréves se prorogerent entre la France & l'Angleterre. 1393.

Il fut dansé en l'Hôtel de la Reine Blanche un Ballet par six Seigneurs de remarque, qui étoient habillez en sauvages vêtus de fine toile, ajustée au corps nud, & couverte de lin noirci en guise de poil; sçavoir le Comte de Joüi, Charles de Poitiers, Jean de Foix, le jeune Nantoüillet & Jansay: le Roi étoit aussi de la partie: le feu prit par malheur à l'habit d'un des danseurs, & ensuite se communiqua aux habits des autres avec tant de vîtesse, qu'il fut impossible de les secourir; il n'y eut que Nantoüillet qui se sauvant dans l'Echansonnerie, où il y avoit beaucoup d'eau, se garentit de cet accident: Sa Majesté se trouva en si grand danger de sa personne, qu'elle auroit été consumée par le feu comme les autres, si une Dame, qui étoit la Duchesse de Berry, ne l'eût mis dans sa robe, & n'eût en l'enveloppant étouffé la flamme. La Reine fut si touchée de cet accident, qu'elle tomba en foiblesse au recit qui lui en fut

Ballet des Sauvages.

fait, & il n'y eut que la presence
1393. seule du Roi son fils qui fût capable de la retirer de l'état où elle étoit. Le peuple de Paris qui étoit tres-affectionné pour ce Prince se plaignit fort de ce Ballet ; & il témoigna que si cet accident eût eu des suites plus fâcheuses pour sa Majesté, il auroit été tuer tous les Princes & tous les Grands de la Cour. On sçut dans la suite que le Duc d'Orleans avoit été cause de cet accident ; & pour expier sa faute, il fit bâtir une Chapelle dans l'Eglise des Celestins de Paris. Quoique le Roi n'eût point senti les effets de la flamme, ce peril qu'il avoit encouru lui avoit fait tant d'impression & tant de peur, que l'alienation de son esprit parut plus que jamais ; & l'on peut dire que jusques à la mort, la fantaisie de ce Prince fut toûjours puissamment attaquée de crainte, quelques remedes qu'on lui donnât : il avoit de bons intervalles, mais son esprit qui étoit souvent agité par ses fâcheuses reveries, tomboit dans une demence pitoyable. Quelques Hi-

storiens disent que ce fut le Duc d'Orleans qui fut cause de tout le desordre qui arriva à ce Ballet, & que poussé du desir de reconnoître quelqu'un des six sauvages, il s'en aprocha la lumiere à la main, & que voulant lui tirer le masque du visage, il mit le feu à ses habits. 1393.

Le dessein des deux Couronnes de France & d'Angleterre étant d'entretenir l'alliance entre elles, les Ambassadeurs des deux Rois se trouverent en l'Eglise de Lenlinghen entre Calais & Boulogne, où ils confererent ensemble pour établir une paix solide & de longue durée; mais la rechute de Charles VI. fut cause qu'elle ne produisit qu'une prorogation de tréve pour encore deux ans. Richard pressoit toûjours son mariage avec Isabeau de France, mais les sages politiques soûtenoient qu'on ne devoit point lui accorder cette Princesse dont la grande beauté & les rares perfections avoient touché le cœur de ce Prince, qu'on ne conclut en même tems une bonne paix, & qu'il n'y avoit point d'occasion plus favora-

Tréve prorogée avec les Anglois.

AN. 1394.

Richard presse le mariage d'Isabeau de France.

AN. 1395.

1395. ble pour faire réüssir ce dessein, que celle qui se presentoit. Richard étoit assez porté à faire la paix avec la France ; mais il avoit besoin du consentement des états : cependant Isabeau lui fut promise, & ce Prince lui envoya de riches & de magnifiques presens. L'entreveuë des deux Rois se fit proche d'Ardres, Charles VI. étoit accompagné des Ducs de Lenclastre & de Gloceſter oncles de Richard, & le Roi étoit accompagné des Ducs de Berry & de Bourgogne. D'un côté il y avoit quatre cens Gentil-hommes François, tenans une épée nuë à la main; de l'autre côté il y avoit un pareil nombre d'Anglois : les deux Rois s'étant approchez, s'inclinerent en se saluant, & les huit cens Gentil-hommes se mirent à genoux transportez de joye, voyant qu'une guerre qui avoit duré si long tems entre ces deux Couronnes, & dont les suites avoient été si funestes & si malheureuses, étoit sur le point d'être terminée par une heureuse paix, dont le mariage d'une tres-aimable Princesse avec un si puis-

sant Roi devoit être le sceau. Charles VI. prit Richard par la main & le conduisit dans sa tente. Le Roi de France offrit plusieurs fois la main droite au Roi d'Angleterre, mais il ne voulut jamais l'accepter : aprés disné Charles VI. mena Isabeau sa fille, qui étoit alors Reine d'Angleterre, dans la tente de Richard, entre les mains duquel il la mit, & le lendemain ce Roi la conduisit à Calais, où il l'épousa dans l'Eglise de S. Nicolas par le ministere de l'Archevêque de Cantorbie : mais comme Isabeau étoit trop jeune, Richard differa de consommer le mariage avec cette Princesse. On dit qu'on protogea la tréve pour vingt huit ans. Richard qui de son naturel étoit cruel, commença à renouveller des impôts sur les Anglois ; mais ces peuples se soulevérent contre lui : ils le firent prisonnier, & ensuite ils le sacrifierent à leur fureur. Henry de Lenclastre quatriéme du nom fut mis à sa place, & aprés avoir regné treize à quatorze ans, il laissa la Couronne à son fils

1395.

AN. 1396.

Mariage d'Isabeau avec Richard conclu.

Henry V. comme la ſuite nous l'appriendra.

1397. Charles VI. envoya des troupes à Sigiſmond Roi de Hongrie contre Bajazet premier Empereur des Turcs, ſous les ordres du Duc de Nevers fils du Duc de Bourgogne. Pluſieurs grands Seigneurs de ce Royaume allerent à cette expedition, du nombre deſquels étoient Philippe d'Artois Comte d'Eu & nouveau Connetable, le Comte de la Marche, le Sire de Coucy, Jean le Maingre dit Boucicaut Mareschal de France. Les François eurent au commencement de l'avantage ſur les Turcs, mais ils furent enfin obligez de ceder à leur grand nombre. Ils firent un jour une grande faute; comme ils virent paroître quelques eſcadrons de leurs ennemis, étant à table, ils ſe mirent auſſi tôt en devoir de les attaquer, & de les combattre. Le Roi de Hongrie qui connoiſſoit les Turcs envoya au Comte de Nevers, pour l'avertir que ce n'étoit qu'une feinte, & qu'ils devoient craindre que les ennemis ne fuſſent en plus grand nom-

Le Roi envoye des troupes à Sigiſmond.

bre qu'ils ne paroiſſoient, & qu'ils ne s'avançoient jamais qu'ils ne fuſſent ſoutenus & ſuivis d'une puiſſante armée ; que les François devoient attendre que leurs ennemis fuſſent tous joints enſemble. Le Comte de Nevers aſſembla le conſeil de guerre, & il demanda l'avis au Sire de Coucy, qui dit qu'il falloit attendre, & ne point hazarder le combat, qu'ils ne fuſſent appuyez des troupes Hongroiſes : à l'égard du Connêtable fâché de ce que dans l'opinion on lui avoit preferé le Seigneur de Coucy, il fut de ſentiment contraire, & témoigna que le deſſein des Hongrois étoit de ravir aux François l'honneur de la victoire, en les empêchant de combattre ; que pour lui quelque reſolution que l'on prît, il commanderoit l'avantgarde, & qu'il prétendoit donner bataille ; & en même tems ſans attendre la deciſion monta à cheval, fit avancer ſa banniere, & marcha contre les ennemis ; ce qui obligea le Sire de Coucy, & tous les autres Officiers de le ſuivre : mais il arriva ce

1397.

Défaite de François par Bajazet I. à Nicopolis.

1396. que le Roi de Hongrie avoit prévû ; les François furent enveloppez par les Turcs, de maniere qu'ils ne purent jamais se debarrasser, qu'en souffrant une perte tres considerable, ou en se rendant prisonniers. Le Roi de Hongrie s'avança le plus promptement qu'il put pour aller secourir les François, mais il n'arriva pas assez-tôt ; & comme ses troupes eurent apris la défaite de ces peuples, elles s'enfuïrent sans oser venir aux mains avec leurs ennemis. Il y eut du côté des François vingt-mille hommes tuez dans ce combat ; le Comte de Nevers, le Connétable, le Comte de la Marche, le Sire de Coucy, Henry de Bar, Guy de la Trimoüille & Boucicaut furent faits prisonniers. Philippe de Bar, Guillaume de la Trimoüille & Jean de Vienne Amiral de France y furent tuez. On remarqua que ce Seigneur tenoit encore en mourant la banniere de Nôtre-Dame ; le Sire de Coucy, le Connétable & Guy de la Trimoüille ne survéquirent pas long-tems à la perte de leur liberté. Aprés la mort du

Comte d'Eu Connétable, le Comte de Sancerre Maréchal de France fut honoré de ſa Dignité. L'on dit que Bajazet en donnant au Comte de Nevers la liberté de s'en retourner, ſans avoir exigé de lui aucune rançon, lui dit : *Brave Seigneur je pourrois vous obliger par des ſermens les plus ſaints parmi les Chrétiens, à ne plus porter les armes contre moi, mais je vous donne la liberté afin que vous ſuiviez l'ardeur de vôtre courage ; je conſens que vous amaſſiez le plus de troupes que vous pourrez, pour me faire la guerre ; vous ne me ferez jamais plus de plaiſir, ni tous les Seigneurs François qui vous ont accompagné en cette expedition, que de vous preſenter pour me combattre, puiſque je n'aurai jamais plus de gloire qu'en triomphant de vous.* La victoire que les Turcs remporterent ſur les François leur fut tres-funeſte, car ils perdirent un ſi grand nombre des leurs, que de rage Bajazet fit décapiter trois cens François qui tomberent entre leurs mains. 1396

Dés l'année precedente les Genois

avoient envoyez à Charles VI.
1397. pour le ſuplier d'agréer la protection de leur Seigneurie, & de s'en rendre le maître ; mais Jean Galeas Duc de Milan qui étoit un tres-puiſſant Seigneur, fit tous ſes efforts pour traverſer le deſſein de ſa Majeſté : mais ce fut inutilement, car la ville de Gennes fut miſe ſous la domination du Roi. Cette année-là Venceſlas ſecond Empereur vint trouver Charles VI. à Rheims, ſous pretexte de faire le mariage du fils du Marquis de Brandebourg ſon frere avec la fille du Duc d'Orleans. Le Roi le reçut tres-magnifiquement, & lui fit & à toute ſa ſuite des preſens tres-riches & tres-conſiderables.

Si nous en voulons croire quelques memoires, deux Religieux Auguſtins apoſtats ſe preſenterent en ce tems là pour guerir le Roi : ils ſe vantoient d'avoir de la puiſſance ſur les demons, & de penetrer les ſecrets les plus cachez de la medecine ; ils oſoient même avancer qu'ils devinoient le paſſé & prediſoient l'avenir : mais on decou-

rit leur tromperie, & enfin on eur fit leur procés comme à des orciers & à des impoſteurs ; ils furent degradez par l'Evêque de Paris, en preſence de ſix autres Prelats qui aſſiſterent à cette ceremonie, & enſuite ils furent livrez au juge ſeculier, qui aprés les avoir condamnez à être promenez dans tous les carrefours de Paris, leur fit trancher la tête, & mettre au bout de deux lances, afin que le peuple fût ſatisfait. 1397

Deux Auguſtins décapitez

Je paſſe ſous ſilence tout ce qui ſe fit contre Benoiſt XII. dit Pierre de la Lune qui étoit regardé comme heretique, & comme auteur de tous les troubles & de tous les deſordres qui affligeoient l'Egliſe, parce qu'il refuſoit les voies & les moïens qui pouvoient les finir, & procurer l'union & la paix parmi les Chrêtiens, qui étoient diviſez ; les uns favoriſans ce Pape, & les autres inclinans pour Boniface IX. 1398.

Je ne vous dirai point que le Maréchal Boucicaut aſſiegea avec les troupes de France ce Pape dans ſon Palais à Avignon, & le reduiſit à

Benoiſt XII. aſſiegé dans ſon Palais.

de fâcheuſes extrémitez, afin de
1398. l'obliger à contenter le Roi, qui vouloit qu'il écoutât des propoſitions d'accommodement : mais ce Pape fut ſi obſtiné, qu'il aima mieux ſouffrir toutes les rigueurs & les perſecutions qu'on lui fit, que de compromettre ſon droit, & de permettre que l'on en décidât pour le bien & l'avantage de la paix ; & il ne ſortit de ſon Palais, où il étoit détenu comme priſonnier, qu'en 1402. s'étant traveſti, & s'étant mis en ſûreté, ſous l'eſcorte de quelques François. L'Hiſtoire du Regne de Charles VI. eſt remplie de pluſieurs grandes & belles actions du Maréchal Boucicaut, qui l'ont fait paſſer pour le premier homme de ſon tems dans l'art de la guerre. Quelques mois aprés Benoiſt XII. rentra dans Avignon, & s'y rétablit. L'Eſpagne commença de le reconnoître, & enſuite l'Univerſité de Paris ſe ſoûmit à lui, aprés que le Duc d'Orleans ſe fût rendu caution de ſes bonnes intentions pour la France.

Richard croyoit que nul bonheur

ne pouvoit égaler le sien, aprés avoir fait alliance avec Isabeau de France, qui étoit considerée comme la Déesse de la beauté & les délices des graces : cependant ce mariage ne lui fut pas heureux, & Dieu ne permit pas qu'il en cueillît ni les fleurs ni les fruits. Le Duc de Gloceſter, qui étoit ennemi de la France, ne paroiſſoit pas content du mariage du Roi ſon neveu avec Isabeau fille de Charles VI. & en haine de cette alliance ce Duc faiſoit tous ſes efforts pour nuire à Richard, quoiqu'il en eût reçû toutes ſortes de graces & de bienfaits. Il vouloit que ce Roi ôtât tous les impôts qui avoient été établis durant les guerres, ſa penſée étant que s'il le refuſoit, il le rendroit odieux à tous les Anglois, & que ſi au contraire il l'acordoit, il n'auroit pas dequoi ſoûtenir les Charges de ſon état, ni recompenſer les ſervices que les Seigneurs du Royaume lui avoient rendus, & n'auroit pas le moyen de mettre des troupes ſur pied, quand la neceſſité le requeroit. Richard qui connoiſſoit la méchante inclination

1398.

L'Angleterre mal-ſatisfaite du mariage de Richard avec Isabeau.

1398. du Duc de Gloceſter, & ſes dangereux & mauvais deſſeins, employa tous ſes ſoins pour le ramener à ſon devoir par les voies de douceur ; il le combla de biens, il lui donna les Comtez d'Exceſter & de Buch, & il le fit Connétable de ſon Royaume : mais voyant qu'il ne pouvoit empêcher ſes pratiques, ni arrêter ſes entrepriſes, il prit une conduite toute opoſée, & il le fit conduire à Calais, où il le fit étrangler avec une ſerviette, & enſuite fit courir le bruit que ce Seigneur étoit mort d'apoplexie. La vengeance de Richard ne ſe borna point à la vie de ſon neveu, il la fit éclater encore ſur ſes amis, en faiſant mourir les uns, & en banniſſant les autres. Les Anglois qui avoient accoûtumé de vivre à leur aiſe, ſe plaignoient des incommoditez que leur cauſoit une grande armée, que Richard avoit levée pour l'expedition d'Irlande : ils le menacerent de faire revenir le Comte de Herby qu'il avoit exilé, & de le declarer Roi à ſa place. Cette menace eut ſon effet, car ce Comte appuyé des ar-

Mort violente du Duc de Gloceſter.

nes du Duc de Bretagne entra en Angleterre, où il fut bien reçu des peuples. Richard se vit si étonné de ce changement, qu'il s'enfuit; & comme Henry de Herby sçut qu'il s'étoit retiré dans un Château, il le suivit, & demanda à parler à Richard, & se voyant le plus fort il se saisit de sa personne & le mena prisonnier à Londres, où il mourut : ainsi Henry étant demeuré victorieux de son ennemi, se rendit maître du Royaume d'Angleterre, & monta sur le Trône, dans lequel il se maintint toute sa vie. Isabeau de France voyant son mari mort, fut obligée de retourner dans ce Royaume. Le Duc de Bretagne étoit content, il s'étoit vengé de Richard qui lui avoit enlevé cette belle Princesse qui lui avoit été auparavant promise. Les Bourdelois furent ceux qui témoignerent plus de douleur de la mort de Richard, & il étoit aussi né à Bourdeaux. Les politiques de France voyant que ces peuples se plaignoient de la cruauté de Henry crurent qu'ils quitteroient les interêts

1398.

Guerres civiles en Angleterre, Henri de Herby monte sur le Trône.

AN. 1400.

de ce nouveau Roi, & furent d'avis de les envuyer ſolliciter de ſe ranger dans le parti de cette Couronne ; mais ils ne vonlurent pas entendre à cette propoſition, parcequ'ils ſe ſouvenoient des mauvais traitemens qu'ils avoient reçûs des Gouverneurs, lorſqu'ils étoient ſoûmis à la domination des Rois de France. 1400.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que la nation Françoiſe prétend à la gloire des armes, & les avantages conſiderables qu'elle a continuellement remportez ſur ſes ennemis, la doivent élever au deſſus de tous les autres peuples. Sept braves & illuſtres Chevaliers François défirent pareil nombre de Seigneurs Anglois en combat ſingulier, & ils remporterent ſur eux une victoire entiere : on dit que le deſir de venger la mort de Richard, & le mauvais traitement que les Anglois avoient fait à la Reine Iſabeau ſon épouſe, furent les motifs qui exciterent nos braves à faire ce défit.

Combat de ſept François contre ſept Anglois.

Les cruautez qu'Henry IV. Roi d'Angleterre avoit exercées contre le

le gendre de Charles VI. & contre la Princesse sa fille, étoient une occasion à ce Souverain de faire la guerre aux Anglois, afin de reparer les disgraces qu'ils avoient fait souffrir à la France : mais tous les desseins que l'on auroit pû prendre avoient été interrompus par la division qui arriva entre les Ducs de Bourgogne & d'Orleans, qui n'étoit fondée que sur l'ambition & le desir que chacun de ces deux Princes avoit de regner seul en qualité de Regent; & cette mesintelligence & cette desunion causerent de tres grands desordres dans l'Etat. Ce Royaume avoit alors tous les avantages possibles sur l'Angleterre pour plusieurs considerations ; la premiere parce que les Princes & Seigneurs Anglois animez contre Henry du mauvais traitement qu'il leur faisoit, se plaignoient de sa conduite, & étoient fâchez de l'avoir appellé, & de l'avoir mis sur le Trône ; en second lieu le Roi de Castille promettoit du secours à Charles VI. les Ecossois ne demandoient pas mieux que de renouveller la guerre con-

1400.

Désunion entre les Ducs de Bourgogne & d'Orleans.

tre les Anglois, & les Princes Al-
1400. lemands sollicitoient le Roi de favoriser les Ecossois dans leur entrepriſe. Le Roi de Navarre avec lequel on avoit tranſigé depuis peu de tems, étoit dans les interêts de la France ; & ce Royaume étoit rempli de pluſieurs Capitaines fort braves & experimentez dans la guerre. Cependant, comme nous venons de dire, une malheureuſe querelle ſurvenuë entre les Duc de Bourgogne & d'Orleans, fut cauſe que la France ne put ſe ſervir de tous ces avantages & ne put reparer les pertes qu'elle avoit ſouffertes. Le Duc de Bourgogne ſoûtenoit que la principale autorité & le Gouvernement lui apartenoient, parce qu'il étoit oncle du Roi, & qu'il en avoit eu la tutelle durant ſon jeune âge avec le Duc de Berry ſon frere. Le Duc d'Orleans ſoûtenoit au contraire, que la Regence de ce Royaume lui étoit dûë, parce qu'il étoit le plus proche Prince du Sang, étant frere de Charles VI.

L'inconſtance des deux Archambaut pere & fils, Comtes de Peri-

gord, à se declarer tantôt du côté des Anglois, & tantôt du parti du Roi, fut cause que sa Majesté envoya cette année le Maréchal de Boucicaut qui les assiegea dans Montagnac, & les obligea de venir à la Cour; leur procés leur fut fait, & par Arrest du Parlement ils furent declaré criminels de leze-Majesté, & leur Comté fut confisqué, Charles VI. le donna au Duc d'Orleans, & il fut ensuite réüni à la Couronne.

A N. 1401. Guerre contre les Archambaut.

La reputation des armes du Roi étoit si grande, qu'elle engagea Emanuel Empereur de Constantinople à venir en ce Royaume, sur le bruit de la renommée de nôtre Souverain, & à lui témoigner la part qu'il prenoit au succés de ses entreprises, & à la gloire de ses armes. Charles VI. reçut cet Empereur avec toute la magnificence imaginable; il alla au devant de lui, & lui montra par son accueil l'estime & la consideration qu'il avoit pour l'Empereur.

Ambassadeur de l'Empereur d'Orient en France.

Le Roi étant un peu gueri de sa maladie, ordonna que le Duc d'Or-

leans prendroit le soin des affaires, en cas que son mal le reprit ; mais ce Prince usa si mal de l'autorité qui lui avoit été commise, que le Duc de Bourgogne fut mis à sa place, & rétabli en sa dignité de Regent : mais comme ces deux Seigneurs se faisoient une guerre ouverte, & que chacun d'eux avoit amassé un grand nombre d'amis pour soûtenir leurs interêts, on jugea que leur different ne se termineroit pas sans en venir aux mains. Le Conseil du Roi qui vouloit prévenir les effets de la querelle des Ducs de Bourgogne & d'Orleans, arrêta qu'ils s'abstiendroient l'un & l'autre de la Regence. On les pria de congedier tous les gens de guerre qui étoient proche de Paris, & qui y faisoient des dégats considerables, & on ordonna que la Reine gouverneroit seule, afin d'ôter tout sujet de plainte & de contestation. Cette sage precaution & quelque accord qui fut fait entre ces deux Princes, calmerent leur haine pour quelque tems, mais ensuite elle s'alluma entr'eux plus

1401.

Dissention entre les Ducs de Bourgogne & d'Orleans.

ort que jamais. Dans le tems que
'on pourvoyoit aux moyens les
lus propres pour empêcher que
'inimitié qui étoit entre les Ducs
le Bourgogee & d'Orleans n'écla-
ât au desavantage de ce Royau-
ne, Charles qui regnera sous le
itre de Charles VII. prit nais-
ance. 1041.

Louis Duc d'Orleans envoya un
artel de défy à Henri IV. pour
voir raison du parricide commis
ar son ordre contre Richard; mais
e défy n'eut aucun effet : car bien
qu'Henry parût l'accepter, il ne
manqua neanmoins aucun jour, ni
ucun lieu, ainsi il demeura sans
execution.

Charles VI. envoya cette année
du secours aux peuples de Galles,
ous la conduite du Maréchal de
Boucicaut qui leur mena douze mil-
e hommes ; mais ils ne firent au-
cun autre progrés, que de faire des
degats dans la Lincolnie, & proche
de Vvincester : il y eut quelques
combats donnez sur mer entre une
flotte composée de Bretons & de
Normands, & une flote Angloise, dãs

AN. 1403.

Le Roi envoya du secours aux peuples de Galles.

1403. le premier les Bretons eurent l'avantage, & les Anglois eurent leur revanche dans le second.

AN. 1404. La mort de Philipe Duc de Bourgogne, qui arriva en ce tems-là n'éteignit point la querelle qui étoit entre lui & le Duc d'Orleans, puisqu'elle fut renouvellée par Jean Duc de Bourgogne son fils aîné, qui herita de sa haine comme de ses Etats.

La grande union qui étoit entre la Reine & Louis d'Orleans paroissoit suspecte aux gens de bien ; ils craignoient que l'un & l'autre aprés s'étre enrichis des dépoüilles des peuples, ne vouluſſent encore s'emparer du Gouvernement, & le partager entr'eux, comme ils avoient fait du bien des particuliers. Le Roi, quand sa maladie lui eut donné quelque relâche, voulut tenir les Etats pour satisfaire aux plaintes qui étoient faites contre son frere & contre la Reine Isabeau de Baviere, & aussi afin de remedier aux desordres qui étoient dans son Royaume. Le Duc de Bourgogne y fut mandé, mais il n'y voulut pas venir que fort bien accompagné,

parce qu'il se défioit de la Reine & du Duc d'Orleans. Aussi-tôt que cette Princesse fut avertie de l'arrivée du Duc de Bourgogne, elle se retira à Melun, & donna ordre à Louis de Baviere son frere d'enlever le Dauphin : mais le Duc de Bourgogne qui en eut avis, suivit ce Prince Allemand avec nombre de gens, & aprés l'avoir joint à Juvisi, il lui ôta le Dauphin, & le remena à Paris de son consentement, malgré toutes les resistances du Bavarois. Le Duc de Bourgogne s'étoit autant rendu agreable aux Parisiens par cette action, que le Duc d'Orleans s'étoit rendu odieux. L'Université de Paris qui crut que les bons François devoient prendre part à l'action du Duc de Bourgogne, alla le lendemain en corps au Louvre lui en faire compliment ; & ce Duc pour témoigner l'obligation qu'il avoit à cet illustre Corps de l'honneur qu'il lui faisoit, lui promit toute sorte de protection ; il revoqua plusieurs impositions que le Duc d'Orleans avoit levées sur Paris, il fit remettre les chaînes qui avoient été en-

1404.

Enlevement du Dauphin

ae ſe contenta pas de délivrer ces peuples des courſes & des violences de leurs ennemis, mais même qui conquit quelques Villes ſur eux, & entr'autres Corbefy place res forte & tres-conſiderable. 1404.

Quoiqu'il ſe rencontre rarement que les Predicateurs publient & prêchent la verité de l'Evangile aux Grands dans toute ſa force & ſa pureté : cependant ſous ce Regne il y eut un Auguſtin qui eut la hardieſſe & le courage en la preſence de la Cour, de s'élever contre les diſſolutions & les débauches qui s'y faiſoient : il oſa même deſigner le Duc d'Orleans ; & bien loin que le Roi impoſât ſilence à ce Religieux, au contraire il loüa ſon zele, & ſes diſcours. Hardieſſe d'un Predicateur.

La Requête que le Duc de Bourgogne avoit preſentée au Conſeil du Roi, fit juger que les choſes iroient plus loin, & qu'il étoit difficile que cette grande diviſion qui étoit entre les deux plus grands Princes du Royaume n'attirât aprés elle des ſuites fâcheuſes. En effet, elle fut l'origine d'une guerre tres- AN. 1406.

funeſte, qui ne fut pas ſeulement
1406. un obſtacle à la France pour empêcher qu'elle fît aucun progrés ſur ſes ennemis, comme elle auroit pû faire ; mais même qui la mit en proye, & qui fut cauſe de pluſieurs diſgraces qui lui arriverent. Les troupes qui étoient dans les interêts du Duc d'Orleans portoient gravé ſur leurs Etendars, *Je l'envie* ; & celles du Duc de Bourgogne avoient cette Deviſe, *Je le tiens*. La haine de ces deux Princes fut pour quelque tems apaiſée, parce que les Rois de Navarre & de Sicile, & les Ducs de Berry & de Bourbon, entre les mains de qui ils avoient mis leurs differens, les obligerent de ſe reconcilier : mais ce n'étoit qu'une feinte & une fauſſe paix ; car chacun cachoit dans ſon ame ſon reſſentiment, & nourriſſoit dans ſon cœur une flâme ſecrete d'une veritable animoſité. Cependant on dit qu'ils commencerent à ſe voir familierement, & que dans le Conſeil ils avoient tant de conſideration les uns pour les autres, qu'en ſe déferant mutuellement, ils ſem-

Continuation de la guerre civile.

oloient partager entre eux l'auto- 1406.
ité.

Le Conſeil du Roi fut d'avis l'employer les Ducs d'Orleans & le Bourgogne, afin qu'ils oublias- ent plus facilement, ce qui s'étoit aſſé entre eux. On donna le Gou- ernement au Duc de Bourgogne, ù il eut des ſoins à prendre pour 'être pas ſurpris par l'Anglois : à égard du Duc d'Orleans, on l'en- oya en Guyenne avec ſix mille ommes, où il fit quelques con- uêtes. Henry IV. auroit ſouhaité aire alliance avec Charles VI. il lui emanda Iſabeau ſa fille pour ſon ls le Prince de Galles : mais ſça- ant qu'elle avoit été promiſe à harles fils du Duc d'Orleans ſon ouſin germain, il demanda une au- e fille du Roi qui étoit en Reli- on à Poiſſy ; mais cette demande ayant pas plus d'effet que la pre- iere, il ſe contenta de faire une éve avec Charles VI.

Il arriva en ce tems-là un ſujet chagrin au Duc de Bourgogne ; eſt que bien que le Roi lui eût rmis de mettre le ſiege devant

1406. Calais, dont il vouloit se rendre maître sur l'Anglois, afin de se venger de quelques mécontentemens qu'il lui avoit donnez, & quoiqu'il eût fait tous ses preparatifs, cependant il en fut empêché par le Conseil de sa Majesté qui se servant de son nom lui défendit d'executer son entrepriſe.

AN. 1407. La faveur que le Roi avoit fait au Duc d'Orleans en lui accordant le Gouvernement de Guyenne, augmenta la colere & la haine du Duc de Bourgogne ; de maniere qu'il conceut ce malheureux deſſein d'aſſaſſiner le Duc d'Orleans ; ce qu'il executa le 6. Novembre. Des gens qu'il avoit envoyé à Paris, attaquerent le Duc d'Orleans en s'en retournant de chez la Reine qu'il venoit de complimenter ſur la naiſſance d'un Prince qui mourut neanmoins quelques jours aprés. Et voici comme les choſes arriverent. Un ſoir un nommé Scaſcourthreuſe alla dire au Duc d'Orleans de la part de ſa Majeſté qu'elle ſouhaitoit lui parler ; ce Duc qui ne ſe doutoit de rien prit congé de la Reine, & ſortit

Le Duc de Bourgogne fait aſſaſſiner le Duc d'Orleans.

pour aller trouver Charles VI. qui faisoit alors sa demeure à l'Hôtel S. Pol, accompagné seulement de deux gentilshommes montez à cheval, & suivi de quelques gens de livrée à pied portans des flambeaux. Comme il passoit prés de la ruë Barbette, dix-huit hommes armez s'approcherent de lui, & lui porterent divers coups d'épée & de haches. Ce Prince se sentant blessé, cria qu'il étoit le Duc d'Orleans, croyant par ce moyen arrêter la fureur de ces assassins, mais au contraire, ils en étoient animez davantage; & aprés l'avoir renversé de dessus son cheval, & lui avoir abatu le poing droit d'un coup de hache, ils le tuerent. Un de ses Ecuyers voyant son Maître terrassé, couvrit son corps du sien, dans l'esperance de lui sauver vie, en perdant lui-même la sienne; mais l'un & l'autre furent sacrifiez à la rage de ces meurtriers. Dans le tems que le reste des domestiques du Duc d'Orleans & les deux gentilshommes qui l'accompagnoient crioient au meurtre, ces assassins crioient au feu, afin qu'ils eussent le loisir de se sauver; & en effet, 1407.

un d'eux avoient mis le feu à une
1407. maison voisine. Quelques-uns croient que la principale cause de l'assassinat du Duc d'Orleans, fut la jalousie que le Duc de Bourgogne avoit contre ce Prince, & l'imprudence qu'il eut de dire que sa cousine jeune Princesse Flamande, & pourveuë d'une grande beauté, femme du Duc de Bourgogne, étoit au nombre de ses bonnes fortunes. Un Historien moderne dit qu'un jour ce Duc alla visiter le Duc d'Orleans, & que considerant attentivement le portrait des Dames de la Cour qui étoient dans son cabinet, il échapa au Duc d'Orleans de dire qu'il n'y en avoit aucune dont il n'eût eu la derniere faveur, & qu'il ne fit pas reflexion que le portrait de la Duchesse de Bourgogne étoit du nombre des Dames dont il parloit.

Punition du Prevôt de Paris, pour avoir fait pendre deux écoliers.

Il s'excita en ce tems-là une grande querelle entre l'Université & Guillaume de la Tignonville Prevôt de Paris à l'occasion de deux Ecoliers qu'il avoit fait pendre au prejudice des privileges de la Clericature. Ce different alla si loin

que l'Evêque de cette Ville, excommunia le Prevôt, & que l'Université cessa ses exercices : & comme elle favorisoit ce parti, ce Juge fut obligé de faire dependre ces deux Ecoliers, de les rendre à l'Evêque & au Recteur de l'Université qui étoient ses veritables parties, & de se défaire de sa Charge. On voit encore le tombeau de ces deux Ecoliers au Cloître des Mathurins, avec un Epitaphe. 1407. Histoire de l'Université de Paris.

On n'eut pas beaucoup de peine à découvrit l'auteur de l'assassinat commis en la personne du Duc d'Orleans. On soupçonnoit d'abord Aubert de Canny Seigneur de Varenne, qui étoit fort irrité contre ce Prince, parce qu'il lui avoit enlevé sa femme ; ce soupçon se trouva dans la suite mal fondé, car le Duc de Bourgogne bien loin de desavoüer cette horrible action, il eut la hardiesse de venir se justifier à Paris ; & même il se trouva un Docteur en Theologie nommé Jean Petit, homme éloquent & docte, mais rempli de vanité & insolent, qui s'offrit de défendre ce Duc, & qui soûtint On découvre l'auteur de l'assassinat du Duc d'Orleans.

dans le Conseil du Roi, que ce
1407. Duc n'étoit point coupable pour avoi attenté à la vie du Duc d'Orleans, parce qu'il étoit criminel de leze-Majesté divine, & humaine, ayant voulu usurper la Couronne, en faisant mourir par divers moyens, ceux qu'il croyoit lui servir d'obstacle; que l'action du Duc de Bourgogne étoit excusable, puisqu'il l'avoit commise pour le bien de l'Etat; & que le Duc d'Orleans étant un Tyran, il croyoit qu'il étoit permis de le tuer, & de le sacrifier au service de l'Estat. Ce discours fini Charles VI. accorda le pardon au Duc de Bourgogne & abolition de son crime: & ce Seigneur après avoir été quelque tems sans faire éclater son pouvoir alla donner du secours à Jean de Baviere qui étoit Seigneur spirituel & temporel de Liege contre les Liegeois qui vouloient se tirer de son obeïssance; mais ces peuples furent forcez de se ranger à leur devoir. L'Evêque pour empêcher qu'une autrefois ils ne se revoltassent, en fit mourir les plus mutins,

& il condamna les autres à de groſ-
ſes amandes, comme nous l'expli- 1407.
querons plus au long dans la ſui-
te. On dit que ce Jean Petit dont
nous venons de parler, ne ſe con-
tenta pas ſeulement de défendre la
cauſe du Duc de Bourgogne en pre-
ſence du Roi ; mais qu'il fit en-
core pluſieurs écrits qui furent en-
ſuite condamnez comme heretiques
par la Faculté de Theologie de Pa-
ris, ce qui fut confirmé en 1414.
par le Concile de Conſtance.

Le jeune Duc d'Orleans & Va-
lentine ſa mere prenant occaſion de
l'abſence du Duc de Bourgogne
s'adreſſerent au Conſeil du Roi
pour avoir juſtice de l'aſſaſſinat com-
mis en la perſonne du Duc d'Or-
leans. Le Chancelier leur avoit pro-
mis au commencement quelque ſa-
tisfaction ; mais le retour du Duc
de Bourgogne à Paris, éluda &
aneantit la pourſuite qui ſe faiſoit
contre lui au Privé Conſeil. La mort
de Valentine qui arriva alors contri-
bua beaucoup à obtenir par Guil-
laume Duc de Baviere la confirma-
tion de la grace & du pardon que

le Roi avoit déja accordé au Duc
1407. de Bourgogne. Ce Duc & le jeune Duc d'Orleans jurerent enſuite amitié à Chartres en la preſence de ſa Majeſté qui fit aprocher le Duc de Bourgogne, auquel elle dit : *Beau Couſin, nous vous pardonnons tout :* & enſuite, aprés que ce Duc eut fait quelque civilité aux trois enfans du Duc d'Orleans, ſa Majeſté ſe tourna vers eux en leur diſant : *Beaux Neveux, je vous commande d'accorder au Duc de Bourgogne mon Couſin, l'oubli de tout le paſſé :* ce qui obligea ces Princes de témoigner à ſa Majeſté qu'ils étoient prêts d'obeïr à ſes ordres, & d'effacer de leur memoire tout ce que ce Duc auroit pû faire contre eux, puiſque c'étoit l'intention & la volonté de ſa Majeſté. Enſuite le Cardinal de Bar leur preſenta & au Duc de Bourgogne, le Livre des Evangiles, ſur lequel ils jurerent tous de vivre en bonne amitié toute leur vie. Cette ceremonie fut faite en preſence de la Reine, du Dauphin, des Rois de Sicile & de Navarre, & des Ducs de Berry & de Bourbon. L'on

peut dire neanmoins que la reconciliation qui fut faite entre le Duc de Bourgogne & les enfans du Duc d'Orleans, ne fut pas de longue durée. 1407.

Declaration du Roi concernant les deux Papes.

Le Roi qui vouloit mettre fin au Schiſme qui regnoit dans l'Egliſe depuis un long-tems ſe reſolut de faire publier une Declaration portant que la France demeureroit neutre & n'obeïroit à aucun des deux Papes juſques à ce qu'un Concile en eût decidé. L'Univerſité de Paris animée par l'eſprit de Jean Gerſon l'ornement de ſon ſiecle à cauſe de la profondeur de ſa doctrine, de la grandeur de ſa pieté & de ſa vertu, fit un acte pareil, & proteſta de demander neutralité, juſques à ce qu'un Concile general œcumenique eût terminé & ſtatué ſur le different des Papes ; & ſa raiſon étoit que l'Univerſité les avoit ſouvent ſollicitez par l'organe de ce grand Perſonnage ſon Recteur de ceder l'un ou l'autre pour procurer le repos à l'Egliſe, ou de ſoûmettre leur droit au Jugement des Arbitres qu'ils choiſiroient ; mais cette illuſtre &

fameuſe Compagnie voyant que
1407. toutes ſes inſtances & ſes ſollicitations n'avoient produit aucun effet, & que ce Schiſme troubloit la tranquillité de l'Egliſe & le repos des conſciences ; elle jugea que le ſeul moyen d'obliger Benoiſt XIII. & Innocent VII. à finir leur querelle, étoit de ne reconnoître ni l'un ni l'autre pour Souverain Pontife. Le Pape Benoiſt qui croyoit par ſes menaces arrêter l'effet des Lettres Patentes du Roi & la deciſion & arrêté de l'Univerſité de Paris, envoya des Legats en France avec des Bulles qui mettoient ce Royaume en Interdit, & qui excommunioient ſa Majeſté, les Princes & l'Univerſité ; mais le Parlement qui s'eſt toûjours montré fort zelé pour la défenſe des interêts de la Couronne & des libertez de l'Egliſe Gallicane, ordonna que ces deux Legats ſeroient arrêtez, que l'on attacheroit à leurs dos des Ecriteaux ſur leſquels ſeroient peintes les armes du Pape Benoiſt XIII. renverſées, qu'on mettroit ſur leurs têtes des Mîtres de papier, & qu'en

Legats de Benoiſt XIII. font amande honorable.

cet état ils seroient menez trompette sonnante dans un tombereau depuis le Louvre jusques dans la cour du Palais, & que là leurs Bulles seroient lacerées par les mains de l'Executeur de la haute Justice, & ensuite reconduits dans la prison ; ce qui fut executé : & on remarque qu'avant que cette ceremonie fut achevée, il y eut un Docteur en Theologie qui prêcha publiquement ces deux Legats sur un échafaut placé au milieu de la cour du Palais. L'année suivante on convoqua un Concile à Pise pour terminer ce Schisme qui troubloit le repos de l'Eglise & qui jettoit beaucoup de scrupules dans l'ame des Catholiques. Les deux Papes y furent invitez & toutes les formalitez en tel cas requises ayant été observées, on ordonna la neutralité : ensuite on les declara tous deux Schismatiques, & les Cardinaux ayant reçû la liberté & le droit d'en élire un autre pour remplir à leurs places la Chaire de S. Pierre, ils nommerent pour Souverain Pontife le Cardinal Pierre Philarge, dit de Candie,

1407.

Concile de Pise.

1407. qui fut nommé Alexandre V. il avoit été Cordelier : Jean XXII. fut éleu à sa place en 1410. Alexandre V. n'ayant tenu le Siege que dix mois. Quoique ce ne soit pas tout-à-fait mon dessein de parler beaucoup des Papes, à moins que leur Histoire ne se trouve connexe & enchaînée avec celle de France ; cependant comme Pierre de la Lune ou Benoît XII. ou selon quelques-uns Benoît XIII. a fait une grande figure dans l'Eglise, & que le Parlement fâché de ce qu'il avoit envoyé en France des Bulles qui mettoient ce Royaume en interdit, & qui excommunioient Charles VI. prononça & fit executer un Arrest si rigoureux & si injurieux contre ses Legats : Je ferai voir succinctement quel étoit ce Souverain Pontife, & quel étoit son caractere. Il étoit Espagnol originaire d'Arragon, il étoit fils de Martin de la Lune, & plus propre aux armes & aux entreprises militaires, qu'aux fonctions & aux emplois d'un Pape, dont l'esprit ne doit être rempli que de douceur ; il porta les

armes en Faveur de Henry Comte de Triſtemare, dans les guerres qu'il eut contre Pierre le Cruel; mais comme il n'eut pas en cette fonction militaire tout le ſuccés qu'il eſperoit, il enſeigna le Droit en l'Univerſité de Montpellier, où il acquit beaucoup d'eſtime & de reputation : il fut créé Cardinal en 1375. par Gregoire XI. qui avoit pour lui tant de conſideration, qu'il le conſultoit en ſes plus importantes affaires, & le nomma un des Commiſſaires pour examiner les Revelations de Sainte Brigite. Clement VII. qui ſucceda à Gregoire XI. l'envoya Nonce en Eſpagne, & enſuite en France. Lorſque Benoît XII. n'étoit que Cardinal il declamoit fort contre les Schiſmes qui troubloient le repos de l'Egliſe, & qui venoient par des prétentions de divers Papes; & témoignoit que s'il arrivoit jamais au Pontificat, il ſe montreroit un fâcheux ennemi de ces deſordres, & qu'il ne tiendroit pas à lui qu'il n'empêchât les Schiſmes, & les diſſentions & querelles dans l'Egliſe à ſon occaſion : mais 1407.

lors qu'il fut élevé sur la Chaire de
1407. S. Pierre, il perdit tous ces bons sentimens, & l'on connut par la resistance & l'opiniâtreté qu'il montra à demeurer dans la dignité de Pape que sous un faux zele de la pieté, il avoit caché des pensées de vanité, d'orgueil & d'ambition. Et en effet, quoiqu'il eût signé aprés la mort de Clement VII. avec les autres Cardinaux dans le Conclave, un acte par lequel ils promettoient tous que celui qui seroit éleu, renonceroit au Pontificat, afin d'empêcher un Schisme qu'ils prevoyoient, ce Pape ne voulut pas l'executer comme nous avons veu. Nous lisons dans l'Histoire de l'Université de Paris que l'année suivante Nicolas Clemange qui étoit Secretaire du Pape Benoît XII. & qui avoit écrit & composé sa Bulle, fit une espece de retractation & d'excuse sur cette Bulle, & pour marquer l'estime & la consideration singuliere qu'il avoit pour l'Université de Paris, comme pour la mere des Sciences, il leur envoya ces quatre Vers Latins :

Sed

Sed mihi vel tellus optem prius inna dehiscat, 1407.
Vel Pater omnipotens adigat mr fulmine ad umbras,
Palentes umbras Erebi umbramque profundam
Ante pati quam te violem, aut tua jura resolvam.

C'eſt-à-dire, je ſouhaite plûtôt d'être couvert des tenebres de la mort, & d'être enſeveli dans les ombres de l'enfer, que de ſoufrir que je viole jamais les droits qui vous apartiennent.

Comme la France a toûjours été l'azile des Princes afligez, le Duc de Bourgogne & le Comte de Hainaut firent la guerre aux Liegeois, qui avoient uſé de violence envers Jean de Baviere leur Evêque, qui avoit imploré la protection du Roi, & à la place duquel Evêque ces peuples avoient eu la hardieſſe d'élire le fils d'un grand Seigneur de la Province nommé le Sire de Perunes : ceux qui eurent la conduite des armes de France firent tous leurs éforts pour ramener les Liegeois à leur devoir par les voïes de

douceur, & pour faire désister ce nouvel Evêque de ses prétentions; mais voïant que tous leurs soins étoient inutiles, ils en vinrent aux mains avec les Liegeois qu'ils défirent au nombre de vingt-quatre mille. Le sieur de Perunes & le nouvel Evêque son fils furent tuez en ce combat: ce qui obligea les Liegeois & ceux qui avoient embrassé leur parti de suivre la loi du vainqueur, & se mettre à sa discretion. Jean de Baviere punit severement les auteurs de la rebellion.

1407. Guerre contre les Liegeois.

AN. 1409. Chambre de Justice créée, où Montaigu fut condamné.

L'on fit en ce temps-là une exacte recherche des Financiers, pour y pourvoir. On créa une Chambre de Justice, dans laquelle Jean de Montaigu Grand-Maître de la Maison du Roi, & Sur-Intendant des Finances fut condamné d'être décapité. Le peuple témoigna beaucoup de regret de sa mort: l'on croïoit qu'on l'avoit fait mourir injustement, & pour plaire au Duc de Bourgogne qui n'étoit pas de ses amis, depuis qu'il eut été d'avis que l'on menât le Roi à Tours. Charles de Montaigu son fils prit

soin dans la suite de rétablir sa memoire; & c'est de lui que l'on dit, 1409.
qu'un jour Loüis XI. se promenant à Marcoucy, dont Jean de Montaigu est fondateur, & demandant à un Religieux Celestin du même Convent, d'où venoit que l'on avoit condamné à mort leur fondateur; ce Moine répondit, qu'il ne s'en faloit pas étonner, parce-qu'il n'avoit pas été condamné par des Juges, mais par des Commissaires; laquelle naïveté fit rire le Roi, comme si des Commissaires nommez par sa Majesté n'avoient pas le caractere de Juges, & n'étoient pas veritablement Juges. Le sieur de Marivaux Mestre-de-Camp de cavalerie, & Brigadier, qui est brave de sa personne, descend de ce Jean de Montaigu par les femmes. Du Haillan nous dit, que pour convaincre que Jean de Montaigu étoit criminel, on lui demanda quel étoit son pere, & quels biens il lui avoit laissez, les emplois qu'il avoit eus en sa jeunesse, quels services il avoit rendus à l'Etat, pour meriter la dignité de Grand-Maître, quels

apointemens, gages, pensions, &
1409. recompenses il avoit reçû du Roi, quelles dépenses il avoit faites. & quels biens il possedoit alors Il ne seroit pas à desirer pour quantité de personnes qui se sont élevez à de grands emplois, & qui se trouvent revétus de grands biens, qu'on fit de leur conduite & de leur fortune une perquisition aussi exacte que celle que l'on fît de Jean de Montaigu.

Comme la mort de Jean de Montaigu étoit un éfet de l'autorité du Duc de Bourgogne, elle donna une ocasion aux Ducs d'Orleans de renouveller la guerre contre lui, contre lequel ils avoient toûjours quelque ressentiment. Ils leverent des troupes les uns les autres, & plusieurs combats se donnerent entr'eux, où le sort des armes, quoique diferent & inégal, fut toûjours desavantageux pour ce Royaume, puisque le sang des François y étoit répandu. Le Duc de Brabant frere du Duc de Bourgogne ennuyé de voir tous ces diferens, se mit en état & en devoir de faire la paix

Paix de Bicestre.

entre tous ces Princes, ce qu'il executa heureusement : elle fut concluë à Biceſtre proche de Paris ; mais comme le cœur n'y avoit aucune part, elle ne fut pas de longue durée, & la querelle recommença à la premiere ocaſion. 1409.

Les Genois, ſuivant leur inconſtance naturelle, ſe revolterent en 1409. ſuivant quelques Hiſtoriens, contre le Roi, & chaſſerent avec une perfidie ſans exemple le Maréchal de Boucicaut leur Gouverneur, perſonnage d'un merite diſtingué, dont la ſageſſe & la conduite avoient eu le pouvoir d'apaiſer les troubles qui étoient dans leur ville, & d'y faire naître la tranquilité & le repos, & enfin qui les avoit défendus contre Jean Galeas Vicomte d'Oſtrelan, qui étoit prêt de les reduire ſous ſa domination. Cette revolte ala ſi loin que les Genois maſſacrerent pluſieurs François, & leur barbarie fut à cet excés, qu'ils crioient: *Il faut tuër tout ce que le Maréchal de Boucicaut a laiſſé.* Ces peuples étoient apuyez de quelque ſecours, qu'ils reçurent du Marquis de Monferrat

1409. qui étoit à la tête de plusieurs Gibelins : cependant Alexandre V. élu nouvelement Pape, obligea les Genois de demeurer fermes en l'obeyssance & fidelité qu'ils avoient jurée au Roi ; & pour assurance de leur promesse ils ordonnerent des galeres sur mer pour la sureté des passages d'Italie. Puisque nous trouvons ocasion de faire l'éloge de Jean le Maingre dit Boucicaut, nous dirons qu'il commença à porter les armes sous le Regne de Charles V. & que bien qu'il ne fût âgé que de douze ans, il excita par ses actions qui surpassoient son âge l'admiration de ce Prince ; il donna des marques de sa valeur à la bataille de Rosebecque en 1382. Charles VI. le fit Chevalier la veille de la bataille, il fut honoré de la Dignité de Maréchal de France en 1391. Il servit fidelement contre les Anglois, il eut le malheur d'être fait prisonnier en 1396. à la bataille de Nicopolis, mais son merite & sa bonne mine lui procurerent la liberté. En 1399. il fut envoyé au secours de l'Empereur de Constantinople ; &

Eloge de Boucicaut.

avec douze mile hommes il contraignit les Turcs de se retirer. Ce grand Capitaine fut établi Gouverneur de Gennes en 1401. Il prit Famagouste pour les Genois ; sa mauvaise fortune voulut qu'il fut défait par les Venitiens en 1403. En 1409. étant alé au secours du Duc de Milan contre les habitans de Veronne ; les Genois profitant de son absence, tuerent Cholet son Lieutenant, & se soûmirent à Theodore Peleologue Marquis de Mantoüe. En 1415. il eut l'honneur d'être à la tête de l'avantgarde à la bataille d'Azincourt, où il s'aquit encore beaucoup de reputation & de gloire, quoiqu'il y fut fait prisonnier, & il mourut en Angleterre six ans aprés. 1409.

Les Parisiens qui n'aimoient point le Duc de Berry, souhaitoient qu'on lui ôtât l'autorité, & que durant la maladie du Roi on donnât la Regence au Dauphin ; neanmoins ce Duc s'y opose de tele maniere, que le Roi & la Reine, pour se délivrer de ses importunitez, consentirent qu'il eut toûjours le

maniment des afaires.

AN. 1410. Querelle renouvellée entre les Princes.

La reconciliation qui avoit été faite entre les Ducs de Bourgogne & d'Orleans n'étoit pas si bien établie, que leur querelle ne se renouvellat à l'ocasion du Seigneur de Croy, Partisan du Duc de Bourgogne que les Ducs d'Orleans avoient fait arrêter, & ensuite tourmenter, pour aprendre les complices de la mort de son pere; mais ce Seigneur fut mis en liberté, parceque son fils ayant surpris deux enfans du Duc de Bourbon, ne les voulut point relâcher, que son pere n'eut la liberté. Cette détention fut le signal donné pour recommencer la guerre entre ces deux Princes, encore plus cruellement qu'auparavant. Ils s'envoyerent des cartels de défi les uns aux autres, sans qu'ils eussent aucun éfet, & enfin leur haine éclata entiérement. On vit donc la France divisée en deux factions, l'une des Orleannois, que l'on nommoit Armagnacs, à cause du Comte d'Armagnac un des principaux chefs, & elle portoit la bande blanche & la Croix droite; & l'autre

des Bourguignons, & elle portoit la bande rouge & la Croix de saint André. Les Princes leverent des troupes au préjudice des défenses que le Roi leur avoit faites. Cette division & cette brigue firent naître en ce Royaume une horrible guerre intestine, dans laquelle les enfans porterent les armes contre leurs peres, & répandirent le sang de leurs parens & de leurs amis. L'armée des Orleannois étoit relevée par le nombre des grands Seigneurs qui la composoient, des Ducs de Bourbon, des Comtes d'Alençon & de Clermont, d'Albert de Vertu, de Vienne, de Boucicaut, l'Archevêque de Sens, de Craon, de Monbazon, de Hangeste & plusieurs autres personnes de remarque; il y avoit aussi beaucoup de Seigneurs & de Gentilhommes dans le parti du Duc de Bourgogne. Les Flamands prirent au commencement le parti de ce Duc; mais aprés avoir servi le tems dont ils étoient convenus, ils s'en retournérent; ce qui fâcha fort ce Duc, & l'obligea d'attirer dans son parti les Anglois qui y de- 1410.

meurérent quelque tems, & enſuite
1410. embraſſérent celui du Duc d'Orleans. L'on peut juger quels deſordres cauſoient ces troupes dans tous les endroits par où elles paſſoient. Pluſieurs combats ſe donnerent entre Paris & Etampes, où le ſort des armes fut fort diferent : mais ce que l'on peut dire, c'eſt qu'il y eut un grand nombre de perſonnes de conſideration tuez, & principalement à l'ataque de S. Denis, dont les Bourguignons ſe rendirent les maîtres. Etampes ſe rendit au parti du Duc de Bourgogne, & le Duc de Bourbon y fut fait priſonnier, & auſſi-tôt envoyé en Flandre. Le Roi entra dans les interêts du Duc de Bourgogne, y ayant été atiré par le Dauphin de France qui le ſoûtenoit ; ils furent fort animez contre les Ducs d'Orleans, de ce qu'ils avoient envoyé des Ambaſſadeurs en Angleterre, pour traiter avec eux, comme s'ils avoient été les maîtres du Royaume ; & on intercepta leurs inſtructions & leurs letres ſcellées des ſceaux des Ducs de Berry, d'Orleans & de Bourbon, & du Comte d'Alençon par leſ-

quelles ces Princes faisoient toute sorte d'avantage au Roi d'Angleterre, & ils le flatoient de grandes esperances, pourveu qu'il leur envoyât des troupes, comme si le Roi & le Dauphin eussent été les veritables ennemis des Anglois, eux avec qui jusques alors ils n'avoient rien eu à démêler. Tous les veritables François conçûrent de l'horreur de cette conjuration: le Duc de Berry agissoit en Souverain, & il eut la hardiesse de faire batre monnoye, comme s'il eut été Roi de France. Les Orleannois étoient si animez contre le Duc de Bourgogne, qu'ils susciterent un homme pour l'assassiner, mais par malheur pour lui, il fut surpris dans la chambre de ce Duc, & aprés avoir avoüé son crime, il fut décapité.

1410. Les Orleannois ont recours aux Anglois.

Charles VI. prenant autant d'interêt en cette guerre, que sa maladie le lui pouvoit permetre, se résolut de tirer vengeance de ses oncles & de ses neveux; il les regardoit comme indignes de partager le sang de France avec lui; en un mot il les consideroit comme ses veritables

ennemis, il mit le siege devant
1410. Bourges, qui tenoit pour les Orleannois ; cette ville se défendit long-tems. Les Anglois qui ne demandoient que la confusion & le desordre dans ce Royaume, y descendirent avec une puissante armée; ce qui surprit tellement le Dauphin, que malgré le Duc de Bourgogne il consentit à une paix avec les Ducs de Berry & de Bourbon, qui fut concluë à Vanterre prés d'Auxerre. Ces Princes devoient demander pardon au Roi, & une amnistie leur étoit acordée, en renonçant au traité qu'ils avoient fait avec les Anglois. L'on peut juger que ces peuples ne furent pas contens de cet acord, mais on en fut quite pour quelque argent qu'on leur donna, pour les indemniser des frais qu'ils avoient faits ; & par ce moyen on empêcha qu'ils ne continuassent leurs courses dans le Maine & dans la Toutaine : outre que le Roi envoya contre eux le Duc de Bourbon & le Comte d'Armagnac avec des troupes, c'est que l'on eut avis de la mort d'Henry IV. Roi

Traité fait à Vanterre.

d'Angleterre ; ce qui obligea Henry V. Prince de Galles qui lui succedoit, de s'en retourner dans son Royaume avec ses freres, afin d'appaiſer les deſordres que cette mort & ſon abſence y avoient pû faire naître. Du Haillan nous dit que la perſonne du Roi & du Dauphin fut en grand peril durant ce ſiége, parceque dans le tems qu'ils étoient dans leur tente, ne ſe défiant d'aucune trahiſon, il ſortit cinq cens hommes de la Place, à deſſein de ſurprendre ces deux Princes ; mais ils en furent avertis par un Page du ſieur de Croy, qui commença, en les voyant, à crier aux armes ; ce qui mit chacun ſur ſes gardes, & ce qui fit que cette conſpiration n'eut point d'execution. 1410.

Durant cette année il ſe fit une guerre en Poitou qui fut excitée par les Orleannois. Le Roi y envoya le ſieur de Heilly, qui défit quelques troupes Orleannoiſes, & entr'autres celles commandées par Jacques de Dreux. Cette défaite fut cauſe que les Bretons ne donnerent point de ſecours au parti

AN. 1411. Défaite des Orleannois par de Heilly.

1411. du Duc d'Orleans, quoiqu'ils s'y fussent engagez. Ces disgraces continuelles qui arrivoient à la faction des Princes liguez, les obligérent d'envoyer en Angleterre, pour en obtenir quelque secours ; mais ce fut inutilement.

Guerre renouvellée entre le Duc de Bourgogne & les Orleannois.

Le Duc de Bourgogne, qui n'étoit pas content de la paix que le Dauphin avoit faite dans le tems qu'il croyoit triompher de ses ennemis, medita de s'emparer de la personne de ce Prince, & de faire main basse sur les Princes Orleannois, & sur tous les Princes & Seigneurs qui favorisoient leur parti. Il convoqua pour cet éfet une assemblée dans Paris, sous pretexte de pourvoir aux afaires de l'Etat, où ils furent tous mandez ; mais Pierre des Essarts, à qui le Bourguignon avoit découvert cette conspiration, en eut tant d'horreur, qu'il avertit ces Princes & Seigneurs de ne s'y pas trouver; & comme le Duc de Bourgogne connut que son secret avoit été éventé, il tourna sa colere contre des Essarts, qui lui avoit fait manquer son coup, &

conſpira contre ſa vie ; & afin de mieux joüer ſon perſonnage, il témoigna qu'il faloit reformer les abus de l'Etat, & que l'on devoit commencer par ceux qui avoient le maniment des afaires, & continuer par les perſonnes qui étoient prépoſées pour rendre la Juſtice aux particuliers : ce Duc prétendoit par ce moyen enveloper dans la punition que l'on feroit, des innocens qui étoient ſes ennemis avec des coupables. L'Univerſité de Paris avec les Prevôt des Marchands & Echevins dreſſérent un grand memoire qu'ils preſentérent au Conſeil du Roi, qui contenoient pluſieurs chefs tendans à la reformation des abus qui s'étoient gliſſez tant dans la direction & gouvernement des deniers publics, que dans l'adminiſtration de la Juſtice. Il y en avoit pour reformer les dépenſes des Maiſons du Roi, de la Reine, & des Enfans de France. Il y avoit des reglemens pour le Conſeil privé, dont on prétendoit non-ſeulement diminuer le nombre, mais auſſi reformer la qualité des perſonnes qui le

1411.

AN. 1412. Memoire donné au Roi pour reformer les deſordres du Roïaume.

composoient. On se plaignoit que
1412. le Parlement, qui est la Cour des Pairs, & au jugement de laquelle on renvoyoit les contestations d'entre les Rois & les Princes & grands Seigneurs, étoit composé de jeunes gens, sans nom, sans famille, sans science & sans reputation. On reprochoit aux Oficiers de la Chambre des Comptes, d'avoir reçu parmi eux des Comptables & des gens d'afaires. Les peuples ennemis de ceux qui sont élevez au-dessus d'eux, & qui ont inspection sur leurs mœurs & sur leur conduite, prenoient goût à toutes ces reformes : ils loüoient les bons sentimens du Duc de Bourgogne, & s'y interessoient, comme si elles partoient d'un esprit bien intentionné & fort zelé pour le bien public ; & ils ne voyoient pas que ce Duc avoit ses desseins, & que la reforme des desordres & des déreglemens de l'Etat, n'étoit point le veritable objet de toutes ses pensées & de tous ses mouvemens. Cependant un jour la populace s'amassa, & poussée par le genie du Duc de

Sédition dans Paris.

Bourgogne, alla à la Baſtille, dont Pierre des Eſſarts s'étoit ſaiſi par l'ordre du Duc de Guyenne ; elle l'aſſiegea, & menaça ceux qui la gardoaent de les forcer & de les égorger, s'ils ne lui metoient des Eſſarts entre les mains, de maniére que ces gens ayant obeï, le peuple mena cet Oficier au Louvre, enſuite au Palais, & fit enſorte par ſes cris & par ſes menaces qu'on le ſacrifia à ſa fureur ; on le décapita au milieu des Halles, & pour contenter ceux qui étoient venus en foule à ce ſpectacle, on mit ſa tête au bout d'une lance, & on porta ſon corps à Montfaucon, que l'on pendit à un gibet. L'inſolence de cette troupe mutinée ne ſe borna pas à cette action ; elle ſe tranſporta à l'Hôtel du Dauphin, & lui demanda avec une hardieſſe criminelle, qu'il remît entre ſes mains certains Seigneurs & principaux domeſtiques, dont la conduite lui étoit ſuſpecte, afin de les immoler à ſa vengeance ; & comme ce Prince les lui eut refuſé, elle parcourut tout ſon Hôtel, enleva Edoüard

1412.

AN. 1413. Des Eſſarts décapité.

1413. Duc de Bar cousin germain du Roi, Loüis Duc de Baviere, le Chancelier de Guyenne, Regnaut d'Angennes, & Jacques de la Riviere, qui furent menez prisonniers, & plusieurs autres, avec des violences inouïes : Ensuite cette populace sçachant que le Dauphin s'étoit retiré à l'Hôtel Saint Pol proche de sa Majesté, y alla, & sans respect pour le lieu où elle étoit & pour le Roi, elle arrêta le Dauphin, à qui elle donna des gardes, & lui fit porter le chaperon blanc, qui étoit la livrée de la sédition, & elle obligea même sa Majesté de le prendre. Quelques jours aprés le Prevôt des Marchands acompagné des Echevins & des plus considerables Bourgeois, suivant cet esprit de revolte, retourna au Louvre, où par la bouche d'un Religieux Carme, nommé Eustache de Pavilly, il lui fit de grandes remontrances touchant le maniement des afaires, contre lequel il fit beaucoup de plaintes ; & sans atendre la réponse de sa Majesté, ces gens poussant leurs insolences jusques à l'excés,

poſérent des ſentinelles & des gardes aux portes de ſon Palais, forcérent ſa Majeſté de remetre entre leurs mains tous les Seigneurs qu'ils vouloient ſacrifier à leur paſſion, & ils obligérent le Roi de démetre de ſa Charge Regnaut de Corbie Chancelier de France, qui étoit un perſonnage d'une grande probité & d'un grand merite, pour metre à ſa place une perſonne qui fût dans les interêts du Duc de Bourgogne. Cette ſédition ne ſubſiſta pas long-tems, car les factieux ſçachant que les Orleannois s'avançoient vers Paris, en ſortirent ; ce qui donna lieu au Dauphin de ſe faire voir dans Paris ; & comme les ſéditieux n'oſoient plus paroître, il délivra les Ducs de Bar & de Baviere, & les autres priſonniers à qui la fureur de la populace n'avoit point ôté la vie. La fâcheuſe conjoncture où le Dauphin s'étoit trouvé & pluſieurs autres Seigneurs de la Cour engagea le Roi de ſouhaiter que les Princes fiſſent une paix entr'eux : il députa vers eux l'Evêque 1413.

de Tournay, le Grand-Maître de
1413. Rhodes, les Seigneurs de Bouffremont & de la Vieuville; & les Parisiens aprés avoir témoigné qu'ils n'avoient point eu de part à cette émotion populaire, supliérent le Roi de les comprendre dans le traité d'acommodement. La maladie du Roi qui avoit donné lieu à ces entrepriſes hardies & inſolentes de la populace de Paris, fut cauſe qu'elle ne fut pas punie avec toute la ſeverité poſſible. Par le traité conclu à Pontoiſe, les Ducs de Berry, d'Orleans & de Bourgogne ſe jurérent amitié, & promirent de vivre en bonne union: on arrêta que toutes les troupes de ces deux partis ſeroient congediées. Cet acord ainſi conclu, & les gens de guerre étant licentiez, le Duc de Bourgogne, qui craignit l'éfet du reſſentiment du Dauphin, ſe retira en Flandre: En éfet ce Prince étoit éfectivement perſuadé que le Duc de Bourgogne avoit donné lieu à tous les deſordres qui étoient arrivez dans Paris. La retraite du Bourguignon donna ocaſion aux Princes

Paix de Pontoiſe.

Orleannois de venir dans cette ville, pour exciter les Bourgeois contre les Bourguignons, & pour engager le Roi, la Reine & le Dauphin d'entrer dans leurs interêts, & de venger l'injure qui avoit été faite à leur perſonne, ſa Majeſté revoqua toutes les Déclarations precedentes qu'elle avoit faites à leur préjudice. Elle rétablit Charles d'Albert en ſa Dignité de Connétable, nonobſtant la reſiſtance que le Comte ſaint Pol confident du Duc de Bourgogne, fit de lui remetre l'épée entre ſes mains; & elle bannit tous les Seigneurs qui leur paroiſſoient ſuſpects, & qu'elle croyoit être partiſans du Duc de Bourgogne. Regnaut de Corbie fut rétabli dans ſa Dignité de Chancelier; mais ſon grand âge ne lui permetant pas de ſoûtenir un ſi peſant fardeau, il la remit entre les mains du Roi, qui en favoriſa Henry de Marle premier Preſident au Parlement: le Roi fit un ſanglant Edit contre tous les auteurs de la ſédition qui étoit arrivée à Paris, & l'on en fit une perquiſition ſi exac-

1413.

AN. 1414.

1414. te, que l'on n'épargna perſonne, & que l'on punit de mort tous ceux qui ſe trouvérent complices. Je ne puis, ſans dérober la gloire qui eſt duë au Duc de Bourbon, paſſer ſous ſilence les conſiderables exploits qu'il fit en qualité de General de l'armée du Roi en Guyenne contre les Anglois; il emporta d'aſſaut la ville de Soubiſe, où il donna des preuves de ſa fidelité & de ſa valeur; il ſe rendit encore maître de pluſieurs autres Places aſſez importantes, & gagna quelques victoires ſur les ennemis.

Belles actions du Duc de Bourbon en Guyenne.

Cependant le Duc de Bourgogne remuoit toûjours, & avoit deſſein d'entrer dans Paris, afin de s'en ſaiſir; mais il ne le put executer; & l'on eut obligation aux ſoins du Comte d'Armagnac, de Jean de Gaucour & de Loüis de Bourredon, à la conduite deſquels on avoit confié la défenſe de cette ville. Les actions du Duc de Bourgogne & ſes entrepriſes contre le ſervice de l'Etat & le repos des peuples irritérent tellement le Roi, que ſa Majeſté fit une Déclaration contenant,

que ce Duc étoit reputé coupable de tous les malheurs qui étoient arrivez à ce Royaume. Il fit défense à tous les Princes de lever des troupes sous quelque pretexte que ce fût, afin que les séditieux n'eussent aucun sujet pour couvrir leurs mauvaises intentions. 1414.

Quoique la haine naturelle que les Anglois avoient contre la France, semblât devoir porter leur Roi à faire la guerre à ce Royaume, neanmoins il préfera la paix; & comme il vouloit afermir son autorité contre des peuples inconstans & difficiles à gouverner, il voulut avoir le secours des François; & en demandant en mariage Catherine de France, il prorogea la trêve pour un an. Henry V. avoit deux vûes, d'un côté il faisoit demander à Charles VI. sa fille, afin que ce mariage éfaçât l'injure qu'il avoit reçûe de l'Anglois, en faisant mourir Richard son gendre, & en maltraitant Isabeau sa fille; & de l'autre côté Henry V. sollicitoit le Duc de Bourgogne de lui acorder la sienne, afin de se joindre avec lui,

Henry V. demande inutilement la fille de Charles VI.

1414. pour faire la guerre plus facilement à la France ; mais le Roi d'Angleterre fut refusé des deux côtez. Charles VI. ne voulut point mêler le sang de France avec celui d'un usurpateur, & de l'homicide de son gendre ; & le Duc de Bourgogne ne voulut point l'alliance de l'Anglois aux conditions qu'il lui proposoit : on prétend aussi qu'Henry V. faisoit des demandes à Charles VI. qui n'étoient pas raisonnables. Quelques-uns croient que l'intention du Roi d'Angleterre n'étoit point de s'unir à l'égard de la France, & que son dessein n'étoit que de se broüiller avec elle sous des pretextes ; car on dit qu'en demandant Catherine de France, il demandoit aussi la Provence avec tous ses droits imaginaires, les terres portées par le Traité de Bretigny, & seize cens mil écus qui restoient à payer de la rançon du Roi Jean : & il ne faut pas s'étonner si ses Ambassadeurs ne reçurent point de réponse favorable de la Cour de France ; aussi Henry V. ne perdit point de tems pour se preparer, afin de

de faire la guerre à Charles VI. Il descendit en Normandie, comme nous verrons, avec une flote de seize cens vaisseaux, & une armée de vingt-quatre mille archers & de six mille hommes d'armes. 1414.

Cependant le Duc de Bourgogne levoit des troupes en Flandres, pour s'en servir à l'ocasion; mais cet armement étant venu à la connoissance du Roi, il envoya vers ce Duc des Ambassadeurs pour lui faire défenses de sa part de continuer ses levées; & comme ce Duc mépriſa ces ordres, sa Majesté envoya des lettres circulaires à tous les Capitaines & Gouverneurs des Places, portans défenses de leur livrer aucun passage. AN. 1415.

Durant les factions de ces deux Maisons de Bourgogne & d'Orleans, il s'étoit élevé un schisme dans l'Eglise causé par trois Cardinaux qui se disoient tous trois Papes; ce qui troubla les Royaumes Chrétiens, & principalement la France, outre tous les maux dont elle étoit affligée: mais ce schisme fut éteint par le Concile de Con- Schisme dans l'Eglise:

ſtance qui fut tenu cette année-là.
1415. L'on dépoſa Jean XXIII. qui avoit été élu le dix-ſeptiéme May 1410. Il y avoit alors trois Papes Gregoire XII. & Benoiſt XII. qui ne laiſſoient pas de continuer dans la fonction & dignité de ſouverain Pontife, quoiqu'ils euſſent été dépoſez en 1409. au Concile de Piſe. Le Pape Gregoire, dont nous venons de parler, ſe ſoûmit au Jugement des Prelats qui y étoient aſſemblez ; pour Benoiſt il demeura obſtiné, & ne voulut point déferer à l'autorité du Concile, & il reſta en Arragon. Le S. Siege étant demeuré vacant depuis 1414. juſques en 1417. Martin V. de l'illuſtre Maiſon des Colonnes fut élu, & l'on peut dire que ce fut alors ſeulement que le ſchiſme de l'Egliſe ceſſa, puiſqu'elle ne reconnut plus pour Souverain Pontife que Martin V. On condamna dans ce Concile la memoire de Vviclef qui étoit un fameux heretique Anglois, & on y condamna au feu Jean Hus nonobſtant le ſauf-conduit de l'Empereur Sigiſmond, & Jerôme de Prague,

Défini par le Concile de Conſtance.

Vviclef heretique condamné.

pour avoir enſeigné la doctrine de Vviclef, & des maximes contraires à celles de l'Egliſe Romaine. Cet Hereſiarque ſoûtenoit que les Prêtres en peché mortel ne pouvoient pas adminiſtrer les Sacremens. 1415.

Une conteſtation qui arriva entre les Ducs de Bretagne & d'Orleans, pour la préſéance que chacun de ces deux Princes prétendoit avoir dans toutes ſortes de ceremonies, troubla la Cour, & comme elle fut décidée en faveur du Duc d'Orleans neveu de Charles VI. le Duc de Bretagne retourna en ſon pays fort mal ſatisfait. La Cour fut encore broüillée par un autre incident, c'eſt que la Reine avoit fait arrêter & metre priſonniers pluſieurs Seigneurs qui étoient dans la confidence du Dauphin; & ce Prince ſuportant impatiemment cette injure, manda le Duc de Bourgogne à Paris, pour fortifier ſon parti : neanmoins comme l'on fit ſatisfaction au Dauphin, le Duc de Bourgogne fut contremandé.

Troubles arrivez à la Cour.

Ce Duc étant toûjours regardé comme l'ennemi de l'Etat, Char-

1415. Guerre contre le Duc de Bourgogne.

les VI. se disposa à lui faire la guerre avec toutes ses forces ; il prit pour cette expédition la livrée du Comte d'Armagnac, qui étoit une écharpe blanche, & prit la route de Picardie : & aprés s'être saisi de Compiegne, il assiegea la ville de Soissons, qui se défendit quelque tems ; mais enfin elle fut prise d'assaut, & la garnison que le Duc de Bourgogne y avoit mise fut taillée en piéces. Enguerrand de Bournonville qui en étoit Gouverneur, l'un des plus braves hommes de son tems fut fait prisonnier avec quelques Oficiers, menez tous à Paris & décapitez aux Halles.

La prise de Soissons fut suivie de la défaite de l'arriére-garde de l'armée du Duc de Bourgogne par le Duc de Bourbon & par le Comte d'Armagnac, laquelle victoire donna une grande joye aux François bien intentionnez & zelez pour le service du Roi.

Sa Majesté aprés toutes ces conquêtes ne trouvant point de Place qui resistât, passa en Flandre & assiegea Arras. Enfin aprés plusieurs

combats de part & d'autre, la guerre fut terminée par une paix qui fut faite par l'entremiſe du Duc de Brabant & de la Comteſſe de Hainaut, frere & ſœur du Duc de Bourgogne. Les Princes d'Orleans qui avoient leurs interêts particuliers, & qui ſongeoient à ſe venger de leur ennemi, s'opoſérent à cette paix ; mais le Dauphin qui voyoit bien que cette querelle, qui n'étoit que particuliére, deviendroit celle de l'Etat dans la ſuite, & que par l'évenement elle pouvoit cauſer la ruine de ce Royaume, l'emporta, & fit conclure cet acord malgré eux. Quelques-uns écrivent que les Pariſiens ſe plaignirent de n'avoir point eu de part à cette paix ; mais que le Conſeil du Roi ſe moqua d'eux, & témoigna qu'il ne leur apartenoit pas de ſe mêler des afaires de l'Etat.

1415. Paix d'Arras.

Le Dauphin qui avoit montré ſon pouvoir dans la concluſion de la paix, continua de le faire paroître en ſe faiſant déclarer Regent, & en prenant ſoin des afaires de l'Etat, nonobſtant l'opoſition & la reſi-

Le Dauphin déclaré Regent.

1415. ſtance que le Duc de Berry y aporta : ce Duc voyoit bien que c'étoit la fin de ſon autorité, & qu'il ne pouvoit plus eſperer de gouverner comme il avoit fait auparavant. Cette Regence fut acordée au Dauphin dans une aſſemblée des Etats, où l'Evêque de Chartres ſon Chancelier fit un diſcours plein d'éloquence & plein de hardieſſe. Il dit: *Que juſques alors toute l'autorité ayant été déferée à des Princes à qui elle n'apartenoit pas par le droit de leur naiſſance, il ne falloit pas s'étonner ſi la France avoit ſoufert tant de partialitez & tant de diviſions en elle-même, que l'on pouvoit dire qu'elle s'étoit déchirée de ſes propres mains?* Il marqua, *que le Paſteur mercenaire, & à qui le troupeau n'apartenoit point, ne donnoit pas pour lui les mêmes ſoins, encore moins ſa vie, comme faiſoit le veritable Paſteur : Que comme l'autorité des Princes qui avoient auparavant gouverné l'Etat, étoit paſſagere & momentanée, l'on n'avoit pas lieu d'eſperer qu'ils s'aquitaſſent de leurs obligations & de leurs devoirs avec la même exactitude, le même déſintereſſement, le même zele*

& la même ardeur, que si le gouvernement & l'administration des afaires avoient été entre les mains d'un Prince à qui la naissance donne le droit de commander; que chacun étant persuadé de ces veritez, il étoit facile de voir la necessité qu'il y avoit dans la fâcheuse conjoncture des choses de donner la Regence au Dauphin heritier présomptif de la Couronne, vrai imitateur des vertus les plus éclatantes & les plus illustres de ses ayeux, qui avoit déja passé le tems prescrit par l'Ordonnance de Charles V. son ayeul, & qui par ses fameuses actions avoit déja donné des marques de sa valeur & de sa prudence, & avoit fait connoître à toute l'Europe, qu'il étoit capable de commander aux François & de prendre seul la conduite & le gouvernement des afaires. 1415.

Nous avons vû que le Roi d'Angleterre avoit envoyé des Ambassadeurs à Charles VI. pour demander en mariage Catherine sa fille; mais comme ils ne reçurent d'abord aucune réponse, parceque le Roi & le Dauphin étoient absens, leur maître les renvoya encore une seconde fois, sans avoir neanmoins

On refuse une seconde fois Catherine à Henry V.

1415. plus de satisfaction de cette Ambassade que de la premiere. On leur témoigna que les afaires de France ne permetoient pas alors que l'on acomplît cette aliance ; & la raison de ce refus étoit, que les Anglois vouloient avoir Catherine de France avec les mêmes conditions que celles portées par le Traité de Bretigny ; ce que l'on ne vouloit pas à la Cour, parcequ'elles étoient trop préjudiciables à ce Royaume : ensorte qu'Henry V. irrité de cette réponse, changea l'amour qu'il portoit à Catherine Princesse charmante, en une haine contre le Roi son pere, & lui déclara la guerre.

Ambassade de France en Angleterre.

Comme Charles VI. fut informé du grand armement que Henry V. faisoit contre la France, il lui envoya des Ambassadeurs, pour sçavoir le sujet de ses plaintes, & lui témoigna qu'il agréoit sa recherche pour la Princesse sa fille ; mais à certaines conditions honnêtes, & non à des conditions qui ne pouvoient être acceptées qu'a la honte des François, & qu'à la honte de l'Etat. L'Archevêque de

Bourges, qui portoit la parole, n'eut pas plûtôt achevé son discours, que l'Archevêque de Cantorbery en presence d'Henry V. & de son Conseil répondit, que si le Roi de France vouloit donner à sa fille en dot les Duchez de Guyenne, de Normandie, d'Anjou, & de Touraine, avec les Comtez de Ponthieu, du Maine, & de Poitou, & generalement tout ce que les Rois d'Angleterre avoient autrefois possedé en France, le Roi son maître licentieroit son armée, & feroit aliance avec Charles VI. sinon qu'il s'éforceroit non seulement de reconquerir toutes ces Provinces pays & Seigneuries, mais aussi tout son Royaume, & lui enlever même sa Couronne par la force des armes. L'Ambassadeur de France ne pouvant soufrir une réponse si hardie & si insolente, lui repliqua vigoureusement, & adressant sa parole à Henry V. il lui dit: *O Roi, pensez vous que ce soit la crainte de vos armes qui ait obligé Charles nôtre tres-auguste & Chrétien Monarque à vous faire les propositions* 1415.

1415. *honnêtes que nous vous avons fait de ſa part : Non, non, Sire, vous vous trompez, ç'a été pour épargner le ſang de vos ſujets, qui ſont innocens de toutes vos querelles ; ſçachez, O Souverain, que ſi vous ſongez ſeulement à ſortir de vôtre Iſle, pour venir ataquer nôtre Roi, il levera une ſi puiſſante armée, que quand toutes les forces de vôtre Royaume ſeroient réunies enſemble, elle ne ſeroient que le joüet de la Nobleſſe Françoiſe.* Henry V. entendit ces paroles ſans s'émouvoir, & au lieu d'en faire paroître du reſſentiment contre cet Ambaſſadeur, il lui fit des preſens, & le fit conduire avec ſeureté dans ce Royaume.

Cependant le Duc de Bourgogne qui n'avoit point encore ratifié le Traité d'Arras, fut ſollicité par Jean de Vaillac premier Preſident au Parlement de Paris, de le ſigner, ce qu'il fit.

Guerre contre les Anglois.

Henry V. dans l'intention de faire la guerre, deſcendit à Calais, & de-là il alla en Normandie, où il aſſiegea Harfleur, dont il ſe rendit maître : mais comme il vit que ſon armée avoit été fort diminuée par

les maladies, il s'en retourna à Calais aprés avoir trouvé un guay entre Corbie & Peronne, les François ayant rompu tous les ponts de la riviere de Somme ; cependant Charles VI. étoit à Roüen avec le Dauphin & le Duc de Berry. Le Roi desiroit lui-même conduire son armée & donner bataille. Le Duc de Berry se mit en état d'empêcher l'un & l'autre ; & il étoit d'avis qu'on laissât Henry V. se retirer en Angleterre ; mais comme il ne put obtenir de sa Majesté qu'on n'ataquât point les ennemis, il insista à ce que le Roi, ni le Dauphin ne fussent point à la tête des troupes, & rapella dans leur souvenir la fâcheuse & funeste disgrace qui étoit arrivée à la journée de Poitiers ; & il dit qu'il faloit mieux perdre la bataille que le Roi & la bataille ensemble. La Prophetie du Duc de Berry ne fut que trop vraye. Charles VI. avança avec ses troupes, & on hazarda le combat ; & au lieu de laisser retirer l'ennemi, on l'ataqua ; mais les François ressentirent à leur désavantage les éfets de l'im- 1415.

1415. Bataille d'Azincourt.

patience qu'ils eurent de venir aux mains avec les Anglois. Ce combat se donna prés d'Azincourt à Balagny qui eſt dans le Comté de ſaint Pol, où les François furent défaits. Il y en eut dix mille tuez ſur la place, & quinze cens faits priſonniers, quoiqu'ils fuſſent en plus grand nombre que les ennemis. On prétend que les François firent trois fautes qui furent cauſe de la perte de la bataille ; la premiere qu'ils n'avancérent pas également, & autant que les Anglois, quoiqu'ils fuſſent inferieurs en nombre, qui eſt une faute que Ceſar remarqua en Pompée à la bataille de Pharſale. La ſeconde, que comme les François demeurérent quelque tems en un même état ſans combatre, ils furent eux & leurs chevaux acablez de flêches & de traits ; ce qui fut cauſe que quelques chevaux ſe ſentans bleſſez coururent ſans ordre, & ſans que les Cavaliers les puſſent retenir & en puſſent être les maîtres : & la troiſiéme qui fut plus conſiderable, c'eſt que Savenſe brave Capitaine qui ataquoit les

ennemis en flanc, à la tête de huit cens chevaux, ne fut suivi que d'un petit nombre, les autres ayant lâché le pied. L'on peut encore ajoûter à ces considerations, la grande ambition que les Seigneurs François avoient de commander, & la confusion qui se mit dans l'armée: Tous ces fâcheux incidens n'empêchérent pas que les Seigneurs François & les Oficiers ne combatissent avec beaucoup de courage; mais ils ne furent pas secondez. Le Duc d'Alençon avec un petit Escadron perça le corps d'armée des Anglois où étoit Henry V. il lui donna un coup de sabre sur son casque, dont il emporta une piéce de sa Couronne, & tua le Duc d'York à ses côtez: mais comme ce Prince François ne fut pas soûtenu, il fut en peu de tems envelopé & environné, de maniére qu'il fut obligé de ceder au grand nombre des ennemis qui l'assailloient de tous côtez, & il fut tué avant que l'on eût pû reconnoître quel il étoit. On atendoit le Duc de Bretagne & le Maréchal de Rieux avec six mille six cens 1415.

1415. hommes : ces troupes arrivérent un peu tard ; & comme ce Duc connut qu'elles ne pouvoient le suivre, il hâta le pas, & vint assez tôt pour répandre son sang, & perdre la vie avec plusieurs grands Seigneurs & Gentilshommes de ce Royaume, & prendre part à leur disgrace ; car on remarque que des dix mille François qui furent tuez en cette bataille, il y en avoit quatre mille Gentilhommes. L'on y perdit le Duc de Brabant, Philippe de Bourgogne Comte de Nevers, frere de Jean Duc de Bourgogne, le Duc de Bar, ses freres, le Connétable, le Maréchal de Boucicaut, l'Archevêque de Sens, Loüis de Bourbon Comte de Vaudemont, l'Amiral Dampierre, Loüis de Bournon fils de Jacques Seigneur Despreaux, Jacques de Châtillon, Rambure Grand-Maître des Arbalêtriers, les Seigneurs de Crequy, de Bethunes, d'Humieres, de Montigny, de Coucy, & Terrail bisayeul du Vaillant Chevalier Bayard. A l'égard des prisonniers, les plus considerables étoient Charles

Duc d'Orleans, Artus Comte de Richemont, Jean I. du nom Duc de Bourbon, Charles d'Artois Comte d'Eu, & Loüis de Bourbon Comte de Vendôme, les Seigneurs de Fosseuse & de Roye. Les Anglois ne perdirent en cette ocasion que deux mille hommes. Ils ne purent se servir de l'avantage de leur victoire, & voyant que leur armée avoit été afoiblie par les maladies, ils se retirérent à Calais, & de là ils passérent en Angleterre. 1415.

Le Duc de Bourgogne qui avoit crû que la détention des Ducs d'Orleans & de Bourbon qui avoient été faits prisonniers à la journée d'Azincourt, & la mort du Duc d'Alençon lui donneroient beaucoup de credit & beaucoup de facilité même pour retourner à Paris, en forma le dessein; mais le Roi le prevint, & fit défenses à toutes les Villes de son Royaume de lui ouvrir les portes, ce qui l'obligea de reprendre le chemin de Flandres. La mauvaise intention du Duc de Bourgogne ne fut point arrêtée par son éloignement; car comme il

Conspiration du Duc de Bourgogne découverte.

connut que l'entrée de Paris lui
1415. étoit interdite, il suscita deux hommes pour y faire soûlever le peuple contre le Roi, la Reine, & contre la Cour. Le complot étoit de les égorger tous le jour de Pâques; mais cette maudite conspiration fut heureusement découverte, & n'eut aucune execution, la plûpart des complices furent pris & décapitez aux Halles.

Mort de Loüis Dauphin.

Comme les malheurs n'arrivent pas souvent seuls, la France aprés avoir perdu de braves gens & l'élite de la Noblesse à la bataille d'Azincourt, perdit presque au même tems Loüis Dauphin âgé de dix-neuf ans, non sans soupçon de poison. Le Duc de Bourgogne son beau-pere en conçut une extrême douleur; il perdoit son apui & sa protection; & la consideration de ce jeune Prince fut cause que le Roi lui pardonna l'assassinat qu'il avoit commis contre le Duc d'Orleans; & plusieurs fois sa Majesté ne voulut point à la priere du Dauphin tirer vengeance des révoltes du Duc de Bourgogne; & il se trouvera un

autre Dauphin qui par la vie & le sang de ce Duc expiera tous ses crimes. 1415. Jean Duc de Touraine succeda à Loüis Dauphin son aîné ; mais il ne lui survéquit pas long-tems ; l'on croit qu'il fut aussi empoisonné. Charles qui regnera sous le titre de Charles VII. fut Dauphin aprés lui, il étoit gendre du Duc d'Anjou. On ne regreta pas beaucoup la perte de Loüis Dauphin, parceque c'étoit un Prince de peu de merite, & autant incapable de donner conseil que de le recevoir. Le Duc de Bourgogne eut la hardiesse de publier par tout que Charles Dauphin étoit auteur de la mort de ses deux aînez ; & comme il connut que quelques-uns mal intentionnez pour le Dauphin, entrérent dans ce sentiment, il envoya des letres circulaires dans toutes les Villes, afin de fortifier ce qu'il avançoit contre lui, & même il fit un traité particulier avec des Villes de Picardie, qui promirent de lui donner secours. Ce Traité n'eut pas beaucoup d'éfet ; mais les Villes de Paris & de Roüen se

déclarérent ouvertement pour lui.

1415. Concile de Conſtance.

On tint cette année le fameux Concile de Conſtance, où les Ambaſſadeurs de France ſe trouvérent, les Ambaſſadeurs de tous les autres Rois allérent au devant d'eux avec le Grand Chambrier du Pape acompagné de beaucoup d'Archevêques & Evêques pour les recevoir. Je ne parlerai point de tout ce qui s'y paſſa, ni même des choſes qui y furent décidées & arrêtées, cela n'étant pas de mon ſujet. Je dirai ſeulement que l'on y dépoſa le Pape Benoiſt XIII. & le Pape Jean XXII. que l'on y condamna la doctrine heretique de Vviclef qui avoit infecté l'Angleterre; & celle de Jean Hus qui expïa par le feu ſes hereſies, comme nous avons dit auparavant. On y condamna auſſi les erreurs de Ierôme de Prague, & de Iean Petit, qui avoit avec tant de hardieſſe défendu l'action du Duc de Bourgogne envers le Duc d'Orleans, Martin V. fut élû Pape.

AN. 1416.

Sigiſmond Empereur, vint cette année là à Paris dans le deſſein de traiter la paix entre la France &

l'Angleterre, & pour se rendre mediateur du diferent qui étoit entre ces deux Couronnes. Il alla au Parlement où en sa presence on plaida en latin une cause d'un Ecuyer qui demandoit qu'un Fief lui demeurât aprés la mort de son pere; la mere le lui disputoit, & prétendoit que son fils ne lui pouvoit pas succeder, parcequ'il n'étoit point Chevalier. L'Empereur pour faire gagner la cause de cet Ecuyer, le fit Chevalier à l'Audiance. On se plaignit de ce que le Parlement avoit soufert que Sigismond avoit fait un François Chevalier, puisque ce droit n'apartenoit qu'au Roi qui est seul souverain & Maître dans ses Etats. On dit que l'Empereur étant en France, voulut ériger le Comté de Savoye en Duché, mais que les Oficiers du Roi s'y opoférent, parcequ'ils pretendirent que cette érection étoit un acte de Souveraineté qui ne pouvoit être exercé en France que par nos Rois, & non par des Souverains étrangers, & que la qualité & le titre d'Empereur ne donnoient aucune Iurisdiction dans

1416. L'Empereur vient à Paris.

ce Royaume : auſſi l'érection ne fut
1416. faite qu'à Breſſe hors des terres de France, à la priére d'Amedée VIII. Comte de Savoye.

La guerre continuoit toûjours en ce Royaume contre les Anglois avec tant d'opiniâtreté, que l'Univerſité de Paris envoya avec le Corps de Ville ſuplier le Dauphin d'y donner ordre, & de pourvoir même à ce que pluſieurs troupes licentiées qui faiſoient des dégats dans les Provinces, en fuſſent chaſſées, & auſſi pour ſuplier ſon Alteſſe de venir à Paris, afin que ſa preſence, renouvellât la joye dans le cœur de tous les Pariſiens, & qu'elle engageât tous ces peuples d'être plus atachez au ſervice de l'Etat & de leur Prince. *Il vous plaira*, diſoient-ils, *Monſeigneur, donner cette conſolation au Peuple de France, qu'ils voïent celui ſous la Regence duquel ils eſperent avoir toutes ſortes de proſperité & de bonheur, comme celui qui eſt le veritable & le legitime Succeſſeur de leur Roi & de leur naturel Seigneur.* Et le dix-
An. ſeptiéme Février de cette année, le
1417. Parlement étant aſſemblé en la pre-

sence du Dauphin, le Recteur de l'Université avec quelques Députez, y survint, à qui il fut dit par le Président Maugier, que le Roi s'étoit toûjours mis en état non seulement de procurer le repos à la France, mais encore à l'Eglise; que l'on s'étoit servi de toutes sortes de moyens convenables & décens à la grandeur de ce Royaume, pour engager ses ennemis à venir à des propositions d'accommodement & de paix; mais que quelques avantages qu'ils avoient eus, leur avoient enflé tellement le courage, & rempli l'esprit & l'imagination de vaines esperances, qu'ils s'étoient rendus sourds à toutes sortes de propositions; mais qu'il y avoit lieu de croire que la fortune ne leur seroit pas toûjours favorable, & que Dieu voulant reprimer leur orgüeil, permetoit que le sort des armes seroit plus heureux pour les François; mais le Président Maugier ajoûta que le Dauphin avoit lieu de se plaindre d'un discours qui avoit été tenu par Raoul de la Porte Regent en l'Université, en la 1417.

1417. Histoire de l'Université.

presence de lui Dauphin, & du Recteur, par lequel il se seroit plaint de plusieurs usurpations que les Prelats faisoient sur les Clercs & Etudians és Universitez, à l'égard de la Collation des Benefices; qu'il demandoit qu'on laissât ce droit au Pape comme il avoit coûtume d'en ordonner, & qu'il avoit même échapé à la Porte de déclarer qu'il apelleroit des Constitutions ordinaires des Oficiers du Roi, & même des Prelats de ce Royaume au Pape, & qu'il persistoit en son apel. Aprés quoi Guillaume le Tur Avocat General se leva & dit, qu'il étoit de son devoir de ne pas permetre qu'en la presence du Dauphin & d'une si auguste compagnie l'on pût donner ateinte à l'autorité Royale; que le Roi étoit l'Empereur & le souverain Seigneur en son Royaume, qu'il ne tenoit sa puissance & son autorité que de Dieu seul; qu'il étoit inouï qu'aucun François eût osé apeller devant aucune Jurisdiction Ecclesiastique, quelque élevée qu'elle fût, des Ordonnances, Statuts, Reglemens & Con-

ſtitutions de nos Rois ; & que ceux qui avoient la hardieſſe de faire telles apellations étoient criminels de leze-Majeſté : que de la Porte & ſes complices ou adherans en faiſans tels apels, avoient voulu donner ateinte à l'autorité Royale : qu'il ſembloit que dans leur plainte il y avoit quelque juſtice & quelque équité ; mais que l'on découvroit qu'il y regnoit un eſprit de déſobeïſſance aux loix du Royaume. *Eſt ſimulata æquitas, & obedientia quæ cenſetur iniquitas & inobedientia duplex.* Il conclut à ce que le Regent de l'Univerſité fût condamné à faire amende honorable au Roi, au Dauphin & au Parlement, & ſur ces concluſions on arrêta le Recteur de l'Univerſité, parcequ'il avoit paru par ſa preſence aprouver l'action de de la Porte : & on empriſonna quelques-uns de ſes ſupôts, & le Recteur demeura en dépôt en la maiſon de Pierre Diere Chanoine de la Sainte Chapelle du Palais, juſques au lendemain qu'il fut élargi, & que l'Univerſité en corps ſe trouva au Parlement, qui fit excuſe de ce 1417.

1417. qui avoit été dit par de la Porte, & que cela lui étoit échapé dans la chaleur de son discours, sans intention toutefois de rien diminuer de l'obeyssance & du respect qu'il devoit à l'autorité Royale, & aux Ordonnances & Loix qui en émanoient, & que de la Porte dans sa remontrance avoit passé les ordres qui lui avoient été prescrits : En éfet l'apel qu'il avoit interjetté, n'avoit point été arrêté en pleine assemblée ; & c'est dequoi principalement la Cour le reprimenda : & ensuite le Recteur & ses supôts alérent trouver le Dauphin, pour le remercier de la liberté qu'il leur avoit bien voulu procurer ; & que leur intention n'étoit point d'apeller du Roi, de ses Ordonnances ou de ses Oficiers, qu'ils étoient & seroient toûjours obeyssans aux volontez du Roi, Ordonnances & commandemens, & qu'ils suplioient le Dauphin de leur pardonner.

La puissance & l'autorité étoient alors entre les mains du Connétable d'Armagnac, ainsi que les personnes du Roi & du Dauphin, qui avoit

avoit alors seize ans ; & comme la Reine étoit seule capable de balancer l'autorité du Connétable, il forma le dessein de s'en défaire ; & pour l'executer, il fit naître dans l'esprit du Roi de la jalousie contre cette Princesse, qui fut pour cet éfet envoyée prisonniere à Tours avec Catherine de France sa fille, dont elle sortit peu de tems aprés. La Reine fut si animée contre le Connétable, & même contre le Dauphin, qu'elle croyoit complice de l'injure qui lui avoit été faite, qu'elle ne put jamais se resoudre de pardonner ni à l'un ni à l'autre, ni d'éfacer de son souvenir le mauvais tour qui lui avoit été joüé. Il auroit été à souhaiter que la vengeance de cette Reine se fut bornée à la mort du Connétable ; mais elle s'étendit encore sur un grand nombre de personnes qui n'avoient eu aucune part à l'outrage qui lui avoit été fait & à la Princesse sa fille. Cette violence fut si préjudiciable à la France, qu'elle entraîna presque aprés elle la perte & la ruine totale de ce Royaume.

1417.

La Reine & sa fille faites prisonniéres.

1417. Dés l'année précedente le Roi & le Dauphin Regent, qui vouloient ôter tout pretexte au Duc de Bourgogne, d'exciter des troubles & faire la guerre, lui avoient envoyé Cauny pour lui faire des plaintes, & auſſi des propoſitions. Ce Duc étoit ſi tranſporté de colere, que nonobſtant le droit des gens, il voulut faire mourir Cauny; neanmoins aprés avoir fait reflexion ſur la ſuite & la conſequence qu'auroit cette action, il écouta cet Envoyé, & lui fit réponſe ſur chaque article de ſes memoires, dont la ſubſtance étoit que tout ce qu'il avoit fait avoit été pour le ſervice du Roi; que ſon intention n'étoit point de lui déplaire, ni d'atirer ſur lui ſa colere, & la mauvaiſe afection du Dauphin : Toutes ces excuſes que le Duc de Bourgogne fit au Roi ſur tous les ſujets de mecontentement que ſa Majeſté & le Dauphin avoient contre lui, furent inutiles; car ſon intention étoit fort éloignée de ſes paroles.

Les Pariſiens partiſans du Duc de Bourgogne, voyant que les Arma-

gnacs s'étoient le plus puiſſamment opoſé à la concluſion de la paix, & aux bonnes intentions du Souverain Pontife, ſe ſouleverent contre eux; & dans la revolte qui fut excitée, ils engagerent le Roi de ſe mettre de la partie, pour autoriſer leur action; enfin ils maſſacrerent tous ceux du parti des Armagnacs, qui tomberent entre leurs mains. Pluſieurs perſonnes de qualité furent envelopées dans cette mutinerie; entr'autres le Chancelier de France, pluſieurs Oficiers du Parlement, de la Chambre des Comptes, quelques Conſeillers d'Etat & quelques Bourgeois de Paris que l'on ſoupçonnoit être partiſans du Comte d'Armagnac, furent ſacrifiez à la fureur du peuple; & leurs maiſons furent pillées & ſacagées. L'on ne vit jamais de plus grande confuſion, ni de deſordre plus conſiderable, puiſque l'autorité du Roi même ſervoit à l'execution des violences de la populace irritée & mutinée, & que l'on employoit ſon nom pour les autoriſer. Ce peuple furieux n'étoit retenu dans ſon em-

1417. Horrible ſédition dans Paris contre les Armagnacs.

portement, ni par le respect pour
1417. la Religion, ni pour les loix, ni par la consideration de ceux qui avoient autorité & pouvoir sur lui, & encore moins par la crainte des suplices, puisque ceux qui étoient les gardiens des mêmes loix & ses défenseurs, donnoient les premiers les mains à la violence. L'on peut dire que l'on ne se reconnoissoit plus dans Paris, & qu'il n'y avoit point de sûreté pour les gens de bien. Le Comte d'Armagnac fut un des premiers qui sentit les éfets de la violence de la populace mutinée : ce Connétable qui avoit au commencement de la sedition échapé à la fureur des factieux, fut découvert, fait prisonnier & tué ensuite, ainsi que les Evêques d'Evreux, de Coûtance, de Bayeux, de Senlis & de Xaintes, qui par malheur se trouverent alors à Paris. La rage de ces seditieux étoit si grande, qu'elle n'épargna pas mêmes les cadavres de ces miserables, & elle exerça sur eux des cruautez qui surpassent l'imagination. Quelques Armagnacs qui se défendoient,

furent obligez de se retirer, & de ceder à la multitude & au nombre des assaillans. A l'égard du Dauphin, comme il ne se crut pas en sûreté dans Paris, il en sortit, & sous la conduite de Tanneguy du Châtelet il se retira à Melun. 1417.

Ce massacre étant fait, la Reine vint en cette ville acompagnée du Duc de Bourgogne, où elle fit une magnifique entrée. Le Roi qui n'y étoit pas le plus fort, se vit obligé de leur faire acuëil, soit qu'il dissimulât le ressentiment qu'il avoit, ou que ce fût manque de resolution & de fermeté, recevant toutes les impressions qu'on lui donnoit. On destitua alors plusieurs Oficiers. Le Bourguignon eut la hardiesse de reprendre le maniement des afaires au préjudice du Dauphin qui étoit en âge de commander, & la presence de la Reine & du Duc de Bourgogne, qui s'étoit emparé de l'autorité, renouvella la sedition dans Paris. Les Parisiens qui se voyoient apuyez, devinrent plus insolens: ils recommencerent leurs desordres; & comme si la passion les eut privé

La Reine & le Duc de Bourgogne viennent à Paris.

La sédition y recommence.

entierement de jugement, ils élûrent pour leur chef l'Executeur de la haute juſtice, qu'ils firent vêtir d'une robe de damas fourée de marte, & ſous ſa conduite ils continuerent leurs violences. Le Duc de Bourgogne qui connut que les inſolences de ces ſeditieux s'étendoient trop loin, qu'il étoit tems d'y aporter des bornes, & craignant auſſi qu'elles ne le rendiſſent odieux à tous les veritables François, comme en étant la premiere cauſe, ſe vit obligé par politique & pour ſon interêt particulier, de diſſiper cette ſedition, ce qu'il fit en envoyant ſix mille de ces mutins au ſiege du Château de Montlehery, qui étoit défendu par les Armagnacs, qui s'étoient ſauvé du maſſacre & de la ſedition.

1417.

Le Duc de Bourgogne veut attirer le Dauphin à Paris.

Le Bourguignon qui avoit deſſein d'atirer à lui le Dauphin, ou plûtôt de l'engager de venir à Paris, afin de ſe ſaiſir de ſa perſonne, lui envoya des Ambaſſadeurs ſous le nom du Roi & de la Reine, qui s'éforcerent de lui perſuader de venir ſe ranger proche d'eux, & de

retourner à la Cour pour prendre sa place dans le Conseil avec assurance, que le Duc de Bourgogne lui rendroit toute sorte d'obeïssance & de respect ; mais le Conseil du Dauphin, qui étoit composé de gens de tête, l'en dissuada, & il y en eut un qui prenant la parole, lui tint ce discours, *Pouvez-vous, Monseigneur, vous persuader que le Roi vous mande à la Cour, pour gouverner, lui qui n'est pas maître de sa personne. Ne sçavez vous pas que la Reine n'est pas assez bien intentionnée pour vôtre Altesse, pour marquer tant d'empressement pour vos interêts ? ne sçavez-vous pas la liaison étroite qui est entre cette Princesse & le Duc de Bourgogne ? qu'elle n'agit que suivant ses mouvemens ; qu'elle ne voit que par ses yeux, & qu'elle ne suit que son conseil. Vous devez regarder ce Prince comme un tiran hardi & prêsomptueux, qui est capable de tout entreprendre, pour satisfaire à son ambition, & qui vous sacrifieroit vous-même pour se conserver l'authorité & le commandement.* Le Dauphin suivit ce conseil, & n'alla point à la Cour. 1417.

AN. 1419. Les Anglois entrent dans la Normandie.

Les Anglois qui tâchoient de profiter des desordres qui étoient dans le Royaume, leverent une armée de cinquante mille hommes, qu'ils envoyerent en Normandie. Henri V. en fut le Chef ; il étoit acompagné des Ducs de Glocester & de Clarence ; & aprés s'être emparé des plus fortes Places de cette Province, sçavoir Caën, Cherbourg & le Pont de l'Arche, il assiegea Roüen, dont il se rendit le maître, aprés avoir resisté longtems. La reduction de cette ville, comme la capitale de la Normandie, entraîna aprés elle celle des autres Places. On ne peut donner assez d'éloges aux Bourgeois de Roüen, puisqu'ils la défendirent jusqu'à la derniere extremité. Le Duc de Bourgogne leur avoit promis du secours, ce qui relevoit leur esperance, & animoit leur courage ; mais enfin comme ils se virent trompez, ils furent obligez de se rendre à composition : on dit qu'Henry V. proposa des conditions si déraisonnables & si indignes de gens de courage, & de per-

sonnes qui s'étoient si fidellement & si vigoureusement défendus, qu'ils les refuserent, & qu'ils témoignerent à leurs ennemis, qu'ils préferoient la mort à une honteuse capitulation ; & en éfet Henry V. modera sa colere, ayant apris que les assiegez avoient resolu d'abatre un pan de muraille de leur ville, de sortir tous ensemble les armes à la main avec leurs femmes & leurs enfans, de se faire jour au travers de leurs ennemis, & d'aller en desesperez où leur fortune les pouroit conduire. Ce Roi fit à ces braves gens des propositions raisonnables. 1419.

Quelques avantages qu'Henry V. eut sur les François, il ne laissa pas neanmoins d'écouter des propositions de paix ; & il se trouva en une conference qui se tint proche de Meulan, où la Reine & le Duc de Bourgogne se rencontrerent, mais elle n'eut aucun succés ; car quelque amour qu'Henry V. témoignât pour Catherine de France, il ne voulut neanmoins rien relâcher, ni rien rabatre de ses propositions ; & cette entrevuë produisit seule-

ment une espece de reconciliation entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne, qui fut confirmée par le Roi. Elle se fit prés de Melun à Ponthiel. Le Duc mit pied à terre le premier, & s'inclina plusieurs fois devant le Dauphin ; & en l'embrassant il se mit à genoux : le Dauphin le baisa & le fit relever, lui protestant qu'il oublioit le passé ; cependant cette reconciliation ne fut que feinte & simulée, car le Dauphin conservoit toûjours dans son cœur le desir de perdre son ennemi ; ce qu'il executa peu de tems aprés.

1419. Entrevûe du Dauphin & du Duc de Bourgogne.

L'Anglois cõtinuë la guerre.

Comme l'on ne put convenir avec Henry V. il continua la guerre : il mit le siege devant Pontoise, dont il s'empara ; ce qui obligea le Duc de Bourgogne à metre une puissante garnison dans Paris, afin de pourvoir à sa sûreté : en éfet il y avoit lieu de craindre pour cette ville ; car le Roi n'avoit pas des troupes pour opoſer aux Anglois.

Marguerite de Cliſſon veuve de Jean de Blois Comte de Ponthieure, excitoit ſes quatre fils à ſe ſaiſir de la perſonne du Duc de Bretagne, pour

s'emparer de son Duché, quoiqu'il y eut un acord fait entr'eux, comme nous avons vû Cette veuve engagea si bien le Dauphin dans ses interêts, pareeque le Duc de Bretagne n'armoit point contre les Anglois, qu'il traita avec ses quatre fils, & promit de les proteger dans toutes les entrepriſes qu'ils feroient contre ce Duc. Cette protection donna la hardieſſe aux fils de Marguerite de Cliſſon, d'atenter à la perſonne du Duc de Bretagne. Ils l'engagerent à une partie de plaiſir & de divertiſſement dans le Château de Châtouceaux en Anjou, où il ne fut pas plûtôt arrivé avec Richard ſon frere, qu'Olivier l'aîné acompagné de quarante Cavaliers bien armez les arrêta & les mena liez & garotez au Château de Palluau en Poitou, & delà en diferens endroits, en faiſant courir le bruit, tantôt qu'ils s'étoient noïez, & tantôt qu'ils étoient allez en pelerinage à la Terre-ſainte. Les amis du Duc de Bretagne mirent le ſiege devant Châtouceaux, croyant qu'il y fût : & bien qu'ils n'y rencontraſſent que Marguerite Cliſſon,

1419.

Le Duc de Bretagne arrêté à Châtouceaux.

aprés y avoir entré par la brêche ;
1419. ils se saisirent de sa personne, & la menacerent de la tuer, si elle ne faisoit donner la liberté au Duc de Bretagne. Ces menaces obligerent cette Dame de procurer la liberté à ce Duc, afin de conserver sa vie. Il se fit un traité entre les fils de Marguerite Clisson & le Duc, par lequel il leur pardonnoit les violences qui lui avoient été faites : neanmoins les Etats de Bretagne n'y eurent point d'égard ; ils firent le procés aux quatre fils de la veuve de Jean de Blois, qu'ils condamnerent d'être décapitez. Quant au Comte de Ponthieure, il se retira en Limoges, & delà à Lyon, & ensuite à Bade ; & aprés avoir épousé la fille du Seigneur de Quievran, il passa le reste de ses jours à Avennes.

Le Duc de Bourgogne pressé par les remords de sa conscience, & fâché de voir que toutes les afaires de ce Royaume se ruinoient par sa consideration, se résolut de s'unir avec le Dauphin ; & afin que ce bon dessein fut executé, ils se trouverent à Poüilly-le-fort prés de Me-

lun, & là jurerent la paix ; mais cette reconciliation n'étoit que des levres, car le Dauphin ne se ressouvenant plus des sermens qu'il avoit faits, de vivre toûjours en union & en bonne amitié avec le Duc de Bourgogne, & de la déclaration qu'il avoit faite en presence de plusieurs Seigneurs qui s'étoient trouvez à cette entrevûe, qu'il oublioit tout ce qui s'étoit passé, & même qu'en cas qu'il arrivât quelque démêlé entr'eux, il vouloit bien s'en raporter au Saint-Siege : ce Prince neanmoins ne cherchoit que l'ocasion de se défaire du Duc de Bourgogne. Il y étoit sollicité par tous ceux qui aprochoient de sa personne ; comme la suite nous le fit assez connoître, il lui manda de se trouver à Montereau-Fautyonne, pour achever le Traité qu'ils n'avoient qu'ébauché à Ponthiel. Ce Duc qui se défioit toûjours du Dauphin, avoit de la peine à s'y rendre, & même il difera, & s'excusa long-tems ; mais enfin persuadé par une autre Dalila, c'est-à-dire, par la Dame de Gyac sa maitresse, il 1419.

1419. y vint trouver le Dauphin ; mais comme il étoit sur le pont de la porte de la Ville, Tanneguy l'alla saluer de la part du Dauphin, qui n'en étoit pas éloigné. Le Duc de Bourgogne, aprés avoir passé la seconde barriere, s'agenoüilla pour saluer le Dauphin, lequel au lieu de lui rendre son salut, lui fit des reproches sanglans ; & comme il se relevoit & remetoit son épée en l'état qu'elle devoit être, & que la posture contrainte dans laquelle il étoit, avoit peut-être mis hors de sa place ; Robert de Loire qui étoit un des Seigneurs de la suite du Dauphin, lui dit : *Quoi, vous mettez l'épée à la main contre Monseigneur*, & alors Tanneguy du Châtel commença à crier, *Il est tems*, ce qui apparemment étoit le signal ; & aussitôt on frapa le Duc de Bourgogne d'une petite hache au visage, qui lui abatit le menton. Ce Duc se sentant blessé ne perdit point courage ; il se leva, & se mit en état de se défendre, mais il fut accablé de coups, & enfin étendu mort sur la place. Quelques Seigneurs pre-

Le Duc de Bourgogne tué à Montereau.

ſens à cette action, qui voulurent ſecourir le Duc de Bourgogne furent faits priſonniers ; le Duc de Noailles qui fit plus d'éforts que les autres fut tué : à l'égard de Montaigu, il ſe ſauva en ſautant par deſſus les barrieres dans le Château qui étoit proche de Montereau, & il fit part aux gens du Duc de Bourgogne de ce qu'il lui venoit d'arriver. Le Dauphin s'éforça de ſe juſtifier de cette action ; mais elle parut trop criminelle aux yeux de tout le monde, pour pouvoir être excuſée ; & même le Roi & la Reine en furent ſi irritez, qu'ils firent publier par tout, qu'ils n'aprouvoient point l'aſſaſſinat commis en la perſonne du Duc de Bourgogne, & qu'ils en condamnoient les auteurs & les complices. Il faut auſſi convenir que cet aſſaſſinat fit naitre tant de malheurs dans ce Royaume, que l'on pourroit dire que la mort du Duc de Bourgogne a été auſſi funeſte & auſſi préjudiciable par ſes ſuites à la France, que ſa vie même. 1419.

Philippe Comte de Charolois

fils de ce Duc, fit tous ſes éforts
1419. pour venger la mort de ſon pere ; il n'en trouva que trop de moïens, & le Roi qui avoit ſi facilement pardonné au Duc de Bourgogne, d'avoir fait aſſaſſiner le Duc d'Orleans ſon frere, ſe déclara ouvertement contre le Dauphin ſon fils, ainſi que la Reine, qui n'oublia rien pour ſe venger de lui, en voulant tirer vengeance de la mort du Duc de Bourgogne. Il ne falloit pas s'en étonner ; la maladie de ſa Majeſté ne lui permetoit pas de faire toutes les reflexions poſſibles ſur l'avantage qu'elle donnoit aux ennemis de ſon Etat, en abandonnant le Dauphin ſon fils à la diſcretion de ſes ennemis particuliers. Les Pariſiens envoyerent au Comte de Charolois, lui faire ofre de leur ſervice, & le Roi par un excés de complaiſance pour la Reine, envoya Morvilliers Premier Preſident du Parlement, pour lui témoigner la part qu'il prenoit dans ſon déplaiſir, & qu'il n'autoriſoit pas l'action du Dauphin. Phîlippe Comte de Charolois, que nous nommerons à pre-

sent le Duc de Bourgogne, reprit la place de son pere dans le Conseil du Roi ; & pour se venger du Dauphin, il perdit tous les sentimens d'un veritable François, & d'un Prince allié à la Couronne. 1419.

Le Dauphin se retire de la Cour.

Cependant le Dauphin ne trouvant point de sureté à la Cour, se retira ; & comme il fondoit ses esperances sur le Languedoc, le Duc de Bourgogne y envoya Chalon Prince d'Orange, qui y fit d'abord quelque progrés : mais ensuite le Comte de Foix que le Dauphin avoit fait Gouverneur de cette Province, aprés avoir amassé des troupes, repoussa vigoureusement le Prince d'Orange ; neanmoins le Dauphin fut obligé d'ôter le gouvernement au Comte de Foix, parceque chacun se plaignoit de ses violences, & il envoya à sa place le Comte de Clermont. Les Rois de Castille & d'Ecosse fournirent quelques troupes au Dauphin ; & lui prêterent tous les secours qu'ils purent.

Le Duc de Bourgogne qui jugeoit que son parti ne pouvoit avoir

1419. tout l'avantage qu'il eſperoit ſur le Dauphin, ſans y faire entrer le Roi d'Angleterre, reprit les derniers erremens du Traité de paix & du mariage que l'on avoit ſi ſouvent propoſé entre Henry V. & Catherine de France, qui étoit une ſi belle Princeſſe, que ce Souverain voulut avoir ſon portrait. Ce Traité & cette alliance qui juſques alors avoient été rejetez comme injurieux à la nation, & préjudiciables à l'Etat, furent renouvellez, & enfin arrêtez. On conclut le mariage de Catherine avec Henry V. Les principales conditions étoient que, *Charles VI. nommoit ce Prince étranger pour heritier de la Couronne de France, à l'excluſion de Charles VII. Dauphin, à la charge toutefois qu'Henry V. ne porteroit point le nom de Roi de France durant la vie du Dauphin; mais qu'il auroit la qualité de Regent, & qu'il prendroit le ſoin & la conduite des afaires de ce Royaume avec une autorité abſoluë & ſouveraine; que l'on ne concluroit aucun traité avec le Dauphin, que du conſentement de Charles VI. & d'Henry V. avec la participation du*

AN. 1420. Traité de paix & de mariage cõclu avec Henri V.

Duc de Bourgogne, & des Etats des Royaumes de France & d'Angleterre. 1420.

Le Parlement de Paris qui n'agiſſoit que ſuivant les mouvemens & les ſugeſtions d'Henry V. déclara le Dauphin incapable de tenir aucune Seigneurie dans le Royaume, preſente ou future, comme nous allons voir.

Nullitez de ce Traité.

Il ne falloit pas beaucoup être éclairé en politique, pour connoître que ce traité de paix & les conditions portées par le contrat de mariage de Catherine de France avec le Roi d'Angleterre étoient nuls pour pluſieurs conſiderations ; la premiere, parcequ'elles étoient arrêtées avec un Prince qui n'avoit pas le jugement ſain & entier, & à qui la maladie donnoit ſouvent plus de fâcheux & de mauvais intervalles que de bons. La ſeconde, parceque Charles VI. n'avoit point droit de desheriter ſon fils, & de faire paſſer la Couronne de France à un Prince étranger, puiſque le Dauphin devoit la poſſeder aprés la mort du Roi ſon pere, par le droit de la naiſſance & par la loi du Ro-

yaume ; & toutes les Déclarations
1420. que Charles VI. fit pour autoriſer cette exheredation, ne contribuerent qu'à la détruire, puiſqu'elles partoient toûjours d'un mauvais principe, & qu'elles étoient faites par un Prince qui n'avoit aucun droit de diſpoſer de la Couronne Françoiſe.

Henry V. aprés s'être rendu maître de pluſieurs villes qui tenoient le parti du Dauphin, fit ſon entiée dans Paris, où il fut reçu des Bourgeois avec beaucoup d'acüeil. Le Roi étoit avec lui qui marchoit à la droite ; quelques jours aprés l'on tint un Parlement dans le Louvre, où Charles VI. & Henry V. étoient ſur un même banc. Le Chancelier de France étoit aſſis auprés du Roi; il y avoit pluſieurs grands Seigneurs, tant François qu'Anglois : un Advocat de la part du Duc de Bourgogne y parut, qui demanda juſtice contre le Dauphin & contre les complices de la mort du Duc de Bourgogne; Pierre de Marigny Advocat du Roi prit ſes concluſions, qui tendoient à peine afflictive con-

tre les coupables ; mais le Chancelier ne prononça pour lors aucun Arrest de condamnation, & il dit seulement qu'il seroit procedé contre les assassins en la maniere ordinaire : on assigna le Dauphin à la Table de Marbre & ses complices à certain jour, & personne de leur part n'y ayant comparu, intervint Arrest qui déclara le Dauphin ateint & convaincu de l'assassinat en question, & qui le déclara indigne de toute sorte de successions, & principalement de celle de la Couronne de France, & qui le bannit à perpetuité de ce Royaume, & à l'égard des complices, ils furent condamnez à mort, & leurs biens déclarez acquis & confisquez. Le Dauphin qui n'étoit pas content du Parlement de Paris, le transfera à Poitiers ; ensorte que cette auguste Compagnie se vit divisée, car une partie alla dans cette ville-là, & l'autre qui étoit atachée au Duc de Bourgogne demeura à Paris ; & ensuite le Dauphin pour contrequarrer le Duc de Bourgogne, fit un Chancelier, un Connétable, un

1420.

Arrest de condamnation contre le Dauphin.

Amiral, & huit Maréchaux de
1420. France. L'Arrest contre le Dauphin ne fut pas plûtôt donné, qu'Henry V. s'en retourna en Angleterre, afin de pourvoir aux afaires de son Royaume, aprés s'être neanmoins assuré de plusieurs grands Seigneurs de France, & aprés avoir laissé dans cette ville le Duc de Clarence son frere pour son Lieutenant; & le Duc de Bourgogne se retira en Flandres, pour amasser des troupes, afin de détruire le parti du Dauphin.

L'absence d'Henry V. fut cause de quelques avantages que les armes de France remporterent sur les Anglois; & la victoire gagnée par Jasmes Comte de Boukan, fit dire que le Roi d'Angleterre en sortant de Calais pour passer dans son Royaume, avoit emmené sa fortune avec lui. Le Duc de Clarence qui avoit reçu toute l'autorité d'Henry V. en partant, voulant donner des preuves de sa valeur, assembla toutes ses forces pour aller au devant de Jasmes Comte de Boukan Seigneur Ecossois, qui comman-

doit les troupes du Dauphin ; ils se rencontrerent prés de Baugé, où ils donnerent combat, dans lequel les François furent victorieux. Le Maréchal de la Fayette se signala en cette ocasion ; les Anglois y perdirent trois mille hommes, outre deux cens prisonniers de remarque. Le Dauphin pour recompenser Boukan de sa courageuse action & de sa victoire, le fit Connétable. Cette défaite des ennemis fut encore suivie d'une autre prés de l'Abbaye du Becq, où le Duc de Clarence fut tué, le Comte de Kam & le Seigneur de Ros Maréchal d'Angleterre. Le Dauphin mit ensuite le siege devant Chartres ; mais il fut obligé de le lever par l'aproche des Anglois, qui étoient en grand nombre. Henry V. étant revenu d'Angleterre, & le Duc de Bourgogne, voulurent engager ce Prince au combat ; neanmoins Charles qui ne vouloit pas commettre & hazarder son droit à l'issuë d'une bataille, ne se mit point en état de combatre.

AN. 1421. Bataille de Baugé.

Les Dauphinois faisoient des ravages dans la Picardie, sous les

1421. ordres du Seigneur d'Offemont & de Poton de Xaintrailles ; ce qui obligea le Duc de Bourgogne de se rendre dans cette Province-là, & il ataqua les Dauphinois, qu'il défit : la victoire qu'il remporta ne fut pas fort considerable, car ses troupes étoient au nombre de cinq mille, & les Dauphinois n'étoient que quinze cens au plus; & nonobstant le petit nombre ils ne laisserent pas de combatre avec une vigueur incroyable, & de faire longtems balancer la victoire de leur côté.

Avantage du Duc de Bourgogne sur les Dauphinois.

La ville de Château-Thierry & quelques autres villes de Champagne se rendirent aux Anglois, ainsi leurs armes prosperoient aux dépens des François; ce qui augmenta leur vanité & leur insolence. On remarque qu'Henry V. étoit si glorieux, & avoit tant de mépris pour Charles VI. qu'il tenoit Conseil sans l'y apeller; & Catherine son épouse, & lui dans le festin qu'ils lui firent au Louvre, eurent la hardiesse en presence du Roi & de la Cour, de porter chacun une Couronne

AN. 1422. Insolence d'Henry Roi d'Angleterre.

ronne, comme si Henry V. avoit été le Roi de France : durant que ce Roi étoit occupé à regaler magnifiquement son épouse à Paris, après son retour d'Angleterre, où elle étoit acouchée d'un fils nommé Henry, qui succedera bien-tôt à son pere sous le nom d'Henry VI. le Dauphin assiegea la ville de Cosne en Bourgogne située sur la Loire ; mais il leva le siege, si-tôt qu'il fut averti que le Duc de Bourgogne s'avançoit d'un côté avec des troupes considerables, & Henry V. de l'autre avec une puissante armée. Ce Prince alla ensuite assieger Dreux, qui se rendit à composition, delà il vint à Chartres, où il fut fort bien reçu : il auroit bien voulu se saisir de Beaugency, mais comme il se metoit en état de passer la riviere de Loire, il trouva les troupes du Dauphin qui en gardoient les passages, ce qui rompit ses mesures, & fut cause qu'il n'osa rien entreprendre. Les Anglois firent peu d'expedition depuis ce tems là jusques à la mort de leur Souverain. 1422.

1422. Un Hermite se presente à Henry V.

Je ne puis passer sous silence, que ce Prince assiegeant la ville de Dreux, un Hermite vint à lui, qui lui presenta tous les maux que sa trop grande ambition causoit aux François : qu'il s'étoit emparé de cette Couronne contre toutes sortes de loix divines & humaines ; mais que Dieu ne pouvant aprouver sa conduite, renverseroit bientôt tous ses desseins : qu'il avoit été envoyé de sa part pour le menacer d'une prompte punition, s'il ne se désistoit de son injuste entreprise ; mais ce Roi ne fut point touché de l'avis du bon Hermite : il crut que c'étoit une piece que le Dauphin lui avoit fait joüer, afin de le tenter, & pour connoître s'il étoit assez credule pour ajoûter foi à cet avertissement ; cependant il n'étoit que trop vrai, puisque quelques mois aprés il mourut à Vincennes à l'âge de trente-six ans. L'Histoire Angloise dit qu'il mourut de poison, mais Monstrelet assure que ce fut du feu de saint Antoine qui lui brûla le fondement. Cette mort diminua la fierté & l'orgueil des An-

glois, & elle anima le courage des veritables François, & releva leurs esperances. Bien-loin qu'Henry V. avant que de mourir, diminuât la haine qu'il avoit contre le Dauphin, & qu'il dût regarder l'accident qui lui étoit arrivé, comme un éfet de la vengeance divine : au contraire il recommanda en mourant que l'on ne fit jamais la paix avec le Dauphin, que la Normandie ne demeurât en souveraineté à son successeur ; & qu'ou ne délivrât point les Seigneurs qui avoient été faits prisonniers à la bataille d'Azincourt, que son fils qui n'avoit que quinze ans ne fut en âge. Il ordonna qu'on laissât la Regence au Duc de Bourgogne, parceque c'étoit un Prince puissant, & pour lequel les Anglois devoient avoir des égards ; mais que s'il la refusoit, on le donnât au Duc de Betfort, & le gouvernement des afaires au Duc de Gloceſtre : ce fut ainsi qu'un Prince étranger disposoit des principales Dignitez de l'Etat, sans la participation du Roi, & au préjudice des Seigneurs de ce Royaume. Sa cruauté étoit si gran-

1422. Mort de Henry V.

1422. de envers les François, qu'il faisoit pendre les Gentilshommes sans connoissance de cause ; il étoit si fier & si orgüeilleux, qu'il croyoit que tous les hommes n'étoient pas dignes de le regarder, & il fit mettre en prison le Maréchal de Lisle-Adam, parcequ'il l'avoit regardé fixement en parlant à lui. Ce Prince fit aussi beaucoup de violences sur les particuliers : les Parisiens en sentirent les premiers éfets, & ils ne furent pas long-tems à se repentir d'avoir abandonné le parti de leur legitime Souverain, pour prendre celui d'un usurpateur. Pour montrer où alloit l'excés de la vanité de Henry V. un jour le Duc de Bourgogne lui representant que les demandes qu'il faisoit à Charles VI. étoient déraisonnables & excessives, il répondit fierement : *J'aurai, s'il me plaît, la fille & les terres, & je vous chasserai de France vous & vôtre Roi* : & l'on prétend que ce fut là le seul sujet qui l'obligea de se reconcilier avec le Dauphin, afin de reprimer l'audace & l'ambition du Roi d'Angleterre.

Sans perdre le respect que nous devons aux Souverains, il semble que Dieu voulut encore faire éclater sa colere sur Charles VI aprés s'être sensiblement vengé d'Henry V. car il ne survéquit pas longtems à son gendre : sa maladie augmentant mit fin à sa vie, aprés avoir regné quarante deux ans, mais d'une maniere que l'on peut dire que la meilleure partie de son Regne s'est écoulée en maladies, & sans avoir eu presque d'autorité. Car il parvint à la Couronne à l'âge de treize ans, & il fut sous l'autorité des Regens durant plusieurs années: lorsqu'il fut avancé en âge il fut gouverné par ses favoris ; & dans le reste de sa vie les maladies continuelles, dont ce Prince fut ataqué, lui ôterent l'autorité absoluë, & donnerent le commandement & le pouvoir aux Ducs d'Orleans, de Bourgogne, & au Dauphin de France ; & Isabeau même eut la hardiesse de s'attribuër l'autorité, & de signer, *Isabelle par la grace de Dieu Reine de France, ayant pour l'occupation de Monseigneur le Roi, le*

1422.

Mort de Charles VI.

1422. *Gouvernement & l'administration de ce Royaume.*

Si Charles VI. se fut toûjours servi du conseil de Juvenal du Ursins, sans s'arrêter, ni écouter les avis de ses favoris, la France n'auroit pas été exposée aux malheurs qui lui arriverent. Il avoit de bonnes qualitez : il étoit liberal ; magnifique & zelé pour la Religion ; mais il manquoit de bon conseil, & n'avoit pas assez de force pour resister aux méchans avis qu'on lui donnoit, ni assez de penetration & de lumieres pour en prendre de salutaires & d'utiles pour son Royaume.

Obseques du Roi. Lorsque le Duc de Betfort fut arrivé à Paris, on fit les obseques de Charles VI. avec beaucoup de pompe & de magnificence. Son corps fut porté par des Oficiers de la grande écurie du Roi, jusques à la moitié du chemin de Saint Denis, & les Porteurs & Mesureurs de sel le porterent à l'Eglise, en vertu d'un droit qu'ils prétendoient a voir. La ceremonie achevée, Henry VI. fut proclamé Roi de France & d'Angle-

terre par les Heraults d'armes, quoique le Sceptre François ne lui apartint pas, mais à Charles VII. qui étoit le veritable heritier de la Couronne par le droit de sa naissance. 1422.

Lettre de Tamerlan à Charles VI.

On dit que Tamerlan un des plus grands hommes de son siecle, aprés avoir vaincu Bajazet, envoya un Ambassadeur à Charles VI. & lui écrivit par un Evêque d'Orient Jacobin, qu'ayant apris par la renommée qu'il étoit le plus grand de tous les Rois d'Occident, il souhaitoit être de ses amis, & qu'il lui donnoit avis qu'il s'étoit rendu maître de la personne de Bajazet, qui étoit le plus cruel ennemi des Chrétiens, & qu'il prioit sa Majesté de permetre que les Marchands de ses Etats trafiquassent dans le Royaume de France.

Eloge de Charles VI.

Charles VI. fut nommé Bien-aimé, à cause de sa grande douceur & des liberalitez considerables qu'il avoit exercées envers tout le monde : il déchargea son peuple de subsides & d'impôts ; & il pardonna les revoltes des Seigneurs & des

villes de Paris & de Roüen. Il auroit merité de passer pour un des plus grands Rois du monde, si sa maladie n'eût rendu son Regne malheureux & plein de disgraces, qui eurent encore de longues suites aprés sa mort. 1422.

Ce Prince eut d'Isabeau de Baviere cinq fils, dont la plûpart moururent jeunes; à l'égard de Charles VII. il posseda la Couronne aprés lui, mais ce ne fut pas sans essuyer de longues guerres: il eut six filles, la premiere fut apellée Jeanne, qui mourut jeune; la seconde Marie qui fut Religieuse à Poissy, la troisiéme Jeanne, qui épousa Jean VI. Duc de Bretagne; la quatriéme Michelle, qui fut mariée à Philippe le Bon Duc de Bourgogne; la cinquiéme Isabeau qui épousa Charles Duc d'Orleans, & Catherine qui en premieres nopces épousa Henry V. Roi d'Angleterre, & en secondes Oüen Thederic Gentilhomme de la Province de Galles.

1422.
Roi 53.

CHARLES VII. *dit le Victorieux.*

SI la France fut visiblement protegée de la main toute-puissante de Dieu, sous le Regne de Clovis à la fameuse journée de Tolbiac contre les puissantes ataques des Allemands, à celle de Poitiers contre les Gots, & contre les Sarrasins devant Tours; & si Philippe Auguste favorisé de la protection divine a sçû resister à la puissance de l'Empereur Othon, des Anglois & des Flamands à la bataille de Bouvines: Ce Royaume ne fut pas conservé avec moins de miracle sous le Regne de Charles VII. contre les Anglois lors de la levée du siege devant Orleans. Ce Prince, comme nous verrons, eut besoin de toute sa conduite & de son courage, & de la valeur des François, pour chasser un Prince étranger de ses Etats, qui s'étoit rendu maître de son Thrône par la foiblesse d'un pere.

1422. par les artifices & le mauvais naturel d'une mere, & par la lâcheté & l'aveugle condeſcendance de la plûpart des Grands du Royaume : mais Charles VII. ſoûtenu de la protection de Dieu & de ſa force, renverſera tous les projets de ſes ennemis, triomphera des Anglois, qui lui veulent ôter ſa Couronne, pour la mettre ſur la tête de leur Souverain ; & aprés les avoir forcé de ſortir de France, reprendra poſſeſſion entiere de ſes Etats, & remontera ſur le Thrône de ſes ayeuls. L'on peut dire que les fondemens de cet Etat ſont ſi bien établis & ſi bien poſez, qu'ils ſont à l'épreuve de toute ſorte d'accidens ; & qu'encore qu'il n'y ait rien de permanent dans ce monde, il eſt neanmoins demeuré inébranlable & debout au milieu de ſes plus grands mouvemens & de ſes ſecouſſes les plus fortes & les plus violentes, & il s'eſt ſoûtenu comme un Coloſſe par ſon propre poids : il eſt vrai que la prudence de Charles VII. & ſa valeur furent les inſtrumens de la Providence divine, pour délivrer ſon Royaume

du danger qui le menaçoit, & pour éviter l'orage dont ſes Etats étoient prêts d'être acablez. 1422.

Quoiqu'aprés la ceremonie des obſeques de Charles VI. les Herauts d'armes euſſent proclamé Henry VI. Roi de France & d'Angleterre, les veritables François dans leurs cœurs ne le reconnoiſſoient pas pour leur Souverain. Charles Dauphin fut proclamé Roi de France dans la Chapelle d'Epailly en Auvergne : Une banniere aux armes de France ayant été élevée en l'air, on cria, *Vive le Roi*, & ce fut la ſeule ceremonie qui fut faite alors ; & enſuite ce Prince alla ſe faire ſacrer & couronner à Poitiers, où il avoit transferé ſon Parlement, parceque Rheims étoit entre les mains de ſes ennemis. Charles VII. quoique legitime Souverain des François, comme legitime heritier & ſucceſſeur naturel de Charles VI. ſon pere à la Couronne de France, ne poſſedoit neanmoins que peu de pays au delà de la riviere de Loire, comme celui d'Aunix du côté de la Rochelle, le Poitou, la Xaintonge,

Charles VII. proclamé Roi à Epailly.

1422. le Bourbonnois, le Forest, le Lionnois, l'Auvergne & le Languedoc, & deçà la Loire il étoit maître des Provinces du Maine, de l'Anjou & de quelques Places en Picardie & en Champagne : & comme ce Prince faisoit sa demeure ordinaire dans la ville de Bourges, ses ennemis l'apelloient par dérision Roi de Bourges : mais si Charles VII. n'avoit en sa possession que quelques Provinces, il avoit aussi à son service de braves Seigneurs, comme le bâtard d'Orleans, Tanneguy du Châtelet, Jacques & Jean d'Harcourt, Loüis de Culan Amiral, Loüis de Gaucourt, les Maréchaux de la Fayette, & de Rieux, les sieurs de Severac, de Poussac, Poton de la Hire, Estienne de Vignolles de Xaintrailles, Ambroise de Lore, Guillaume de Barbasan Chevalier sans reproche, le Comte de Richemont Connétable, le Seigneur de la Trimoüille, les Comtes de Foix, de Comminge, de Vendôme & d'Astarac, le Sire d'Albret & plusieurs autres qui donnerent à ce Prince des marques de leur valeur & de leur fidelité.

Les Parisiens bien intentionnez, & qui n'étoient pas prévenus de passion pour le parti du Duc de Bourgogne ; en un mot qui jugeoient des choses avec désintéressement & sans préoccupation, reconnoissoient dans leurs ames Charles VII. pour leur legitime & naturel Souverain. Ils regardoient Henry VI. comme un usurpateur, & ils avoient de l'horreur pour tout ce que le feu Roi Charles VI. la Reine & leur Conseil avoient pû faire en faveur de ce Prince étranger. C'étoit une chose monstrueuse & bien déplorable pour la France, d'y voir regner deux Souverains en même tems, & de voir les cœurs des François si partagez & si divisez, les uns suivant le parti de leur veritable Roi, & les autres embrassant les interêts d'un usurpateur. Cependant les Ducs de Betfort, de Bretagne & de Bourgogne renouvellerent leurs alliances dans la ville d'Amiens, & leur ligue contre Charles VII. Le Roi demanda du secours aux Ecossois, qui étoient anciens amis de la France. Le Con- 1422.

nétable d'Ecoſſe lui amena cinq mille hommes ; ſa premiere expedition fut le ſiege de Crevant proche de la ville d'Auxerre, qui ne lui fut pas heureuſe ; car bien que Charles VII. eut joint à ce ſecours ce qu'il avoit de troupes, ils furent tous défaits par les Bourguignons & par les Anglois unis enſemble ; l'on y perdit du côté du Roi douze cens hommes. Jean Stuart Connétable d'Ecoſſe y fut fait priſonnier, avec le Comte de Vantadour & pluſieurs autres Seigneurs François ; les ennemis ſe rendirent enſuite maîtres de Maſcon. Cette diſgrace fut ſuivie d'une autre encore plus conſiderable, car Jaſmes Comte de Boukan Connétable de France, & le Duc d'Alençon âgé ſeulement de dix-ſept ans, ayant repris Verneüil au Perche avec quelque ſecours qui étoit venu au Roi tant de la part des Milanois, que des Ecoſſois mêmes, donnerent bataille aux Anglois commandez par le Duc de Betfort, dans laquelle ils furent encore batus & taillez en pieces ; ils perdirent quatre mille cinq-cens hommes, la

1422. Secours d'Ecoſſe envoyé à Charles VII.

AN. 1423. Défaite des troupes de Charles VII. prés de Verneüil.

plûpart Ecoſſois. Le Connétable de Boukan, Archambaut Comte de Douglas ſon beaupere, les Comtes d'Aumalle, de Vantadour, de Tonnerre & pluſieurs François perirent en cette ocaſion, en combatant courageuſement. Les Anglois uſerent d'une grande cruauté envers le Vicomte de Narbonne, ils l'écartelerent ſous pretexte qu'il s'étoit trouvé à l'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne à Montreau. Le Duc d'Alençon & ſon frere bâtard Pierre d'Alençon qui le couvrit de ſon corps, le voyant porté par terre, Gilbert de la Fayette & pluſieurs autres Officiers François furent faits priſonniers. La reduction de Verneüil, de Guiſe, de la Ferté Bernard & de quelques autres Places, furent les ſuites de la victoire des Anglois. Cette défaite fut tres ſenſible à Charles VII. parcequ'outre qu'elle diminuoit conſiderablement ſes forces, elle lui enlevoit encore pluſieurs Places. Le Duc de Bourgogne dont les troupes étoient commandées par Perrinet Graſſet, ſe rendit maître de la Charité : mais 1423.

1423. ce qui afligea davantage le Roi, c'eſt que comme il ne poſſedoit que peu de Places & peu de terrain dans ſon Royaume, il ne pouvoit facilement lever des troupes, ni avoir de nouvelles finances; enſorte qu'alors on pouvoit dire, qu'il n'atendoit du ſecours que de la main de Dieu.

Querelle entre le Duc de Bourgogne & le Duc de Gloceſter.

Il arriva une querelle entre le Duc de Bourgogne & le Duc de Gloceſter, qui fut fort avantageuſe aux afaires de Charles VII. Leur conteſtation vint de ce que Jean Duc de Brabant avoit épouſé Jacqueline de Beaujeu Comteſſe de Hainaut, Hollande & Zelande, lequel mariage étoit fort mal-aſſorti; car le mari étoit ſimple d'eſprit & foible de corps, & la femme étoit ſuperbe & ambitieuſe, parcequ'elle avoit épouſé en premieres nopces Jean Dauphin fils de Charles VI. Hinfroi Duc de Gloceſter qui étoit un Prince bien fait, & qui avoit beaucoup d'eſprit, perſuada à Jacqueline de ſe ſeparer de ſon mari, afin de l'épouſer enſuite, ce qu'il fit aprés avoir paſſé en Angleterre;

& ſon pretexte fut que Jean Duc de Brabant étoit ſon parent en un degré défendu. Ce Seigneur eut recours au Duc de Bourgogne ſon couſin germain, & fit enfin caſſer à Rome le mariage de Jacqueline de Beaujeu avec Hinfroi : mais cela n'empêcha pas que ce Duc Anglois ne repaſſât en France avec ſon épouſe ; il deſcendit à Calais, & enſuite il entra dans le Hainaut, où il reçût le ſerment de fidelité de ſes vaſſaux : cependant comme il vouloit empêcher que le Cardinal de Vvinceſtre n'eût le gouvernement de la perſonne de Henry VI. il retourna en Angleterre, & laiſſa Jacqueline ſa femme à Mons : mais les habitans qui craignoient le Duc de Bourgogne, la lui remirent entre les mains ; neanmoins Jacqueline ſe ſauva de Gand, où ce Duc l'avoit miſe. Durant que ces Seigneurs ſe faiſoient la guerre, le Duc de Brabant mourut, & en même tems les Etats de Hainaut ſe mirent ſous la domination du Duc de Bourgogne, qui s'empara auſſi de la Hollande & de la Zelande ; ce qui obligea Jac-

1423.

Mort du Duc de Brabant.

queline de s'acommoder avec ce
1423. Duc à telles conditions qu'il lui plût ; car elle n'étoit apuyée de perſonne, le Duc de Gloceſter l'ayant quitée, & ayant épouſé une Demoiſeille avec qui il avoit auparavant eu quelque engagement & quelque amourete. Cette querelle donna tems à Charles VII. de prendre haleine, & d'amaſſer des troupes ; il chercha l'alliance des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, qui voulurent bien y entendre, pourveu qu'il éloignât de ſa Cour quelques Seigneurs, qui n'étoient pas de leurs amis, ce que le Roi accepta. Artus de Bretagne Comte de Richemont, qui avoit été fait priſonnier à la bataille d'Azincourt, aprés avoir reçu ſa liberté par l'entremiſe du Duc de Bourgogne, s'étoit jeté d'abord dans le parti de Henry VI. mais enſuite ſe reſſouvenant qu'il étoit du ſang de France, il offrit ſon ſervice à Charles VII. qui lui donna l'épée de Connétable, avec pluſieurs Terres & Seigneuries : cet acord procura celui du Duc de Bretagne ſon frere, comme nous ve-

AN. 1425. Le Comte de Richemont ſe range du parti de Charles VII.

nons de dire. La Nobleſſe de Picardie laſſée du joug des Anglois, ſe reſolut de le ſecoüer & de le rompre, & les Chefs de cette entrepriſe hardie furent les Sieurs de Longueval, de Saint Simon, de Mailly, de Maucour, de Reconne & pluſieurs autres, dont les noms ne ſont point raportez, parcequ'ils ne ſont pas connus dans l'Hiſtoire : ils s'aſſemblerent à Roye, & enſuite ils ſe ſaiſirent de quelques villes de la Province. Ces premiers mouvemens qui étoient des preuves de la fidelité de la Nobleſſe à ſon Prince, furent d'heureux preſages pour lui, & lui firent eſperer que les autres Gentilhommes ſuivant leur exemple, quiteroient la banniere de Henry VI. & du Duc de Bourgogne, pour ſe ranger ſous l'étendart de leur Souverain. Le Connétable qui vouloit ſe ſignaler par quelque expédition conſiderable, ſe rendit maître de Pontorſon : il alla enſuite mettre le ſiege devant Sainte-Jame de Beuveron ; mais cette Place fut défenduë par ſept mille Anglois avec tant de vigueur, que ſes troupes 1425.

qui n'étoient composées que des
1425. communes se retirerent, aprés avoir neanmoins fait une perte fort considerable : nous y perdîmes les Sieurs de Melac, de Coitivy, de la Mothe, & plusieurs autres.

Les Comtes de Varvick & de
AN. Suffolck ayant assiegé Montargis
1426. avec huit mille hommes, le Comte de Dunois bâtard d'Orleans, auquel se joignirent Guillaume d'Albret & plusieurs autres, se mit en état de ravitailler la place, n'ayant pas assez de troupes pour obliger les ennemis à lever le siege; & aprés avoir enlevé deux ou trois quartiers des Anglois, & en avoir tué ou fait noyer plus de quinze cens, il fit entrer du secours dans Montargis.

Le Connétable qui n'avoit pû réüssir au siege de Sainte Jame, aprés avoir pris les troupes que commandoit Ambroise de Lore, les mena dans l'Anjou, où il prit la Fleche, Galerinde, Ramefort & Malicorne. La France n'avoit pas seulement le malheur d'être ataquée par de puissans ennemis, & Char-

es VII. n'étoit pas seulement o- 1426.
bligé de leur resister ; il y avoit en-
core des troubles dans sa Cour.
Gyac & le Camus de Baulieu ses
favoris & ses mignons , étoient
odieux à la plûpart des Princes &
les Seigneurs ; & les sieurs d'Albret
& de la Trimouille s'étoient décla-
rez leurs ennemis , & avoient for-
mé le dessein de les perdre , afin de
conserver leur autorité particuliere
dans le Conseil ; le Connétable qui
étoit de la partie en devoit faire l'e-
xecution. Gyac fut pris , couché
avec sa femme , mené à Dun le Roi,
mis dans un sac & jeté dans l'eau ;
& à l'égard de le Camus, il fut tué
dans le Louvre par un soldat du
Maréchal de Boussac. Charles fut
informé de la chose ; mais le tems
ne lui permetoit pas alors de tirer
vengeance de ces deux actions har-
dies & cruelles. Le Connétable n'é-
oit pas fort propre pour sa Charge,
parcequ'il se plaisoit à contredire
& à combatre tout ce que le Roi
vouloit , & que desirant trop éten-
dre son autorité , il formoit toû-
ours de nouvelles querelles entre

ceux qui poſſedoient les bonnes
1426. graces du Prince. La conjuration ſe forma contre le même la Trimoüille, qui aprés avoir conſpiré contre Gyac, avoit épouſé ſa veuve, & contre Prie & la Borde : mais tous ces projets demeurerent inutiles, & furent évanoüis ; & le Roi ne put diſſimuler le reſentiment qu'il en avoit contre le Connétable, qui étoit auteur de tous ces troubles.

La ville du Mans, qui aprés la priſe de Verneüil étoit tombée entre les mains des Anglois, voulut cette année ſe remetre ſous la domination de ſon legitime Souverain ; & pour cet éfet elle apella le Sire d'Albret, qui en chaſſa les ennemis : mais comme le Château tenoit encore, Taillebot brave Capitaine Anglois, vint ſi à propos le ſecourir, que non-ſeulement il empêcha que les François ne s'en rendiſſent les maîtres, mais même il les chaſſa de la ville, dont ils venoient de ſe ſaiſir. Cet avantage ne ſe borna pas à conſerver la ville du Mans, mais le Comte de Suffolk & Taillebot s'emparerent en-

core de Laval, ville importante aux confins de l'Anjou & de la Bretagne.

Ces victoires enflerent tellement le courage des Anglois, qu'ils mirent le siege devant la ville d'Orleans, sous les ordres & la conduite du Comte de Salisbery. Charles VII. y fit entrer des troupes, qui avec les habitans se défendirent fort vigoureusement, & ils faisoient de rudes & frequentes sorties sur les Anglois; le Comte de Salisbery fut tué dans une escarmouche, ensuite de laquelle il se donna un combat general prés de Douvray, où les François eurent du désavantage: cette rencontre s'apella la journée des Harangs, parceque les Anglois menoient dans leur camp des charetes pleines de harang pour leur subsistance. Le Comte de Dunois & Charles I. du nom Duc de Bourbon se signalerent en cette ocasion: les Ecossois y donnerent des marques de leur courage; mais les Gentilhommes Auvergnacs & Poitevins ayant pris honteusement la fuite, donnérent la

AN. 1428. Siege d'Orleans, journée des harangs.

1428. victoire aux ennemis : nous y perdîmes Jean Stuart Connétable d'Ecosse, Stuart son fils, Guillaume d'Albret Seigneur d'Orval, Châteaubrun, Jean Lescot & Verdusan. Cette défaite consterna tellement les assiegez, qu'ils déliberoient de se rendre. Charles VII. ne pouvant contraindre les Anglois à lever le siege de devant Orleans par la force des armes, employa tous ses soins pour les y engager par des considerations & des motifs d'honneur : il leur envoya des Ambassadeurs, pour leur representer de la part des assiegez, qu'ils faisoient tort au Duc d'Orleans qui étoit prisonnier en Angleterre, de s'emparer des villes de son Duché, au préjudice de leur convention ; qu'ils devoient atendre, avant que de rien entreprendre sur les Seigneuries qui apartenoient à ce Duc, les conditions avec lesquelles on lui acorderoit sa liberté ; & que cependant les assiegez consentoient qu'Orleans demeurât en sequestre entre les mains du Duc de Bourgogne ; mais le Duc de Betfort se moqua de leur

propo

propoſition, & renvoya les Ambaſſadeurs ſans leur rien acorder. Si le Duc de Bourgogne eût été moins paſſionné qu'il n'étoit, & que l'eſprit de vengeance n'eût pas regné ſi puiſſamment dans ſon cœur, il auroit bien déſlors connu que les Anglois, en faiſant la guerre à Charles VII. ne ſongeoient point à procurer ſon bien, ni ſon avantage, & qu'ils ne prenoient ſoin que de leurs interêts particuliers : cependant ſon aveuglement étoit ſi grand, qu'il continua de s'atacher à leur parti, & il falut que Dieu délivrât la France des mains violentes & impitoyables de ſes ennemis, en ſuſcitant une fille âgée de vingt ans, par le miniſtere de laquelle le ſiege de devant Orleans fut levé, comme la ſuite nous l'aprendra. Cette fille s'apelloit Jeanne d'Arc, de la Parroiſſe de ſaint Remi entre Domprein en Barrois & Vaucouleur en Lorraine ; elle fut élevée par ſes parens dans une tres-grande pieté, & ſa devotion la rendit digne d'être divinement inſpirée, & d'avoir des revelations & des propheties, qui 1428.

1428. lui prédiſoient, *Que la ville d'Orleans ſeroit délivrée de la main des Anglois, qu'ils ſeroient chaſſez de la France, que le Duc d'Orleans ſeroit bientôt délivré de priſon, que le Dauphin Charles ſeroit couronné à Rheims, & qu'elle devoit aller trouver ce Prince, pour lui faire ofre de ſon ſervice.* Cette fille fut envoyée par le Seigneur de ſon village au Roi; elle étoit habillée en homme, & conduite par Bertrand de Polage brave & ſage Gentilhomme, acompagnée d'un ſoldat & de quelques domeſtiques; elle arriva à Chinon, où étoit Charles VII. qu'elle ſalua, & reconnut entre pluſieurs Seigneurs de ſa Cour qui étoient avec lui, quoiqu'elle ne l'eût jamais vû, ni même qu'on le lui eût jamais dépeint. Ce Prince ne s'étonna pas de l'arrivée de cette fille, parcequ'il ſe ſouvenoit, qu'il y avoit quelques années qu'une fille nommée Marie d'Avignon, qui paſſoit pour une perſonne tres-devote, & qui avoit des revelations, avoit prédit à ce Prince, *Que dans les commencemens de ſon Reigne, ſa perſonne & ſes ſujets*

seroient extrêmement afligez par ses ennemis ; mais que Dieu lui envoyeroit une fille, qui mettroit fin à ses disgraces, & qui affranchiroit son Royaume de la domination étrangere. Quelques Historiens, pour diminuer le miracle du salut de la France, & pour donner atteinte à l'honneur de la Pucelle d'Orleans, ont dit qu'elle étoit maîtresse d'un Prince François, & que ses courageuses actions furent plûtôt une suite de sa débauche, & une preuve de l'illusion de Charles VII. qu'un éfet de la Providence divine. Je croi neanmoins que l'on ne doit point ajoûter foi à cette opinion, puisque plusieurs autres Historiens qui ont parlé de cette fille, en ont écrit à son avantage, & ont assuré que sa vie & ses mœurs étoient sans reproche. Aussi-tôt que Jeanne d'Arc eut salué le Roi, & qu'elle lui eût témoigné le sujet qui l'avoit engagé à venir à sa Cour, & aprés lui avoir marqué qu'elle avoit été envoyée du Ciel pour relever le courage des François, que tant de disgraces qu'ils avoient souferres avoient abatu, &

1428.

Sentimens touchant la Pucelle d'Orleans.

1428. pour chaſſer les ennemis de la France : ſa Majeſté voulut que l'on en conferât avec les Theologiens, qui répondirent que dans des maux déſeſperez, on pouvoit avoir recours à des remedes extraordinaires, & que dans cette fâcheuſe conjoncture, Dieu pouvoit par ſa providence employer les bras d'une fille pour operer ſes merveilles, & pour délivrer ce Royaume de la puiſſance de ſes ennemis, comme Dieu l'avoit fait paroître en pluſieurs ocaſions. Jeanne d'Arc avant que d'aller au combat, ſe ceignit d'une épée qui avoit été enterrée derriere un Autel dans l'Egliſe de ſainte Catherine de Fier-bois, ſur la lame de laquelle étoient gravées trois Croix. Enſuite cette jeune Heroïne inſpirée & animée de l'eſprit divin, alla courageuſement contre les Anglois, & ſoûtenuë des meilleures troupes du Royaume, elle entra acompagnée de deux cens Lances dans Orleans, ce qui releva les eſperances des aſſiegez ; & enſuite elle ataqua la Baſtille de ſaint Loup, qui étoit défenduë par les Anglois : elle les

força d'en ſortir, aprés en avoir tué cinq cens. Cette victoire fut ſuivie de pluſieurs autres ; & enfin comme il ne reſtoit plus que le fort des Tournelles, où les ennemis avoient leurs principales forces, elle l'ataqua avec tant de vigueur le ſeptiéme May, qu'elle les en chaſſa. Claſſidas qui défendoit ce Fort, & qui étoit regardé des Anglois comme leur Achille, ſe noya avec trois cens autres qui le ſuivoient, parceque quelques ponts qu'ils avoient faits, rompirent ſous eux, & ce dernier avantage contraignit les ennemis de lever le ſiege de devant Orleans, qui duroit il y avoit long tems, & dont l'évenement étoit deſeſperé. Cette fille entra en triomphe dans la ville, faiſant porter un étendart devant elle, où étoient peints deux Anges, chacun tenant une fleur de lis, & au milieu l'image de la Vierge, devant laquelle étoit encore repreſenté un Ange qui lui ofroit une fleur de lis. Les Bourgeois en reconnoiſſance de ces belles actions pour monument éternel, lui éleverent une ſtatuë,

1428.

Levée du ſiege d'Orleans.

1428. qu'ils placerent avec celle de Charles VII. sur leur pont. On dit que Jeanne d'Arc fut blessée au commencement de cet assaut d'un coup de fleche entre le col & les épaules, mais que cette blessure n'empêcha pas qu'elle ne combatît avec la même vigueur qu'auparavant, & pour encourager les soldats, elle disoit que c'étoit un coup de faveur. Les Anglois perdirent huit mille hommes en trois diferents assauts. Le Comte de Dunois, Loüis Cullam Amiral, Jacques de Rieux Maréchal de France, Poton & Xaintraille se signalerent dans toutes ces occasions. La Pucelle avant que de donner combat, écrivit au Comte de Suffolk qui commandoit les troupes ennemies, & lui manda que la Pucelle étoit venuë de la part du Dieu vivant, pour obliger le Roi d'Angleterre à faire raison à Charles VII. des Villes, Places & Terres qu'il avoit usurpées sur lui, & que s'il refusoit de lui faire justice, le Ciel par son ministere & par la force de son bras, feroit un exploit d'armes si considerable, que

depuis mille ans on n'en auroit point vû de ſemblable en France. Le Comte de Suffolk ſe mocqua de cette lettre, tourna la Pucelle en ridicule, & mépriſa ſes menaces ; il crut que la victoire lui étoit aſſurée, & à ceux de ſa nation, puiſque le Roi de France ſe ſervoit d'une fille pour faire la guerre à des peuples qui avoient tant de fois triomphé des François : mais la ſuite fit voir le contraire, elle démentit ſes fauſſes opinions, & aſſura la verité des paroles & des eſperances de la Pucelle. Cette Amazone ne ſe contenta pas d'avoir chaſſé les Anglois de devant Orleans, elle les défit encore dans une bataille qui ſe donna enſuite à Patay en Beauſſe, dans laquelle les ennemis perdirent quatre mille hommes, & il y en eut quatre cens faits priſonniers, entre leſquels on comptoit Taillebot, Rampton, le Comte d'Eſcalles & Hongreffort Seigneurs de grande conſideration parmi les Anglois. 1428.

Défaite des Anglois à Patay.

Encore que René Duc de Bar eût eu quatre enfans de la Ducheſſe Iſabeau ſa femme fille unique de Char-

1428. les Duc de Lorraine, ſçavoir Jean, Loüis, Yoland & Marguerite, neanmoins Antoine Comte de Vaudemont frere de Charles ſoûtint aprés ſa mort, que le Duché de Lorraine lui apartenoit par les loix du pays, qui en privoient, diſoit-il, la Ducheſſe Iſabeau fille de ſon frere Charles; mais comme le Duc de Bar prétendoit le contraire, il amaſſa des troupes pour maintenir & défendre ſon droit à la pointe de l'épée; ce que le Comte de Vaudemont fit de ſon côté: & comme il ne ſe crut pas aſſez fort pour reſiſter à ſon ennemi, il implora le ſecours du Duc de Bourgogne, qui lui envoya des troupes, avec leſquelles il donna bataille au Duc de Bar, dans laquelle il le défit & le fit priſonnier. Le Duc de Bourgogne, entre les mains duquel il avoit été mis, lui demanda une rançon fort conſiderable, parceque depuis la mort de ſon frere Loüis III. le Duché d'Anjou & le Comté de Provence lui étoient échus; & comme il ne pouvoit pas y ſatisfaire, ni mettre ordre à ſes afaires, demeu-

rant toûjours priſonnier, le Duc de Bourgogne le laiſſa aller ſur ſa parole ; neanmoins il fut ſi ſcrupuleux, qu'il ne voulut point entreprendre le voyage de Naples, qu'il n'eut ſatisfait à ſa rançon : ce qui obligea Iſabeau ſa femme, qui enfermoit un cœur d'homme dans un corps de femme, d'aller en Provence, & de préparer des vaiſſeaux & des troupes pour aller à Naples. Je paſſerai ſous ſilence toutes les choſes qui ſe firent en cette expedition, comme étant éloignées de mon ſujet ; je dirai ſeulement que le ſçavoir-faire d'Iſabeau & ſon adreſſe & la protection du Pape furent cauſe que René d'Anjou ſon mari fut couronné Roi de Naples. 1428.

Sacre de Charles VII. à Rheims.

Charles VII. alla peu de tems aprés dans la ville de Rheims qui s'étoit renduë depuis peu à lui, afin de rendre graces à Dieu des victoires qu'il venoit de remporter ſur ſes ennemis, & afin de s'y faire ſacrer & couronner avec plus de pompe & de magnificence qu'il ne l'avoit été à Poitiers. La Pucelle d'Orleans aſſiſta à cette ceremonie, te-

nant ſon étendart à la main. Jean
1428. de Bourbon Duc d'Alençon qui avoit été priſonnier en Angleterre, depuis la bataille de Verneüil, arriva en ce tems-là & fort à propos, pour aider Charles VII. à reconquerir les places dont ſes ennemis s'étoient empaté ſur lui. Peu de tems auparavant que la ceremonie du Sacre de ſa Majeſté ſe fit, on eut avis que le deſſein que les Ducs de Bourgogne & de Savoye avoient formé de ſe ſaiſir du Dauphiné par l'entremiſe & le ſecours de Loüis de Châlons Prince d'Orange, homme de credit & de courage, n'avoit eu aucun éfet ; il s'étoit ſaiſi d'Enton place ſur le Rhône, & de Colombiers, mais de Gaucourt Gouverneur du Dauphiné ayant tiré des troupes de ſon Gouvernement, du Lionnois & du Vivarez, ſe reſolut d'ataquer le Prince d'Orange, après avoir repris Colombiers ; & quoiqu'il n'eut que deux mille hommes, & que ſon ennemi en eut quatre mille, il eut tout l'avantage poſſible ſur lui : il demeura cinq cens Anglois ſur la place & deux cens priſon-

Défaite des Anglois.

niers ; à l'égard du Prince d'Orange, il passa le Rhône & se sauva à cheval & tout armé. Gaucourt pour se venger de ce Prince, vint à Orange, se saisit de la ville & du Château, & y mit garnison ; mais elle en fut ensuite chassée par les gens du Prince d'Orange. 1476.

Le Roi aprés être devenu maître des autres villes de Champagne, tourna ses armes contre Paris qu'il assiegea, mais tous ses éforts furent inutiles. Je ne ferai point mention de quelques escarmouches & combats qui se donnerent à cette ocasion entre les François & les Anglois, parcequ'ils ne furent pas considerables ; je dirai seulement que les villes de Laon, Soissons, Château-Thierry, Provins, Coussi, & Crépi en Valois, se rendirent au Roi en marchant vers Paris, le Duc de Berfort se presenta avec dix mille hommes devant sa Majesté, comme s'il lui eût voulu donner combat ; neanmoins il se retrancha de maniere, que l'on connut bien que ce n'étoit pas là son dessein. Le Roi dont l'armée étoit

1428. logée prés de Senlis, prit sa route vers Sens qui se rendit à lui, & ensuite il tourna vers la Picardie, & dans sa route, Compiegne, Senlis, Creil, Baumont, le Pont sainte Maixance & plusieurs autres petites villes lui ouvrirent les portes. Toute la Province de Picardie se seroit soûmise déslors à l'obeïssance du Roi, si elle n'en avoit été retenuë par le nouveau Duc de Bourgogne, qui en étoit le Gouverneur. Sa Majesté ensuite marcha droit à Paris avec la Pucelle, & l'assiegea: cette Heroïne y fit bien son devoir, & elle y fut blessée d'une fleche à la jambe; les Anglois avoient tellement persuadé aux Parisiens, que si le Roi se rendoit maître de leur ville, il la mettroit au pillage, qu'ils firent leurs derniers éforts pour se défendre; ce qui obligea ce Prince à ce retirer, & à reserver la conquête de cette importante Ville à une autre ocasion; il prit le chemin de Berry, où il dispersa son armée en diferentes villes, pour lui faire passer son quartier d'hiver. A l'égard du Duc de Berfort, étent dé-

Charles VII. se retire de devant Paris.

livré de la crainte de ſes ennemis, il alla en Normandie, où le Connétable Richemont avoit fait ſurprendre Evreux, Aumale, Château-gaillard & Andeli, places aſſez conſiderables en cette Province. AN. 1430.

Le Duc de Bourgogne aprés avoir rompu le traité qu'il avoit fait avec Charles VII. ſe rangea du parti des Anglois ; & comme il crut que la reduction des villes de Gournay & de Choiſy, qu'il venoit de reprendre ſur le Roi, ne lui ſembloit pas un exploit aſſez important, il donna ordre à Jean de Luxembourg de metre le ſiege devant Compiegne. La Pucelle ſuivie de Poton de Xaintraille, Seigneur d'un grand merite & d'un invincible courage, alla au devant des ennemis ; mais elle qui l'acompagnoit tomba malheureuſement entre leurs mains, & elle fut priſe par le bâtard de Vendôme, qui la vendit à Jean de Luxembourg, des mains duquel elle paſſa en celles du Duc de Betfort pour dix mille livres comptant : cette pauvre fille fut d'abord menée au Château de Beau-

Siege de Compiégne où la Pucelle fut priſe.

revoir, enſuite au Crotoi, & en-
1430. fin on la mit dans une cage de fer & conduite à Roüen, où elle fut brûlée aprés avoir étécondamnée comme prévenuë de magie & de ſortilege. Sa memoire fut neanmoins réhabilitée par des Commiſſaires nommez par le Pape Calixte III. en 1456. & le jugement de mort intervenu contr'elle à Roüen fut caſſé & annullé. Ieanne d'Arc étant ſur le bucher, prédit aux Anglois que le bras de Dieu étoit levé ſur eux, qu'ils en alloient bien-tôt ſentir le poids, & qu'ils ſoufriroient les mêmes diſgraces & les mêmes maux qu'ils avoient fait enduter aux François: on dit que la Pucelle n'avoit que vingt ans, lorſqu'elle fut ſacrifiée à la rage des Anglois. Le Roi annoblit cette fille & ſes freres, & leur donna le ſurnom de Lis, au lieu ce celui d'Arc, & pour arme une épée d'argent miſe en pal, pommetée, croiſée & couronnée d'or, & acompagnée de deux fleurs de Lis auſſi d'or en champ d'azur. Quelques-uns ſoûtiennent que Ieanne d'Arc ne fut point brulée, mais

que l'on mit un phantôme à sa place, & que le Baron d'Ormoy qui est en Lorraine, descend des freres de Ieanne d'Arc ou de ses sœurs. On remarqua que le cœur de cette fille ne put jamais être consumé par le feu, & qu'il demeura sein & entier au milieu des flammes ; ce qui donna lieu à faire ces quatre Vers Latins. 1431.

Postremò enituit pietas in morte puellæ
In cinerem cunctos dum flamma resolverat artus
Illæsas cor habet venas, mirabile dictu,
Nec sinceri animi temerant incendia sedem.

C'est-à-dire, Que la pieté de la Pucelle brilla & éclata même dans l'extrémité de sa vie, lorsque les flammes épargnerent son cœur ! O prodige admirable, le feu quelque devorant & quelque cruel qu'il soit, ne put ofenser, ni blesser le siege de son ame. Comme les afaires des Anglois étoient réduites en un fâcheux état, ils rapellerent d'Angleterre Henry VI. âgé de douze ans, & l'ayant fait venir en ce Royaume, ils le firent couron-

nei Roi de France dans l'Egliſe de
AN. Nôtre Dame de Paris au mois de
1431. Novembre ; & pour empêcher que le Duc de Bourgogne ne ſongeât à quiter le parti de ce Prince pour ſe ranger du côté de Charles VII. on lui confirma la donation qui lui avoit été faite des Comtez de Brie & de Champagne. Auſſi tôt que le Duc de Bourgogne eut eu avis que le Duc de Bretagne étoit mort, il alla en Provence ſe metre en poſſeſſion des Seigneuries qu'il y avoit, & la Comteſſe de Hainaut qui étoit preſente n'oſa s'y opoſer. Cependant ce Duc laiſſa la conduite du ſiege de Compiegne à Iean de Luxembourg, qui ne le continua pas long-tems, car le Maréchal de Bouſſac que le Roi envoya avec le Comte de Vendôme, le Seigneur de Longueval, Regnaut de Fontaines, Loüis de Vaucourt, Alain Giron & pluſieurs autres grands Seigneurs, forcerent les ennemis dans leurs retranchemens ; & aprés avoir paſſé au fil de l'épée tous ceux qui s'opoſerent à eux, ils délivrerent les aſſiegez, & emporterent les équi-

pages & les munitions des assiegeans, emmenerent leur artillerie, & generalement tout leur butin. Les Historiens nous disent que peu s'en fallut que Charles VII. ne se laissât surprendre par le Duc de Bourgogne, & que sous l'esperance d'être secouru de lui contre les Anglois, il ne lui remît entre les mains Compiegne : car le Roi s'y étoit engagé ; & si le Sieur de Flavi qui en étoit Gouverneur, & qui connoissoit l'importance de la Place, n'eût resisté aux ordres de sa Majesté, le Duc de Bourgogne s'en fût rendu le maître, & ce fut un service tres-considerable que ce bon & fidele serviteur rendit à son Roi, en lui conservant une forte Place malgré lui. Les François aprés avoir chassé les Anglois de Compiegne, reprirent toutes les villes dont ils venoient de se saisir, comme Choisy, Gournay, Berteüil, Germigny, Ressons, le Pont Saint Remy, le Pont de Sainte Maixance, Verneüil, & autres petites villes. La défaite des Anglois par les François proche de Compiegne, fut suivie de

1431.

Bon service rendu au Roi par le sieur de Flavi.

1431. Défaite des Anglois en deux rencontres.

deux autres victoires que ces peuples remporterent, la premiere vers Châlons, où le Seigneur de Barbesan Gouverneur pour le Roi en Champagne défit avec quatre mille hommes, huit mille Anglois ; & la seconde sur les frontieres de Languedoc, où Gaucourt Gouverneur du Dauphiné eut tout l'avantage sur le Prince d'Orange, comme nous avons dit : Pour surcroît de disgraces aux ennemis le Duc de Barfort qui avoit mis le siege devant Lagny, pour faciliter des vivres à Paris, fut obligé de se retirer, de passer promptement la riviere, & de se renfermer dans cette ville. Les Royalistes ne bornerent point là leurs conquêtes; ils reprirent Chartres sur les Anglois par les soins du Comte de Dunois, & par l'adresse d'un Charetier, qui exprés embarassa de maniere sa charete sur le ponton d'une des portes que ceux qui étoient de garde ne le purent facilement lever; ce qui donna tems à quelques gens armez que le Comte de Dunois avoit postez dans une mazure la nuit, de venir pour se

rendre maître de la porte & enſuite de la ville, aprés avoir été ſoûtenus de trois mille hommes commandez par Gaucourt. La ville de Montargis fut encore repriſe par les François, par le moyen d'une Demoiſelle qui engagea le Barbier du Gouverneur par argent & en lui prometant de l'épouſer, à introduire dans cette ville pluſieurs ſoldats, par ſa maiſon joignante à la muraille. Les troupes de Charles VII. vainquirent enſuite le Comte d'Arondel, ſous les ordres de Poton, de Xaintrailles & de la Hire, auprés de Gerberoy à quatre lieuës de Beauvais; le Comte d'Arondel fut bleſſé mortellement en ce combat, & il y eut huit cens Anglois tuez ſur la place. Nous avons raporté les exploits des François de ſuite & ſans interruption, bien qu'ils ne ſoient arrivez que dans les années 1432 & 1433. afin de connoître ſans confuſion les belles actions de ces peuples. 1431.

Au mois de Juillet 1431. ſous le Pape Eugene IV. ſucceſſeur de Martin V. s'eſt tenu le Concile de Bâle, Le Concile de Baſle tenu ſous Eugene IV.

1431. où l'on remarqua que le Pape ne fut pas d'acord avec les Peres du Concile ; car comme ils avoient intention d'arrêter le cours de la puissance du Saint Siege, qu'ils prétendoient être parvenuë à l'excés : ils soûtinrent que les Conciles Generaux & œcumeniques étoient au dessus des Papes. Eugene IV. fit tous ses éforts pour rompre cette assemblée, & metre de la mésintelligence & de la désunion entre ceux qui la composoient : mais comme l'Empereur Sigismond protegeoit les Peres du Concile, le Pape ne put executer son dessein, & il fut obligé trois ans aprés de confirmer ce Concile.

Le Pape envoye le Cardinal Sainte Croix pour faire la paix.

Le Souverain Pontife qui avoit une extrême douleur de voir les Rois de France & d'Angleterre, se faire une guerre tres-sanglante & tres-cruelle, envoya le Cardinal de Sainte Croix vers ces Princes, pour les engager à écouter des propositions de paix ; mais il trouva les esprits si peu disposez à un acommodement, qu'il desespera alors de faire réüssir sa legation, & il se

contenta de faire une trêve entre Charles VII. & le Duc de Bourgogne, qui ne dura pas long-tems; car les grandes liaisons que les Bourguignons avoient avec les Anglois, leur faisoient souvent prendre la Croix rouge, & se mêler parmi eux pour aller combatre contre les François : mais enfin Dieu prenant pitié de l'état déplorable où ce Royaume étoit reduit par la désunion & la mésintelligence qui regnoient entre le Roi & le Duc de Bourgogne, toucha le cœur de ce Duc, & le fit consentir à se reconcilier serieusement & de bonne foi avec Charles VII. & à quiter le parti des ennemis de l'Etat ; & le traité d'acommodement qui avoit été si souvent ébauché en 1423. par la Duchesse de Savoïe à Nevers dans l'entrevûe du Duc de Bourbon & du Duc de Bourgogne, fut enfin conclu à Arras dans la plus celebre assemblée qui eût été tenuë depuis un tres-long tems. Le Pape & le Concile y avoient chacun son Legat, & les Princes de la Chrétienté y avoient envoyé leurs Am-

1431.

AN. 1435. Paix d'Arras entre le Roi & le Duc de Bourgogne.

1435. baſſadeurs. Le Duc de Bourgogne avant que de rien conclure avec Charles VII. en donna avis au Roi d'Angleterre, à qui l'on offrit la Normandie & la Guyenne, à la charge d'en faire hommage au Roi de France; mais comme le Duc de Bourgogne connut qu'Henry VI. ne vouloit point écouter ces propoſitions, qui étoient neanmoins fort raiſonnables, il fit ſon Traité en particulier, par lequel il fut convenu : *Que le Roi déclareroit qu'il étoit fâché du meurtre commis en la perſonne du feu Jean Duc de Bourgogne, que cette action lui avoit extrêmement déplu ; qu'il prometoit de pourſuivre ceux qui en étoient complices, pour en être punis, que ſa Majeſté feroit bâtir une Chapelle dans l'Egliſe de Montereau, où le corps du Duc de Bourgogne avoit premierement repoſé, & d'y fonder pour le repos de ſon ame & de pluſieurs Seigneurs qui étoient morts au ſujet de cette querelle, une rente de ſoixante livres pariſis, pour y celebrer à pareil jour tous les ans une Meſſe à perpetuité, laquelle Chapelle ſeroit à la collation du Duc de Bourgogne, & qu'il*

ſeroit bâti un Convent de Chartreux proche de cette Chapelle, afin de prier Dieu pour le repos de l'ame du feu Duc de Bourgogne. Le Roi quita au Duc Philippe ſon fils l'hommage de toutes les terres relevantes de la Couronne : il lui donna pour lui & ſes heritiers les Comtez de Maſçon & d'Auxerre, la Seigneurie de Saint Jeangon, le Bailliage de Saint Laurent, la Châtellenie de Bar ſur Seine, & en engagement pour quatre cens mille écus les Châtellenies de Peronne, Roye & Mondidier, & les villes de Saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville & quelques autres. Charles VII. s'étoit engagé envers le Pape & le Concile, ſous peine d'excommunication, d'executer ponctuellement ce Traité ; & il promit encore de donner Catherine ſa fille à Charles Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne, quoiqu'ils fuſſent fort jeunes tous deux : quatre ans aprés le Roi envoya au Duc de Bourgogne cette Princeſſe, pour acomplir le mariage. Ce traité fait entre ſa Majeſté & le Duc, & la mort du Duc

1435.

de Betfort Regent en France, qui arriva enſuite, mirent les afaires des Anglois à un tres-fâcheux état, & donnerent beaucoup d'eſperance à Charles VII. d'être bien-tôt délivré de ſes ennemis. Iſabeau de Baviere mere du Roi ne ſurvéquit pas long-tems à la reconciliation de ſon fils avec le Duc de Bourgogne. Le ſouvenir de toutes les choſes qui s'étoient paſſées, & de tous les meurtres, des aſſaſſinats commis à Paris, & du ſang des François répandu en pluſieurs endroits du Royaume, pour contenter ſa paſſion, furent autant de coups qui lui donnerent la mort.

1435. Mort du Duc de Betfort & d'Iſabeau de Baviere.

Par le traité que le Duc de Bourgogne avoit fait avec le Roi, il ne paroiſſoit que neutre à l'égard de l'Anglois, mais la mauvaiſe reception qu'Henry VI. fit à un Herault qu'il lui envoya, le broüilla entierement avec lui; & depuis ce tems-là il ſe déclara ſon ennemi, & prit ouvertement le parti de Charles VII. ce qui acheva de ruiner les afaires des Anglois dans ce Royaume. Les Pariſiens qui n'étoient plus retenus,

ni

ni atachez au parti du Roi d'Angleterre, que parceque le Duc de Bourgogne, pour qui ils avoient beaucoup de consideration, y prenoit part, ne demeurerent pas long-tems sans se déclarer pour leur legitime & naturel Souverain : quand ce nœud & cet engagement furent rompus, Paris fut bien-tôt remis en la possession de Charles VII. & le Prince y fit son entrée, aprés que les Anglois en eurent été honteusement chassez. Pour rendre éternel le souvenir de la sortie de ces peuples de Paris & de la France, on a institué une procession qui se fait tous les ans dans l'Eglise Nôtre-Dame le premier Vendredy d'aprés Pâques, & on y chante une Messe à laquelle le Parlement & la Chambre des Comptes assistent par députez, & le Prevôt des Marchands, Echevins & Oficiers de la ville. Je vous ai passé sous silence quelques petits combats qui se sont donnez avant la reduction de Paris à l'obeïssance du Roi entre le Connétable de Richemont & les Anglois, & entr'autres celui où Thomas de

AN. 1437. Reduction de Paris à l'obeïssance de Charles VII.

1457. Beaumont Capitaine de la Baſtille du parti ennemi fut tué ; & je ne dirai point encore la maniere dont le Connétable Villiers, Iſle-Adam & pluſieurs Seigneurs furent introduits dans Paris, afin de paſſer au recit des choſes qui ſe ſont faites depuis, qui ſont plus importantes.

Au mois d'Aouſt ſuivant, le Roi fit revenir de Poitiers le Parlement, la Chambre des Comptes & l'Univerſité de Paris, pour ſe joindre & réünir à ceux qui étoient demeurez dans cette ville, & y continuër la fonction & l'exercice de leurs Charges & de leurs emplois. Le Duc de Bourgogne qui vouloit faire éclater ſa vengeance contre les Anglois, mit le ſiege devant Calais, mais il n'y fut pas heureux. Les Flamands qui l'avoient acompagné en cette expedition ne firent pas leur devoir ; car comme ils virent que le ſiege duroit plus long-tems qu'ils ne deſiroient, ou ſoit qu'ils en fuſſent ennuyez, ils s'en retournerent, & laiſſerent dans leur camp leurs vivres, faute de chariots pour les tranſporter ; ce qui obligea le Duc de Bourgogne

AN. 1458. Entrepriſes du Duc de Bourgogne inutiles.

de lever le siege, & de suivre ces peuples jusques dans leur païs, de peur que les Anglois ne les ataquassent. Ce Duc ne fut pas plûtôt arrivé à Bruges, que les habitans se souleverent contre lui, & peu s'en fallut qu'il ne perit dans cette émotion populaire; le Seigneur de l'Isle Adam qui étoit avec lui y fut assommé. Ce Duc au retour de Flandres mit le siege devant Crotoy, qui ne lui fut pas plus heureux que celui de Calais; Taillebot, Fouquambert & d'Escalles qui commandoient dans la Place, la défendirent si vigoureusement, que le Duc de Bourgogne & les François qui l'acompagnoient furent obligez de se retirer. 1438.

Je ne puis passer sous silence ce qui arriva à Anfemont Gouverneur de Clermont en Beauvoisis pour l'Anglois, & aussi à la Hire Gouverneur pour le Roi à Beauvais; à l'égard d'Anfemont il reçut dans sa ville la Hire avec tant d'acüeil & de confiance, qu'il le laissa entrer dans son ravelin pour y prendre la collation avec ses gens; mais la Hire se

1438. servant de cette ocasion, fit prisonnier d'Anfemont, & se rendit maître de sa Place. Quelque tems aprés ce Seigneur Anglois eut sa revanche ; car ayant par l'intelligence qu'il avoit avec Moüy, été introduit dans Beauvais, dont la Hire étoit Gouverneur ; il le fit prisonnier à son tour, à la vûe de tous les Bourgeois, se saisit de la ville, & l'obligea de lui rendre la rançon qu'il avoit exigée de lui en prenant Clermont.

AN. 1439. Pragmatique Sanction faite à Bourges.

Ce fut en cette année que se fit cette fameuse & tant renommée Pragmatique Sanction en l'assemblée de Bourges, à laquelle assisterent les Princes de ce Royaume. Le Roi ôta par cette Constitution, & arrêta tout le pouvoir que les Papes pouvoient prendre dans la collation des benefices., & de juger les causes & les diferens que les particuliers pouvoient avoir en ce Royaume. Cette Pragmatique Sanction étoit une loi composée de decrets des anciens Conciles & des sentimens des anciens Peres de l'Eglise : elle retranchoit beaucoup de la

puiſſance du Pape, & de ſes entrepriſes ſur la collation des benefices, & ſur le jugement des diferens qui en naiſſoient. 1439.

Pour entendre le ſujet qui obligea Charles VII. de faire la Pragmatique Sanction, il faut ſçavoir que dans toutes les Egliſes les Evêques étoient élûs par le ſufrage du Clergé & du peuple : depuis en Orient le peuple en fut exclu ; mais l'ancienne forme demeura en Occident, même à l'égard de l'élection des Papes. Cet uſage a été obſervé dans les Gaules, tant qu'elles ſont demeurées ſous la domination de l'Empire Romain ; mais aprés que les Gaulois ſe furent ſouſtraits de ſon obeïſſance, les Rois de France jugeant qu'il étoit important au bien de l'Etat & à l'établiſſement de leur pouvoir, d'avoir part au choix & à la nomination des Prelats, firent en ſorte qu'il ne ſe fît plus aucune promotion que par leur ordre & de leur conſentement : & bien que les Evêques aſſemblez ſe fuſſent plaints de ce changement, & qu'ils euſtent pluſieurs fois deman-

dé le rétablissement de l'Ordre ancien ; neanmoins l'autorité des Rois l'emporta & prévalut sur leurs plaintes, & demeura toûjours la plus forte. Cet usage établi sous la premiere Race de nos Rois, continua aussi au commencement de la seconde ; & il ne se trouve aucune marque ni aucun vestige des élections faites pour les Prelatures, dans les Sinodes tenus du tems de Pepin & de Charlemagne : on prétend que Loüis le Débonnaire rendit en quelque maniere à l'Eglise la puissance d'élire ses Pasteurs & ses Evêques ; & voici comme les choses se passoient. Le decés d'un Evêque étant arrivé, quelques Ecclesiastiques & Laïques de son Diocese étoient députez vers le Metropolitain, qui suplioit le Roi de donner permission d'élire un Evêque à cette Eglise, & aussi de nommer un Evêque de la Province pour assister & être present, au nom de sa Majesté, à l'élection qui se devoit faire, & cet Evêque s'apelloit *Visitator* ; l'élection étant faite, on en portoit l'acte au Metropoli-

1439. Maniere d'élire les Evêques.

tain, qui l'envoyoit au Roi pour le confirmer & l'aprouver, & aprés l'Archevêque & ſes ſufragans examinoient celui qui avoit été élu, & le ſacroient. Cet uſage a continué juſques aux Rois de la troiſiéme Race, qui y aporterent du changement : lorſque quelque Archevêché ou Evêché vaquoit, les Chapitres députoient trois de leur corps au Roi, pour lui donner avis de la vacance, & pour le ſuplier de leur acorder la permiſſion d'élire un Paſteur ; auſſi tôt les Oficiers de ſa Majeſté faiſoient ſaiſir le temporel des Archevêchez & Evêchez, & en jouyſſoient ſous la main du Roi : la promotion ou élection étant faite, le Metropolitain donnoit avis au Roi qu'il avoit confirmé l'Evêque élu & nommé ſuivant ſa permiſſion, & ſuplioit ſa Majeſté de donner main-levée de la Regale, c'eſt-à-dire, du temporel de l'Evêché à l'Evêque nommé, & le recevoir au ſerment de fidelité ; le même uſage s'obſervoit à l'égard des Abez & des Abeſſes : mais comme beaucoup d'abus ſe gliſſerent ſous le Regne 1439.

& Charles VI. que sa maladie & le
1439. grand pouvoir de ses oncles avoient fait naître, il fut necessaire d'y rétablir l'ordre, & c'est ce qui a été fait par l'institution de la Pragmatique Sanction.

Sur la fin du Concile de Constance qui avoit été tenu en 1414. par les soins de l'Empereur Sigismond ; il fut arrêté que l'on tiendroit un Concile à Pavie cinq ans aprés, & un autre en France dans l'espace de sept ans. Les Peres se trouverent à Pavie, mais à cause de la maladie contagieuse, Martin V. alors Pape indiqua ce Concile à Sienne, où les Peres se trouverent encore, & arrêterent d'en tenir un à Basle dans sept ans : ce tems étant arrivé, Martin nomma le Cardinal Julien pour y être Legat ; mais sa Saintcté n'eut pas l'avantage de le voir tenir, parcequ'il mourut quelque tems avant qu'il fut convoqué. Eugene IV qui lui succeda, confirma le même Legat qui fit l'ouverture du Concile. Le Pape voyant que dans cette assemblée on agitoit des questions qui alloient à

donner atteinte à ſon autorité, voulut congedier & licentier l'Aſſemblée, mais elle s'y opoſa, & envoya vers ſa Sainteté pour lui repreſenter que cela ne ſe pouvoit pas faire. Cette reſiſtance fit naître de la diviſion entre le Concile & Eugene IV. Quelques Cardinaux abandonnerent ſon parti, & ſe retirerent à Baſle, pour aſſiſter au Concile; quelques-autres ſuivirent le parti du Pape; ſa Sainteté irritée de la déſobeyſſance des Peres du Concile à ſes ordres, les excommunia, & interdit leur aſſemblée; & comme les Peres de ce Concile connurent qu'Eugene en vouloit convoquer un autre, ils firent un Decret, par lequel ils déclarerent qu'il ne pouvoit y en avoir un autre juſques à ce que celui-ci fût terminé & fini. Dans le même tems l'Egliſe Gallicane s'aſſembla à Bourges, & il paroît par les memoires qui y furent dreſſez, que les Prelats de France favoriſoient le parti du Concile de Baſle; & le Roi fut ſuplié d'y envoyer de ſa part l'Archevêque de Lyon, qui avoit été nommé 1439.

1439. dans l'Assemblée de Bourges, afin de presser la continuation du Concile de Basle. Cet arrêté ne fut pas plûtôt connu des Peres qui le composoient, qu'ils écrivirent aux Prelats de France, & les remercierent de leurs soins & de leur bonne volonté envers le Concile, & députerent à sa Majesté pour la suplier d'envoyer incessamment l'Archevêque de Lyon à Basle. Cette division du Concile & du Pape scandalisoit toute l'Europe Chrétienne, & obligea l'Empereur Sigismond de venir au Concile pour employer ses soins à reconcilier cette Assemblée avec sa Sainteté, ce qui réüssit; car Eugene IV. revoqua ce qu'il avoit fait, & avoüa qu'il avoit été mal conseillé : il ratifia tout ce qui avoit été arrêté par le Concile; mais cette reconciliation ne fut pas de longue durée; & comme l'on parloit de réünir les Grecs avec l'Eglise Romaine, Eugene prit ce pretexte pour transferer ce Concile, parceque Basle n'étoit pas un lieu commode. Cela aporta de la division parmi les Peres du Concile, les

autres opinoient pour Avignon, quelques-uns inclinoient pour Ferrare, & le Pape s'accorda avec ces derniers, quoiqu'ils fussent en tres-petit nombre ; & le Concile fut convoqué par le Pape à Ferrare au mois de May de l'année 1437. Les Peres du Concile de contraire avis procederent contre le Pape, & casserent sa Bulle d'indiction à Ferrare : lequel procedé irrita tellement Eugene IV. qu'il excommunia les Peres du Concile, & déclara la continuation de leur Assemblée nulle ; les Peres de leur côté suspendirent le Pape, & le déposerent en 1439. Cependant en 1438. les Prelats assemblez à Basle envoyerent en France donner avis au Roi de tout ce qui se passoit ; & sa Majesté par ses Lettres Patentes enjoignit à tous les Evêques & Prelats de son obeyssance, de se trouver à Avignon, lieu désigné pour tenir le Concile, & leur fit défenses de se trouver à Ferrare. La déposition d'Eugene IV. ayant été arrêtée & publiée par le Concile de Basle, on élut en sa place Amedée Duc de Sa- 1439.

voye, qui se fit nommer Felix V.
1439. en 1439. Cette élection alarma tellement Eugene, qu'en 1440. il envoya des Ambassadeurs vers Charles VII. du nombre desquels étoit l'Evêque de Florence, qui furent entendus en l'Assemblée qui se tenoit à Bourges, & suplierent sa Majesté de ne point favoriser le Concile de Basle en ce qu'il avoit tenu au préjudice de sa transtation à Ferrare, de ne pas apuyer de sa protection l'élection du Duc de Savoye, & qu'il lui plût de suspendre l'execution de la Pragmatique Sanction, dans l'esperance qu'il lui donnoit, qu'il y pourvoiroit. Le lendemain Thomas de Corcellis Ambassadeur du Concile de Basle vers le Roi, eut son audience dans la même Assemblée; son discours s'étendit sur trois points. Dans le premier, il soûtint l'autorité du Concile au dessus du Pape; & par consequent que le Pape Eugene avoit été dépose avec droit. Dans le second il marqua que depuis que le Pape avoit été dépose, il n'avoit pû transferer le Concile de Basle à Fer-

rare ; & il soûtint que les formalitez avoient été observées en la déposition d'Eugene, que ce Concile avoit pû élire un Pape, le siege étant demeuré vacant ; il fit voir la validité de l'élection de Felix V. & suplia le Roi de le reconnoître pour Chef de l'Eglise. L'Assemblée de Bourges fut six jours avant que de rien resoudre ; & enfin elle répondit que sa Majesté tenoit pour le Concile de Basle, & qu'elle n'aprouvoit point l'Assemblée de Ferrare ; mais qu'elle ne pouvoit aussi aprouver la déposition d'Eugene, ni l'élection de Felix V. qu'elle reconnoissoit Eugene pour Souverain Pontife, & qu'elle desiroit qu'il fût reconnu pour tel dans son Royaume, jusques à ce qu'autrement il eut été décidé par un Concile qui se pourroit tenir en France dans un an : à l'égard de la Pragmatique Sanction, sa Majesté témoigna qu'elle la vouloit faire inviolablement observer ; & le dixiéme Decemcre de la même année le Roi continuant ses soins pour procurer la tranquilité & la paix à son Royaume, & 1439.

lever tous les ſcrupules de conſcien-
1439. ce à l'occaſion des deux Papes, fit une Ordonnance portant défenſe à ſes ſujets de déferer à aucunes Bulles & Mandemens de ces deux Pontifes, ni à aucunes fulminations émanées de leur part.

Quoique le Concile de Baſle finit en 1442. le ſchiſme ne laiſſa pas de continuer juſques à la mort d'Eugene, arrivée en 1447. aprés laquelle Nicolas V. fut élû Pape par ceux qui tenoient le parti de ſon predeceſſeur. Le Roi reconnut ce nouveau Pape, auquel il envoïa Jacques des Urſins Archevêque de Rheims, l'Evêque Tanneguy du Châtel, & Jacques Cœur, comme Ambaſſadeurs extraordinaires auſquels ſe joignirent ceux du Dauphin & du Roi de Sicile. Ces Ambaſſadeurs eurent ordre auſſi du Roi d'aller en Savoye, pour perſuader à Felix V. de renoncer à la Dignité de Souverain Pontife, ce qu'il eut peine à accorder; mais enfin il y conſentit, à condition qu'il demeureroit Cardinal du titre de ſainte Sabine & Legat en ſon païs; ce con-

sentement mit fin au schisme qui avoit duré neuf ans. On doit donner à Charles VII. l'honneur & la gloire d'avoir terminé un different que l'Empereur Frederic III. les Rois d'Angleterre & de Sicile s'étoient efforcé de tout leur pouvoir de fomenter & d'entretenir. Nicolas V. se voïant paisible possesseur, fit une Bulle, par laquelle il aprouva le Concile de Basle. 1439.

On remarque que par la Pragmatique les Evêques recevoient les Annates des Benefices vacans, qui étoient les fruits & revenus d'une année. Ce fut en ce tems-là que se tint le Concile fameux de Florence, où le Pape Eugene se trouva assis en un lieu élevé, aïant à ses deux côtez les Cardinaux un peu plus bas, & l'Emperenr d'Orient Jean Paleologue vis à vis sa Sainteté, aïant au tour de son siege plusieurs Theologiens & Docteurs: on agita & prouva que le saint Esprit procedoit du Pere & du Fils, & on le justifia non-seulement par l'autorité des Docteurs Latins, mais encore par les sentimens des Peres Grecs,

saint Athanase, saint Cyrille, saint
1439. Chrisostome, &, principalement saint Basile, pour lequel les Latins & les Grecs avoient une veneration singuliere. On dit que l'Evêque d'Ephese persista dans l'opinion qu'il avoit que le saint Esprit ne procedoit point du Pere & du Fils, bien que tous les autres Prelats de la Grece, & l'Empereur même fussent convenus du contraire ; & ils protesterent de reconnoître dorénavant le Pape pour Chef de l'Eglise, & pour le Vicaire de saint Pierre. Joseph Patriarche de Constantinople mourut dans le tems que ce Concile se tenoit : il écrivit avant sa mort, qu'il mouroit dans la doctrine de l'Eglise Romaine, qui étoit celle de Jesus-Christ, qu'il croïoit le Purgatoire, & le Pape Vicaire de Jesus-Christ, & successeur de saint Pierre.

La Duchesse de Bourgogne fille du Roi de Portugal, emploïoit tous ses soins à moïenner une paix entre la France & l'Angleterre : elle obtint même à cet effet plusieurs conferences qui furent tenuës entre Calais & Gravelines, mais elles n'eu-

rent aucun ſuccés ; parceque les Anglois ne vouloient point tenir la Normandie & la Guyenne à foi & hommage de la Couronne, mais en pleine ſouveraineté, à quoi le Roi ne pouvoit conſentir ; & ce Prince étoit reſolu de tout hazarder, plûtôt que de voir la Monarchie démembrée en faveur d'un Prince étranger, puiſque même la Loi de l'Etat ne le permettoit pas, pour avantager un Enfant de France. 1439.

Peu de tems aprés que le Roi eut fait aſſembler les Princes, Officiers de la Couronne, Prelats & Seigneurs du Roïaume à Orleans, pour prendre des meſures, tant ſur les conditions avec leſquelles on devoit faire la paix avec les Anglois, que pour déliberer ſur les moïens de pourvoir aux abus qui s'étoient gliſſez en France depuis les derniéres guerres ; il ſe fit contre le ſervice du Roi une ligue des Princes & Seigneurs François, qui fut appellée *Praguerie* : cette ligue fut faite ſous pretexte que le Gouvernement de l'Etat n'étoit donné qu'au Comte du Maine ; ils ſe plaignoient

Ligue des Princes nommée Praguerie.

1439. que les Princes & les grands Seigneurs n'avoient aucune part aux affaires ; les Ducs d'Alençon, de Bourbon & de Vendôme, & même le Comte de Dunois se mêlerent de la partie, & pour la rendre plus forte ils y firent entrer Loüis Dauphin, qui n'étoit alors âgé que de seize ans, quoiqu'il fût marié à Marguerite fille de Jacques I. Roi d'Ecosse. Les Chefs de la Ligue envoyerent au Dauphin un cahier ou placet contenant leurs plaintes & remontrances, concernant leurs interêts particuliers & ceux de l'Etat, ils demandoient qu'il plût à ce Prince de faire entendre au Roi, que jusques alors il s'étoit toûjours laissé gouverner par des personnes qui avoient abusé de l'honneur que sa Majesté leur faisoit de se confier sur eux ; que durant sa jeunesse ces gens l'avoient engagé à commettre un assassinat contre Jean Duc de Bourgogne, qui ne seroit de long-tems effacé de la memoire des gens de bien ; que depuis même que sa Majesté étoit parvenuë à la Couronne, & depuis que Dieu par un miracle visible & sensi-

ble avoit délivré ſes Etats de ſes plus cruels ennemis, ils n'avoient pû ſouffrir que ceux à qui la naiſſance donnoit droit d'aſſiſter au Conſeil, & d'avoir part aux affaires, ſe trouvaſſent à la Cour, & ils avoient méme forcé le Dauphin de ſe retirer à Moulins, pour ne point autoriſer par ſa preſence les deſordres qui ſe faiſoient en France ; que tous les grands Seigneurs du Royaume s'addreſſoient au Dauphin, pour ſuplier le Roi de rappeller auprés de ſa perſonne les Princes du Sang, afin de leur donner dans ſon Conſeil la place qui étoit dûë à leur naiſſance, de choiſir parmi eux les perſonnes les plus capables, les plus experimentées dans les affaires, & les plus gens de bien pour compoſer ſon Conſeil, & ne pas y admettre toutes ſortes de gens indifferemment, ſans aucun merite, ni capacité ; de jetter les yeux ſur des perſonnes d'une probité connüe, & fort habiles, pour leur faire remplir les Charges de l'Etat, de Judicature, de Milice & de Finance ; & enfin qu'il plût à ſa Majeſté pourvoir au payement des gens 1439.

1439. de guerre, rétablir parmi eux la discipline, qui avoit été fort relâchée depuis les guerres civiles, & soulager le peuple en diminuant les subsides & les tailles : quant aux interêts particuliers des ligueurs, ils demandoient le rétablissement de leurs pensions, le païement des anciens arrerages, & des Gouvernemens. Le Dauphin promit de faire entendre & recevoir du Roi les plaintes contenuës en ce Placet, & leur témoigna qu'il se rendroit à eux, lorsqu'ils se presenteroient à lui avec des troupes : mais tous ces projets s'évanouirent ; car les Dauphin & le Duc de Bourbon allerent trouver Charles VII. à Cuisset, où sa Majesté pardonna au Dauphin, aprés lui avoir fait des reproches de son départ de la Cour, & de s'être échapé à Loches des mains du Comte de la Marche son Gouverneur, pour aller à Moulins trouver les ligueurs : sa Majesté pardonnera aussi au Duc de Bourbon, aprés lui avoir témoigné que c'étoit pour la cinquiéme fois qu'il avoit débauché le Dauphin, mais qu'il prît garde à

ne pas laſſer ſa patience, & à bien uſer de la grace qu'elle lui accordoit : ce pardon s'étendit auſſi enſuite ſur tous les autres Princes & Seigneurs qui avoient eu part à la ligue. Si nous en voulons croire Monſtrelet, il y eut quelques paroles d'aigreur dites de la part du Dauphin au Roi, & de la part du Roi à ſon fils ; car le Dauphin aïant témoigné qu'il ſe trouvoit engagé d'honneur à s'en retourner encore de la Cour, ſi ſa Majeſté ne vouloit pas recevoir en ſa bienveillance la Trimoüille, Chaumont, & Prie ſes bons & fideles ſerviteurs : ſa Majeſté lui répondit : *Loüis les portes vous ſont ouvertes, & ſi elles ne ſont pas aſſez grandes, je vous ferai abatre ſeize toiſes de murailles, pour paſſer plus aiſément : ſi vous voulez vous en aller : Dieu nous fera trouver des Princes de nôtre Sang, qui nous aideront à mieux ſoûtenir la gloire de nos armes & de nôtre Nom, que vous ne les avez encore défendu juſques à preſent.* En effet ces trois Seigneurs ne furent pas compris alors dans cet accord : mais les ſollicitations du Dauphin & des

1439.

Paroles d'aigreur du Roi dites au Dauphin.

1439. Ducs de Bourbon & d'Alençon obtinrent leur grace dans la ſuite, comme nous venons de dire ; il n'y eut que le bâtard du Duc de Bourbon, & non du Duc de Bourgogne, comme quelques Hiſtoriens modernes ont écrit, qui ayant été le principal auteur de la ligue, en fut ſeverement puni, ayant été mis dans un ſac, & noyé dans la riviere à Bar ſur Aube.

Le Duc de Bourgogne delivre le Duc d'Orleans.

Le Duc d'Orleans ſortit cette année là de la priſon où il avoit été détenu en Angleterre aprés la bataille d'Azincourt ; il fut redevable de ſa liberté au Duc de Bourgogne, qui paya ſa rançon qui étoit de trois cens mille écus. Le fils de celui qui avoit tué le pere du Duc d'Orleans, & qui s'étoit toûjours montré ſi cruel ennemi de ſa Maiſon, fut neanmoins celui qui ſe fit un honneur de lui procurer la liberté ; & auſſi depuis ce tems-là ce Duc par reconnoiſſance d'un ſi grand ſervice, demeura toûjours étroitement attaché à ſa perſonne & à ſes interêts. Le mariage de Marie de Cleves niéce de Philippe Duc de Bourgogne avec

Charles Duc d'Orleans, fut le sceau de l'union & de l'amitié qui regna depuis entre ces deux grands Seigneurs. 1439.

La France fut en ce tems-là affligée de toute maniere par la guerre, par la famine & par la peste, qui furent si cruelles, qu'il mourut à Paris plus de soixante mille personnes. Pontoise, où les Anglois avoient mis une bonne garnison resistoit encore ; & comme elle incommodoit extrêmement Paris par ses courses continuelles, & parcequ'elle arrêtoit les vivres que l'on menoit dans cette ville, le Roi se resolut de l'assieger & de l'emporter. Taillebot étoit dans cette Place, qui se défendoit avec une vigueur extraordinaire. Le Roi étoit en personne à cette expedition, & le Connetable agissoit sous ses ordres ; il se logea à l'Abbaye de Maubuisson, accompagné de son fils Dauphin, de Charles d'Anjou, du Comte de Clermont, des Marechaux de Loheac & de Solognes, de Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol & de Pigney, qui ame-

1439. na avec lui des gens du Duc de Bourgogne, & quelques habitans de Tournay. Il se trouva encore à ce siege les Comtes d'Eu, d'Albret & de Vaudemont, le Vidame de Chartres, les sieurs de Chatillon, de Tancarville, de Joigny, de Moüy, de la Tour, d'Augest, de Longueval, de Moyencourt, de la Suze, de Chabannes, de Flavy, de Saint Simon, de Mailly, de Blanchefort, la Hire, Poton & Floquet. Les Parisiens pour montrer leur zele, envoyerent des troupes au Roi. Sa Majesté fit donner trois assauts, & emporta d'abord l'Eglise de Nôtre-Dame qui étoit hors de la ville, d'où elle incommoda fort les assiegez; & aprés avoir fait une brêche raisonnable, les François y entrerent, & le Roi aussi, qui animoit les soldats & les Officiers par son exemple; les ennemis ne resisterent pas longtems, & il y en eut cinq cens de tuez à cet assaut, & quatre cens faits prisonniers. Le Roi voulut qu'on épargnât les habitans, afin qu'il n'attirât pas sur lui la colere de Dieu par les cruautez que feroient

Prise de Pontoise.

roient les soldats ; & aprés s'être rendu maître de cette Place, & aprés en avoir rendu ses actions de graces à la Majesté divine, il remercia ses Officiers & ses soldats du bon service qu'ils lui avoient rendu en cette occasion, & de la fidelité & vigueur avec laquelle ils avoient agi en ce siege : il honnora De Culam de la Dignité de Maréchal de France. Cette victoire fut suivie de plusieurs autres; les François sous les ordres du sieur du Beuil défirent les Anglois en Anjou, il en demeura quatre cens sur la place ; Pierre de Brezé surprit les ennemis à Beaumont le Roger, & il les tailla en pieces, & Jean Flocquet se rendit maître d'Evreux par le ministére d'un pêcheur, qui la nuit ayant fait un trou à une muraille, introduisit les françois dans la ville qui s'en emparérent. 1439.

Depuis que les Anglois furent chassez de Paris, le Roi n'y avoit point entré avec ceremonie, & il reservoit à faire cette entrée aprés qu'il auroit repris sur ces peuples la plus grande partie des Villes

dont ils s'étoient emparé. La der-
1439. niere Place que Charles VII avant son entrée assiegea, fut Montereau Faut Yonne, qui fut emportée d'assaut; cette Place fut aussi vigoureusement défenduë par les Anglois, qu'elle fut puissamment attaquée par les François ; il y eut cent des ennemis tuez à l'assaut, & autant qui se noyerent dans la riviere, en voulant se sauver, & le reste de la garnison qui se montoit à deux cens hommes fut fait prisonnier. Les Anglois furent mis à rançon, mais les François qui s'y trouverent furent pendus comme traîtres à leur patrie : Ensuite de cette conquête le Roi vint faire son entrée dans sa capitale, où il fut reçu de la maniere qui suit. Tous les Ordres de la Ville allerent au devant de sa Majesté, les Prevôt des Marchands & Eschevins lui presenterent les clefs, qui furent données ensuite au Connétable ; & ces Officiers aprés avoir mis au dessus de la tête du Roi un dais de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or, le conduisirent en cette ce-

Entrée magnifique & superbe du Roi dans Paris.

remonie jusques à Nôtre Dame : aprés vint le Prevôt de Paris avec les Officiers du Châtelet. Le Parlement, la Chambre des Comptes, l'Université & le Clergé, ayant son Evêque à sa tête, vinrent ensuite rendre leurs obeïssances & faire leurs complimens à sa Majesté. Le Roi aprés avoir reçu cette marque d'obeïssance, continua son chemin, & étant arrivé vers la ruë S. Lazare, sept personnes qui representoient les sept pechez mortels, & sept autres qui representoient les vertus qui leur sont opposées, allerent au devant de sa Majesté, étant tous montez sur divers animaux qui convenoient aux figures des personnages. A l'entrée de la porte de S. Denis parut un enfant en l'air fait en Ange, qui portoit un écusson, où étoient peintes les armes de France, qu'il sembloit aporter du Ciel. Quant à l'ordre des Princes & Seigneurs conduits par le Seigneur de Gravelle ils étoient suivis des Gardes du Corps, des Herauts des Princes, tant François qu'étrangers, vêtus de riches 1439.

étoffes ſemées de cerfs-volans. Le
1439. Grand Écuyer portoit au bout d'un bâton le caſque du Roi & ſa Couronne d'or, il étoit ſuivi des quatre Ecuyers de quartier ; enſuite marchoit le Roi d'armes avec ſes habits de ceremonie, & le premier Ecuyer qui portoit une écharpe ſemée de fleurs de lis d'or relevée de broderie d'or, ayant à ſa droite le Connétable, & à ſa gauche le Comte de Vendôme Grand Maître de la Maiſon du Roi. Le Dauphin ſuivoit un peu derriere armé de toutes pieces, excepté la tête qu'il avoit couverte d'une capeline ornée d'aigrettes blanches, ayant à ſa droite Charles d'Anjou, & à ſa gauche le Comte de la Marche ſon Gouverneur ; enſuite marchoient les Pages du Roi & du Dauphin, & leurs Officiers chacun en ſon rang. Cette Cavalcade étoit fermée par l'armée du Roi, qui étoit conduite par le Comte de Dunois armé de pied en cap, monté ſur un cheval caparaſſonné & couvert d'un drap d'or pendant juſques à terre : ce Prince tenoit un

bâton de Commandant en ſa main, & avoit en écharpe une chaîne d'or à grandes feuilles de chênes auſſi d'or. Le Roi en cet ordre vint à Nôtre Dame, d'où aprés avoir rendu graces à Dieu d'avoir triomphé de ſes ennemis par ſa puiſſance & par ſon ſecours, il retourna en ſon Palais. 1439.

La guerre continuoit toûjours contre les Anglois, qui tenoient encore quelques villes en leur poſſeſſion ; le Connétable mit le ſiege devant Meaux qui ſe défendit durant trois ſemaines : le bâtard de Thurin & quelques François qui ſe trouverent dans la Place, y furent pris, & expierent par leur mort le crime de leur trahiſon. Le Connétable ne fut pas ſi heureux au ſiege d'Avranches ; car il fut obligé de ſe retirer, aprés avoir perdu la meilleure partie de ſon bagage & de ſes munitions : cette diſgrace donna la hardieſſe aux ennemis d'aſſieger Harfleur, qui ſe rendit à compoſition, aprés s'être défendu quatre mois entiers. AN. 1440. Reduction & priſe de Meaux.

Quoique l'on ait peine à ſe per-

1440. ſuader que les hommes par la ſuggeſtion du demon, & par des ſecrets de magie, font des actions extraordinaires & ſurnaturelles; neanmoins on fit le procés en Bretagne à Gilles Rais Maréchal de France, pour avoir par des effets de magie, fait mourir plus de cent ſoixante petits enfans & femmes enceintes, & il fut condamné d'être brûlé vif, aprés avoir été convaincu de ces crimes.

Rais Maréchal de France brûlé pour Magie.

La remontrance que quelques Princes avoient faite au Roi les années precedentes, fit tant d'impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il fit cette année aſſembler les Princes, Prelats & Seigneurs de ſon Royaume, pour deliberer ſi l'on écouteroit les propoſitions que faiſoient les Anglois, & s'il étoit plus à propos de continuer la guerre. Les ſentimens de toute cette Aſſemblée inclinoient à la paix, parce que les finances étoient épuiſées, & les peuples avoient extrêmement ſouffert par les guerres continuelles; & enfin parce que les plus ſages du Royaume prévoyoient que les

plaintes que les Grands du Royaume faisoient du Gouvernement, & qui avoient déja éclaté, pouvoient faire naître des desordres & de la division dans l'Etat : & ils connoissoient l'inclination du Dauphin, qui sembloit être porté à la revolte, ce qui pouvoit l'engager dans de mauvais pas, & se separer du Roi son pere ; & nous avons vû comme il écouta les propositions qui lui furent faites par les Chefs de la Ligue, comme il s'étoit échapé des mains & de la puissance de son Gouverneur ; & que si le Duc de Bourgogne avoit voulu être de la confederation, les choses se seroient poussées plus loin. 1440.

L'Assemblée des Notables tenuë à Orleans, & les Conferences frequentes que les deputez de France & d'Angleterre faisoient pour parvenir à une paix, produisirent une tréve qui dura quelques mois ; & même pour faciliter cette paix, on accorda à Henry VI. de lui donner en mariage la fille de René Roi de Sicile, Duc d'Anjou, de Bar & de Lorraine, qui fut ac- A N. 1441.

compli quelque tems aprés : on
1441. eut obligation de cette tréve à la Ducheſſe de Bourgogne fille du Roi de Portugal, Princeſſe, tres-habile, fort intelligente, fort zelée & affectionnée pour ce Royaume. Avant que cette tréve fut arrêtée, les Anglois faiſoient la guerre à outrance ; ils aſſiegerent Tartas ville de Gaſcogne, appartenante à la Maiſon d'Albret : le Captal Buch grand Partiſan d'Angleterre eut la conduite de cette expedition : cette Place fut reduite à cette extremité que les aſſiegez convinrent que ſi dans ſix mois le Roi n'envoyoit point de troupes pour les ſecourir, ils ſe rendroient, & le fils du Duc d'Albret fut donné en ôtage ; cela obligea ſa Majeſté de lever quatre mille chevaux, huit mille Archers, & huit mille tant Fantaſſins qu'Arbalêtriers, & de les envoyer en Gaſcogne : il voulut lui-même avoir l'honneur de faire lever ce ſiege aux Anglois ; le Dauphin l'accompagna en cette expedition avec Charles d'Anjou Comte du Maine, le Connétable

Siege de Tartas par les Anglois ſans effet.

de Richemont, les Comtes de la Marche, d'Eu, de Foix, de Castres, & de Lomagne fils ainé du Comte d'Armagnac, les Seigneurs d'Albret, de Gaure, de Comminge, d'Estrac, de Tartus, de Tancarville, & de Philippe de Culam Maréchal de France avec un grand nombre de Gentils-hommes. Le Roi ne fut pas plûtôt arrivé à Thoulouse, où étoit le rendez-vous des troupes, qu'il en donna avis aux assiegez de Tartas & leur manda que l'on seroit bien-tôt à eux, & qu'ils tinssent fermes. Taillebot qui étoit venu d'Angleterre en Normandie avec deux mille hommes, & le Duc d'Yorck, ayant amassé quatre mille hommes se mirent en campagne dans l'esperance de se rendre maîtres de la Province; mais le Comte de Dunois & le Vidame de Chartres rendirent leurs efforts inutiles. Taillebot assiegea Conches, qu'il prit, & le Comte de Dunois attaqua Galardon en même-tems, pour faire diversion d'armes: mais comme il jugea qu'il valoit mieux se tenir sur 1441.

la défensive, & empêcher que l'ennemi ne fit quelque progrés consi-
1441. derable sur nous, il se retira; mais ensuite il s'en rendit maître. L'armée du Roi n'eut pas plûtôt paru devant Tartas que les ennemis leverent le siege, & rendirent le jeune d'Albret qu'ils avoient en ôtage: ainsi cette Place demeura en la possession & obeïssance de sa Majesté.

Prise de S. Sever, de la Reole & d'Acqs.

Charles VII. en passant par la Xaintonge pour se rendre devant Tartas, prit Taillebourg, dont il fit pendre la garnison, excepté le Capitaine à qui il donna la vie. Le Roi pour ne pas rendre son voiage inutile, se saisit de S. Sever, défendu par Thomas Rameston, & dans laquelle Place il y avoit quinze cens hommes de garnison; ensuite il se
AN. 1442. saisit d'Acqs, ville ainsi nommée *ab aquis*, à cause de ses eaux chaudes: elle se défendit six semaines, mais quelque tems aprés elle fut reprise par les Anglois, par la lâcheté du Gouverneur, qui la rendit le troisiéme jour de tranchée ouverte, bien qu'on lui eût promis de lui donner du secours. La Reole

ne soûtint pas long-tems le siege, elle fut prise d'assaut le troisiéme jour ; Tonnains, Marmande sainte Marie se rendirét aussi à l'obeïssance de sa Majesté. Charles VII. passant à Thoulouse, termina le different qui étoit entre Jeanne fille du Comte de Cominge & de Boulogne, & Mathieu Comte de Castelbon de la Maison de Foix son mari en secondes nopces : comme èlle vivoit en mésintelligence avec ce Seigneur, & qu'elle en recevoit de fâcheux traitemens, elle fit un testament, par lequel elle institua Charles VII. son heritier, en cas de predecés de sa fille : en haine de cette disposition Matthieu la tint prisonniere ; la fille mourut la premiere, quoique la Comtesse de Cominge sa mere eût quatre vingts ans, ainsi sa succession & ses Seigneuries appartenoient au Roi en vertu de ce Testament, & ce Prince fut par toutes sortes de considerations engagé de délivrer la Comtesse de Cominge, ce qu'il executa dans les formes ordinaires de la Justice ; car il fit assigner Mathieu 1442.

au Parlement de Thoulouſe, qu'il
1442. crea & établit pour les pays de Languedoc, Foix, Cominge, Gaure, Querci, Armagnac, Eſtrac, Lomagne, Magnoac, Bigorre & Quiers; & par Arreſt de ce Parlement, le Comte de Caſtelbon fut condamné à remettre en liberté la Comteſſe de Cominge ſa femme, ſans être tenuë de demeurer avec lui; & qu'elle joüiroit de la moitié des revenus de Cominge, & le Roi de l'autre moitié.

La France perdit en ce tems-là un grand Capitaine, Eſtienne de Vignolles dit la Hire: ce fut une diſgrace tres-ſenſible au Roi, car il en avoit reçu de conſiderables ſervices.

Le Duc d'Yorck mit le ſiege devant Dieppe, qui s'étoit depuis peu ſoûmiſe à l'obeïſſance du Roi: cette Place s'étoit défenduë durant neuf mois, lorſque le Dauphin accompagné des Comtes de Dunois & de Saint Pol, & du Seigneur de Saucourt, força les ennemis dans leurs lignes & dans leurs retranchemens; & aprés en

Dieppe délivrée par le Dauphin.

avoir fait un grand carnage, il délivra la Place.

Les deux Rois de France & d'Angleterre étoient si las de la guerre, qu'ils ne cherchoient que les occasions de la finir. Henry VI. fut le premier qui en fit renouveller les propositions ; les députez s'assemblerent à Tours, mais ils ne purent parvenir à une paix solide, & ils ne purent produire ni procurer qu'une prorogation de tréve, qui dura jusques en 1449. Le Dauphin & le Duc de Bourgogne prirent les armes contre les Allemands, pour obliger René Duc de Lorraine, qui vouloit mettre en son obeïssance Mets & Toul, & contre les Suisses, pour favoriser Sigismond Duc d'Autriche beaufrere de Louis Dauphin ; car leurs femmes étoient filles du Roi d'Ecosse, & Sigismond étoit frere de l'Empereur Frederic III. contre lequel les Suisses s'étoient revoltez. D'abord ce Prince se saisit de Mótbeliard, & ensuite il s'empara de Darnay & d'Espinal, & de quelques autres places qui se rendirent

ANN. 1443. Prorogation de tréve entre la France & l'Angleterre.

1443. Siege de Mets.

à composition. Ces conquêtes finies, le Dauphin & le Duc de Bourgogne assiegerent Mets, qui soûtint le siege durant cinq mois, & qui se racheta en donnant deux cent mille écus au Roi pour l'indemniser des frais de la guerre, & cent mille florins qu'ils quitterent à René de Sicile Duc de Lorraine, que les habitans lui avoient prêté dans ses besoins. Les habitans de Mets pour se dispenser de reconnoître pour leur Duc René Duc d'Anjou & Roi de Sicile, disoient qu'ils n'étoient point ses sujets, & que du temps de Godefroi de Buillon qui étoit Duc de Lorraine, ils s'étoient rachetez & mis hors de la domination du Duc & de son obeïssance, & qu'ils ne tenoient que de Dieu & de l'Empire: mais du Haillan ainsi que quelques autres Historiens soûtiennent que c'est une erreur de croire que Gedefroi de Buillon ait été Duc de Lorraine, & encore moins que pour faire le voyage de la Terre-sainte il vendit la ville de Mets: car il ne fut jamais Seigneur Souverain de

Mets, mais de Buillon dans les Ardennes ; & de ſon tems la Lorraine étoit poſſedée en partie par l'Empereur, par le Roi de France & par le Duc de Moſellane. Il y a des Hiſtoriens qui croient que Godefroi de Buillon poſſeda la baſſe Lorraine. 1443.

A l'égard des Suiſſes, le Dauphin accompagné des Seigneurs de Châtillon frere du Comte de Laval, de Bueil, d'Eſtiſſac, & du Damoiſeau de Commercy, entra dans le païs d'Auſſois ; & s'étant ſaiſi de quelques Places, il courut juſques aux portes de Baſle & de Strasbourg ; ce qui donna la hardieſſe à quatre mille Suiſſes d'attaquer les troupes Françoiſes, mais il n'en reſta que quinze cens : il faut convenir que ces peuples combattirent avec une opiniâtreté & une vigueur extraordinaires, & qu'ils vendirent ſi cher leurs vies, que bien qu'ils perdiſſent la bataille, le nombre des François qui furent tuez en cette occaſion égala preſque celui des Suiſſes. Louis Dauphin prit enſuite les villes de S. Défaite des Suiſſes.

Hipolite, & de Vandelieure, &
1443. fit des ravages dans l'Alſace ; mais comme il connut que la ſaiſon s'avançoit, & que le corps Germanique commençoit à ſe remuer, il reprit le chemin de France. Pour montrer que la tréve faite entre la France & l'Angleterre avoit mis l'intelligence entre ces deux Couronnes ; c'eſt que Henry VI. envoya des troupes au Dauphin ſous le commandement de Matago, à la charge d'obeir à ce Prince, & de combattre ſous ſes drapeaux, & ſous ſes enſeignes.

La ceremonie des nopces de Marguerite d'Anjou fille du Roi de Scicile avec Henry VI. qui ſe fit cette année, fut ſuivie des obſeques de la Dauphine, qui fut fort regrettée de Charles VII. pour ſa grande vertu & ſes excellentes qualitez, qui lui attiroient l'affection & l'eſtime de toute la Cour & de tous les peuples. La mort de la Dauphine ne préceda que de quelques mois celle de ſa mere, qui étoit veuve de Jacques Roi d'Ecoſſe, & qui étoit venue en Frãce pour la voir.

Quoique Du Haillan & quelques autres Historiens nous disent que la belle Agnés Sorel ou Soreau du pays d'Anjou, fut la maîtresse du Roi en 1444. lorsque Poton entra dans sa chambre, & le trouvant dansant avec elle & quelques Dames de la Cour, prit la liberté de dire : *C'est perdre son Royaume bien joyeusement* : cependant quelques-uns prétendent mais sans fondement, que la belle Agnés ne parut à la Cour que cinq ans aprés en 1449. en qualité de fille d'honneur de la Reine, selon le témoignage d'Olivier de la Marche & de Monstrelet, qui étoient contemporains : quelques-uns ont même avancé qu'elle avoit des amourettes & des engagemens avec Charles VII. neanmoins si nous en voulons croire Camerarius & la Chronique de S. Denis, ce Prince ne considera la belle Agnés que pour sa gentillesse & pour son bel esprit : il est vrai qu'elle avoit un si grand empire sur l'esprit du Roi, qu'elle obtenoit de lui tout ce qu'elle desiroit ; & c'est ce qui lui

ANN 1444. Eloge de la belle Agnés.

1444. attira la haine des Dames de la Cour, & même du Dauphin, qui lui donna un soufflet à Chinon ; ce qui ne plut pas au Roi ; mais on ne peut pas conjecturer ni présumer de l'affection singuliere que sa Majesté eut pour la belle Agnés, qu'il y eut rien de criminel dans sa conduite. Outre que cette Demoiselle étoit belle, le Roi lui donna encore le Château de Beauté prés de Vincennes. Pour connoître le credit que la belle Agnés avoit sur l'esprit du Roi, & la hardiesse avec laquelle elle lui parloit ; nous dirons qu'un jour comme elle voyoit les affaires de France en un tres-fâcheux état, elle lui dit qu'étant fort jeune, un Astrologue lui avoit asseuré qu'elle auroit l'avantage d'être aimée d'un des plus courageux & des plus vaillãs Princes du monde ; qu'elle étoit persuadée que sa Majeste l'honnoroit de son affection, mais qu'elle avoit douleur de voir que l'Anglois en sa presence lui enlevoit ses Etats, sans qu'il fit tous ses efforts pour s'y opposer ; & qu'en cela elle connoissoit bien

que la prédiction de l'Aſtrologue n'étoit pas veritable, mais qu'elle eſperoit que ſa Majeſté reprendroit courage, & feroit voir qu'il répondoit à la reputation qu'il avoit, & à la commune renommée; à quoi elle ajoûta, j'irai trouver vôtre ennemi, afin d'être aimée de lui & afin que la prédiction de l'Aſtrologue ſoit accomplie, car c'eſt de lui qui eſt toûjours victorieux, dont il parle, & non de vous, Sire, qui lui laiſſez prendre vôtre Royaume. Ces paroles toucherent ſi vivement ce Prince, qui cheriſſoit tendrement la belle Agnés, qu'il ne put contenir ſes larmes, & qu'il lui promit qu'il feroit ſes plus grands efforts pour chaſſer Henry VI. de ſes Etats, & pour obliger cette belle Demoiſelle à avoir toûjours de l'eſtime, de la conſideratiõ & de l'amitié pour lui: les effets répondirẽt à ſes promeſſes. 1444.

La tréve donna du relâche & du repos à Charles VII. il employa ſon tems & ſes ſoins à réünir l'Egliſe, & y mettre la paix: nous avons dit que le Concile de Bâle

avoit réſolu & arrêté, *Que l'autorité des Conciles étoit au deſſus de*
1444. *celle des Papes*; que le Pape Eugene IV. s'y étoit oppoſé avec toutes ſes forces, & que neanmoins il avoit fait ſemblant d'y déferer, parce que l'Empereur Sigiſmond ſoûtenoit & protegeoit ce Concile; mais ce Prince étant mort, Eugene crut qu'il trouveroit plus ſon avantage avec Albert d'Auſtriche qui ſucceda à Sigiſmond, & il eſpera qu'il le rendroit plus favorable à ſes deſſeins; mais il fut fort trompé, car ce nouvel Empereur ſe fit un point d'honneur & de conſcience de ſoutenir avec autant de vigueur le Concile de Baſle, que ſa Couronne Imperiale. Charles VII. n'étoit pas moins porté à maintenir l'authorité de ce Concile, que l'Empereur même. Le Concile de Baſle, ou plûtôt quelques Peres de ce Concile, voulant donner de la peine à Eugene qui refuſoit de s'y ſoûmettre, le dépoſerent, & nommerent Amedée Duc de Savoye, qui quelques années auparavant s'étoit fait Religieux

en l'Abbaye de Ripaille ; & ils tâcherent de l'élever sur la Chaire de saint Pierre, sous le titre de Felix V. & ce schisme dura neuf ans, & l'on eut obligation à Charles VII. de ce qu'il consentit d'abdiquer sa Dignité de Souverain Pontife & d'y renoncer ; car il vouloit s'y conserver, quelques instances contraires qu'on lui fit ; & l'Eglise fut redevable au Roi de France de la paix qu'il lui procura, en obligeãt par son autorité Felix V. de descendre de la Chaire de S. Pierre. Nicolas V. fut élû le 10. Mars 1447. & succeda à Eugene IV. comme nous avons vû.

1444. Le Pape Eugene déposé.

La ville de Genes fut alors persecutée par la domination tyranique de quelques grands Seigneurs, & elle se trouva reduite en un état que Jean Fregose assisté des Dories & des Fiesques offrit cette Seigneurie à Charles VII. pourveu qu'il la voulût proteger de ses armes contre Raphael Adorne & Barnabé Gentil, qui vouloient s'ériger en Souverains. Le Roi accepta cette proposition, & envoya aux

Genes offerte à Charles VII.

1444. Genois l'Archevêque de Roüen & quelques Seigneurs, pour traiter avec ces députez ; mais Fregoſe s'étant rendu maître de Gennes par le ſecours des François, prit la qualité de Duc, & ainſi fruſtra le Roi de ſes eſperances. Charles VII. renvoya à Genes, pour ſe plaindre de Fregoſe, de ce qu'il n'avoit pas répondu aux promeſſes qu'il lui avoit envoyé écrites de ſa main, mais il n'en put avoir aucune juſtice, & ſes plaintes furent inutiles.

Quoy que la tréve continuât entre la France & l'Angleterre ; cependant Henry VI. ne laiſſoit pas de tâcher de détourner toûjours

AN. 1447. quelque grand Seigneur du ſervice de France : il s'adreſſa à Gilles frere de François Duc de Bretagne, qu'il mit dans ſes interêts, en lui faiſant preſent de l'Ordre de la Jarretiere. François ſon frere craignant que cette union ne lui fût préjudiciable, pria Charles VII. de lui envoyer mainforte, pour ſe ſaiſir de Gilles : le Duc de Bretagne y alla avec quatre cens lances, qui mirent Gilles dans une

prison, où il mourut quelque tems aprés. 1447.

La domination des Ducs de Milan finit cette année par la mort du Duc Philippe, aprés avoir duré cent soixante-dix années, ne laissant aucun enfant legitime, qu'une fille naturelle qu'il avoit mariée à Francisque Sforce. Plusieurs prétendirent au Duché de Milan, l'Empereur Frederic, le Duc de Savoye, les Venitiens, Alfonse Roi de Naples, & principalement Charles Duc d'Orleans, comme le plus proche parent, & habile à succeder, étant neveu de Philippe, à cause de Valentienne sa sœur qui étoit mere de Charles. Philippe Duc de Milan n'avoit laissé qu'une fille naturelle mariée à Francisque Sforce, qui étoit un brave & grand Capitaine, & qui pour avoir remporté une signalée victoire sur les Venitiens, s'étoit acquis tant de reputation dans toute l'Italie, que se servant des mêmes troupes qui l'avoient accompagné en cette expédition, il contraignit les Milanois de le recon-

Droits du Duc d'Orleans sur Milan.

noître pour leur Duc ; de manie-
1447. re que Charles d'Orleans qui s'étoit avancé jusques à la ville d'Ast, se vit privé de ce Duché : Comme ce Prince ne pouvoit esperer de secours de Charles VII. parce que ce Roi avoit licentié ses troupes, à cause de la tréve qu'il avoit faite avec l'Angleterre, il se vit obligé de retourner en France, en attendant une plus favorable occasion. Alfonse Roi d'Arragon prétendoit que le Duché de Milan lui appartenoit, lui ayant été laissé par le testament du dernier Duc. Toutes ces prétentions firent naître de grandes guerres entre les François & les Espagnols, qui furent tres-funestes à toute la Chrétienté.

Le Roi fut si irrité contre le Comte d'Armagnac, de ce que sans son consentement il avoit osé marier sa fille au Roi d'Angleterre, & de ce qu'il s'étoit qualifié Comte d'Armagnac par la grace de Dieu, qu'il le fit adjourner au Parlement ; & comme ce Seigneur refusa

refusa d'y comparoître, pour répondre sur les chefs d'accusation contre lui proposez par le Procureur General, sa Majesté envoya une armée sous les ordres du Dauphin qui le fit prisonnier.

1447. Comte d'Armagnac adjourné au Parlement.

La tréve fut enfin rompuë cette année par les François avec les Anglois pour plusieurs considerations ; la premiere fut la trahison de Gilles frere du Duc de Bretagne, qui avoit promis à Henry VI. de l'introduire dans certaines Places de cette Province, & de l'en rendre le maître ; la seconde, étoient les voleries & les brigandages que les troupes de Sommerset, qui avoit succedé au Duc d'York, exerçoient continuellement sur les François ; la troisiéme fut que le Roi d'Angleterre qui avoit promis de rendre la ville du Mans au Comte du Maine frere du Roi de Sicile, refusa de la lui remettre entre les mains ; la quatriéme les Anglois fortifierent sainte Jame, au préjudice de leur parole ; & la derniere raison de la rupture de la tréve, fut que François de la Su-

AN. 1448. Rupture de la tréve avec l'Angleterre.

rienne Arragonnois, qui étoit au
1448. ſervice du Roi d'Angleterre, avoit ſurpris la ville de Fougere, où il avoit commis tous les actes d'hoſtilité imaginables; car on y pilla, tua, viola, & on commit des ſacrileges dans les Temples mêmes. Le Roi & le Duc de Bretagne s'en plaignirent à Henry V. & à Sómerſet Lieutenant General de ſes troupes en France; mais ils n'en eurent que des promeſſes & nuls effets. Charles VII. avant que d'entreprendre la guerre contre le Roi d'Angleterre, & avant que de rompre la tréve, lui demanda ſatisfaction ſur toutes ces infractions à leur accord; & voyant qu'il ne ſe mettoit point en peine de lui faire raiſon, il lui déclara que la conſervation de ſes ſujets l'engageoit à ne plus proroger la tréve, en même temps il fit paſſer des troupes en Bretagne pour uſer de repreſailles ſur les Anglois: on ſe ſaiſit de Conches prés d'Evreux, de Gerboy prés de Beauvais, & de Cognac ſur la Charante. Ces peuples ſe plaignirent à

leur tour des incursions des François : ce qui donna occasion aux Ambassadeurs de ces deux Couronnes, de faire deux Conferences, mais elles n'eurent aucun effet; car les Anglois vouloient toûjours retenir Fougeres. Le refus de rendre cette Place anima tellement Charles VII. qu'il jugea qu'il n'y avoit aucune mesure à garder avec le Roi d'Angleterre, & qu'il devoit employer toutes ses forces pour lui faire la guerre ; & parce que le Duc de Bretagne avoit de justes sujets de plaintes cõtre Henry VI. il se mit de la partie avec Charles VII. & commença de s'emparer du Pont de l'Arche ; ce qui surprit si fort Sommerset, qu'il insista à l'assemblée de Louviers, qu'on lui rendît cette Ville : mais on lui répondit qu'il n'y avoit rien à esperer, à moins que de se resoudre à rendre Fougeres & seize cens mille écus, à quoi l'on estimoit monter tous les biens qui avoient été pillez sur les François depuis la tréve. Charles VII. connoissant qu'il ne pouvoit éviter de 1448.

1448. soutenir une grande guerre, ordonna à chaque Parroisse de son Royaume de fournir un Archer qui seroit choisi par les Juges des lieux entre les plus forts, les plus adroits, & les plus propres aux armes ; & afin d'engager les jeunes gens à demander à être du nombre, le Roi les exempta de tailles & de subsides, tant ordinaires qu'extraordinaires ; ce qui leur donna le nom de *Francs-Archers* : & ensuite sa Majesté fit des Ordonnances touchant la Gendarmerie & l'Artillerie.

Institution des Francs-Archers

Tous les preparatifs de guerre étant faits, l'on envoya des troupes dans la Normandie. La premiere expedition fut le siege de Verneuil, qui ne tint que peu de tems : la reduction de cette ville arrivée le 9. Juillet, fut suivie de celle de toutes les autres villes de cette Province ; en sorte qu'en l'espace d'un an elle fut entierement réduite sous l'obeïssance du Roi. Taillebot se mit en état de resister ; mais comme il vit approcher sa Majesté à la tête de son

AN. 1449.

La Normandie réduite sous l'obeïssance du Roi.

armée, il se retira. La ville de Roüen fut celle où les attaques furent plus violentes, & les efforts des François plus puissans : neanmoins aprés s'être long-temps defenduë, elle se rendit à des conditions peu avantageuses pour les Anglois ; car outre cette ville qu'ils rendoient, ils abandonnoient encore au Roi Arques, Montreuil, Caudebec, l'Isle-bonne, Tancarville & Honfleur, & ils devoient payer cinquante mille écus d'or. Le Gouverneur de Honfleur pour le Roi d'Angleterre ne voulant point obeïr à Sommerset, on fut contraint de l'assieger ; il y avoit quinze cens Anglois en garnison, qui se défendirent pendant quinze jours, aprés lequel temps ils se rendirent. Je ne vous ferai point le détail de toutes les Villes de Normandie qui se remirent sous la puissance du Roi, & je me contenterai de vous dire que la ville de Caën, où étoit Sommerset, resista quelque temps ; mais enfin elle se rendit à des conditions honnêtes. Les ennemis vinrent a- 1449.

1449. Défaite des Anglois à Fourmigny le 19. Avril.

vec quelques troupes au ſecours de la Normandie ; mais le Connétable alla au devant d'eux à Formigny entre Carantan & Bayeux avec quatre mille hommes, & il les défit avec une perte ſi conſiderable, qu'ils perdirent 3774. hommes & les François n'en perdirent pas cent. Quelques Hiſtoriens nous décrivent ce combat avec des circonſtances qui marquent que la victoire ne fut pas facile ; Thomas Kyrier fit un détachement de ſix mille hommes, avec lequel il ſe mit en campagne. Le Connétable qui ſçavoit que le Comte de Clermont avoit déja commencé à ſoûtenir les attaques des ennemis, le vint joindre ; & bien qu'il n'eût que quatre mille hommes, il les défit, comme nous venons de dire. Kyrier y fut fait priſonnier, Norbery, Drient, Kirqueby, Auberton, Arpel, Alengour, Vaquier, Carville, & un grand nombre de Nobleſſe Angloiſe ayant tous des cottes d'armes, & ils furent menez à Charles VII. La reduction de toute la Normandie

finit par la prise de Cherbourg, dont le siege dura plus d'un mois; elle fut renduë le 12. Aoust. On peut dire que lors que les Normands se rendoient, ils se soûmettoient à leur legitime & naturel Souverain, & qu'ils s'affranchissoient d'une domination étrangere & tirannique, qui étoit celle du Roi d'Angleterre, quoiqu'il eût possedé la Normandie prés de trente ans, & si bien défendüe & gardée, que l'on doit regarder sa reduction autant comme l'ouvrage de Dieu, que de la force & de la valeur des François. Le Cõnétable fut fait Gouverneur de la Normandie : on compte un tres-grand nombre de Princes & grands Seigneurs qui accompagnerent Charles VII. en cette expedition ; entre lesquels étoient le Roi de Sicile, le Duc de Calabre son fils, le Comte du Maine son frere, le Duc d'Alençon, les Comtes d'Eu, de S. Pol, de Clermont, & de Nevers, le Duc de Bretagne, Pierre son fils, le Comte de Dunois General des armées du Roi, dont les gran- A N. 1450.

1450. des actions étoient déja connuës, le Connétable Ferry & Jean de Lorraine freres, & plusieurs autres.

La Normandie ayant été soûmise à l'obeïssance de Charles VII. on tourna toutes les forces de France contre la Guienne. Le Comte de Foix y fut envoyé avec des troupes, qui d'abord se saisit du Château de Mauleon, qui passoit pour une tres-forte Place, & aussi elle resista long-tems. Le Roi de Navarre fit tous ses efforts pour obliger le Comte de Foix son beau-fils à lever le siege : il lui representoit, *Qu'il étoit comme engagé envers le Roi d'Angleterre de lui conserver cette Place ; qu'il croiroit qu'il seroit d'intelligence avec lui, qui lui tenoit lieu de fils, pour la soustraire de sa domination, & qu'il esperoit que les liens du sang, & la consideration de ses engagemens avec Henry VI. le toucheroient assez, pour l'obliger à lui accorder ce qu'il lui demandoit.* Mais le Comte de Foix se rendit inflexible & inexorable à ses prieres ; il lui témoi-

La Guyenne reconquise sur les Anglois.

gna qu'il étoit plus obligé à ſa patrie & à ſon Roy, qu'à ſon propre pere, & que jamais ſon Souverain ne lui reprocheroit qu'aucune conſideration humaine lui eût fait manquer à ſon devoir, & qu'il n'y auroit que la force des armes qui le contraindroit de lever le ſiege de Mauleon. Le Comte de Pōthieure fut envoyé pour ſoûtenir le Comte de Foix : il commença ſes exploits par la priſe de Bergerac, dont le ſiege fut long-temps diſputé ; ſes armes victorieuſes jetterent l'épouvante dans les villes de Genſac, ſainte Foix, & Monferrand, qui ſe rendirent. Amanion d'Albret Seigneur d'Orval, avec ſix cens hommes d'Armes & quelque Infanterie commandée par Tolereſſe, Robin & Epinaſſe braves & valeureux Capitaines, donna la loi au terroir de Medoc, ſcitué entre l'Ocean & la Garonne, il alla juſques aux portes de Bourdeau, pour en inſulter les habitans, & il eut le pouvoir de les obliger à contribuer & à porter des vivres à Tartas. Les Bourdelois

1450. Siege de Mauleon & ſa priſe.

se voyant ainsi pressez, composerent une armée de quatre mille hommes, dont ils donnerent la conduitre à leur Maire ; & dans l'esperãce qu'ils avoient d'une victoire certaine, ils attaquerent le Seigneur d'Orval, qui repoussa leurs efforts avec tant de vigueur, qu'il les défit : les ennemis perdirent en cette occasion deux mille hommes, outre pareil nombre de prisonniers ; laquelle victoire acquit une tres-grande reputation à Amanion d'Albret, parce que ses troupes étoient de beaucoup inferieures en nombre aux Bordelois.

1450.

Défaite des Bordelois.

AN. 1451.

Comme la conquête de la Guyenne étoit fort avancée, & qu'il ne restoit plus à conquerir que Fronsac, Bourdeaux & Bayonne, le Roi résolut à Tours dans un Conseil qui y fut tenu, de faire un dernier effort. On donna ordre au Comte de Dunois Lieutenant General des troupes, au Comte de Ponthieure, & aux Comtes de Foix & d'Armagnac, d'attaquer cette Province avec vigueur par les qua-

tre côtés, afin que les Anglois se voyant assaillis par tout, ils fussent forcez de se rendre : cela réüssit ainsi ; car comme le Comte de Dunois tenoit Fronsac assiegé, les ennemis convinrent de rendre cette Place, Bourdeaux & Bayonne, si dans la S. Jean Baptiste ils n'avoient une armée capable & en état de combattre & d'obliger les François à lever le siege : ce qui fut executé à l'égard de Fronsac & de Bourdeaux qui se rendirent. Les Bordelois reïterernt au Roi leur serment de fidelité, comme à leur Souverain legitime & naturel, & renoncerent à Henry VI. comme à un usurpateur. La Noblesse ne fut pas des dernieres qui vint rendre ses hommages, & principalement les sieurs de l'Esparre, de Monferrand, de Duras, de Pugeols, de Lansac, de Lisle & de Langlade. A l'égard de Bayonne le siege fut long, pénible & dangereux ; mais enfin les habitans se rendirent, dans la crainte que leur ville fût prise & emportée d'assaut, ils consentirent de mettre

1451.

Les Bordelois réiterent au Roi le serment de fidelité.

Reduction de Bayonnes à l'obeïssance du Roi.

entre les mains du Roy Jean de
1451. Beaumont leur Capitaine, & eux mêmes se mirent & leurs biens à la discretion de sa Majesté; mais le Comte de Foix obtint leur grace, & il entra ensuite dans Bayonne, où il reçut au nom du Roi les sermens de fidelité des Bourgeois. Quelques Historiés remarquent que le jour de la prise de Bayonne, il parut en l'air une Croix blanche; ce qui fut pris par les François pour un bon augure, & pour marque que les Bourgeois devoient quitter la Croix rouge d'Angleterre, pour arborer dans leurs étendarts la Croix blanche de France. Paul Æmile & Du Haillan refutent cette opinion, & assurent que cette apparition étoit un effet purement naturel, & la lueur d'une nuée qui étoit de couleur blanche partagée, de maniere qu'elle paroissoit comme une Croix.

Durant que les armes de Charles VII. prosperoient en Guyenne, Dieu l'affligea par la mort de François Duc de Bretagne son neveu, & par l'éloignement du Dau-

phin de sa Cour, qui se retira d'abord en Dauphiné, pour y vivre indépendamment & en Souverain, & qui ensuite s'en alla à la Cour du Duc de Bourgogne. Le Roy eut encore un autre sujet de déplaisir : on empoisonna sa chere & bien-aimée Agnés Sorel, sans laquelle il ne pouvoit vivre un moment : pour le consoler de cette perte on lui donna Antoinette de Magnelais Dame de Villequier sa cousine, pour prendre sa place ; mais elle n'eut jamais les avantages & la même consideration que posseda la belle Agnés : car elle n'étoit pas seule maîtresse du cœur du Roi, il y en avoit encore d'autres qui avoient part dans ses affections ; on accusa le Dauphin d'être auteur de la mort d'Agnés Sorel, & Jaques de Cœur Garde du trésor de sa Majesté, à cause de la jalousie que l'un & l'autre portoient à cette Demoiselle ; à cause du grand ascendant & du puissant credit qu'elle avoit sur l'esprit de Charles VII. La mort de la belle Agnés ne rendit point la

1451. Le Dauphin se retire de la Cour.

Mort d'Agnés Sorel.

fortune de Jacques de Cœur, ni
1451. plus affermie, ni moins exposée aux atteintes de l'envie, puisqu'en 1453. on lui fit son procés pour peculat & pour quelques autres crimes, pour raison dequoi on le condamna d'être pendu; neanmoins le Roi à la priere du Pape Nicolas V. commua cette peine à une amande pecuniaire de cent mille écus; laquelle ayant été acquittée, le Parlement rétablit Jacques de Cœur en sa bonne renommée: Xanson ou Xançoins conserva aussi sa vie par une taxe qu'il paya au Roi, pour avoir mal versé dans sa fonction d'Intendant des finances.

Condamnation de Jacques de Cœur.

Les Gentils-hommes de la Guyenne, qui sous la domination des Anglois avoient accoûtumé de vivre en toute liberté, se voyant sous la domination de Charles VII. obligez de vivre dans les regles, firent soulever les Bordelois; mais cette sédition fut bien tôt appaisée par les ordres de Charles de Chabannes, comme nous allons voir. Les Barons de Monferrand, de Les-

AN 1452.

parre, de Lanſac, de Rouſan & de Langlade introduiſirent Taillebot dans Bordeaux, qui s'étant en quelque maniere aſſeuré des Bourgeois, alla mettre le ſiege devant Fronſac, qui fut rendu avant que Chabannes, Loheac & Jaloignes Maréchaux de France, & le ſieur d'Orval y fuſſent arrivez avec des troupes; ce qui obligea Chabannes, pour arrêter le cours des conquêtes des ennemis, d'aſſieger Châtillon. Taillebot qui connut que cette Place faiſoit mine de ſe défendre, y alla avec ſept mille hommes pour la ſecourir, mais ce fut inutilement; car elle fut priſe, & ce Capitaine & ſon fils perdirent la vie dans le combat qui ſe donna: le Comte de Candale fils du Captal de Buch, Monferrand & Langlade furent faits priſonniers. Polidore Virgile remarque une courageuſe action de Taillebot pere & fils; le premier étant prêt de mourir exhortoit ſon fils à ſe ſauver pour ſe reſerver à une meilleure occaſion, diſant que pour lui il ne pouvoit faire une

1452.

Mort de Taillebot & de ſon fils.

1452. fin plus glorieuſe ; mais le fils voulant ſe montrer digne d'un ſi brave pere, refuſa de conſerver ſa vie par une honteuſe retraite, & retourna à la charge contre les Frãçois avec plus de vigueur qu'auparavant ; mais il y fut tué, & mourut au lit d'honneur avec ſon pere. Charles de Chabannes enſuite de cette victoire & de la reduction de Châtillon, retourna à Bourdeaux, qui s'étoit ſoulevée, comme nous venons de dire ; il l'aſſiegea, & aprés s'être ſaiſi de toutes les avenuës, tant du côté de terre, de la riviere de Garonne, que de la mer, il la força de ſe rendre. Le Roi vouloit faire éclater ſa vangeance ſur les Bordelois ; neanmoins il leur pardonna : mais afin de tenir ces peuples dans leur devoir, & leur ôter les moyens de ſe ſoulever contre leur Prince, Charles de Chabanne y fit conſtruire une citadelle. S. Millon & Libourne retournerent en l'obeïſſance du Roi ; Cadillac, Langon, Vill ndras & S. Machaire ſecoüerent le joug de la domination An-

Bordeaux repriſe ſur les Anglois

gloiſe ; Fronſac ne reſiſta pas long-temps aprés la reduction de Bordeaux & Cadillac qui y fut décapité. Charles VII. voulut être preſent à l'expédition de Bordeaux; & aprés y avoir fait éclater ſa clemence, autant que le pouvoir de ſes armes, il s'en retourna à Tours victorieux d'avoir par ſes ſoins rangé en peu de tems pluſieurs villes rebelles à leur devoir. 1452.

Bien qu'il ne convienne pas à l'Hiſtoiren de faire des reflexions ni moralles, ni politiques, & que les regles de ſon Hiſtoire l'engagent à ne décrire que des faits ; cependãt nous pouvons dire que Dieu qui vouloit faire connoître l'inſtabilité & les viciſſitudes des choſes du monde, permit que les Anglois qui durant plus d'un ſiecle s'êtoient montrez ſi cruels ennemis des François, & qui avoient ſurpris, y fut employé toutes leurs forces pour les abatre & pour le rẽdre leurs tributaires & leurs vaſſaux, ſe virent diviſez entr'eux, & ſe faire une guerre qui partagea toute l'Angleterre, & qui la remplit du ſang de ſes peuples, & Etrãges révolutions en Angleterre.

dans laquelle l'ambition & le desir
1452. de regner firent agir & prendre les armes à Richard Duc d'York contre Henry VI. parce qu'il prétendoit que la Couronne d'Angleterre lui appartenoit à plus justes titres & à meilleur droit qu'à ce Prince ; & il se servit, pour executer son dessein, du mépris que les peuples avoient de sa personne, à cause de son peu de vigilance & d'activité, comme la suite nous l'apprendra. Nous verrons que les deux Maisons de Clarance, dont le Duc d'Yorck tiroit son origine, & de Lanclastre, d'où étoit issu Henry V. se pousserent avec la derniere violence, sous des étendarts differens ; ceux du parti de Clarance ayant la roze blanche, & les autres portant une roze rouge dans leurs étendarts. Nous verrons, dis-je, qu'Henry VI. ce Prince dont l'orgueil & l'ambition n'avoient point de limites, & qui vouloit ajouter la Couronne de France à la sienne, sera fait prisonnier & qu'il perdra le Sceptre Anglois pour lui & pour les siens : Bel exemple aux

Grands, à ne point porter leurs desirs ambitieux au delà des bornes que Dieu leur a prescrites, à ne point desirer des Couronnes qui ne leur appartiennent pas ; & à la jouissance & possession desquelles la naissance ne les a point destinez, ni enfin de songer à monter sur des Trônes que la Providence Divine ne leur a point préparez. Le Duc d'Yorck qui ne vouloit point faire connoître son dessein, se rendit Chef d'une grande faction, sous pretexte du bien public, pour changer l'administration & le gouvernement de l'Etat, & délivrer l'Angleterre de l'insolence de Sommerset, qui abusoit de l'autorité qu'il avoit, dans le tems que le Roi, dont il étoit favori, passoit ses jours dans les plaisirs & dans l'oisiveté : tantôt le Duc d'York blâmoit la conduite de Henry VI. de ce qu'il menoit une vie molle & délicate, & tantôt il reprochoit à Sommerset de n'avoir pas employé tous ses soins pour empêcher que la Guyenne & la Normandie ne sortissent point des 1452.

mains du Roi ſon maître, pour
1452. retourner en celles de Charles VII. Ce pretexte du bien public engagea dans ſon parti Richard de Nully Comte de Salisbery, & Richard de Nully Comte de Varvich ſon fils, qui avoit beaucoup de prudence & de valeur, qualitez tres-propres pour executer un grand deſſein, & une ſi haute reputation & tant de créance parmi le peuple, que l'on étoit perſuadé qu'eux ſeuls pouvoient former de grands deſſeins, & les conduire à leur fin. Le Duc d'Yorck aſſiegea S. Alban, les deux armées ſe rencontrerent, & combattirent; celle du Roi fut défaite avec perte d'un grand nombre de ſes braves Capitaines, entre leſquels étoit Sommerſet. Ce pretexte étant levé, & Dieu ayant ôté du monde celui qui étoit cauſe du deſordre, & qui avoit fait prendre les armes au Duc d'Yorck, fit quitter les armes à ce Seigneur, & il ſuivit Henry VI. à Londres comme un victorieux, étant délivré de ſon ennemi: & pour montrer, qu'il

ne s'étoit armé que pour affranchir le Royaume de celui qui le tyranniſoit, il ne voulut plus continuer la guerre ; mais il laiſſa Henry VI ſans autorité & avec le ſeul nom de Roy. Il commença à diſtribuer les Charges de l'Etat, il fit le Comte de Salisbery Grand Chancelier d'Angleterre, & il donna à Richard de Nully ſon fils le Gouvernement de Calais. Les démarches hardies du Duc d'Yorck firent ouvrir les yeux au Roi, & la Reine Marguerite ſa femme l'obligea de pourvoir de bonne heure à des maux, dont les ſuites pouvoient être dangereuſes. Le Conſeil de ce Prince fut d'avis de retrancher au Duc d'Yorck la grande autorité qu'il avoit ; ce Seigneur ne fut pas plûtôt averti de cet arrêté, qu'il ſe retira ſecrettement dans ſon Duché. Richard de Nully alla à Salisbery, & Richard Comte de Varvich à Calais. Henry VI. prévoyant que l'abſence du Duc pouroit exciter quelque guerre civile, & faire un parti, fit témoigner à ce Duc que comme 1452.

il avoit toûjours paru bien intentionné, il lui donnoit avis que
1452. les François se prévalant des desordres d'Angleterre, couroient sur les côtes de Keudt, & que Jacques Roi d'Ecosse couroit du côté de Roxbourg; qu'il croioit que son zele pour sa patrie l'engageroit à revenir à la Cour, & qu'il esperoit que sa presence calmeroit les esprits qui avoient paru échauffez depuis son éloignement; ce que le Duc d'Yorck, dont les desseins étoient cachez, accepta, & retourna à Londres avec les principaux de son parti: les choses parurent quelque temps calmes; mais comme le feu de la faction n'étoit pas tout-à-fait éteint, il se ralluma bien-tôt. En effet le Duc d'Yorck & le Comte de Salisbery se crurent obligez de reprendre les armes pour défendre le Comte de Varvich, qui avoit été attaqué à Vermonster par les Gardes du Roi; & ils firent courir le bruit que c'étoit une injure qui lui avoit été faite par l'ordre de la Reine Marguerite, parce qu'elle

avoit une haine si grande pour ce Comte, & même pour tous les Grands du Royaume, qu'elle cherchoit toutes les occasions de les abattre & de les perdre. Il n'en falut pas davantage à Henry VI. pour lever des troupes, & pour les faire marcher quand il connut que les trois Richards étoient en campagne. André de Trolop qui étoit venu de Calais, au lieu de prendre le parti du Comte de Varvich, embrassa celui du Roi; & cette conjoncture obligea le Duc d'Yorck de passer en Hollande, en attendant l'occasion favorable qui relevât les ruines de son parti. Quelques tems aprés ces trois Princes liguez revinrent en Angleterre, dans le dessein de vaincre ou de mourir, & se presenterent aux portes de Londres: ils donnerent une bataille, dans laquelle Henry VI. fut fait prisonnier; & l'on vit du côté de ce malheureux Prince répandre le sang de dix mille Anglois. On ne s'étonna point en Angleterre de la disgrace qui étoit arrivée à Henry VI. On

1452.

la regarda comme une punition &
1452. une juſtice que Dieu exerçoit ſur ce Prince, pour ſe vanger des crimes de ſes peres : car Henry Duc d'Etdfort ou de Lanclaſtre ayant pris les armes contre Richard II. le défit en une bataille, le fit priſonnier, l'enferma dans la Tour de Londres, ſe fit reconnoître Roi d'Angleterre ; & aprés avoir obligé Richard II. de lui abandonner ſa Couronne, il le fit mener en la Tour de Ledeſe en la Province de Kendt, où il donna ordre qu'on le fit mourir de faim. Cependant le Parlement, qui ne ſe vouloit point départir de ce qui étoit dû à ſon Roi legitime, pria le Duc d'Yorck de ſe contenter d'être Regent du Royaume, & de s'aſſurer de la Couronne pour lui & ſes heritiers aprés la mort de Henry VI. mais comme il connut que la Reine Marguerite avoit levé des troupes, il réſolut de donner bataille à Vvakelfid qui les commandoit, ſans attẽdre les troupes qu'Edoüard ſon fils lui amenoit. Les amis du Duc d'Yorck ne lui conſeilloient pas d'en

d'en venir aux mains avec ſes ennemis, ſans étre apuyé de ce ſecours ; mais il répondit fierement : *Non, non, il ne ſera pas dit que le Duc d'Yorck, qui tant de fois a combattu en France ſans autre défenſes ni retranchemens que ſes propres armes, ſoit enfermé ; qu'il attende une femme, & qu'on lui reproche de n'aller point au devant d'elle pour l'attaquer.* Le combat ſe donna, il fut rude & dangereux de part & d'autre, Marguerite y donnoit ſes ordres, & exhortoit les ſiens à combattre courageuſement ; le Duc d'Yorck y fut tué avec Edoüard un de ſes fils, & elle fit priſonnier le Comte de Salisbery, à qui elle fit enſuite trancher la tête, qui fut élevée ſur les murailles d'Yorck, afin de donner de la terreur à ſes ennemis ; & comme Henry VI. étoit priſonnier, cette Heroïne alla à Londres, fit charger le Comte de Varvich qu'elle rencontra dans ſa route, le défit, & délivra ſon Roi & ſon époux. La mort du Duc d'Yorck & la perte de deux batailles ne furent pas capables d'ébran-

1452.

Le Duc d'Yorck & un de ſes fils tuez.

ler le courage d'Edoüard Comte
1452. de la Marche ſon fils; qui ſe réſolut de vanger la mort de ſon pere & de reparer ſa diſgrace ; & aprés que le Comte de Varvich ſe fut joint à lui , il ſe preſenta devant Londres , où il fut reçu avec de grandes acclamations : ſon merite diſtingué , & ſes rares perfections le rendoient aimable , & lui attiroient l'eſtime & la conſideration de tous les peuples ; & les Bourgeois de cette Ville , ſans faire reflexion qu'ils avoient Henry VI. pour Souverain , ne laiſſerent pas de déclarer Roi Edoüard, ce qui releva tellement les eſperances & le courage de ce Prince , qu'il ne délibera plus d'attaquer ſon ennemi , ce qu'il fit avec beaucoup de bonheur ; car la victoire ayant balancé long-temps , & le combat ayant duré dix heures , la fortune ſe déclara en faveur d'Edoüard , Henry VI. & la Reine ſon épouſe ſe virent obligez de ſe ſauver en Ecoſſe ; & enſuite Marguerite paſſa en France , pour demander du ſecours à René de Sicile ſon pere.

Edoüard retourna à Londres, où il entra triomphant, & se fit couronner Roi à Versmunster le 27. Juin de l'an 1461. Henry VI. fit encore quelque effort pour remonter sur son Trône ; il revint en Angleterre avec quelques troupes, mais il fut repoussé par Jean Marquis de Montagū. Nous verrons la suite de cette grande guerre sous le Regne suivant. 1455.

Pour retourner aux affaires de France, dont nous nous sommes un peu écartez, afin de vous faire connoître ce qui s'est passé en Angleterre durant tous ces troubles : nous dirons que Charles VII. aprés avoir chassé les Anglois de son Royaume, se vit obligé d'apaiser des querelles particulieres qui s'y étoient excitées. Le premier qui se souleva contre son autorité, fut le Comte d'Armagnac, qui dépossеda le Prelat que le Roi avoit nommé à l'Archevêché d'Auch, & en fit pourvoir un autre : ce qu'étant venu à la connoissance de sa Majesté, elle envoya des troupes sur les lieux, qui pressérent tellement AN. 1456.

le Comte d'Armagnac, qu'elles
1456. l'obligerent de se retirer sur quelques terres qu'il avoit en Arragon.

Guerre cõtre le Comte d'Armagnac.

Le Duc d'Alençon attira ensuite la colere du Roi, parce qu'il étoit en quelques negociations avec les Anglois. L'on dit qu'il avoit traité du mariage de son fils avec la fille du Roi d'Yorck, auquel il avoit promis de donner entrée en Normandie. Le Duc d'Alençon fut arrêté prisonnier à Loches; on lui fit son procés, qui ne fut achevé qu'aprés deux ans d'instruction; & enfin dans une Assemblée tenuë à Vendôme, où le Roi se trouva, il fut condamné à mort, ses biens déclarez acquis & confisquez à sa Majesté; neanmoins elle lui redonna la vie: & aprés s'être mis en possession de ses plus belles terres, elle le retint prisonnier à Loches. Le Roi voulut faire faire le procés au Duc d'Alençon par le Connétable & quatre Maréchaux de France; mais il opposa son Privilege, de n'être jugé que par les Pairs de France, à cause de sa qualité de Prince du Sang: ce

Condamnation du Duc d'Alençon.

qui obligea ſa Majeſté de conſentir que ſe Parlement prît connoiſſance de ſon affaire, & il manda le Duc de Bourgogne & d'autres Pairs de ſe trouver à Vendôme ; mais parce qu'il les contremanda, il ſubſtitua à leurs places des Seigneurs, qui tenoient leurs rangs, & aſſiſterent au jugement de ce Duc ; de quoi tous les Pairs ſe plaignirent, comme étant une atteinte à leurs Privileges. Chacun convient que le crime principal du Duc d Alençon étoit la grande familiarité qu'il avoit avec le Dauphin, comme ſon filleul ; & le Roi croyoit que toutes les actions de ſon fils étoient les effets des conſeils de ſon parrain. 1456.

L'humeur altiere & imperieuſe du Dauphin, & quelques conſiderations particulieres, qui ne nous ſont pas aſſez expliquées par les Hiſtoriens, l'obligerent de ſortir de la Cour, & de s'éloigner, comme nous avons vû : quelques-uns pretendent que la cauſe de ſon éloignement fut la la trop grande autorité que la belle Agnés avoit

1456. sur l'esprit du Roi ; & les autres disent que c'étoit parce qu'il n'avoit aucune part aux affaires. Quoi qu'il en soit, comme le Dauphin faisoit de tres-grandes exactions & de trés-grandes violences dans le Dauphiné, elles attirerent les plaintes des peuples, qui pénétrerent jusques aux oreilles du Roy ; ce qui l'obligea d'envoyer Antoine de Chabannes Comte de Dammartin sur les lieux, pour se saisir de sa personne ; & ce Seigneur étoit si offensé contre le Dauphin, qu'il auroit executé son ordre, si ce Prince, qui en avoit été averti, ne fût sorti du Dauphiné, & ne se fût retiré vers le Duc de Bourgogne, qui le reçut comme le fils d'un grand Roi : ensuite il passa dans le Brabant, & alla à Geneppe proche de Bruxelles, où il demeura quelques années, durant lesquelles il s'appliqua à l'astrologie judiciaire. Charles VII. sollicita souvent le Dauphin de retourner à la Cour, & envoya sommer le Duc de Bourgogne de ne lui plus donner d'azile, parce que le

Chabãnes envoyé en Dauphiné pour arrêter le Dauphin.

Dauphin, avant que de passer dans le Brabant, demeura quelques années dans la Cour du Duc de Bourgogne ; mais ni l'un ni l'autre ne se mirent point en devoir de satisfaire aux instances de sa Majesté. Le Dauphin qui avoit épousé en 1452. Charlotte fille du Duc de Savoye sans le consentement de Charles VII. consomma le mariage à Namur ; un an aprés il eut un fils qui mourut fort jeune. Le Roi pour se vanger du Duc de Savoye, voulut lui déclarer la guerre ; mais ce Duc craignant les effets de la colere de sa Majesté, en prévint le coup, & par la mediation du Cardinal d'Estouteville il fit la paix avec Charles VII. & lui témoigna que le mariage que le Dauphin avoit contracté avec Charlotte sa fille, avoit été fait sans son consentement : à l'égard du Duc de Bourgogne le Roi lui envoya demander son fils, & lui donner avis, qu'il nourrissoit un Renard qui mangeroit quelques jours ses poulets. Le Duc de Bourgogne chercha des excuses pour 1456.

1456. justifier sa conduite, & le Dauphin s'humilia & promit de retourner à la Cour, mais neanmoins il ne tint point sa parole. Le sujet de plainte & de mécontentement que Charles avoit contre le Duc de Bourgogne, fut cause qu'il apuya les Gantois qui s'étoient soulevez contre lui, à cause de quelques subsides nouveaux qu'il avoit levez sur eux, & il obligea le Duc de les laisser vivre en paix, comme étant sujets de la Couronne. Le Roy avoit formé plusieurs fois le dessein de faire la guerre à Philippe Duc de Bourgogne ; mais il en fut toûjours empéché parce que l'on craignoit que cette guerre n'eût une suite fâcheuse, attendu que le Dauphin y auroit sans doute pris part : & les peuples étoient si ennuyez & si fatiguez des guerres qu'ils avoient euës contre les Anglois, qu'ils ne pouvoient se resoudre de reprendre les armes, & de les porter contre d'autres Princes.

Charles VII. secourt les Gãtois.

Pierre Fregose qui s'étoit rendu maître par la force des armes, du

du pouvoir & de l'autorité dans Gennes, y exerçoit des actions de tyrannie, ce qui obliga les Bourgeois de le chaſſer ; mais comme ils apprehendoient qu'Alfonſe V. Roi d'Arragon & de Naples, ne rétablît la tirannie dans leur Ville, & ne les rendît ſes tributaires, ils demanderent la protection de Charles VII. qui leur envoya Jean de Calabre fils de René Roi de Sicile : ce Prince fut bien reçu dans Gennes, mais quelque temps aprés, Alfonſe V. mourut. Cet accident engagea Jean de Calabre à ſe preſenter devant Naples ; & même il défit Ferrand ſon frere naturel, qui prétendoit ſucceder à Alfonſe. Jean de Calabre ne ſçut pas bien ménager ſes avantages, ni ſe ſervir de ſa victoire. Fregoſe fit un effort pour rentrer dans Gennes, qui fut inutile, ayant été tué lorſqu'il ſe mettoit en état de faire réüſſir ſon deſſein. 1456.

Ladiſlas Roi de Hongrie, de Boheme & de Pologne envoya en ce temps-là un Ambaſſadeur en France, pour demander en maria- AN. 1459.

ge Magdelaine fille de Charles VII.
1456. & il s'engageoit de joindre ſes armes aux ſiennes, pour faire la guerre contre les Turcs : cette ambaſſade fut trés-magnifique ; elle étoit compoſée de ſix cens Chevaliers, elle fut tres-bien reçûë du Roi, mais elle fut ſans effet, parce que l'on eut preſque auſſi tôt avis de la mort de Ladiſlas. Cette Princeſſe fut mariée à Gaſton de Foix fils du Roi de Navarre.

Ladiſlas envoye un Ambaſſadeur en France.

Le Pape Pie II. fit tous ſes efforts pour animer les Princes Chrétiens à porter les armes contre les Infideles ; il convoqua une aſſemblée generale à Mantouë, où les Ambaſſadeurs de tous les Souverains ſe trouverent ; la guerre y fut réſoluë, mais elle n'eut aucun effet. Les Ambaſſadeurs de France ne furent pas ſaitsfaits de Sa Sainteté, car elle ne faiſoit aucune juſtice à René Roi de Sicile, ni à ſon fils, à l'occaſion du Royaume de Naples, & même elle menaça d'excommunier le Roi, s'il n'aboliſſoit la Pragmatique Sanction, contre leſquelles menaces Jean Dau-

vet Procureur General de ſa Majeſté fit des proteſtations, & en appella au futur Concile.

A N. 1461.

Charles VII. depuis la condamnation du Duc d'Alençon, ne mena qu'une vie languiſſante & remplie de chagrins ; l'éloignement du Dauphin, & ſon opiniâtreté à demeurer hors de la Cour, lui firent naître des déplaiſirs ſi ſenſibles, que ſans le conſeil du Pape il auroit fait paſſer ſa Couronne aprés lui, ſur la tête de Charles ſon fils puîné : enfin ce Prince averti ou croyant qu'on le vouloit empoiſonner, s'abſtint de manger durant huit jours quelques prieresque ſes bons & fideles ſerviteurs lui aſſuraſſent quel'avis qu'on lui avoit donné étoit faux, & que ſes craintes étoient ſans fondement ; mais ce fut envain que ce Prince s'efforça enſuite de prendre des alimens, parce que les conduits étoient fermez, & les boyaux retreſſis. Il mourut à Meum en Berry ſur Yerre âgé de cinquante-neuf ans, aprés en avoir regné trente-neuf, laiſſant Louis XI. ſon fils pour

1461. successeur, & Charles son puîné. Charles VII. eut beaucoup de reputation au commencement de son Regne; c'étoit un prince affable, débonnaire & liberal, qui avoit aimé ses peuples, & recompensé ses bons & fideles serviteurs; il fut heureux en cela, car ils ne l'abandonnerent point dans son adversité: Charles VII. avoit montré beaucoup de courage & de fermeté dans ses disgraces, & une grande prudence dans toutes ses entrepriſes, & principalement quãd il délivra la Normandie & la Guyenne des mains des Anglois. Sur la fin de son Reigne il se laissa un peu gouverner par ses maîtresses & par ses favoris, & trop emporter à la défiance & à la crainte, qui sont des passions indignes d'une grande ame & d'un Roi. On lui reproche d'avoir attiré Jean Duc de Bourgogne à Montereau Faut-Yonne, pour se défaire de lui; mais il étoit jeune, & ce Duc avoit fait assassiner le Duc d'Orleans, & avoit juré sa perte avec Isabeau de Baviere. Dans la cere-

Mort de Charles VII. son éloge & son caractere.

monie des obſeques de Charles VII. on lui donna le titre de *Victorieux*, dont juſqu'alors on n'avoit point honnoré nos Rois. Il avoit en effet remporté pluſieurs victoires ſur ſes ennemis par la force de ſes armes, il avoit chaſſé les Anglois de ſes Etats. Je ne ſçai pas pourquoi Pâquier ſe donna la liberté de noircir par ſes écris la memoire de Charles VII. & de dire qu'il ſe trouve un Prince, lequel foible d'entendement a rétabli ſon Etat, qui étoit au deſſous de toutes affaires, comme en France on vit autrefois Charles VII. lequel plus attentif à faire l'amour avec ſa belle Agnés, qu'à défendre ſon Royaume, fut neanmoins rétabli par la ſage conduite de Jean bâtard d'Orleans, & par la valeur du Connétable de Richemont. Nous n'avons qu'à conſulter Monſtrelet, Jean Chartier, & Du Tillet, dont les témoignages ne peuvent être ſuſpects; ils nous parlent de ce Roi avec des termes fort avantageux, nous le repreſentant comme fort courageux, gou- 1461.

vernant ſon Royaume noblement
1461. & ſagement, & poſſedant de grandes vertus ; qui maintenoit la Juſtice & la faiſoit obſerver dans tous ſes Etats : quand Monſtrelet parle de la conquête de Guyenne, il dit que ce Prince y travailla de corps, de biens, de ſens, & avec une grande activité ; qu'aprés Dieu & aprés ſon ſecours la conquête de cette Province & ſa reduction ſont deuës à la ſageſſe, à la valeur & à la conduite de Charles VII. & à la force de ſes ſoldats : & Du Tillet quand il parle de la priſe de Montereau Faut-Yonne en 1437. il éleve la bravoure & le courage de ce Souverain ; il dit qu'il paſſa le foſſé ayant de l'eau par deſſus la ceinture, monta à l'eſcalade les armes à la main, montrant l'exemple à ſes ſujets, & qu'il avoit cru devoir cet éloge à la valeur & à la conduite de ce Prince.

Heretiques ſous Charles VII.

Durant le Regne de Charles VII. parurent pluſieurs heretiques : en 1412. il s'éleva une ſecte en Picardie de gens qui ſe faiſoient appeller des hommes d'intelligence,

dont un Religieux Carme nommé Helderviſſem étoit le Chef ; il ſoûtenoit que les damnez ne ſouffriroient pas toûjours, & qu'ils ſeroient quelque jour ſauvez ; que les plaiſirs de la chair étant conformes aux mouvemens de la nature, n'étoient pas criminels, & qu'ils ne pouvoient être illicites, en quelque état qu'ils puiſſent être pris ; & même ces heretiques par une inſolence ſans égale oſoient avancer, que les voluptez de la chair étoient des avant gouts de la felicité éternelle. Ils publioient encore que les jeûnes, les confeſſions & la penitence étoient des actions inutiles pour operer nôtre ſalut ; que le tems de l'ancienne loi avoit été celui de Dieu le Pere, celui de la Nouvelle, celui de Dieu le Fils, & qu'il en devoit bientôt venir un troiſiéme qui ſeroit celui du ſaint Eſprit, qui mettroit les hommes dans une entiere & parfaite liberté. Je ne parlerai point d'un autre Carme qui fut brûlé en 1431. on prétend que tout ſon crime n'étoit que de reprendre avec vi- 1461.

gueur & severité la dépravation
1461. des mœurs des Ecclesiastiques.

On doit à Tanneguy du Châtel le soin qui fut pris pour les obseques de Charles VII. car on les avoit tellement abandonnées, que l'on croit que sans ce fidele serviteur, le Roy seroit demeuré sans sepulture & sans funerailles.

Roi 54.

LOUIS XI.

Caractere de Lous XI.

CE Roi ne suivit pas les mêmes routes que les Rois ses predecesseurs. Il n'agissoit que par son conseil, & n'écoutoit que ses propres sentimens. Il passa pour un tres-habile Prince en politique, & il remuoit des ressorts dans son cabinet, qui faisoient agir plus de machines, & donnoient plus de mouvement & d'impression, que la plus grande puissance & que la plus grande étenduë, & ils produisoient même plus d'effet que les plus considerables armées. La délicatesse & la subtilité de son

esprit, lui ont neanmoins quelque fois été autant préjudiciables qu'avantageuses, & il penetroit souvent plus loin que les autres à qui il avoit à faire. Cette grande penetration d'esprit troubloit souvent les affaires de ce Souverain, & elle les broüilloit lorsqu'elles paroissoient être dans la meilleure scituation du monde. En effet les habiles politiques blâment Louis XI. d'avoir refusé pour son fils Dauphin l'heritiere de Bourgogne, & de n'avoir point par son mariage avec cette Princesse réüni à la Couronne des Etats tres-considerables. La haine que ce Roi avoit pour le Duc de Bourgogne, réjaillit tellement sur sa fille, qu'elle fit perdre à Louis XI. l'occasion d'agrandir considerablement son Royaume. On lui reproche encore de n'avoir pas laissé vivre en repos le Duc de Bretagne, lui qui par son propre temperamment & son inclination naturelle étoit ennemi des grandes agitations & des grands mouvemens, & ne demandoit que le repos; son inclina- 1461.

tion ne le portant point à faire de
1461. vaſtes projets, & à former aucuns deſſeins de s'agrandir. La politique manqua à Louis XI. quand ſuivant le conſeil du Connétable ſaint Pol, & adjoûtant trop de foi au Duc de Bourgogne, qu'il devoit regarder comme ſon ennemi, & dont il ſe devoit défier, il ſe laiſſa neanmoins enfermer dans le Château de Peronce, ſous la bonne foi de ce Duc. La conduite de Louis XI. durant tout ſon Regne ſe trouva encore fort opoſée à celle des Rois ſes prédceſſeurs ; car au lieu que ces Souverains ſe plaiſoient à combler de biens & de faveurs les plus Grands du Royaume, pour les engager, & les affermir davantage dans leurs interêts : ce Prince faiſoit au contraire conſiſter ſa politique à élever des gens de néant, à mettre ſes peuples bas, & à les rendre entierement ſoûmis ; & c'eſt pour cette raiſon que l'on a dit qu'il avoit mis les Rois hors de Page, c'eſt à-dire, qu'il les avoit rendus abſolument indépendans, & ſans être

soûmis aux loix du Royaume : & en effet avant lui on ne levoit point d'impôts extraordinaires sans l'arrêté des Etats. Ce Prince ne gardoit aucunes mesures, il ne se soucioit ni de regles, ni de maximes ; il n'avoit point d'autres loix que celles de sa volonté, se défiant de tous ceux qui l'aprochoient, & ne se fiant presque pas à luy même, ne consultant personne dans ses entrepriſes, & rapportant tout à lui, à son propre conseil, & à la force de son genie. Il faut avoüer cependant que Louis XI. étoit un grand Prince, un sage & un fin politique, qui par sa prudence dissipa & anéantit les ligues & les conspirations de ses ennemis domestiques & étrangers, & qui rendit tous leurs efforts inutiles, sans avoir presque employé d'autres armes, que celles que sa politique lui fourniſſoit, & les resolutions prises dans son cabinet. 1461.

La nouvelle de la mort de Charles VII. ne fut pas plûtôt venuë à la connoiſſance de Louis XI. à Geneppe en Brabant, où il s'étoit

retiré qu'il en donna avis au Duc
1461. de Bourgogne, qui en témoigna de la joye : ce n'eſt pas que l'un & l'autre de ces deux Princes ne cachaſſent leurs ſentimens, & Louis XI. encore davantage que ce Duc: quelques jours aprés il fit faire à Avennes les obſeques du Roi ſon pere, qui durerent deux jours, pendant leſquels il étoit vêtu de noir; mais la ceremonie étant faite il prit un habit d'écarlate. Chacun eſt perſuadé que Louis XI. n'eut pas beaucoup de regret de la mort de Charles VII. & s'il n'avoit point été obligé par les regles de la bienſéance, & par quelques ſentimens de la nature, qui s'opoſoient aux mouvemens de ſon ambition, il auroit peut-être marqué quelque joie de cet accident, qui lui donnoit un Sceptre, & qui le tiroit de la contrainte importune & fâcheuſe, où il vivoit depuis un tres-long-tems éloigné de la Cour, ſur les terres du Duc de Bourgogne, & pour ainſi dire à ſes dépens. La ceremonie du Sacre de Louis XI. fut faite bien-tot aprés qu'il fut par-

venu à la Couronne ; & le Duc de Bourgogne y assista avec beaucoup de pompe & de magnificence. Le Roi avant que d'être sacré, voulut être fait Chevalier par ce Duc, & il fit part aussi de cet honneur à cent dix-sept Seigneurs. Les commencemens de son Regne furent signalez par le recouvrement de la liberté qu'il donna au Duc d'Alençon, que le feu Roi son pere avoit fait mettre prisonnier, pour avoir trop entré dans ses interêts, étant Dauphin. 1461.

Le Duc d'Alençon recouvre la liberté.

Quoique Louis XI. eût promis à son Sacre au Duc de Bourgogne de pardonner à tous ceux qui avoient eu le malheur de lui déplaire durant qu'il étoit Dauphin, & d'effacer de sa memoire toutes les choses qui l'avoient pû offenser durant la vie du Roi son pere, & enfin de maintenir les Officiers ; cependant il ne tint pas sa parole, car aussi-tôt qu'il eut fait son entrée dans Paris, il destitua le Chancelier Juvenal des Ursins, plusieurs Maîtres des Requêtes, Conseillers du Parlement, & plusieurs Offi-

1461. ciers des autres Compagnies souveraines : cette deſtitution ſembla extraordinaire, & fit bien connoître que l'on devoit tout craindre de la puiſſance de ce Monarque, puiſqu'elle éclatoit ſi fort dés le commencement de ſon Regne : en effet les ſuites y répondirent entierement. Le Comte de Dammartin à qui Charles VII. avoit ordonné d'arrêter Louis Dauphin, auſſi-tôt qu'il fut monté ſur le Trône, vint ſe jetter à ſes pieds, & lui demander pardon, le ſupliant de conſiderer qu'il n'avoit pû ſe diſpenſer d'obeïr aux ordres du Roi ſon pere, mais qu'il ne s'étoit jamais éloigné du reſpect qu'il lui devoit: neanmoins Louis XI. conſervant toûjours des reſſentimens de colere contre le ſieur de Chabannes, le renvoya au Parlement qui lui fit ſon procés, le condamna à mort, & déclara ſes biens acquis & confiſquez, mais le Roi lui redonna la vie, à condition qu'il iroit à Rhodes ſervir contre les Turcs, & qu'il donneroit caution qu'il y ſatisferoit ; & comme il ne trouva

On fait le procés au Comte de Dãmartin.

personne qui voulût le cautionner, il fut mis à la Bastille, d'où il ne sortit que cinq ans aprés. 1461.

Les peuples esperoient que le Roi à son évenement à la Couronne diminueroit un peu les impôts; mais au contraire il les augmenta, de maniere qu'ils devinrent insuportables. Ce Prince voulut établir la gabelle dans la Bourgogne, mais le Duc s'y oposa avec vigueur ; & il dépêcha Chimai vers sa Majesté, pour l'informer de son intention. On dit que Louis XI. demandant à cet envoyé, si son maître étoit d'un autre métail que les autres, il lui répondit oui, parce qu'il avoit reçu sa Majesté dans ses Etats, n'étant encore que Dauphin ; & qu'il l'avoit protegé & défendu contre les ménaces du feu Roi son pere, ce que nul autre Prince en France que le Duc de Bourgogne son maître n'auroit osé entreprendre. Louis XI. ne repliqua point & laissa Chimai avec le Comte de Dunois, parce qu'il ne vouloit point alors faire connoître son ressentiment; mais il le fera éclater dans l'occasion.

L'on ſçait que par le traité d'Arras fait en 1435. Charles VII. avoit abandonné au Duc de Bourgogne pluſieurs villes de Picardie, dans la poſſeſſion deſquelles il pourroit rentrer en donnant & rendant quatre cens mille écus ; Louis XI. ne voulant plus que le Duc de Bourgogne en jouît, lui fit tenir cette ſomme ; mais comme il ne remettoit point ces villes entre les mains de ſa Majeſté, elle ſe réſolut d'aller trouver le Duc à Heſdin, dont elle n'eut pas beaucoup de ſatisfaction : car elle ne put jamais obtenir de lui qu'il changeât Heſdin contre une autre Place ; & il arriva même encore en ce tems-là une choſe qui ne plut point à Louis XI. en ce que le Comte de Charolois ne voulut jamais lui aller rendre ſes reſpects, ſous pretexte que le Comte d'Eſtampes, & le Seigneur de Croi qui étoient ſes ennemis, étoient à la Cour du Roi.

ANN. 1462.

Louis XI. va trouver le Duc de Bourgogne à Heſdin.

La Pragmatique Sanction étoit un frain à la puiſſance du Pape ; & quoique cette Ordonnance n'enfermât en elle aucune diſpoſition, qui

ne

ne fût tres-conforme à nos regles & aux bonnes maximes, aiant été extraite des Conciles de Conſtance & de Bâle, pour remedier aux abus de la Cour de Rome, & pourvoir à ſes entrepriſes : cependant comme elle diminuoit l'autorité du ſaint Siege, Pie II. ne fut pas plûtôt élevé à la dignité de Souverain Pontife, qu'il ne ſongea qu'à renverſer & à caſſer cette ſage Ordonnance; & il fit en ſorte que par les ſollicitations de Jean de Leoffredi Evêque d'Arras, Loüis XI. conſentit à l'abrogation de la Pragmatique Sanction. Leoffredi eut le chapeau de Cardinal, pour recompenſe d'avoir fait réüſſir ſa negociation. Il y avoit long-tems que le Pape avoit formé le deſſein d'abolir la Pragmatique Sanction ; il s'en étoit expliqué du Regne de Charles VII. car il dit que le Concile de Bâle & la Pragmatique Sanction étoient des taches qui noirciſſoient la France, & qui terniſſoient ſon éclat; que ces deux actes diminuoient les forces de la Religion Chrêtienne, détruiſoient l'unité & la liberté de 1462.

l'Egliſe, & ruinoient ſon pouvoir;
1462. & enſuite ſa Sainteté fit publier une Bulle qui condamnoit les apels du Pape au futur Concile, & qui les déclaroit nuls, fondé ſur ce qu'il étoit inutile d'apeler à un Concile qui n'étoit pas aſſemblé, & qui ne le pouvoit pas être ; & que par cet abus les revoltes contre l'autorité du ſaint Siege demeuroient impunies, & l'autorité des Papes & la diſcipline Eccleſiaſtique anéanties : ce qui obligea Charles VII. de donner ordre à ſon Procureur General de proteſter contre cette Bulle & contre ces ménaces, afin d'éviter les maux & les ſcandales que l'Egliſe & la Chrêtienté en pourroient ſouffrir ; & comme on reprochoit à ce pape, qu'il étoit étrange que lui qui auparavant avoit défendu avec tant de vigueur le Concile de Bâle contre le Pape Eugene IV. ſe retractât alors : il fit publier à la fin d'Avril 1443. un Bref contenant le regret qu'il avoit d'avoir ſoûtenu l'autorité du Concile de Bâle contre celle d'Eugene IV. lequel Bref il adreſſa à l'Uni-

verſité de Cologne. Les Cardinaux eurent tant de joie de connoître que Louis XI. donnoit les mains à la deſtruction de la Pragmatique Sanction, qu'ils la firent traîner injurieuſement dans les ruës de Rome: mais le Parlement qui connoiſſoit les conſequences de l'abrogation de la Pragmatique, fit de tres-puiſſantes remontrances au Roi ; & l'Univerſité de Paris, & cette auguſte Compagnie avec leur vigueur ordinaire, s'oppoſerent à la déclaration que ſa Majeſté en avoit faite : il faut convenir auſſi qu'elle ne ſe mit pas fort en peine de la faire executer, parce qu'elle n'étoit pas fort ſatisfaite du Pape qui lui avoit pluſieurs fois manqué de parole. On dit même que ſa Sainteté avoit promis de faire reſider un Legat en France, afin d'y expedier les Bulles & les proviſions des benefices du Royaume, mais qu'elle n'y ſatisfit point. Le Pape pour engager Louis XI. à forcer le Parlement & l'Univerſité à recevoir cette Déclaration, lui envoya des Brefs pleins de flatteries & de loüã- 1462.

ges capables d'empoiſonner le
1462. cœur d'un Prince, puiſqu'elles alloient à perſuader le Roi de ne point écouter de remontrances, & de ne ſuivre aucun conſeil : *Vous êtes ſage*, lui écrivoit Pie II. *montrez que vous êtes un grand Roi, en ce que vous gouvernez ſans être gouverné ; car celui-la eſt un excellent Prince, qui connoît ce qui eſt bon.*

Le Pape veut engager le Roi à abolir la Pragmatique.

Ces flatteries cependant ne purent obliger le Roi de ſatisfaire à l'ambition du Pape : l'on peut dire en effet qu'il étoit indigne d'un ſouverain Pontife, qui eſt le pere commun de tous les Chrétiens, dont les paroles doivent être autant d'Oracles ſacrez, & qui doit préferer la gloire de ſon maître & l'agrandiſſement de ſon Egliſe à ſes interêts particuliers, d'inſinuer à un Prince Chrêtien, & principalement à un Roi de France, qui ne doit avoir que des ſentimens conformes à la juſtice & à la raiſon, de ne point écouter les ſages conſeils de leurs ſujets, & de rejetter leurs remonſtrances, quelque reſpectueuſes & quelque raiſonnables qu'el-

les soient, & enfin de tout sacrifier à la passion de ceux qui lui demandent des graces injustes, & qu'il leur doit refuser. 1462.

Il s'excita une grande querelle en ce tems là à l'occasion de la Navarre : Blanche heritiere de ce Royaume là avoit eu Charles de son premier mariage avec Jean II. Roi d'Arragon ; & par son contrat de mariage il étoit stipulé, que si Jean II. survivoit à Blanche, il lui succederoit au Royaume de Navarre, & en jouïroit sa vie durant: or cette Princesse mourut en 1441. & Jean épousa en secondes nopces Jeanne fille de Frederic Amiral de Castille, dont il eut un fils nommé Ferdinand ; & en consequence de son premier contrat de mariage, il retint le Royaume de Navarre. Cette nouvelle Reine portant ses affections sur son fils, fit tous ses efforts pour lui faire tomber ce Royaume-là, au préjudice de son beau-fils, & anima Jean contre lui, parce que ne se contentant pas du titre de Prince de Viane, affecté aux fils aînez de la maison de Navarre, il

1462. prenoit encore la qualité de Roi de Navarre, bien que par le contrat de mariage de Blanche sa mere, la jouïssance en fût accordée à Jean son mari durant sa vie; ce qui excita une si grande division entr'eux, qu'elle fit naître une sanglante guerre. Henry IV. Roi de Castille prit le parti du jeune Prince; les Maisons de Grammont & de Beaumont, qui étoient fort puissantes dans la Navarre, s'interessent dans cette querelle, les Seigneurs de Grammont se montrant partisans du pere, & les Seigneurs de Beaumont se déclarant pour le fils du premier mariage. Charles qui prit les armes pour sa défense, fut malheureux dans son entreprise; il fut défait dans un combat, & fait prisonnier, neanmoins il eut sa liberté, en donnant le Comte de Lerin pour ôtage; mais il fut remis en prison par Jean, aprés avoir connu qu'il lui suscitoit des ennemis, & depuis remis en liberté à la priere des Seigneurs Navarrois; & enfin il mourut de poison que Jeanne sa belle-mere lui fit

Guerre à l'occasion de la Navarre.

donner. On dit que ce Prince étoit vaillant, grand Hiſtorien, ſubtil Philoſophe & bon Poëte, il traduiſit en langue Caſtillanne les Morales d'Ariſtote, & écrivit l'Hiſtoire de Navarre juſques au Roi Charles ſon ayeul. Cette action violente, commiſe en la perſonne de ce Prince, anima tellement les Navarrois & les Caſtillans qui avoient toûjours embraſſé les interêts de Charles, qu'ils prirent les armes contre Jeanne, & l'allerent aſſieger dans Gironne, & ils l'auroient fait priſonniere avec Ferdinand ſon fils; ſi les troupes de France & d'Arragon, ſous la conduite de Iacques d'Armagnac Duc de Nemours, ne fuſſent venuës à leur ſecours. Les Caſtillans étoient donc animez contre les Arragonnois, parce que chacun de leurs Rois prenoit un parti, neanmoins ils ſe rapporterent les uns & les autres de leur different à Louis XI. & la conference ſe devoit tenir à Bayonne, où le Roi de France & le Roi de Caſtille ſe trouverent; mais le Roi d'Arragon ne s'y ren- 1462.

1462. Entrevûë des Rois de France & de Castille.

dit pas. Ces deux Souverains de France & de Castille ne furent pas satisfaits de leur entrevûë. Le Roi de Castille mépriſoit Louis XI. parce qu'il étoit mal-habillé, n'étant vêtu que de bure, & qu'il portoit une Nôtre-Dame de plomb à ſon chapeau ou à ſa toque. De l'autre côté le Roi de France & ſa Cour ſe mocquoient du Roi de Caſtille, de ſon orgueil inſupportable, & de ce qu'il étoit fort mal-fait; & quoique les François & les Caſtillans, à cauſe de l'affection qu'ils ſe portoient, ne vouluſſent point combattre, quand ils ſe rencontrerent proche d'Axis: neanmoins les Seigneurs & les Officiers de ces deux nations penſerent en venir aux mains, à l'occaſion d'un logement qui étoit diſputé; mais la preſence de ces deux Souverains calma ce different. Cependant quelque vanité qu'eût le Roi de Caſtille, il paſſa la riviere Vedaſo ou Bedaſſe, qui ſepare la France de l'Eſpagne, & alla trouver Louis XI. au Château de Heurtebize où il étoit. Le Comte de Lo-

dême favori du Roi de Castille y fut fort consideré, à cause de ses grandes dépenses & de l'appareil magnifique avec lequel il se trouva à cette entrevûë. Louis XI. avoit déja rendu son jugement à Bayonne, & il le renouvella à Endaya; il ajugeoit au Castillan la ville d'Etella avec ses dépendances, mais il l'obligeoit en même-tems de retirer ses troupes prés de Catalogne: cette sentence arbitrale ne satisfit ni le Roi de Castille, ni le Roi d'Arragon; le premier parce qu'il se plaignoit qu'on l'avoit condamné à rendre la Ville d'Etella, au préjudice de Domaine de Navarre; ce qui obligea les Etats de Navarre de proteſter contre: & le Castillan s'en plaignit, parce qu'on l'engageoit à retirer ses troupes de Catalogne. 1462.

Le Pape Pie II. envoya des Ambassadeurs au Roi, pour le prier de lui donner du secours contre les Turcs, il lui fit un presen d'une épée qu'il avoit benite avec des Vers Latins, qui signifioient: *Louis que vôtre main se serve de*

1462. *moi pour terrasser les Turcs furieux, je vangerai le sang des Grecs : l'Empire de Mahomet sera renversé ; & dérechef l'excellente vertu des François montera jusques aux Cieux sous vôtre conduite.*

Il y avoit touûjours quelque retour à craindre entre Louis XI. & le Duc de Bourgogne ; les paroles hardies de Chimai, le refus du Comte de Charolois de rendre ses respects à sa Majesté, lui étoient des sujets de chagrin & de mécontentement ; & comme il ne falloit pas grande chose pour obliger le Roi de faire éclater ses plaintes, il étoit de l'interêt & de la prudence du Duc de Bourgogne, de faire en sorte qu'il ne s'en trouvât aucune occasion. Cependant le Comte de Charolois fit naître beaucoup de querelles : il arrêta le Sieur de Rubampré qui alloit en Holande, sous pretexte que ce Seigneur venoit pour se saisir de sa personne par l'ordre de Louis XI. & son soupçon étoit fondé sur ce que Rubampré refusa de dire son nom & les raisons de son voyage, lors-

AN. 1463. Le Cõte de Charolois arrête Rubãpré.

qu'il descendit au port de Holande. Ce Comte écrivit au Duc son pere de se tenir sur ses gardes, & que le Roi venoit à lui, afin de le surprendre. La verité étoit que Rubampré s'étoit aproché des côtes de Holande pour se saisir de Rommille Vice-Chancelier de Bretagne qui étoit allé en Flandres afin d'engager le Duc de Bourgogne à se joindre au Duc son maître, pour faire la guerre à Louis XI. 1463.

Le Comte de Charolois, pour donner quelque couleur à son action, fit publier par tout qu'il n'avoit arrêté le bâtard de Rubampré, que parce qu'il étoit venu pour l'insulter. Ce discours, quoique suposé, ne laissoit pas de faire quelque impression sur les esprits; & Louis XI. fit courir un Manifeste, qui faisoit connoître que Rubampré étoit en Holande pour se saisir de la personne du Vice-Chancelier du Duc de Bretagne qui devoit passer pour aller negocier, au préjudice de la France, quelque traité avec le Roi d'An-

gleterre : mais Louis XI. ne se contenta pas d'avoir fait publier ce Manifeste, il envoya le Chancelier Morvilliers au Duc de Bourgogne, pour se plaindre des discours peu avantageux que le Comte de Charolois son fils faisoit courir de lui; & aussi pour lui demander justice de la détention du bâtard de Rubampré. Le Chancelier de Morvilliers ne put s'empêcher de s'emporter contre le Comte de Charolois, en lui faisant reproche de tout ce qu'il avoit fait, qui avoit donné au Roi un juste ressentiment, & une plainte raisonnable de sa conduite depuis qu'il étoit parvenu à la Couronne. Il lui representa qu'il avoit fait une alliance étroite avec le Duc de Bretagne, qui n'étoit pas des amis du Roi son maître. Cet Ambassadeur éleva fort la hardiesse que le Comte de Charolois avoit eue d'avoir fait arrêter le sieur de Rubampré ; & pour montrer qu'il avoit eu dessein d'offenser Louis XI. c'est que si ce Comte avoit été persuadé que ce Seigneur fût venu au port de Holande pour attenter

1463. Louis XI. envoye s'en plaindre au Duc de Bourgogne.

à sa personne, il n'auroit pas mis en liberté ceux qui étoient avec lui, puisqu'ils étoient également coupables. Le Duc de Bourgogne répondit que la suite feroit voir la justice de la détention du Comte de Rubampré, & qu'à l'égard de l'alliance qu'il avoit faite avec le Duc de Bretagne, il ne l'avoit pas contractée dans le dessein de déplaire à Louis XI. & qu'il avoit bien plus sujet de se plaindre de sa Majesté, de ce qu'elle retenoit à sa Cour plusieurs personnes qui étoient soupçonnées d'avoir attenté à la vie du Duc de Bourgogne par des voyes extraordinaires & diaboliques. Le Comte de Charolois garda le silence à la premiere audience du Chancelier de Morvilliers; mais le lendemain lorsque cet Ambassadeur vint prendre congé du Duc de Bourgogne avec l'Archevêque de Narbonne qui l'avoit accompagné dans son ambassade, il dit *Qu'il se recommandoit tres-humblement aux bonnes graces du Roi son maître, qu'il lui avoit bien fait laver la tête par son Chancelier, mais qu'avant la fin de l'an-* 1463.

née il s'en repentiroit : ces paroles ne
1463. demeurerent pas inutiles, elles furent rapportées à Louis XI. qui ne les effaça pas de sa memoire. On dit que le Comte de Charolois vouloit interrompre à tout moment Morvilliers ; ce qui obligea son pere à lui dire en l'absence de cet Ambassadeur : *J'ai répondu pour vous, comme il me semble qu'un pere doit répondre pour son fils ; neanmoins si vous avez grande envie de parler, pensez-y aujourd'hui, & demain vous direz ce que vous voudrez.* La conference qu'eut Morvilliers ne se passa pas sans chaleur de part & d'autre ; & même comme cet Ambassadeur insistoit fort sur l'injure que l'on avoit faite au Roi qui étant Seigneur du Duché de Bourgogne avoit plus sujet de s'en plaindre qu'aucun autre : Pierre Degoutes lui répondit que si le Duc son maître étoit vassal du Roi pour quelques terres, il en avoit où il ne reconnoissoit point d'autre Souverain que lui ; que les Duchez de Brabant, de Luxembourg, de Lotrech, les Comtez de Bour-

gogne, de Hainaut, de Zelande & de Namur étoient des terres souveraines à quoi Morvilliers répondit: le Duc vôtre maître n'eſt pas Roi neanmoins; ce qu'entendant le Duc répartit : *Je veux bien que l'on ſçache, qu'il n'a tenu qu'à moi que je ne le fuſſe, & je ne veux pas dire ni d'où, ni comment.* 1463.

Le Roi donne du ſecours au Duc de Calabre.

Je ne vous parlerai point du ſecours que le Roi donna au Duc de Calabre en ce tems-là, pour lui faire obtenir le Royaume de Naples; mais le Pape s'opoſa à ce deſſein, & ſuſcita des ennemis, qui furent les Fregoſes, qui attaquerent ce Duc dans Gennes. Ferdinand d'Aragon fut ſecouru du Pape, qui ſe vouloit ſervir de lui pour faire rendre au S. Siege le Duché de Benevent, & pour faire connoître à Louis XI. ſa mauvaiſe intention contre la France Les Fregoſes échoüerent dans leur entrepriſe, & leur Chef ayant été tué à un aſſaut, leurs troupes ſe diſſiperent. Cette diſgrace donna lieu au Duc de Calabre de paroître ſur les côtes de Naples, où il eut l'avantage que

la Nobleſſe ſe ſouvint que la Mai-
1463. ſon d'Anjou, dont ce Duc étoit Chef, venoit de mâle en mâle depuis Hugues Capet, ſans qu'aucun d'eux eût beſoin de legitimation: ce qui n'étoit pas en la perſonne de Ferdinand, qui étoit un bâtard d'Arragon: & dans ce ſouvenir les Nobles Napolitains députerent au Duc de Calabre un Gentilhomme, pour aſſurer qu'ils ſe mettroient tous de ſon parti, & qu'ils le recevroient lorſqu'il arriveroit dans le pays. Ferdinand voyant le ſiege de Gennes levé & Pierre Fregoſe tué, qui étoit l'ame de ſes deſſeins, fut ſi déconcerté, qu'il accorda à Pie II. le Duché de Benevent, qu'il lui avoit refuſé auparavant. Ce Prince eut quelque avantage, étant ſoûtenu du Marquis de Tarante, qui avoit le plus de credit & d'autorité dans le Royaume de Naples; mais Ferdinand s'étant broüillé avec ce Prince par une injuſtice qu'il lui fit, ſe voyant vigoureuſement attaqué de toutes parts, fut contraint de ſe retirer dans Barlette, où le Duc de Calabre & le

Prince de Tarante l'assiegerent. Le Pape qui vouloit reconnoître le service qu'il avoit reçu de Ferdinand, & qui ne vouloit pas permettre que la Maison d'Anjou remontât sur le Trône de Naples, appella au secours de ce Prince Otage Scanderberg, dont la reputation, la valeur, & l'experience dans la guerre étoient connuës. La prudence de ce grand homme intimida tellement les Nobles de Naples, qu'ils n'oserent soûtenir les efforts de ses armes, & se retirerent; ce qui obligea le Duc de Calabre, qui n'étoit plus soûtenu que des François, de lever le siege. Ferdinand ayant été délivré par Scanderberg sans combattre, se résolut d'assieger son ennemi dans la Ville de Sarno, où il s'étoit retiré, en attendant que les Genois lui envoyeroient du secours. Ferdinand averti de l'arrivée de ces troupes, se mit en état de combattre le Duc de Calabre, avant qu'il les pût recevoir, & de renouveller les assauts avec plus de vigueur qu'auparavant: mais les François les soûtinrent 1463.

avec une fierté & une resolution si
1463. déterminée, qu'ils ne se contenterent pas de pousser leurs ennemis jusques dans leur camp, mais ils les forcerent dans leurs lignes & dans leurs retranchemens ; & aprés les avoir défaits, ils les contraignirent de s'enfuir. Ferdinand se retira dans Naples : le sentiment du Duc de Calabre étoit de l'aller attaquer dans cette ville, & par là rendre la victoire entiere ; c'étoit aussi la pensée de Cossa son Lieutenant General, mais le Prince de Tarante qui ne fut pas de ce sentiment, ravit aux François la gloire qu'ils esperoient acquerir, en se rendant maîtres de Naples, soit par la force des armes ou autrement, & en faisant prisonnier Ferdinand & les Italiens qui l'avoient suivi. Jamais conseil ne détruisit davantage les affaires du Duc de Calabre, que celui du Prince de Tarante ; car depuis ce tems-là elles se ruinerent entierement. Le Legat de sa Sainteté attira dans ses interêts la Maison de Sanseverin & le Prince de Tarante : les Genois se revol-

terent ; le Roi de Sicile avec le se-
cours des François , les assiegea 1463.
& força leurs murailles , mais il fut battu en attaquant la place d'armes , & enfin contraint de lever le siege aprés avoir perdu quatre mille de ses meilleurs soldats, & il ramena le reste en Provence. Les Nobles de Naples ayant apris que le Duc de Calabre son fils avoit perdu la Ligurie , de maniere qu'il ne pouvoit pas si-tôt s'en rendre maître , écouterent les propositions que Barthelemi de Ronvellie Archevêque de Ravenne leur fit de la part du Pape. Le Duc de Calabre voulant faire un dernier effort, assiegea Troye ; Ferdinand pour secourir cette Place donna un combat , dans lequel il défit son ennemi , & eut tout l'avantage sur les François , qui se défendoient avec une vigueur inconcevable ; ce qui fâcha tellement Louis XI. qu'il refusa de lui donner davantage sa protection : il quitta le dessein qu'il avoit eu de le prendre pour son gendre ; & enfin il le réduisit à abandonner la

resolution qu'il avoit formée de
1463. monter sur le Trône de Naples, & de retourner en Provence. Quelques-uns qui vouloient penetrer dans les sentimens du Roi, se persuadoient que ce n'étoit pas tant la disgrace du Duc de Calabre & la decadence de ses affaires, qui l'avoient engagé d'en user ainsi envers lui, que la jalousie qu'il avoit de sa trop grande élevation, & de la crainte de ses effets : il le regardoit comme en état de lui donner de la peine quelque jour, s'il avoit executé ses projets, & s'il étoit devenu possesseur de la Coronne de Naples, parce qu'il jouïssoit déja des Duchez de Lorraine & de Bar, qu'il avoit recueillis comme heritier de sa mere, & des Provinces du Maine, d'Anjou & de Provence que son pere & son cousin possedoient ; & Louis XI. craignoit que ce Duc devenant encore maître & Souverain de Naples, ne s'unît au Duc de Bourgogne pour lui faire la guerre dans son Royaume, & lui donner la loi dans ses Etats.

Le Roi ayant connu qu'il n'y avoit rien à eſperer du Duc de Bourgogne par les voïes de douceur, ſe reſolut de prendre les armes, pour le reduire à la raiſon. Il envoya les Seigneurs des Torcy & de Mouy, pour ſe ſaiſir du Château de Crevecœur ; ce qui obligea le Duc d'envoyer le ſieur de Crequi vers ſa Majeſté, pour ſe plaindre de cette voie de fait, & en même-temps pour lui témoigner qu'il ne deſiroit rien avec plus de paſſion, que de vivre en union & en amitié avec elle & qu'elle eût la bonté de lui marquer ce qu'elle ſouhaitoit de lui, & comme elle vouloit qu'il ſe conduisît. 1463. Le ſieur de Crequi député vers Louis XI.

Cependant le Duc de Bretagne donnoit à Louis XI. des ſujets de plainte, & ce Prince lui fit faire quatre propoſitions ; la premiere étoit qu'il ne mît plus dans ſes titres, *Duc de Bretagne par la grace de Dieu* ; la ſeconde, *qu'il ne fît point battre monnoye à ſon coin* ; la troiſiéme, *qu'il ne levât aucune taille ſur ſes vaſſaux* ; & la derniere, *qu'il n'entreprît rien ſur le temporel* Louis XI. envoye au Duc de Bretagne.

A N. 1464.

1464. *des Ecclesiastiques mêmes dependans de son Duché* : nous lisons qu'il y avoit long-tems que Loüis XI. n'étoit pas satisfait d'Arthus Duc de Bretagne ; que sous le Regne de Charles VII. il avoit refusé de lui rendre ses hommages du Duché qu'il tenoit, à genoux & sans épée. Le Duc de Bretagne ne voulut point répondre sur le champ, & il témoigna que l'affaire étoit assez de consequence pour en communiquer aux Etats de la Province; mais comme l'intention de ce Duc n'étoit pas d'accorder à Loüis XI. ce qu'il lui demandoit, il tâcha d'engager les Princes & les grands Seigneurs de France à se liguer & à s'unir avec lui contre ce Souverain : ce qui réussit, car aprés s'étre joint au Comte de Charolois & à plusieurs autres Seigneurs, il se forma une ligue que l'on nomma *Ligue du bien public*. Le Duc de Berry frere de sa Majesté, quoiqu'il ne fût âgé que de dix-huit ans, se mit de la partie; il s'échapa de son Gouverneur, & s'enfuit en Bretagne, & en méme

Ligue du bien public.

tems écrivit au Duc de Bourgogne son oncle, pour lui faire connoître le sujet qu'il avoit eu de se retirer en Bretagne, qui étoient les plaintes que l'on faisoit contre l'administration des affaires de France. Les Princes & Seigneurs qui étoient dans la ligue, étoient Charles frere du Roi, Philippe Duc de Bourgogne, François Duc de Bretagne, Charles Comte de Charolois, Jean Duc de Bourbon, Jean Duc de Calabre, Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, Charles Cardinal de Bourbon, le Comte de Dunois, le Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac, le Comte d'Albret, le Comte de Dammartin, le Comte de S. Pol, le Prince d'Orange, le Comte de Neufchâtel, le Maréchal de Locheac, les Seigneurs d'Albret, de Beuil, de Gaucourt, & de Chaumont d'Amboise. Ce fut en vain que Loüis XI. sollicita le Duc de Berry de revenir, car il demeura toûjours attaché au Duc de Bretagne : le Duc de Bourbon beau-frere du Roi fit la même démarche que le Duc de 1464.

Berry ; & il écrivit à sa Majesté
1464. que le mépris qu'elle faisoit des Princes, le mauvais traitement que le Clergé & la Noblesse souffroient, l'oppression generale des peuples, & les abus que les Ministres d'Etat faisoient de leur pouvoir & de leur autorité, l'obligeoient de prendre leurs interêts, & de concourir à leur soulagement avec les plus grands Seigneurs du Roiaume, & que nulle consideration ne le pouvoit engager à changer de sentiment & de dessein. Cette fermeté du Duc de Bourbon étonna plus Louis XI. que l'échapée du Duc de Berry ne l'avoit surpris. Le Roi tenta Edoüard & tâcha de le mettre dans ses interêts : il esperoit l'attirer à lui, en lui proposant Bonne de Savoye sœur de la Reine, mais il le vit dans le parti des Princes ; car Edoüard avoit changé d'objet, il aimoit passionnement la veuve du Milord de Grey sœur du Comte de S. Pol : & comme c'étoit sa plus forte passion, le Comte de Charolois sçut aussi engager ce Comte dans ses interêts par ce bel objet.

objet. Il lui envoya le Comte de S. Pol avec quelques Gentilshommes, 1464.
pour lui témoigner qu'il s'eſtimoit trop heureux qu'un grand Roi, comme étoit Edoüard, voulût lui faire tant d'honneur, que de prendre ſa ſœur pour ſon épouſe, & qu'il venoit pour aſſiſter à ſes nopces. Louis XI. fut fort ſurpris de voir que ſes meſures étoient courtes, qu'il avoit contre lui le Clergé & la Nobleſſe de ſon Royaume, & que l'affection de ſes ſujets étoit entierement alterée. Ce Prince manquoit de Commandans, il n'avoit que le Comte de Vendôme & le Comte d'Eu; & comme ſa Majeſté avoit beſoin de ſoldats, elle voulut armer les écoliers pour ſa défenſe : mais Guillaume Fichet qui étoit Recteur de l'Univerſité en ce tems-là s'y oppoſa & l'empêcha; & comme il craignoit la colere du Roi, il ſe retira à Rome.

Pie II. qui n'étoit pas bien intentionné pour la France, eſperoit tirer de grands avantages de ces deſordres; mais la mort, dont il fut prévenu rompit toutes ſes me-

sures & ses desseins : on dit que ce
1464. Pape fut fort regretté de toute la Chrêtienté, à cause de ses rares perfections & de son grand zele pour la gloire & l'avantage de l'Eglise. Il avoit une éloquence admirable, & elle fut si puissante, qu'elle engagea dans la Diete de Ratisbonne, les Princesses à employer leurs vies & leurs biens contre les Infideles.

Le Comte de Charolois, qui étoit un des principaux Chefs de la ligue, avoit levé des troupes qui faisoient quatre mille hommes, & dix mille Archers assez mal armez & mal disciplinez ; il portoit sur ses drapeaux, pour corps de sa devise, deux fusils tirans des étincelles de feu d'un caillou avec ces paroles : *Je l'ai entrepris.* Le rendez-vous des Liguez étoit devant Paris; mais avant que ce Comte y arrivât, il se saisit en passant de Nesle, de Mondidier, de Roie, de Beaulieu, de Nantoüillet, de Villenomble, de Dammartin, & du Pont sainte Maixance ; & delà il passa la riviere de Marne à Lagny, qui se ren-

dit à compoſition : enſuite il vint à S. Denis, où il attendit les forces de la ligue. Il n'étoit pas difficile au Comte de Charolois d'être bien receu par tout ; il payoit exactement tout ce que ſes troupes dépenſoient, il publioit dans tous les endroits par où il paſſoit, qu'il venoit pour ſoulager les peuples des impôts & des ſubſides, dont ils étoient accablez ; il brûloit tous les Bureaux des Fermiers, & déchiroit tous les Rôles des Tailles. Louis XI. qui étoit en Flandre, ſçachant que les ennemis aprochoient de Paris, y avança à grandes journées, afin de les prévenir ; & comme il fut à Montlehery, il manda au Gouverneur de cette ville & au Prevôt des Marchands de lui envoyer des troupes, afin de combattre le Comte de Charolois, mais ſes lettres furent interceptées. Cependant les ennemis étoient proche de S. Denis, dont ils ne purent ſe rendre maîtres, quoique le bruit s'en fût répandu ; & apprenant que le Roi approchoit de Paris, ils lui voulurent couper le 1464.

AN. 1465. Bataille de Montlchery le 17. Juillet.

chemin, & ils l'attaquerent dans la plaine de Montlchery, plûtôt par hazard, que de deſſein premedité ; car l'on prétend que chacun attendant du ſecours, perſonne n'avoit intention de combattre alors : le Comte de S. Pol étoit d'avis qu'on ſe retirât en Bourgogne, parce qu'il craignoit que les Pariſiens n'envoyaſſent des troupes au Roi, qui ſeroit un ſecours conſiderable : d'ailleurs le Comte de Charolois n'avoit point de nouvelles des Ducs de Berry & de Bretagne ; neanmoins le Seigneur de Coutay, qui fut d'un ſentiment contraire, l'emporta. Le Comte de Charolois attendoit le Duc de Bretagne avec des troupes, & le Roi croyoit que les Pariſiens venoient à lui. Cependant le conſeil de ſa Majeſté fut d'avis d'accepter le combat pour pluſieurs raiſons ; la premiere, parce que ſi elle le refuſoit, le Comte de Charolois ſuivoit ſes troupes en queuë ; & ſi le Duc de Bourgogne que l'on attendoit, venoit, le Roi ſe trouveroit entre deux armées. La ſeconde, qu'il

étoit plus à propos d'en venir aux mains avec le Comte de Charolois, 1465. parce qu'il ſeroit plus facile de le vaincre, que s'il avoit reçu le ſecours de toutes les troupes liguées: ce n'étoit pas neanmoins le ſentiment de Louis XI. car il vouloit gagner Paris, eſperant que s'il y étoit une fois arrivé, il diſſiperoit par intrigue & par force même plus aiſement la ligue, comme cela arriva en effet : mais il ſuivit la pluralité des voix ; & afin d'empêcher la jonction des troupes de Bretagne au Comte de Charolois, il envoya au devant d'elles le Comte du Maine, & donna ſon avantgarde à la Varenne, aprés lui avoir demandé auparavant s'il n'avoit point donné ſa ſignature aux Princes liguez ; à quoi ce Seigneur en ſoûriant répondit : *qu'Ouy, mais que ſon corps demeureroit attaché au ſervice de ſa Majeſté, & que l'écriture ſeule reſteroit aux Princes.* En effet ce Capitaine voulant faire connoître à ſon Roi qu'il meritoit l'honneur qu'il lui avoit fait, de lui confier l'avantgarde de ſon ar-

Jolie reponſe de la Varenne au Roi.

mée, fit des actions extraordinai-
1465. res, il se surpassa lui-même : & fut cause que la victoire fut longtems balancée, & que les ennemis n'eurent aucun avantage, quoiqu'ils fussent superieurs en nombre ; car en marchant contre eux avec une contenance fiere & assurée, il dit en parlant du Roi, du Comte de Charolois & de leurs troupes : *Ie les mettrai si proche les unes des autres, qu'on aura bien de la peine à les démêler* ; & afin que l'on ne connût point Louis XI. dans le combat, il prit ses armes & ses habits. Les Royalistes firent des merveilles au commencement, & presserent si vigoureſement leurs ennemis, que peu s'en fallut qu'ils ne fissent prisonnier le Comte de Charolois, son Ecuyer ayant été tué proche de lui ; Geoffroi de S. Belin & Gilbert de Grassay vaillans Capitaines François allerent droit à ce General, en lui disant, *Monseigneur rendez-vous, nous vous connoissons bien, ne vous faites pas tuer* ; mais comme il se défendoit toûjours, il fut secouru,

& celui qui contribua le plus à le dégager, fut le fils de son Medecin Jean Cadet, qui étant monté avantageusement, & suivi de quelques Cavaliers, fendit la presse & lui donna le moyen de se sauver. On dit que les troupes du Roi ne combattirent plus avec la même vigueur qu'au commencement de la mêlée, & que le Comte du Maine & l'Amiral de France lâchant pied, entraînerent avec eux huit cens hommes ; ce qui fut cause que la victoire ne demeura pas entiere au Roi. Il est certain que ses troupes étoient inferieures à celles de ses ennemis ; mais les fautes que les Capitaines de l'armée de sa Majesté firent, donnerent tant d'avantage au Comte de Charolois, qu'il publia qu'il avoit remporté la victoire, parce qu'il étoit demeuré sur le champ de bataille, & que Louis XI. s'étoit retiré à Corbeil : mais sur cela sa Majesté répondit qu'il ne s'en falloit pas étonner, car il n'avoit ni ville ni village où se retirer. Il arriva sur la fin du combat un accident qui

1465. Le Cõte de Charolois en danger

penſa cauſer beaucoup de deſordre
1465. dans l'armée du Roi : c'eſt que la chaleur & l'ardeur avec laquelle ce Prince avoit combattu l'ayant beaucoup fatigué, on lui conſeilla de s'aller pour quelque moment rafraîchir dans le Château de Montlehery; mais il ne fut pas plûtôt ſorti de la mêlée, que les François qui crurent qu'il étoit mort ou fait priſonnier, ceſſerent de combattre avec la même vigueur qu'auparavant : ce qui obligea Louis XI. de retourner au combat, mais il étoit un peu tard ; car il lui fut preſque impoſſible de raſſurer ſi bien ſes troupes, qu'elles tinſſent ferme comme elles avoient fait avant que la peur ſe fût ſaiſi de leur cœur. On prétend qu'en cette occaſion deux mille hommes furent tuez de part & d'autre : on comptoit entre les François Pierre de Brezé Grand Sénéchal de Normandie, Geofroi de S. Belin, Floques Bailly d'Evreux, & Pierre Terrail ayeul du Chevalier Bayard; & du côté des ennemis entre les Seigneurs les plus remarquables

on comptoit Philippe Lalin, les Seigneurs de Hames, d'Oingnie & de la Varenne. 1465.

Les Ducs de Bretagne & de Berry s'étant joints au Comte de Charolois, marcherent enseignes déployées vers Paris ; il y avoit cens mille hommes dans leur armée : ce grand nombre enfla tellement le courage des Liguez, qu'ils se résolurent d'aller insulter Paris ; ils se saisirent du Pont de Charanton, & ensuite prirent leurs logemens à Conflans, au Bois de Vincennes, à S. Maur les Fossez, & aux lieux circonvoisins. Cependant Loüis XI. qui étoit entré dans Paris le lendemain de la bataille de Montlehery, y faisoit faire bonne garde; il y mit une garnison de cinq cens lances & de quinze cens hommes de pied, sous le commandement du bâtard d'Armagnac Comte de Cominges : il composa un Conseil de dix-huit personnes considerables, six Officiers du Parlement, six Docteurs & six Bourgeois ; & aprés avoir donné dans cette ville tous les ordres necessaires, sa Majesté alla en Nor-

Les Ducs de Bretagne & de Berry joints au Duc de Bourgogne.

mandie convoquer le Ban & l'Ar-
1465. rierè-Ban : la Nobleſſe d'Anjou vint lui offrir ſon ſervice. Louis XI. ne fut pas long-tems dans ſon voyage, & il reprit le chemin de Paris auſſi-tôt qu'on lui eut mandé que les Pariſiens avoient reçu des lettres du Duc de Berry, pour les engager dans la ligue du bien public, & qu'ils avoient même député vers lui. C'étoit un coup de partie au Roi, de revenir dans Paris, car tous les Pariſiens n'agiſſoient pas par un même eſprit; & quoique ce Prince, avant que de ſortir de cette ville, pour aller en Normandie, eût baucoup diminué les impôts, il y avoit toujours des Pariſiens qui inclinoient du côté des Princes ; & en effet la lettre que le Duc de Berry écrivit, fit beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de ces Bourgeois, il leur promettoit une décharge entiere de toute ſorte de ſubſides & d'impôts: ſa lettre contenoit : *Que les Rois prédeceſſeurs de Louis XI. compoſoient leurs conſeils des perſonnes les plus qualifiées, les plus experimentées*

La teneur de la lettre du Duc de Berri

dans les affaires, qui avoient le plus de probité, & qui écoutoient favorablement les remonſtrances reſpectueuſes qui leur étoient faites par leurs ſujets; mais que Louis XI. au contraire n'élevoit que des perſonnes de néant, ſans aucun merite ni conſideration; que ce Roi dans ſes plus importantes entrepriſes ne ſuivoit que ſon genie & ſon caprice, qu'il n'avoit point d'autre Conſeiller que lui-même, qu'en ſa perſonne étoient renfermez ſa loi, ſa regle, ſon Parlement, ſes Etats & ſon Conſeil; que les François qui avoient toûjours reſpiré un air de liberté, ne pouvoient s'accommoder d'une conduite ſi oppoſée à l'ancien uſage, & à la bonne & ſage coûtume des autres Souverains qui avoient tnnu le Sceptre François depuis l'établiſſement de la Monarchie juſques alors. Louis XI. entrant dans Paris, ſçut par ſa preſence calmer les eſprits les plus échauffez, & détourner l'orage, il fit ſeverement punir les auteurs de la députation faite au Duc de Berry: ce fut fort à propos que ce Roi rentra dans cette ville; car l'on

1465. aux Pariſiens.

Louis XI. revient dans Paris.

dit que ſes affaires étoient réduites
1465. dans un ſi fâcheux état, que ſi les Pariſiens euſſent continué de favoriſer les Princes, il ſeroit ſorti du Roiaume, & ſe ſeroit retiré en Suiſſe, ou à la Cour du Duc de Milan, qu'il eſtimoit être ſon grand ami. Ce Duc avoit donné un bon avis à Louis XI. car on prétend qu'il lui avoit conſeillé de faire un accommodement avec les Princes liguez, à quelque condition que ce fût: ſon raiſonnement étoit qu'auſſi-tôt que chacun d'eux auroit tiré quelque avantage de cet accord, ils ſe ſepareroient les uns des autres, ils mettroient les armes bas, congedieroient & licentieroient leurs troupes; & qu'ainſi ſa Majeſté Tres-Chrêtienne reprendroit ſa premiere autorité: & qu'au contraire ſi elle rejettoit toutes ſortes de propoſitions, ces Princes liguez s'uniroient davantage, parce qu'ils jugeroient bien que leur perte ſeroit inévitable en ſe diviſant; ils feroient leurs derniers efforts, & tâcheroient d'attirer les peuples dans leur parti.

sous l'apparence d'une spécieuse liberté & d'une décharge entiere de subsides, de tailles & d'impôts. Louis XI. suivit ce conseil, & aprés avoir laissé un peu moderer l'ardeur des Princes les plus animez par des escarmouches qui n'eurent pas de grandes suites, il ne fit proposer d'abord qu'une tréve ; son dessein n'étant que de tirer les affaires en longueur, afin de ruiner plus aisément le parti de ses ennemis. Il y eut quelques conferences de paix tenuës proche de Paris, qui n'eurent pas d'abord tout le succés que l'on en pouvoit esperer : le Comte de Charolois eut un pourparler avec Louis XI. & dans leur entretien le Roi qui vouloit attirer ce Comte à lui, dit : *Mon frere je connois que vous êtes Gentilhomme, & de la Maison de France* ; à quoi le Comte de Charolois répondit : *pourquoi, Monseigneur*, parce que, repliqua Louis XI. *vous m'avez mandé par l'Archevêque de Narbonne que vous me feriez repentir avant la fin de l'année des discours que vous avoit tenu le fol de Morvilliers ; vous*

1465.

Conference entre Louis XI. & le Comte de Charolois.

1465. *n'avez tenu parole, il y a plaisir à avoir affaire à des gens qui executent ce qu'ils promettent :* & ensuite ce Souverain désavoüa tout ce que son Chancelier avoit dit. Cet entretien lia la partie auec Louis XI. & le Comte de Charolois ; mais ce Seigneur faisoit des demandes auſquelles sa Majesté avoit peine de consentir : il demandoit les villes sur la rivieres de Somme, & le Duché de Normandie pour Charles de France Duc de Berry. Louis XI. accorda le premier article, mais il refusa le second, car il croioit par la rendre Mõsieur son frere égal à lui, & partager le Roiaume avec lui : d'un autre côté le Comte de Charolois y insistoit, car il croioit que c'étoit là le seul moien d'empêcher que le Roi ne fût en état de lui faire la guerre avec autant d'avantage qu'il auroit voulu ; ainsi rien ne fut conclu alors entre ces deux Princes. Cependant Louis XI. qui vouloit rendre le Comte de Charolois suspect à ses confederez ; lui dépêchoit souvent & au Comte de S. Pol, son favori, des

Pour parler de paix entre le Roi & le Comte de Charolois.

perſonnes de qualité pour renoüer la negotiation, & ſa Majeſté ne 1465.
s'adreſſoit point au Duc de Berry, ni aux autres Princes, ce qui les fâchoit & les faiſoit entrer en défiance contre le Comte de Charolois ; en ſorte qu'ils tenoient ſouvent des conſeils ſans lui, ce qui l'irritoit : car comme il étoit fier & ambitieux, & qu'aprés la bataille de Montlehery il ſe croyoit le plus grand homme de guerre, & le plus experimenté Capitaine qui fût au monde, il vouloit qu'on ne déliberât & n'arrêtât rien ſans ſa participation ; & c'étoit ce que le Roi demandoit, car il eſperoit par cette voie le ſeparer des autres Princes, & enſuite les déſunir les uns aprés les autres. La nouvelle que le Cõte charolois reçut de la revolte que les Suiſſes avoient faite contre le Duc de Bourgogne ſon pere, à la ſollicitatiõn de Louis XI. le ſurprit & l'allarma extrêmement : ceux de Dinan avoient pendu ce Duc en effigie, la tête renverſée, criant aux Bourguignons qui les tenoient aſſiegez : *Voilà ce traître de Comte de*

Revolte de Dinan contre

1465. Duc de Bourgogne.

Charolois, que le Roi de France fera pendre; il se dit fils de vôtre Duc, il a menti, c'est un bâtard : ces paroles outrageantes irriterent tellement le Comte de Charolois, que pour en tirer vangeance, il vouloit abandonner la ligue, & même l'argent lui manquoit ; mais le Duc de Bourbon lui en aiant fait fournir, il demeura, & le Duc de son côté alla en Normandie où il fit beaucoup de progrés en peu de tems : car il se saisit de plusieurs villes, & même de Roüen par l'intelligence qu'il avoit avec Jeanne Crépin veuve du sieur de Brezé qui en étoit Gouverneur : ces conquêtes obligerent Louis XI. à accorder au Comte de Charolois les demandes qu'il lui avoit faites, & il souhaitta de le voir ; & en l'abordant, lui dit ; *Mon frere la paix est faite* ; le Roi l'appelloit frere, parce que ce Comte avoit épousé sa sœur ; & ensuite il ajoûta qu'il n'auroit jamais consenti à donner le Duché de Normádie au Duc de Berry sans sa consideration, joint même que les peuples s'étoient déclarez en sa faveur,

Enfin il fut conclu un traité au mois d'Octobre à Conflans ou plûtôt au Bois de Vincenne, dont les conditions furent : *Que Charles de France ſeroit Duc de Normandie, que le Comte de Charolois auroit durant ſa vie joüiſſance des villes aſſiſes ſur la Somme, & lui & les ſiens à perpetuité celles du Comté de Guynes : que le Duc de Bretagne reſteroit dans la poſſeſſion des choſes que ſa Majeſté lui conteſtoit ; que cent mille écus ſeroient donnez à Jean Duc de Calabre, & la Charge de Connétable de France au Comte S. Pol, & que le Duc de Bourbon & le Comte de Dunois ſeroient rétablis en la poſſeſſion de ce qui leur avoit été ôté.* Cette paix ayant été concluë, le Comte de Charolois ſe retira en France, & Charles Duc de Berry accompagné des Ducs de Calabre & de Bretagne fit ſon entrée à Roüen. La Dignité de Chancelier fut ôtée à Morvilliers & renduë à Juvenal des Urſins qui la poſſedoit au jour du decés de Charles VII. & le Comte S. Pol fut fait Connétable de France. On

1465. Paix de Conflans.

remarque qu'aprés que leur traité
1465. fut conclu, Louis XI. & le Comte de Charolois ſe promenant & & s'entretenant, arriverent inſenſiblement juſqu'à un Boulevart de terre que le Roi avoit fait faire prés de Paris, où il y avoit un corps de garde avancé; ce qui ſurprit beaucoup le Comte de Charolois, parce qu'il n'étoit pas ſuivi des ſiens: neanmoins Louis XI. qui peut-être auſſi ne ſongea point point à la conjoncture favorable qui ſe preſentoit, de faire arrêter ſon ennemi, le laiſſa aller aprés s'être fait reciproquement de grands témoignages d'amitié. Le Maréchal de Bourgogne ne put s'empêcher de faire reproche au Comte de Charolois, de s'être trop avancé, & mis en état d'être arrêté par Louis XI. On dit que la mort dd Madame Iſabeau de Bourbon Comteſſe de Charolois qui arriva en ce temps-là, contribua beaucoup à la paix de Conflans, parce que Louis XI. fit propoſer Anne de France ſa fille au Comte de Charolois avec la ceſſion des

Comtés de Brie & de Champagne pour sa dot. 1465.

Cependant Louis XI. s'appliquoit à semer la division entre les Princes, & il employoit toutes sortes de moyens pour y réüssir. Il excita de la jalousie entre le Duc de Calabre & le Duc de Bretagne; & pour rendre ce Duc odieux, sa Majesté fit courir le bruit, qu'il tenoit le Duc de Berry comme prisonnier, & qu'il le vouloit enlever & mener en Bretagne. Les Normands se plaignirent de ce que ce Duc avoit trop de credit sur l'esprit de Monsieur, & qu'il abusoit tellement de son pouvoir, qu'il ne donnoit les Charges de sa Maison qu'aux Bretons, & qu'il n'en favorisoit point ceux de leur Province. Le Duc de Bretagne qui fut averti que ces fâcheux bruits couroient de lui, & qu'on lui dressoit des pieges, abandonna le Duc de Berry qui étoit à Roüen, & se retira à Caën : ce Duc qui n'étoit pas content de la reception qui lui fut faite par les Roüannois, s'en plaignit hautement; mais ces peu-

ples agiſſant par des mouvemens
1465. étrangers & excitez par les ennemis de ce Prince, ſe ſouleverent contre lui, parce qu'on leur avoit inſinué qu'il ſe vouloit vanger d'eux, & ils le contraignirent de ſortir de leur ville. Le Duc de BOURBON qui s'étoit mis auparavant du côté du Duc de Berry, ſe rangea dans les interêts du Roi; & par l'ordre de ſa Majeſté il gagna à ſon ſervice les plus grandes villes de Normandie. Le Roi ne demeura pas long-tems ſans ſuivre le Duc de BOURBON avec une armée, & il punit les Normands de ce que l'année précedéte ils s'etoient montrez ſi zelez pour le Duc de BERRY: il fit noyer le Seigneur d'Eſternay General de Normandie, pour avoir gagné l'affection des Normands au ſervice de Monſieur. Ce Prince ſe voyant abandonné de tous ſes amis, ſe retira chez le Duc de BRETAGNE, & ces deux Seigneurs connurent à loiſir qu'on les avoit trompez tous deux, & que les ennemis de leur bonheur avoient fait en ſorte que ſans raiſon ils s'étoient défiez l'un

A N. 1466. Le Duc de Berry ſort de NORmandie.

de l'autre ; mais il étoit un peu tard , puiſque Louis XI. s'étoit rendu maître de la Normandie. 1466. & ſe retire en Bretagne.

La politique du Roi étant de châtier les Princes les uns aprés les autres , le Duc de Bourgogne envoya témoigner au Duc de Bretagne , qu'il ſe rangeroit de ſon côté , ſi le Roi vouloit lui faire la guerre , pour ſe vanger de ce qu'il avoit donné retraite au Duc de Berry , au préjudice de la paix de Conflans , & qu'il l'apuyeroit de toutes ſes forces : ce qui obligea ſa Majeſté de remuer d'autres reſſorts. Elle ſuſcita les Liegeois contre le Duc de Bourgogne , qui étoient déja animez contre lui, parce qu'il apuyoit leur Evêque , lorſqu'ils avoient different & conteſtation enſemble. Liege avoit l'exemple de Gand , à qui ſa revolte réüſſit & obtint du Duc les 70. Bannieres des métiers que Philippe ſon pere leur avoit ôtées , enſemble le rétabliſſement & le renouvellement de leurs Privileges. Les Liegeois envoyerent des députez au Duc de Bour-

1466. gogne, qui se chargerent des plaintes de leurs compatriotes : on les arrêta, & on délibera si on les feroit mourir, le Maréchal de BOURGOGNE & le Seigneur de Coutay furent de ce sentiment, mais le Comte de S. Pol & le Seigneur d'Imbercourt furent d'un avis contraire ; & cette opinion fut suivie: on dit que le Duc de BOURGOGNE ne voulut point être present, lorsqu'on délibera sur cette affaire importante & délicate, afin que les opinions fussent libres. Nous lisons à ce sujet que Tibere ne voulut pas que Drusus son fils opinât le premier en la cause de Lepide accusé du crime de leze-Majesté : & quand Pison eut ordre de Tibere de dire son avis sur le fait de Granius Marcellus, accusé d'avoir élevé sa statuë plus haute que celle de l'Empereur, il lui dit : *Et vous, Sire, en quel rang opinerez-vous; Quo loco censebis Cesar ? si primus, habebo quod sequar, si post omnes vereor ne imprudens dissentiam : si vous opinez le premier, j'aurai dequoi suivre ; si vous opinez*

le dernier, je crains que contre mon deſſein mon opinion ne ſe trouve contraire à la vôtre; c'eſt-à-dire, il ſeroit plus à propos de vous abſenter, afin de laiſſer la liberté des ſuffrages. Les Liegeois entrerent auſſi-tôt ſur les terres de ce Duc, qui étoit Charles qui avoit ſuccedé à Philippe le Bon ſon pere: & ils ſe ſaiſirent d'une petite ville apellée Ligny, dont ils chaſſerent les Bourgignons. Louis XI. avoit promis aux Liegois de les ſecourir; mais lorſqu'il les vit engagez, il témoigna au Duc de Bourgogne, que s'il vouloit abandonner le Duc de Bretagne, il ne donneroit point de ſecours à ſes ennemis: ce Duc ne voulut point écouter cette propoſition, dans l'eſperance qu'il eut de vaincre les Liegeois, & de ſe vanger, ce qui arriva; car aprés avoir eu de l'avantage ſur eux dans une occaſion, il aſſiegea Saintron, ce qui engagea ſes ennemis à venir au devant de lui avec trente mille hommes de pied & cinq cens chevaux pour ſecourir cette Place; mais comme ces troupes étoient mal

1466.

Guerre des Liegeois contre le Duc de Bourgogne.

1466. diſciplinées, le Duc n'eut pas de peine à les défaire, & en fit un tres-grand carnage; & ſans un marais prochain il ne s'en ſeroit preſque ſauvé aucun; neuf mille Liegeois demeurerent ſur la place, la ville de Saintron, ainſi que Tongres & Liege même furent obligées de ſe rendre, & les Liegeois contraints de ſuivre la loi du vainqueur. Les Gantois profiterent de l'exemple de ces peuples, & regagnerent les bonnes graces de leur Comte par des ſoûmiſſions & par des ſommes conſiderables qu'ils lui donnerent : on dit que la ſtatuë dreſſée en la place publique pour marque de liberté, fut tranſportée à Bruges, pour memoire de la diſgrace qui venoit d'arriver aux Liegeois & ſous cette ſtatuë on grava ces Vers Latins,

Le Duc de Bourgogne prend Saintrõ & défait les Liegeois.

Deſine ſublimes vultus attollere in auras,
Diſce meo caſu perpetuum eſſe nihil.
Nobilitatis ego Leodis venerabile ſignum,
Gentis & invictæ gloria nuper eram;

Sum

Sum modo ſpectaculum ridentis turpe popelli, 1466.
Et teſtor Caroli me cecidiſſe manu.

C'eſt la ſtatuë qu'on fait parler en ces termes : Ceſſez de lever vos yeux en l'air, apprenez par ma diſgrace qu'il n'y a rien dans le monde de permanent & de ſtable: j'étois auparavant la marque & le monument de la Nobleſſe de la ville de Liege, & la gloire de cette invincible nation ; à preſent je ne ſuis plus qu'un ſpectacle mépriſable & digne de la riſée du peuple, & j'avouë que je ſuis tombée par la puiſſante main de Charles. Ce Duc ne voulut point entrer dans Liege que par la brêche en Conquerant.

Nous avons dit que la ville de Dinan avoit fait injure à Philippe Duc de Bourgogne, en attachant à un gibet le portrait du Comte de Charolois ſon fils, lequel outrage ne fut pas tellement effacé de ſa memoire, qu'il ne cherchât les occaſions de s'en vanger ; & quand il ſe vit en cet état, il aſſiegea cette ville, & tout malade que fût

ce Duc, il se fit porter en litiere dans le camp ; & aprés s'être rendu maître de Dinan, il la mit au pillage & l'exposa à la fureur des soldats. Les Liegeois vinrent au secours de cette ville, quoiqu'ils eussent rompu avec eux ; mais comme ils apperceurent leur disgrace, ils firent leur paix, & alors ils en furent quittes pour six mille florins. L'on dit que les habitans de Bouvines, qui prévoyoient le malheur qui devoit arriver à ceux de Dinan, leur envoyerent une lettre, pour les avertir de ne se pas separer des Liegeois ; mais ils déchirerent la lettre, & firent mourir celui qui la portoit : ce qui obligea ceux de Bouvines de leur renvoyer enfant avec une seconde lettre, se un persuadant que son innocence le garantiroit de leur fureur ; mais ces enragez ne l'épargnerent pas davantage que le premier Messager, car ils le hacherent par quartiers: & l'on peut dire que la perte de Dinan, sa ruine & sa desolation, furent des effets de la vangeance divine.

1466. Le Duc de Bourgogne met Dinan au pillage.

Par un des articles du traité de Conflans, le Roi avoit promis de faire une assemblée des personnes les plus qualifiées des trois Ordres: sa Majesté nomma 20. Commissaires, pour travailler serieusement à la reformation des abus de ce Royaume, le Comte de Dunois eut la Sur-Intendance de cette Assemblée, mais elle n'eut aucun succés, & elle fut interrompuë & arrêtée par une grande peste qui survint 1466.

Louis XI. dés l'année 1465. avoit traité secretement avec Vvarvich grand Seigneur d'Angleterre & favori d'Edoüard, pour faire la guerre à son Souverain, parce que dans le tems que ce Prince l'avoit envoyé en France pour demander en mariage Bonne de Savoye sœur de la Reine, il avoit épousé une simple Demoiselle d'Angleterre; ce qui avoit tellement irrité Vvarvich, qu'il forma le dessein de s'en vanger par toutes sortes de voyes & de moyens; & même il avoit déja assez bien commencé, en excitant des mouvemens & des troubles en Angleterre contre

AN. 1467.

Louis XI. suscite Varvich contre Edoüard.

Edoüard, comme la ſuite nous
1467. l'apprendra : neanmoins Louis XI. ne laiſſa pas de faire avec l'Anglois une tréve du 20. mois, afin d'empêcher qu'il ne ſe rangeât du côté de ſes ennemis. Le Duc de Bourbon étoit en ce tems là dans les bonnes graces du Roi : ſa Majeſté lui donna le gouvernement de Languedoc, aprés l'avoir ôté au Comte de la Marche, & gratifia auſſi le bâtard du Duc de Bourbon de la Dignité d'Amiral de France, vacante par la mort de Jean de Rohan.

Nous avons vû que ſous le Regne de Charles VII. le Pape Pie II. avoit obtenu le conſentement du Roi, pour abroger la Pragmatique Sanction ; mais que les remontrances du Parlement, l'oppoſition vigoureuſe du Clergé, & le peu de ſatisfaction que ſa Majeſté avoit euë de la Cour de Rome, furent cauſe que la Déclaration qui en fut faite n'eut aucune execution : le Pape Paul II. fit la même tentative auprés de Louis XI. mais

avec auſſi peu de ſuccés, comme nous avons obſervé au commencement de ce Regne. Le Roi y ayant prêté les mains cette année, cette Déclaration contenant l'abrogation de la Pragmatique Sanction, fut portée d'abord au Châtelet, pour y être enregiſtrée ; & comme le Roi connut qu'il n'y avoit point eu d'oppoſition, le Cardinal de Baluë ſe chargea de la porter au Parlement le 1. jour d'Octobre durant les vacations ; mais Jean de S. Romain Procureur General de Sa Majeſté s'oppoſa avec vigueur à l'enregiſtrement de cette Déclaration : ce Cardinal qui avoit ſes veuës, fit repoche à ce Magiſtrat qu'il reſiſtoit aux volontez de ſon Prince, & qu'il s'expoſoit à être privé de ſa Charge ; mais Jean de S. Romain lui répondit, que le Roi étoit le maître, qu'il tenoit ſon Office de ſa main Royale, & qu'il la lui pouvoit ôter quand il lui plairoit ; mais qu'il étoit de ſon devoir de repreſenter les dangereux effets que cette Déclaration produiroit, qu'elle étoit préjudi-

1467. Le Roi veut abolir la Pragmatique.

ciable aux droits de l'Egliſe Gal-
1467. licane & au bien de l'Etat, & qu'il étoit perſuadé que le Roi, qui étoit un grand Prince, ne le blâmeroit point d'avoir ſoûtenu avec vigueur les interêts de ſon Royaume. Jean de S. Romain reprocha au Cardinal de Baluë d'avoir accepté cette commiſſion. Ce Prince de l'Egliſe s'attira la haine & le mépris de tous les grands Seigneurs de la Cour, parce qu'il ſe mêloit des affaires qui n'étoient pas de ſon caractere : & un jour le Roi lui donnant une commiſſion, pour être preſent à une revûë de gens de guerre dans le pré aux Clercs avec le Comte de Dammartin, ce Seigneur repartit au Roi, *Sire, puiſque vous avez donné au Cardinal de Baluë la commiſſion de faire la revûë & la montre des gens de guerre, je ſuplie Vôtre Majeſté de me commettre pour aller regler le Dioceſe d'Evreux* : ce qui donna occaſion au Roi de rire, & au Cardinal d'avoir du chagrin. On dit que ce Cardinal étoit fils d'un Meuſnier de Verdun ; qu'un Moine

en passant chez son pere l'emmena fort jeune, & qu'il le fit étudier, & qu'ensuite il le plaça en la maison de Juvenal des Ursins Evêque de Poitiers, qui en prit beaucoup de soin, & le poussa, à cause de la vivacité de son esprit. Aprés la mort de ce Prelat, de Baluë s'attacha auprés de l'Evêque d'Angers, auquel il servit de Secretaire dans son ambassade, prés de la personne de Pie II. à Rome. Ce Souverain Pontife fit Baluë Cardinal, parce qu'il trouva en lui un genie subtil, adroit, délié, & fort propre aux negociations. Louis XI. qui aimoit les gens de ce caractere, le fit venir à sa Cour: & s'en servit pour son Secretaire, & il succeda enfin à l'Evêque d'Angers; mais il se broüilla dans la suite avec le Roi, & on verra un grand changement dans sa fortune.

1467. Naissãce du Cardinal de Baluë.

Charles VII. avoit changé la condamnation de mort prononcée contre le Duc d'Alençon en une prison perpetuelle; mais Louis XI. le rétablit en tous ses biens

& dans ſes Dignitez, & lui donna la liberté. Ce Duc ſe montra enſuite ingrat envers ſon Roi & ſon liberateur, en ſe rangeant du parti du Duc de Bourgogne, & en lui remettant entre les mains les Places qu'il avoit priſes ſur lui.

1467. Ingratitude du Duc d'Alençon.

Le traité de Conflans avoit ſervi à diſſiper les factieux & à les éloigner de Paris, mais il n'avoit pas entierement éteint la faction, parce que Louis XI. avoit donné peu de ſatisfaction aux Princes. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne faiſoient éclater leurs plaintes par tout ; le Duc de Berry à qui le Roi avoit adroitement ôté la Normandie, en demandoit juſtice : ſa Majeſté voulut bien que la Pape ſe mêlât de cette affaire ; & enfin on convint, du conſentement de ce Prince, que les Etats convoquez à Tours regleroient & termineroient le different qui étoit entre les deux freres. Le Roi ſe trouva à cette Aſſemblée, il ſe plaignit du Duc de Berry, il le qualifia Chef de parti, il dit qu'il avoit donné le

Etats aſſemblez à Tours.

premier mouvement à la ligue, qui sous pretexte du bien public avoit été formée contre son service, & contre le bien de l'Etat ; qu'au lieu que suivant les sentimens de la nature & les liens du sang, ce Prince devoit être uni d'inclination à sa personne, & attaché à son service, il s'étoit ligué avec ses ennemis, oubliant ses propres interêts & son devoir : que quelque sujet de plainte qu'il eût de la conduite du Duc de Berry, il vouloit bien neanmoins s'en rapporter à la décision des Etats, ne disconvenant pas que ce Prince ne dût avoir des apanages pour soûtenir son rang & sa Dignité. Enfin cette Assemblée adjugea au Duc de Berry douze cent mille livres de rente en fonds de terre & soixante dix mille livres de pension assignées sur les coffres du Roi ; ce qui le contenta, quoique ce fût peu de chose, en comparaison de la Normandie, qu'on lui avoit donnée par le traité de Conflans. Ensuite le Roi fit un accommodement avec le Duc de Bourgogne, & moïennant soixante mille é-

1467.

cus d'or pour les frais de ſon ar-
1467. mée, ce Duc conſentit de licentier ſes troupes. Comme le changement que Louis XI. avoit fait des Officiers de Judicature à ſon avenement à la Couronne, avoit été cauſe que la plûpart des villes du Royaume, & principalement Paris s'étoient trouvées fort ébranlées pour quitter le ſervice du Roi: ſa Majeſté fit au mois d'Octobre une Déclaration, portant qu'attendu que dans les Officiers conſiſte la principale autorité du Prince, le Roi voulant leur faire connoître l'eſtime & la conſideration qu'il avoit pour eux, & deſirant pourvoir à leur ſeureté, ordonnoit que dorénavant nul Office ne ſeroit donné, s'il n'étoit vacant par mort, par reſignation volontaire, ou par forfaiture, jugée & déclarée judiciairement & par Juges competens.

Le Cardinal de Baluë conſeilla au Roi d'aller voir le Duc de Bourgogne à Peronne, afin de faire connoître que leur reconciliation étoit ſincere: ſa Majeſté ſans faire reflexion ſur ce qui lui devoit arriver,

suivit ce conseil, & alla trouver ce Duc à Peronne, où il fut tres-bien reçu du Duc de Bourgogne; neanmoins Louis XI. ne fut pas long-tems sans s'apercevoir qu'il avoit fait une fausse démarche, parce qu'il se confioit à un ennemi reconcilié, sans avoir d'autre escorte que le Duc de Bourbon, le Duc de Berry, le Cardinal de Baluë, le Connétable & quelques Officiers. Un accident qui arriva fut cause que le Duc de Bourgogne osa arrêter ce Prince dans le Château où il avoit demandé de loger, croyant y être en seureté; c'est que par malheur le même jour que Loüis XI. vint à Peronne, quelques domestiques de l'Evêque de Liege y arriverent aussi, qui se plaignirent au Duc de Bourgogne que les Liegeois s'étoient rendus maîtres de la Ville de Tongres la nuit, qu'ils y avoient surpris la garnison, qui étoit composée de Bourguignons, & qu'ils y avoient fait un gain tres-considerable, & que tout s'étoit executé en la presence des Ministres de France à

AN. 1468. Louis XI. arrêté à peronne par le Duc de Bourgogne.

Liege, & par leur instigation, ayant
1468. excité la Bourgeoisie de cette Ville avec les Bourguignons. Ce rapport fit impression sur l'esprit du Duc de Bourgogne, en lui faisant croire que c'étoit un tour d'adresse & de mauvaise foi de Louis XI. il eut la hardiesse de l'arrêter prisonnier dans le Château, car il mit des gardes à toutes ses portes, qui lui firent connoître qu'il n'étoit pas en liberté. Sa Majesté pour se tirer du pas où elle s'étoit inconsiderément engagée, s'obligea d'accompagner le Duc de Bourgogne dans l'expedition contre les Liegeois, & malgré elle, elle se vit obligée de lui donner du secours contre ces peuples, qu'elle avoit fait soulever contre lui. Liege fut assiegée, forcée par les Bourguignons, mise à feu & à sang & reduite en cendres: on dit qu'il ne s'est jamais commis tant de violences, ni tant de cruautez, qu'en la prise de cette ville; le Comte de Charolois n'eut aucune pitié des hommes, ni aucun respect, ni Religion pour les choses

saintes : on commit des impietez dans les Egliſes, dont les Natiõs les plus barbares avoient horreur. Dieu vangea les inhumanitez & les ſacrileges que ce Duc commit dans Liege, puiſque la mer rompit tellement ſes digues en Hollande, en Zelande, & en Flandre, qui appartenoient alors au Duc de Bourgogne, qu'elle noya un nombre infini de ſes ſujets, en ſorte que la perte en fut plus grande que celle de la ville de Liege. Il faut convenir que ſi le Duc de Bourgogne emporta toute la victoire ſur les Liegeois, ce fut aprés avoir perdu un grand nombre des ſiens ; car à la premiere ſortie il perdit huit cens hommes, & ce ne fut encore qu'aprés avoir eſſuyé les attaques des gens deſeſperez qui s'étoient approché prés de ſa tente & de celle de Louis XI. Ils les auroient fait priſonniers, s'ils n'avoient été défendus avec une vigueur incroyable. Les Ecoſſois que le Roi avoit amenez avec lui y firent leur devoir, & ſe ſignalerent en cette occaſion. 1468.

1468. La politique de Louis XI. & la subtilité & la fineſſe du Cardinal de Baluë manquerent en cette occaſion, & leur manquerent au beſoin; mais on croit que ce Cardinal étoit d'intelligence avec le Duc de Bourgogne : le Roi fut obligé de lui accorder beaucoup de choſes qu'il lui auroit refuſé, s'il avoit été en pleine liberté : mais le traité de Peronne n'eut point d'execution ; car encore que ſa Majeſté par cet accommodement eût accordé à ſon frere les Comtez de Brie & de Champagne, elle lui donna neanmoins le Duché de Guyenne, ce qui irrita fort le Bourguignon : ce fut Odet de Rie Seigneur de Leſcun qui avoit beaucoup de credit ſur l'eſprit du Duc de Berri, qui lui conſeilla de renoncer aux Comtez de Brie & de Champagne, & de ſe contenter du Duché de Guyenne.

Traité de Peronne entre Louis XI. & le Duc de Bourgogne.

Avant que Louis XI. mît ſon frere Charles de France en poſſeſſion du Duché de Guyenne, il inſtitua l'Ordre des Chevaliers de S. Michel. Les ornemens de ces Chevaliers étoit un manteau de

Inſtitution de l'Ordre des Chevalier de S. Michel.

toile d'argent qu'ils devoient porter en certaines ceremonies, un manteau de damas blanc traînant jusques à terre, bordé de Coquilles semées en lacs, & la bordure fourée d'ermine, un chaperon de velours cramoisy à longue queuë ; ils portoient au col une chaîne d'or à coquilles lacées d'un double lac, au bout de laquelle pendoit l'image de S. Michel. Le Roi en limita le nombre à trente-six, afin de rendre cet Ordre de Chevaliers plus recommandable & plus auguste; n'étant conferé qu'à peu de personnes ; l'habit du Chef de cet Ordre étoit d'écarlatte. 1468.

Le Roi qui sçavoit que le Duc de Bretagne avoit fait une alliance secrette avec les Anglois, l'envoya prier de recevoir l'Ordre de Chevalerie qu'il venoit d'instituer, afin que le recevant il se dégageât d'avec le Roi d'Angleterre ; & que s'il le refusoit il eût occasion de lui faire quelque reproche & méme de le regarder comme son ennemi : le Duc ne voulut point accepter cet honneur, neanmoins il promit au

1468. Roi de lui donner ſecours, ſi l'Anglois attaquoit la Normandie. Le Cardinal de Baluë, dont Louis XI. ſe ſervoit comme d'une perſonne qu'il croyoit lui étre fort fidele & fort attachée à ſon ſervice, lui rendoit de mauvais offices. Il s'étoit engagé avec le Duc de Bourgogne, au préjudice des interêts de ſon maître & de ſon bienfaiteur; il tâcha de diſſuader le Duc de Berri d'accepter le Duché de Guyenne, & de demander la Brie & la Champagne, afin d'être toûjours en état de ſecourir le Duc de Bourgogne, s'il avoit beſoin de ſa protection : mais cette perfidie étant connuë du Roi, il le fit arrêter priſonnier, ſans avoir égard à ſa qualité de Cardinal & d'Evêque, & fut conduit à Montbazon, où il demeura onze ans, & enſuite en ſortit à la ſollicitation de Jean Roüere Cardinal, Legat du Pape Sixte IV. mais il mourut peu de tems aprés avoir recouvré ſa liberté.

Le Cardinal de Baluë arrêté.

Nous avons vû le commencement de la querelle qui s'excita entre

Grande diviſion en

les Maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, comme elle partagea toute l'Angleterre, & le ſecours que Marguerite d'Anjou envoya demander à Charles VII. pour rétablir les affaires de Henri VI. ſon mari : en 1469. cette Princeſſe accompagnée du Prince de Galles ſon fils, Richard Comte de Vvarvich & George de Clarence frere d'Edoüard IV. qui avoit uſurpé le Trône d'Angleterre, vint en France demander la protection de Louis XI. Ce Souverain leur envoïa des troupes ſous le commandement de Pierre de Brezé grand Sénéchal de Normandie : ce brave Capitaine eut au commencement beaucoup d'avantages ſur Edoüard IV. il le défit en quelques occaſions, & ſe ſaiſit de pluſieurs de ſes Places fortes, où il demeura en attendant que le Comte de Sommerſet lui eût amené un ſecours d'Ecoſſe : mais ayant eu avis que ce Seigneur s'étoit raccommodé avec Edoüard IV. il ſe réſolut d'abandonner les Places qu'il avoit priſes, & de

1468. Angleterre.

AN. 1469.

1469. s'en retourner en France, ne pouvant avec le peu de troupes qui lui restoient, soûtenir une guerre aussi importante qu'étoit celle où il se trouvoit engagé, sans un grand apui contre un Souverain dans son Roiaume, & il renvoya les François sous la conduite de son Lieutenant General, & accompagna Marguerite d'Anjou jusques en Flandres, & l'amena au Duc de Bourgogne qui la reçut avec beaucoup d'accueil, quoiqu'il eût paru toûjours favoriser le parti d'Yorck contre celui de Lanclastre.

Accident arrivé à Marguerite d'Anjou.

Il arriva un accident à cette Princesse en se sauvant d'Angleterre, qui merite d'avoir place dans cette Histoire, ce qui fait bien connoître les vicissitudes des choses humaines, & les revers de la fortune & des grandeurs du monde. Comme cette Reine infortunée se sauvoit au travers d'une foreſt, elle fut rencontrée par des brigands & des voleurs, qui lui enleverent tout son équipage; & comme elle connut que ces gens étoient en dispute sur le partage de leur butin, &

qu'ils en étoient venu aux mains, elle prit resolution de se sauver, par où il plairoit à la Providence de la conduire ; dans son chemin elle rencontra un de la compagnie de ces brigands qui étoit seul, elle l'aborda, & en lui montrant son fils qu'elle tenoit entre ses bras, elle lui adressa ces paroles, les larmes aux yeux : *Mon ami, voilà le fils de ton Roi qui veut éviter la persecution d'un tyran, je te conjure par tout ce qui te peut rendre sensible de le sauver avec moi, Dieu sera ta recompense du service que tu nous rendras ; car l'état où nous sommes à present ne nous permet pas de le reconnoître.* Ces paroles & les gestes de ce jeune Prince, qui sembloit par ses regards innocens & doux lui demander la même grace, toucherent si puissamment le cœur de cet homme, & le rendirent si sensible, qu'il le prit entre ses bras, & le porta jusques au bord de la mer, où une barque l'attendoit. Le parti d'Edoüard IV. qui se trouvoit alors le plus fort, devint le plus foible dans la suite. 1469.

1469. Le Duc de Clarence son propre frere se ligua avec le Comte de Vvarvich, qui défit les troupes du Roi en plusieurs rencontres, & la cause de la revolte de ce Comte fut qu'Edoüard IV. au lieu de reconnoître les bons services qu'il avoit reçus de lui, attenta à la pudicité de sa fille, ce qui le mit en une telle colere, qu'il jura sa perte, & en vint à bout : car il fit venir Henry VI. qu'Edoüard avoit détroné ; ils donnerent bataille à Pembruch que ce Roi avoit envoyé non pas tant pour combattre que pour châtier quelques rebelles dans la Province d'Yorck, & ils le défirent. Richard Comte de Riviere pere de la Reine Elisabeth & son fils Jean Udeville y furent tuez, & le Comte de Pembruch & quelques Gentils-hommes qui l'avoient accompagnez en cette expedition eurent la tête tranchée. Edoüard fit faire quelques propositions d'accommodement au Comte de Vvarvick, durant lequel tems trouvant le camp de son ennemi dépourvu de gardes, il l'attaqua

Cause de la revolte du Comte de Vvarvich contre Edouard IV.

avec tant de prudence & de vigueur, qu'il le fit prisonnier ; mais ce Prince se sauva, & ensuite alla à Yorck & delà à Londres, pour affermir les esprits de ceux que sa disgrace & sa captivité avoient ébranlez ; il leva des troupes & obligea à son tour le Comte de Vvarvick, la Reine Marguerite, le Prince Edoüard son fils, le Comte de Clarence & sa femme, de sortir d'Angleterre, n'y croyant pas être en seureté. Le Comte de Vvarvick vint en France ; & comme le Roi & toute sa Cour avoient pour son merite particulier & pour sa personne une estime singuliere, sa Majesté le reçut favorablement, & lui donna de si puissantes forces, que son ennemi n'osa l'attendre & risquer le combat ; & enfin il quitta la partie & se retira en Holande auprés du Duc de Bourgogne, ce qui donna occasion à Henry VI. de remonter sur le Trône d'Angleterre ; mais enfin Dieu qui se joüe des projets & des entrepriſes des hommes & des puissances des Souverains, permit 1469.

1469. qu'Edoüard IV. retourna dans ſon Royaume avec de tres-bonnes troupes, qu'il défit Henry VI. en deux batailles conſecutives, dans leſquelles perit le Comte de Vvarvich, Henry VI. fut fait priſonnier avec la Reine Marguerite ſa femme, & ſon fils fut tué les armes à la main. Ce Prince malheureux qui n'avoit été tiré de la priſon, que pour y rentrer, fut inhumainement égorgé par Richard Duc de Gloceſtre, qui porta ſes mains cruelles ſur Georges Duc de Clarence ſon propre frere, qu'il tua, afin de ſe vanger de ce qu'il avoit pris les armes pour le Comte de Vvarvick ſon beau pere, & pour s'aſſurer de la Couronne d'Angleterre, parce qu'un devin lui avoit predit que le nom de ſon ſucceſſeur commençoit par un G. Il reſtoit encore Henry Comte de Richemont de la Maiſon de Lancaſtre qui ſe ſauva en France, & qui apuyé & ſoûtenu des forces de Charles VIII. montera ſur le Trône Anglois, aprés en avoir chaſſé Richard frere d'Edoüard IV. A

Comte de Varvich tué.

l'égard de la Reine Marguerite d'Anjou, elle fut retirée de la tour de Londres par René d'Anjou Roi de Sicile, qui donna cinquante mille écus d'or pour sa rançon : ce Roi engagea à Louis XI. pour cette somme les deux Siciles & le Comté de Provence, & ensuite cette Reine revint en France. 1469.

Quelque traité que le Duc de Bourgogne eût fait avec Louis XI. l'esprit de ce Souverain étoit toûjours fort irrité contre ce Duc, & il ne pouvoit effacer de sa memoire le tour qu'il lui avoit joüé a Peronne ; en sorte que sa Majesté cherchoit toutes les occasions de se vanger de l'injure qu'il avoit reçuë ; & de faire la guerre au Bourguignon pour reprendre les villes scituées sur la riviere de Somme, qu'elle avoit été obligée par le traité de Peronne de lui rendre ; & afin que ce Prince en eût un pretexte specieux, il fit assembler les Etats à Tours, où il representa que ce Duc au préjudice du traité de Conflans avoit passé 1470. Etats assemblez à Tours.

1470. les bornes du territoire des Villes de Picardie, que sa Majesté lui avoit remis entre les mains ; qu'il empêchoit que les sujets de sa Majesté ne relevassent leurs appels dans les Cours & Parlemens de France ; & enfin qu'il levoit avec une violence extraordinaire des impôts sur le peuple. Le Comte d'Eu défera aussi le Duc de Bourgogne dans cette Assemblée, & il se plaignit que sous de faux prétextes il lui retenoit S. Valery & plusieurs terres : ces plaintes engagerent les Etats à ordonner que le Duc de Bourgogne seroit assigné pour répondre au Parlement de Paris, sur tous les faits mis en avant contre lui ; & comme ce Duc negligeoit de comparoître & de se défendre, il marcha vers la riviere de Somme, & se rendit maître du Château de Pecquigny. Le Duc de Bretagne lui donna avis de ne se point engager dans aucune ville, parce que Loüis XI. étoit résolu d'y mettre le siege : mais le Duc de Bourgogne mépriſa ce conseil, & se presenta devant Amiens;

Plaintes de Louis XI. cõtre le Duc de Bourgogne.

Amiens ; neanmoins comme il connut que l'armée du Roi étoit trop puiſſante pour oſer lui reſiſter, & faiſant reflexion que la Nobleſſe Bourguignonne & Flamande paroiſſoit ennuyée de porter toûjours les armes pour lui à ſes dépens, & qu'elle le pourroit bien quitter : il écrivit une lettre à ſa Majeſté, par laquelle aprés s'étre plaint qu'on lui avoit fait la guerre ſans la lui déclarer, & ſans lui avoir fait connoître le ſujet pour lequel on l'entreprenoit, il marqua qu'il ne s étoit jamais éloigné de ce qu'il devoit à ſa Majeſté, qu'il étoit perſuadé qu'elle n'avoit pris les armes contre lui, que par les conſeils de quelques perſonnes mal intentionnées, & qui vouloient injuſtement profiter de ſes dépoüilles & de celles de ſes peuples ; mais qu'il eſperoit que ſa Majeſté faiſant reflexion ſur toute la conduite qu'il avoit tenuë, retireroit ſes troupes de Picardie, & lui feroit juſtice des Places qu'on lui avoit priſes. Le Roi qui ne 1470.

1470. vouloit point rompre tout à fait avec ce Duc, parce qu'il craignoit qu'il ne donnât sa fille à son frere, s'il y étoit poussé, consentit de faire sortir son armée de la Picardie & de la Bourgogne, & fit une tréve avec lui : en effet ce n'étoit pas l'avantage du Roi, que le Duc de Bourgogne donnât sa fille à Charles de France son frere, quoique le Connétable se fût ingeré sans ordre d'en faire la proposition ; car étant tous deux joints ensemble avec le Duc de Bretagne contre Louis XI. leur partie auroit été trop forte ; & aussi ce Prince fit ce qu'il put pour l'empêcher, & il n'y eut que la mort du Duc de Guienne qui mit son esprit en repos de ce côté-là. L'Histoire observe que ce Prince fut empoisonné par Jourdain Faure Abbé de S. Jean d'Angeli son Aumônier, qui presenta a une collation une pêche trempée dans du vin empoisonné à la Dame de Monsereau, qui en donna la moitié à Monsieur, & ils furent tous deux empoisonnez par ce breuvage. La

Louis XI. fait une tréve avec le Duc de Bourgogne.

Dame qui étoit d'une complexion délicate mourut auſſi-tôt qu'elle en eut avalé ; mais Monſieur dont la conſtitution étoit plus robuſte, reſiſta quelque tems à la force de ce poiſon, & il n'en mourut que ſept mois aprés : ces deux amans perdirent la vie dans un eſpace de tems peu éloigné l'un de l'autre ; & la maîtreſſe de ce Prince qui avoit empoiſonné ſon cœur par la force de ſes charmes, lui enleva innocemment la vie & l'empoiſonna veritablement. L'empoiſonneur fut pris & les Juges d'Egliſe lui firent ſon procés, qui fut brûlé par l'ordre de Louis XI. L'accuſé fut transferé de Bordeaux à Nantes, où il fut tué d'un coup de tonnerre ; on fit courir le bruit que cet Abbé étoit Magicien. Quelques-uns crurent que le Roi avoit eu part à la mort de ſon frere. Seiſſel dit qu'il n'aſſeure pas que ce Prince fût complice, ni qu'il en fût auteur ; mais il dit qu'il n'eut jamais de confiance en la perſonne de ſon frere, tant qu'il vécut, & qu'il ne témoigna pas

1470. Mort du frere du Roi.

beaucoup de chagrin de sa perte.
1470. Les Historiens ne font pas grande estime du Duc de Guyenne, & disent qu'il n'avoit ni le courage de son pere, ni la prudence de son frere. Pour faire voir que Louis XI. n'eut pas beaucoup de douleur de la mort du Duc de Guyenne, c'est que lors qu'on lui apporta la nouvelle de la mort du frere de Henri de Castille : *Il est trop heureux*, dit-il *d'avoir perdu son frere.*

A N. 1471. La mort du Duc de Berri fut cause que Louis XI. qui avoit promis au Duc de Bourgogne de lui faire justice sur les villes de S. Quentin & d'Amiens, & sur les hostilitez que le Connétable avoit faites dans la Picardie ne voulut point tenir sa parole, & qu'il se mit en possession de la Guyenne, sans rendre davantage de réponse à ce Duc sur un projet de traité qui étoit fait entr'eux ; ce qui l'anima tellement, qu'il entra dans la Picardie à main armée : il prit par force Nesle, dont il fit égorger la garnison ; & aprés s'être rendu maître de Roye & de Mondidier

Le Duc de Bourgogne entre dans la Picardie.

resque sans combattre, il assiegea la ville de Beauvais qu'il battit furieusement l'espace de vingt-six jours, mais il fut ensuite contraint de lever le siege : cette ville fut au commencement défenduë par Loiset de Balagni, qui en étoit Gouverneur ; & ensuite on y envoïa Roüam & Loheac Maréchaux de France, le Comte de Dammartin & les Seigneurs de Crussol, de Beyne & de Torcy, qui repousserent les ennemis en plusieurs occasions, & les obligerent de se retirer. On dit qu'une Dame nommée Jeanne Huchette ou Fouquet y fit des actions surprenantes ; elle animoit les hommes à se bien défendre, & elle engageoit même les femmes à suivre son exemple : l'on voit encore dans l'Hôtel de Ville de Beauvais sa figure tenant une épée à la main. Le 10. jour de Juillet de chaque année on fait une Procession en memoire de la levée du siege, dans laquelle les femmes avoient accoûtumé de préceder les hommes. Ce Duc au sortir de la Picardie entra dans la 1471.

Normandie, ou il fit des dégats effroïables.

1471.

Durant que le Bourguignon se vãgeoit, Louis XI. ſongeoit à attirer à lui le Duc de Bretagne; ce qu'il fit, aprés avoir gagné Leſcun qui avoit du credit ſur ſon eſprit, à cauſe de ſon merite particulier: il fit un traité avec ce Duc, par lequel ſa Majeſté lui devoit fournir par an quatre-vingt mille écus; mais cette ſomme ne lui fut payée que deux ans aprés. Le ſervice de Leſcun fut fort bien recompenſé, le Roi lui donna ſix mille livres de penſion & le Gouvernement des Senechauſſées du Bourdelois, des Launes & de Bazadois. Ce fut en cette année que Philippe de Commines né d'une illuſtre Maiſon qui portoit ce nom à cauſe d'une ville ſcituée en Flandres ſur la riviere du Lis, quitta le ſervice du Duc de Bourgogne pour s'attacher à Louis XI. Commines étoit un Seigneur pourvu de toutes les qualitez qui peuvent orner & recommander un Gentilhomme; ſa ſcience s'étendoit principalement ſur

Philippe de Commine va au ſervice de Louis XI.

l'Hiſtoire, tant ancienne que moderne. L'on dit que la raiſon qui 1474
obligea ce Seigneur à quitter le Duc de Bourgogne, fut qu'un jour, comme il étoit familier avec ce Duc, en badinant, il lui dit de tirer ſes bottes, ce que ce Duc fit auſſi-tôt; mais pour faire voir à Commines qu'il avoit fait une ſottiſe, il prit une des bottes, & l'en coëffa, de maniere qu'il eut peine à l'ôter, ce qui lui attira la raillerie des Courtiſans du Duc de Bourgogne, qui depuis ne le nommerent plus que tête bottée. Commines s'en plaignit à ſon maître; mais comme il vit qu'il ne lui en faiſoit point de juſtice, il ſe retira de ſa Cour, pour aller à celle de Louis XI. qui le reçut fort bien, & qui lui promit qu'il repareroit les pertes qu'il ſouffroit en abandonnant les interêts du Duc de Bourgogne. Le Roi d'abord fit Commines ſon Chambellan, & l'employa depuis en ſes plus importantes affaires.

Le Duc d'Alençon & le Comte d'Armagnac qui avoient encouru

la haine du Roi, pour avoir pris
1471. les armes en diverſes occaſions & au préjudice même de leur parole, encoururent la haine du Roi. A l'égard du Comte d'Armagnac, il ſe rendit maître de Leytoure par ſurpriſe & par l'intelligence de Charles cadet d'Albret & de Jean d'Aimier ; ce qui obligea le Roi d'envoyer des troupes ſous les ordres du Cardinal d'Arras Evêque d'Albi, fils d'un Mercier de la Franche-Comté. Ce Cardinal mit le ſiege devant Leytoure, qui ſe rendit à compoſition : il avoit promis au Comte d'Armagnac qu'il en ſortiroit ſans recevoir d'inſulte ; & c'étoit la condition de la capitulation : & même ce Prince de l'Egliſe, pour faire connoître au Comte qu'il vouloit tenir ſa parole, prit une Hoſtie conſacrée, dont il lui donna la moitié, & prit l'autre, en proteſtant qu'il executeroit la convention : neanmoins l'on ne ſçait par quel hazard les troupes du Roi ne furent pas plutôt entrées dans la Place, qu'elles firent main beſſe par tout, & n'é-

pargnerent pas même les enfans à la mammelle. Le Comte d'Armagnac qui ne se défioit de rien, fut tué dans une Chapelle, recitant ses prieres, aprés avoir reçû la Communion avec le Cardinal d'Alby. La Comtesse d'Armagnac fut faite prisonniere, & Charles d'Armagnac frere du Comte fut mené à la bastille, où il devint fou de chagrin, aprés y avoir demeuré quatorze-ans. Charles VIII. l'en fit sortir; & lui aiant donné un curateur, il le rétablit dans tous ses biens; & enfin étant mort sans enfans sous Louis XII. sa memoire fut réhabilitée par Arrest du Parlement. Quelques Historiens prétendent que c'est une supposition d'avancer, que le Cardinal d'Alby trompa le Comte d'Armagnac, & que ce fut par un pur hazard qu'il fut tué. On regarda sa mort comme une punition de ses crimes, car il avoit épousé sa sœur sur une fausse dispense qui lui avoit été envoyée par Ambroise de Cambray Referendaire du Pape Calixte III. A l'égard de Jean Duc d'Alençon

1471. Jean Comte d'Armagnac pris, & tué dãs Leytoure.

AN. 1472.

Jean II. Duc

1472. d'Alençon arrêté prisonnier.

beau frere de ce Duc, il fut arrêté prisonnier par Tristan L'hermite Grand Prevôt de l'Hôtel, & mené à Paris, où deux ans aprés il fut condamné, comme criminel de leze-Majesté, à être décapité; mais le Roy qui étoit son filleuil luy donna la vie, le retira de prison, & l'abandonna aux remords de sa conscience.

AN. 1473. Guerre contre le Roy d'Arragon.

Plusieurs sujets exciterent le Roy d'Arragon contre Louis XI. premierement la Sentence arbitrale qu'il avoit renduë entre lui & le Roi de Castille, dont il n'étoit pas satisfait, & le secours que sa Majesté T. C. avoit envoyé au Duc de Calabre, pour la conquête du Royaume d'Arragon: toutes ces considerations engagerent le Roi d'Arragon de faire soulever la ville de Perpignan contre les François, qui n'étoit pas contente de leur domination. Ces peuples ayant abandonné la ville, se virent obligez de se retirer dans le Château, où ils furent aussi-tôt assiegez par le Roi d'Arragon. Louis XI. averti de cette entrepriſe, envoya au se-

cours des François Philippe de Savoye Comte de Bresse avec une puissante armée : les assiegeans furent assiegez ; & comme le Roi d'Arragon fit une tréve avec Louis XI. les François furent délivrez. Cependant le Roi qui amusoit son ennemi, envoya des troupes dans le Roussillon, qui y firent de grands dégats, & ensuite il fit mettre le siege devant Perpignan par Jean Daillon Seigneur du Lude : cette ville se défendit vigoureusement, & aprés avoir resisté huit mois, elle se rendit à composition. La reduction de Perpignan fut suivie d'une paix entre Louis XI. & le Roi d'Arragon, qui fut confirmée & ratifiée à Paris l'année suivante par les Ambassadeurs de ce Roi. On dit que sa Majesté T. C. pour faire voir à ces Envoyez les forces de cette ville, fit sortir en leur presence cent mille hommes tous vetus de hoquetons rouges avec des Croix blanches : ce nombre étonna ces Espagnols. Le Comté de Roussillon demeura en la possession de Louis XI. durant son Regne ; mais

1473

Paix entre Louis XI. & le Roy d'Arragon.

Charles VIII. le rendit à Ferdi-
1473. nand Roi d'Arragon en 1491. & lui ceda la ſomme pour laquelle il étoit engagé.

Le Duc de Bourgogne qui vouloit profiter de l'avantage que la tréve qu'il avoit faite avec Louis XI. lui procuroit, ſe réſolut de ſe rendre maître du Duché de Gueldres. Adolfe fils d'Arnoul Duc de Gueldres, voyant que ſon pere ne vouloit pas ſe dépouiller avant ſa mort de ſon Duché en ſa faveur, ſe ſaiſit de ſa perſonne, le mit en priſon, & s'empara de ſes Etats. Le Pape Sixte IV. l'Empereur & le Duc de Bourgogne s'entremirent pour moïenner la liberté d'Arnoul; mais ſon fils s'obſtina dans ſa malice, & quoique les mediateurs lui propoſaſſent l'adminiſtration & le gouvernement du Duché de Gueldres, à la charge que le titre & la proprieté en demeureroient à Arnoul ſon pere: Adolfe ne voulut point accepter cette propoſition, & tenoit toûjours ſon pere priſonnier, diſant qu'il aimeroit mieux s'être jetté dans un puits la

tête la premiere, que d'avoir consenti à cet accommodement;& que puiſqu'il y avoit quarâte trois ans que ſon pere étoit en poſſeſſion du Duché de Gueldres, il étoit juſte qu'il en jouît à ſon tour. Cette violence irrita tellement Arnoul cõtre ſon fils, qu'il le désherita & inſtitua le Duc de Bourgogne ſon heritier, en reconnoiſſance de ce qu'il luy avoit procuré la liberté, & de ce qu'il l'avoit vangé de ſon fils, en le faiſant lui meme priſonnier : en ſorte que ce Duc, aprés la mort d'Arnoul, que le regret & l'âge avoient mis au tombeau, prit poſſeſſion du Duché de Gueldres, & envoya Adolfe priſonnier à Namur, dont il ne ſortit qu'aprés la mort du Duc de Bourgogne. Ce Duc ne ſe contenta pas d'avoir uſurpé ſur ce Seigneur le Duché de Gueldres, il porta ſon ambition plus loin ; il ſe mit en tête de ſe rendre encore maître de la Gaule Belgique, & de faire un corps d'Etat de tout ce qu'il prendroit en Allemagne, avec tout ce qu'il poſſedoit en Bourgogne & en d'au-

1473.

Le Duc de Bourgogne prend poſſeſſion du Duché de Gueldres.

tres endroits, & en composer un
1473. Royaume. Il chercha l'alliance de Frederic III. Empereur, pour faire plus aisément réüssir son dessein, parce qu'autrefois, à la priere du Pape Pie II. il avoit consenti à l'érection de la Gaule Belgique en Royaume : mais l'Empereur n'y voulut pas donner les mains, parce que le Duc de Bourgogne ne desiroit pas consentir au mariage de sa fille avec Maximilien d'Austriche fils de Frederic III. & quand même il y auroit consenti, les Princes d'Allemagne s'y seroient opposez : neanmoins ce Duc ambitieux continua son entreprise, & mit le siege devant Nuyz, qui fut sans aucun effet, ayant été obligé de se retirer, aprés un an de siege, & aprés avoir perdu plus de quatre-mille-hommes.

Durant que le Duc de Bourgogne faisoit toutes ces expéditions en Allemagne, l'Anglois le faisoit sommer de satisfaire à la parole qu'ils s'étoient donnée d'entrer en France aprés avoir joint les troupes du Duc de Bretagne ; mais le

Bourguignon ne lui fit aucune réponſe, ſinon qu'il ne pouvoit quitter ſes eſperances, ni abandonner ſes deſſeins, ſans perdre ſa reputation. Le ſiege de Nuyz avoit donné lieu à Louis XI. de proroger une tréve avec le Duc de Bourgogne pour quelques mois; & ſa Majeſté eſperoit que durant ce temps-là elle amaſſeroit des troupes, & qu'elle lui ſuſciteroit des ennemis. En effet le Roi engagea par ſes ſollicitations l'Empereur contre le Duc de Bourgogne; il anima encore contre lui René le jeune, le Duc de Lorraine, & Sigiſmond Duc d'Autriche frere de l'Empereur. Le Lorrain entra dans le Duché de Luxembourg, où il fit pluſieurs dégats; & Sigiſmond d'Autriche frere de l'Empereur ſe jetta dans le Comté de Ferrete, que le Duc de Bourgogne tenoit de lui par engagement. Les Suiſſes qui étoient ſes voiſins, & toûjours prêts d'entrer dans ſes terres, recouvrerent le Comté de Ferrete pour Sigiſmond; & ils deſcendirent enſuite dans le Comté de

1473.

Le Roy engage l'Empereur contre le Duc de Bourgogne.

1473. Bourgogne, & lui enleverent les villes de Blamont & d'Hericourt, défirent les milices du pays, & le ravagerent. La tréve expirée avec le Duc de Bourgogne, Louis XI. de ſon côté lui fit la guerre; il porta ſes armes dans la Picardie, & il prit le Château de Tronquoy, les villes de Mondidier, de Roye & de Corbie qui furent pillées & brûlées; & enfin ſur l'avis qui lui fut donné par une Dame de qualité qui étoit Bourguignone, le Roi envoya ſes troupes en Artois, où elles firent de grands deſordres: elles défirent la garniſon d'Arras, qui voulut ſortir à une eſcarmouche, & elles firent priſonniers Jacques de S. Pol frere du Connétable, les Seigneurs de Contay, & Bourbon Carency: ce fut le bâtard de Bourbon qui remporta cette victoire. Le Connétable eut ordre enſuite d'aller aſſieger Avennes dans le Comté de Hainaut; il mena les troupes devant la Place, & enſuite il les en ramena, & dit pour s'excuſer, qu'il avoit trouvé dans ſon camp deux hommes gagnez

Exploits des armes du Roy ſur le Duc de Bourgogne.

pour l'aſſaſſiner : cette excuſe ne fut pas bien reçuë, & on crut qu'il vouloit ſe rejoindre au Duc de Bourgogne. Ce Duc fut ſi irrité contre Louis XI. de ce qu'il lui avoit ſuſcité tant d'ennemis, dans le temps qu'il étoit occupé en Allemagne, que ne pouvant rien entreprendre ſur ſes Etats, il ſe réſolut d'attenter à ſa vie. Jean Hardy par ſon ordre vint à Paris pour empoiſonner le Roi, mais heureuſement il fut découvert : on lui fit ſon procés; & aprés avoir été convaincu, il fut coupé en quatre, & les quatre quartiers de ſon cadavre furent portez aux quatre principales villes du Royaume, afin que toute la France connût la mauvaiſe intention du Duc de Bourgogne contre Louis XI. Colins ancien domeſtique du Roi fut annobli, pour avoir découvert la conſpiration faite contre ſa Majeſté.

1473. Jean Hardy veut empoiſonner le Roy.

A N. 1474. Louis XI. écoute

Quoique Louis XI. eût tout ſujet d'être mal ſatisfait de la conduite du Duc de Bourgogne, neanmoins il voulut bien écouter les propoſitions d'accommodement que le

sant de S. Quentin la garnison que sa Majesté y avoit mise, pour y établir la sienne, afin d'être maître de cette Place. Imbercourt étoit picqué au vif de ce que le Comte de S. Pol lui avoit donné un démenti, dans une conference tenuë au sujet des interêts des deux Princes. Le Roi n'étoit que trop informé de ce que l'on reprochoit au Connétable, & c'étoit pour cette raison qu'il n'étoit pas fâché que le Duc de Bourgogne lui fît cette ouverture, & le mît en état d'executer un dessein qu'il auroit eu peut-être peine d'entreprendre. Il convint que l'on se saisiroit de la personne du Connétable à la premiere occasion, & que celui entre les mains de qui il tomberoit, & qui en seroit le maître, s'en déferoit dans huit jours. Ce Seigneur averti de la resolution qu'il avoit été prise contre sa vie, écrivit en ces termes à sa Majesté : *Que ce n'étoit pas sans raison que le Duc de Bourgogne avoit médité de le perdre puisqu'il ne l'avoit pû corrompre par ses promesses contre le service de sa*

1474.

Louis IX. consent à la perte du Cõnétable S. Pol

1474. *Majesté, ni l'intimider par ses menaces; & que le grand attachement qu'il avoit eu pour la personne du Roi & pour ses interêts, étoit le sujet de la haine de ce Duc contre luy, & de sa disgrace: qu'il suplioit treshumblement sa Majesté de le soûtenir contre les efforts de ses ennemis, & de ne pas permettre qu'il fût exposé à la vangeance du Duc de Bourgogne, ni souffrir que sa grande fidelité fut cause de sa perte & de sa ruine.* Soit que cette lettre touchât le cœur de Louis XI. ou qu'il differât l'effet de sa vangeance pour un autre temps, il envoya un contre-ordre aux députez du Duc de Bourgogne; & de peur que ce Connétable fâché ne rendît à ce Duc la ville de S. Quentin, il se résolut de l'aller joindre proche de Noyon, où le Connétable avoit eu ordre de se trouver. Le Roi fut un peu surpris quand il vit ce Seigneur accompagné de plusieurs personnes arriver: mais le Comte de S. Pol s'excusa sur ce qu'il craignoit le Comte de Dammartin son ennemi, qui étoit avec sa Majesté. Ce Prince

Entrevuë du Roy & du Connétable proche de Noyon.

parut recevoir cette excuſe, mais l'on croit que ce ne fut que de bouche. Cependant le Connétable ſuivit Louis XI. juſques à Noyon, où ils eurent de longues conferences, & enſuite il s'en retourna, le Roi lui ayant fait beaucoup de careſſes : quand ils furent tous deux ſeparez, ils firent chacun à leur tour des reflexions ſur ce qui s'étoit paſſé à leur entrevûë, & ſur les fautes que chacun d'eux croyoit avoir faites. Le Comte de S. Pol reconnut qu'il s'étoit trop engagé d'être venu trouver le Roi au lieu aſſigné, & encore plus de l'avoir ſuivi juſques à Noyon; qu'il s'étoit expoſé à être arrêté, & que ſa vie n'étoit pas en ſeureté avec un Prince vindicatif, défiant, & qui avoit conſenti à ſa perte. Louis XI. de ſon côté demeuroit ſecretement d'accord, qu'il avoit eu tort d'avoir laiſſé partir le Connétable ſans ſe ſaiſir de ſa perſonne, & qu'il avoit perdu une occaſion qu'il retrouveroit difficilement. L'un & l'autre convinrent de ne plus commettre de pareilles fautes. 1474.

1474. Le Roi réſolut de ne point perdre l'occaſion d'arrêter le Connétable, quand elle ſe preſenteroit ; & le Connêtable jura qu'il l'éviteroit, & qu'il ſe donneroit bien de garde de ſe trouver en un lieu, où il ne ſeroit pas en toute ſeureté. Il faut convenir qu'aucun Prince ni grand Seigneur n'eut plus de raiſon d'être attaché au ſervice de ſon Souverain, que le Comte de S. Pol : non-ſeulement il l'avoit fait Connétable de France, il lui avoit donné le commandement de quatre-cens lances entretenuës, avec droit de prende ſur les revenus de Picardie le fonds neceſſaire pour leur entretien & pour leur ſubſiſtance ; il prenoit tous les ans au Tréſor Royal quarante-mille florins, & il exigeoit un écu ſur chaque pipe de vin qui paſſoit de France en Flandres : le Roi lui laiſſa le Gouvernement de S. Quentin pour recompenſe de l'avoir tiré par ſurpriſe des mains des ennemis ; & ce Prince étoit ſi puiſſant, tant par ſes biens, que par ſes grandes alliances, ayant épouſé la belle-

sœur de Louis XI. que ce Roi eut besoin de consentement du Duc de Bourgogne pour le perdre. Si les services des Seigneurs de la Maison d'Armagnac rendus à la France en differens temps, pouvoient être de quelque consideration, il est certain qu'elle a toûjours été opposée au parti Anglois: elle a été exempte du soupçon d'intelligence avec lui, & ils ont employé leurs biens & leurs vies pour chasser cet ennemi du Royaume. Bernard Comte d'Armagnac Connétable de France, pour soûtenir la querelle de la Couronne, fut tué à Paris, & écorché tout vif. On a pu voir sous Charles VII. la persecution que les Armagnacs ont soufferte des Bourguignons, pour être attachez au service du Roy & du Dauphin. 1474.

Le Duc de Bourgogne qui par ses propres forces ne pouvoit nuire à la grandeur & à la puissance de Louis XI. qu'il regardoit comme son ennemi, aprés avoir sans succés suscité Iean Hardy pour l'empoisonner, excita contre lui Edoüard IV. qui lui fit déclarer la Edouard IV.

1474. déclare la guerre à Louis XI.

guerre par un Ambaſſadeur ; ce qui étonna fort le Roi : neanmoins comme il étoit un Prince tres-habile & tres fin, il ne marqua rien de ſa ſurpriſe ; au contraire faiſant beaucoup de civilité au Herault, il lui repreſenta, *qu'Edouard ſon maître n'avoit aucun ſujet de lui faire faire un pareil compliment ; que s'il avoit pris la défenſe du Comte de Varvich, ce n'avoit pas été dans la penſee de faire quelque choſe qui pût déplaire a ſa Majeſté Britannique, mais ſeulement pour ſe vanger du Duc de Bourgogne, qui ne s'intereſſoit dans les affaires d'Angleterre, que pour nuire à celles de France, afin d'en tirer avantage pour l'agrandiſſement des ſiennes propres; qu'Edouard devoit ſe défier de la ruſe de ce Duc, qu'il ne l'avoit excité contre lui, que pour faire ſa paix avec la France à des conditions plus avantageuſes, mais qu'il n'avoit jamais eu deſſein d'obliger ni de ſervir le Roy d'Angleterre ; que ce Prince ne pouvoit eſperer alors aucun ſecours du Duc de Bourgogne, ſes troupes ayant été diſſipées & preſque ruinées devant Nuyz,*

Nuyz, d'où il avoit été obligé de se retirer avec confusion; qu'il seroit plus avantageux à sa Majesté Britannique de faire la paix avec cette Couronne, que de suivre les mouvemens & les conseils d'un Prince qui n'agissoit que pour ses interêts particuliers, & qui n'envisageoit point ceux de ses alliez. Ce discours avec quelques riches presens & de grandes promesses dont il étoit accompagné, eut tant de pouvoir sur l'esprit du Herault, qu'il promit à Louis XI. de le bien servir en cette rencontre & faire valoir ses raisons au Roi son maître le plus qu'il pourroit, lorsque la flotte Angloise seroit debarquée à Calais; mais il dit que le Roi devoit s'adresser directement à Havar & à Stanlay favoris de sa Majesté Angloise, & qu'ayant une secrette inclination pour la France, Louis XI. devoit esperer que les choses réüssiroient selon ses desirs. On se servit de ce conseil qui eut un succés favorable. Le 29. d'Aoust suivant il y eut une tréve accordée entre les deux Rois, & l'on con- 1474.

A N. 1475. Traité de Pecquigny.

vint que Charles Dauphin épouseroit Elisabeth fille aînée d'Edoüard IV. lorsqu'ils seroient en âge ; que l'armée Angloise repasseroit la mer, sans faire aucun acte d'hostilité, & que l'on donneroit comptant à Edoüard soixante & douze-mille écus, & de pension annuelle cinquante-mille : aprés ce traité il se fit une entrevûë à Pecquigny de Louis XI. & de ce Roi, où l'on confirma cet accord : ce fut à cette occasion que l'on dit que Charles VII. avoit chassé les Anglois par la force des armes & à coups d'épée, & que Louis XI. les avoit fait sortir du Royaume par un trait de plume. Le Duc de Bretagne fut compris dans ce traité, quoique Louis XI. y eût marqué beaucoup de resistance. A l'égard du Duc de Bourgogne, comme il avoit donné quelque sujet de plainte à Edouard, parce qu'il lui avoit écrit des lettres pleines de reproches, lors qu'il eut appris l'intention qu'il avoit de faire un accommodement avec Louis XI. Sa Majesté Tres-Chétienne disposa de cet article

comme il lui plût : & quant au Connétable, quoique Edoüard IV. fût ſon neveu, à cauſe de la Reine ſon épouſe, il découvrit neanmoins à Louis XI. tout ce qu'il avoit fait contre ſon ſervice ; & pour lui juſtifier ce qu'il avançoit, il lui mit entre les mains deux des lettres du Connétable ; mais nous ne pouvons paſſer ſous ſilence qu'Edoüard à deux ou trois pas proche de la barriere du lieu où l'entrevûë des deux Rois devoit être faite, ſe découvrit, & mit un genoüil en terre, & fit par trois fois cette reverence avant que de joindre Louis XI. qui l'attendoit apuyé contre la barriere. La conference finie, à la ſatisfaction des deux Rois, Edoüard alla à Amiens rendre viſite à Louis XI. ou il fut reçu avec toute la magnificence poſſible & les Seigneurs Anglois qui étoient de ſa ſuite, furent regalez ſplendidement. Louis XI. fit des preſens à tous ceux qui avoient quelque part aux bonnes graces d'Edoüard, & qui avoient du credit ſur ſon eſprit. Comme le Roi fut averti que le 1475.

Duc de Gloeeſter paroiſſoit n'être
1475. pas fort content de la Paix de Pecquigny, ſa Majeſté lui envoya de beaux chevaux & quantité de vaiſſelle d'argent, & elle n'épargna rien pour impoſer ſilence aux Grands d'Angleterre, & pour empêcher qu'ils ne témoignaſſent leurs ſentimens à Edoüard du traité qui venoit d'être conclu avec Louis XI. Le Roi donna la liberté à Jean Chaalon Prince d'Orange, il lui remit ſa rançon, & lui permit de faire battre monnoye, & de donner toutes ſortes d'abolitions, à l'exception du crime de leze-Majeſté divine & humaine.

Le Connétable avoit fait tous ſes offorts pour empêcher la tréve; & il fit encore tout ce qu'il put pour traverſer la paix qu'il croyoit naître de cette tréve: avant que cet accord fut fait, il offrit à Edoüard les villes d'Eu & de S. Valeri avec cinquante mille écus pour l'empêcher; & aprés qu'elle eut été faite, il eut la hardieſſe d'écrire au Roi d'Angleterre: *Que s'il faiſoit la paix, il ſeroit un lâche, deſ-*

honnoré & pauvre Roi. Cependant ce traître envoyoit à Louis XI. une 1475.
perſonne qualifiée, pour lui faire proteſtation de ſervice, d'obeïſſance & de fidelité. Le Roi ſçavoit tout ce que le Connétable avoit mandé à Edoüard. On dit que Louis XI. pour animer le Duc de Bourgogne contre le Connétable, fit tenir derriere une tapiſſerie un Seigneur nommé Contai, qui lui avoit été envoyé en ce tems-là de la part de ce Duc, durant que Jean Richer Secretaire du Connétable expliquoit & repreſentoit à ſa Majeſté les choſes dont ſon maître l'avoit chargé, qui n'étoit qu'une proteſtation de fidelité à l'égard d'elle, de fortes invectives & de piquantes railleries contre le Duc de Bourgogne, & même contre Edoüard IV. Ce Duc ayant reçu à Luxembourg la nouvelle de la tréve concluë entre la France & l'Angleterre, alla trouver auſſi-tôt Edoüard à Calais, ce qui le ſurprit, car il ne l'attendoit pas; & aprés avoir demandé au Duc ce qui l'amenoit, il répondit que

c'étoit pour être informé lui-mê-
1475. mê, s'il n'étoit pas vrai qu'il eût fait un accord avec Louis XI. à quoi Edoüard ayant répondu que cela étoit vrai, mais qu'il ne tenoit qu'à lui qu'il n'y fût compris: Le Duc de Bourgogne répliqua fierement, qu'il ne l'avoit pas appellé en France pour le besoin qu'il eût de son secours, & pour son propre interêt, mais pour l'aider à lui faire recouvrer les Places que les Rois ses prédecesseurs y avoient perduës; & que pour lui faire connoître la sincerité de ses intentions, il déclaroit qu'il renonçoit au dernier traité fait entre l'Angleterre & la France, & qu'il ne desiroit écouter aucune proposition d'accõmodement de la part de Louis XI. que les Anglois n'eussent repassé la mer, & que le tems qui étoit pris pour y comprendre les alliez de ces deux Couronnes, ne fût expiré. La conference finie le Duc de Bourgogne s'en retourna avec la même diligence qu'il étoit venu: la plainte de ce Duc ne produisit aucun effet, &

Louis XI. avoit pris ſes meſures ſi juſtes dans le conſeil d'Edoüard IV. que peu de gens loüerent & approuverent la bruſquerie du Duc de Bourgogne. Un Hiſtorien raporte une choſe fort particuliere au ſujet de cette entreveuë : il dit que le Duc vint trouver Edoüard, à qui il demanda s'il avoit fait une paix avec Louis XI. *Non*, dit-il, *mais bien une tréve pour neuf ans, en laquelle vous êtes compris, je vous prie de vous y accommoder* ; à quoi ce Duc répliqua, *ce traité ruine la reputation des Rois d'Angleterre, & Edoüard avoit bien beſoin de ce cœur de Lion enterré à Roüen.* Pour entendre cela, il faut ſçavoir que le Roi Richard I. fut appellé Cœur de Lion, & ſon cœur fut enterré à Roüen ; & le Duc de Bourgogne ſouhaittoit ce même cœur à Edoüard. On fit ces deux Vers Latins à la loüange de Richard, 1475.

Hic Richarde jaces, ſed mors ſi cederet armis,
Victa timore tui cederẽt ipſa tuis.

Vous repoſez icy Richard, mais

si l'on pouvoit vaincre la mort
1475. par la force des armes, la mort se trouveroit vaincuë par les vôtres.

La conscience du Connétable lui reprochoit tous les actes de perfidie & d'infidelité qu'il avoit commis contre Louis XI. contre Edoüard son neveu, & contre le Duc de Bourgogne son ancien maître, & lui donnoit des inquietudes mortelles. La perte de la femme du Connétable qui étoit sœur de la Reine mere d'Edoüard IV. lui fut un coup funeste & si fâcheux, qu'il ne sçavoit où se refugier; tant de differentes pensées agiterent & troublerent son esprit, qu'il ne pouvoit se déterminer à aucun parti : enfin il se résolut de ceder S. Quentin au Duc de Bourgogne, afin de l'avoir pour apui, & il l'alla trouver prés de Nancy, dont il fut agréablement reçu ; ce Duc lui promit azile sur ses terres, car il étoit bien aise que sa proye vint tomber d'elle-même entre ses mains, & que celui qu'il vouloit sacrifier se presentât pour être en sa possession : mais Louis XI. aussi-

tôt qu'il eut appris qu'il avoit abandonné S. Quentin, s'en rendit maître, avant même que ses ennemis se missent en état de le défendre; & afin de détacher le Duc de Bourgogne du parti du Connétable, il lui proposa une tréve qui fut acceptée pour neuf ans; mais le Duc differa trois mois de la signer, à cause qu'il avoit promis à Edoüard IV. que de trois mois il ne traiteroit point avec le Roi de France : on peut dire que Louis XI. & le Duc de Bourgogne, qui depuis un tres-long-tems avoient été ennemis, & dont l'inimitié même avoit été entretenuë par les intrigues du Connétable, se reconcilierent pour un tems, afin de le perdre, & de partager entr'eux sa dépoüille : cette entrevûë fut encore suivie d'une autre avec le Duc de Bretagne. Aussi-tôt que le Connétable fut informé de la tréve faite entre Louis XI. & le Duc de Bourgogne, & de leur reconciliation, il lui envoya faire de sa part des soûmissions tres-respectueuses & des of-

1457. Louis XI. prend S. Quentin.

fres de ſervice extraordinaires ; &
1475. il promit même à ſa Majeſté, que ſi elle deſiroit encore lui faire l'honneur de l'employer, & de ſe ſervir de ſon miniſtere, il engageroit le Duc de Bourgogne à prendre les armes contre le Roi d'Angleterre, & à ſe joindre avec elle pour lui faire la guerre. Louis XI. qui connoiſſoit que c'étoit un dernier effet que le deſepoir avoit fait faire au Connétable, refuſa ſes propoſitions & ſes offres, & témoigna qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à faire la guerre à un Souverain avec lequel il venoit de conclure la paix ; mais que ſi le Connétable vouloit revenir à la Cour pour l'aider de ſes conſeils, il lui feroit plaiſir ; qu'il avoit beſoin d'une tête comme la ſienne, pour débroüiller & développer les affaires de ſon Etat, ce qui étoit une équivoque : mais ce n'étoit pas l'avantage de ce Seigneur, car il ne voyoit plus lieu de ſe fier à Louis XI. aprés l'avoir trahi, dont ce Roi étoit fort informé.

Cependant ſa Majeſté demanda

au Duc de Bourgogne la tête du Comte S. Pol avec de grandes instances, & elle lui envoya témoigner que si suivant leur traité il ne lui remettoit pas en sa possession le Seigneur qu'il sçavoit être son ennemi & un traître, il romproit la tréve, & donneroit secours à la ville de Nancy, qu'il tenoit assiegée depuis un fort long-tems. Le Duc de Bourgogne auroit bien voulu se rendre maître de cette ville, avant que de se déterminer, parce qu'il esperoit que de là il meneroit ses troupes victorieuses devant S. Quentin pour la retirer des mains de Louis XI. que le Connétable fourniroit de Ham & de Bouchaim les vivres necessaires pour faire subsister son armée, & qu'il repandroit ses trésors, afin de demeurer toûjours proprietaire des belles & grandes terres qu'il avoit en Flandre ; mais il fut pressé si vigoureusement par Bouchage, que Louis XI. avoit envoyé vers lui, qu'il se vit forcé de donner ordre au Seigneur d'Aymeries: qui avoit le Connétable en sa gar- 1475.

de, de le remettre entre les mains
1475. de ceux qui le viendroient demander au nom de ſa Majeſté Tres-Chrétienne. Hugons Chancelier de Bourgogne & Imbercourt qui devoient conduire le Comte de S. Pol juſques à Peronne, pour le livrer au batârd de Bourbon l'ennemi juré du Connétable, s'acquitterent de leur commiſſion avec tant de promptitude & de diligence, que le Duc de Bourgogne fut fâché d'avoir donné cet ordre, mais il n'étoit plus tems. On mena le Comte de S. Pol à Paris, & on le mit à la baſtille, pour lui faire ſon procés; il fut interrogé, & on entendit des témoins contre lui: enſuite aprés avoir été convaincu du crime de leze-Majeſté, il fut condamné par le Parlement d'être décapité. Le Chancelier qui préſidoit au jugement de ce procés, avant que de prononcer ſon Arreſt de mort, lui dit: *Monſieur de Saint Pol, ſi juſques à preſent vous avez paſſé pour le plus ſage & pour le plus brave Chevalier de ce Royaume, & ſi vous vous*

êtes montré tel, vous avez maintenant beſoin de vertu & de courage plus que jamais, ôtez de vôtre col cet ordre du Roi que vous en avez reçu. Ce que le Connétable fit, & aprés avoir baiſé ſon collier, il le donna au Chancelier, qui enſuite lui prononça ſa condamnation de mort. Ce jugement étonna fort ce Seigneur, car il croyoit que l'alliance qu'il avoit avec le Roi & avec Edoüard IV. devoit le ſauver; mais étant un peu revenu à lui, il s'écria: *Ha! Dieu ſoit loüé voilà un funeſte & rigoureux jugement; je vous ſuplie Seigneur de me donner aſſez de conſtance & de force pour le ſupporter, & aſſez de lumiere pour vous bien connoître.* Le Connétable marqua une grande fermeté d'ame en cette occaſion, & donna des témoignages d'une parfaite & entiere reſignation à la mort, ſon corps fut donné aux Cordeliers, qui l'emporterent pour l'enterrer. 1475. Mort du Cõnétable S. Pol.

Les crimes dont le Connétable fut prévenu étoient, premierement qu'il avoit entretenu toûjours la

guerre entre le Roi & le Duc de
1475. Bourgogne ; & il lui avoit promis que les troupes qu'il commanderoit ne feroient jamais tous leurs efforts contre lui : ſecondement il fut convaincu qu'il avoit détourné Monſieur frere du Roi de faire le mariage avec l'Infante de Caſtille; & que pour l'engager dans le parti du Duc de Bourgogne, il lui avoit promis de lui faire épouſer la fille de ce Duc ; on lui fit un crime d'avoir traité d'égal avec ſon Souverain, & d'avoir prés de Compiegne fait faire une barriere entre le Roi & lui, afin d'être en ſeureté, ne ſe fiant pas à la parole de ſa Majeſté. On prouva que le Connétable avoit écrit au Duc de Bourgogne qu'il trouveroit bien les moyens de ſe ſaiſir de Louis XI. de la Reine & du Dauphin. L'on obſerve que la fonction de Connétable demeura quarante ans ſans être remplie ; car ſa puiſſance eſt de ſi grande étenduë, & ſa dignité eſt ſi éclatante, que ſi un ambitieux en eſt revêtu, il eſt capable de faire marcher ſon autorité d'un

pas égal avec celle du Roi ; & en effet le pouvoir de la Charge de Connétable s'étend plus à commander aux grands Seigneurs qu'aux petits Officiers : ce fut la raiſon pour laquelle Bertrand du Gueſclin refuſoit la dignité de Connétable, parce que n'étant que ſimple Chevalier, il craignoit qu'elle ne lui attirât la haine & la jalouſie des Grands du Royaume. 1475.

Auſſi-tôt que le Comte de S. Pol fut mort, Louis XI. rendit au Duc de Bourgogne, comme il lui avoit promis, les villes de S. Quentin, Ham & Bouchaim avec tous les meubles du Connétable ; à l'égard des immeubles ils furent donnez à François de Bourbon Comte de Vendôme ſon gendre, qui avoit épouſé Marie de Luxembourg ſa fille. Louis XI. eut beaucoup de joie de la mort de ce Seigneur mais il n'en reçut pas beaucoup de reputation ni d'eſtime dans le public. On reprochoit à ce Souverain d'avoir marchandé ſa tête avec ſon ennemi, & de s'être re-

1475. concilié avec le Duc de Bourgogne dans le deſſein de perdre le Connétable, qui lui avoit rendu de grands ſervices, & qui avoit l'honneur d'être ſon allié : mais d'un autre côté il faut convenir que plus le Roi l'avoit élevé en dignité, & plus il étoit coupable de l'avoir trahi. C'eſt une leçon aux Grands de s'attacher étroitement & inviolablement au ſervice & aux interêts de leurs Souverains, & de ne s'en éloigner jamais pour quelque cauſe & pour quelque conſideration que ce ſoit.

Mort du Duc de Bourgogne au ſecõd ſiege de Nancy.

Le Duc de Bourgogne ſe rendit maître de Nancy la plus forte Place qui reſtoit au Duc de Lorraine; mais enſuite ce Duc la reprit ſur ſon ennemi, ce qui l'obligea d'y remettre le ſiege, où il ne fut pas heureux, ayant été tué dans un grand combat qui ſe donna. Les Bourguinons & les Flamands qui éviterent le tranchant de l'épée de leurs ennemis, ſe noyerent dans la Moſelle. Campobaſſe qui ayant quitté infidellement le parti du Duc de Bourgogne, s'étoit rangé duc ôté

du Duc de Lorraine, fut tres-funeſte aux Bourguignons, parce qu'il en fit avec les ſiens un grand carnage : c'étoit un Italien qui s'étoit voulu vanger du Bourguignon, parce qu'un jour il en avoit reçu de mauvaiſes paroles, en lui demandant ſes appointemens, & les montres de ſes ſoldats avec trop d'importunité. On dit que Campobaſſe étant animé contre le Duc de Bourgogne, pour en avoir reçu un ſoufflet, s'offrit à Louis XI. de le tuer en un jour de combat, ou lors qu'il iroit faire la ronde de ſon camp, mais Louis XI. bien loin de vouloir écouter cette propoſition, & de ſe défaire de ſon ennemi par cette voie, en avertit le Duc de Bourgogne, qui ne le voulut pas croire, & qui ſe perſuada que c'étoit un artifice dont ce Roi ſe ſervoit pour l'éprouver, & pour éloigner un Capitaine qu'il croyoit lui être neceſſaire. Le Duc de Lorraine aprés avoir fait enlever le corps du Duc de Bourgogne d'entre les morts, le fit mettre dans un lit de parade, 1475.

où il lui alla rendre ſes derniers
1475. devoirs, oubliant qu'il étoit mort les armes à la main contre lui, & ayant compaſſion de l'état où il le voyoit : chacun convient que Charles Duc de Bourgogne étoit un grand Prince, que ſon courage & ſes belles actions lui avoient acquis beaucoup de gloire, & l'avoient fait redouter de ſes ennemis : on lui fit une Epitaphe en Vers Latins, qui contenoit en abregé ſa vie, qui décrivoit ſes plus importantes expéditions, & qui faiſoit quelques reflexions ſur l'inſtabilité des choſes du monde; j'ai tiré ceux qui m'ont paru les plus dignes de la curioſité.

Carolus hoc buſto Burgundæ gloria gentis
Conditur, Europæ qui fuit ante timor.
Hoſtibus expulſis Eduardum in regna locavit
Anglica, primævo reſtituens ſolio.
O tibi, qui terras quæſiſti, Carole, cœlum
Det Deus, & ſpretas antea pacis opes.

Discite terrenis quid sit confidere rebus
Hic toties victor, denique victus adest.

1475.

C'est-à-dire, Charles qui étoit la gloire de la Nation Bourguignone, & qui étoit auparavant la terreur de l'Europe, est enfermé dans ce tombeau : aprés avoir chassé & défait ses ennemis, il fit recouvrer à Edoüard le Sceptre Anglois, & le rétablit sur le Trône de ses ayeuls. O Charles qui avez desiré avec tant de passion les biens de la terre, je souhaite que Dieu vous donne le Ciel & les richesses de la paix que vous aviez mépriſées auparavant. Mortels apprenez le danger qu'il y a de se trop fier aux choses du monde ; celui qui étoit autrefois victorieux & triomphant de ses ennemis, est à present vaincu & abbatu.

Sa mort prédite le même jour à Louis XI. étant à Tours,

La mort de ce Duc fut prédite & annoncée à Louis XI. par Angelo Catto le même jour de la bataille, en lui donnant à baiser la paix dans l'Egliſe de S. Martin de Tours. *Consummatum est*, lui dit-

1475. il, le Duc de Bourgogne vient d'être tué : cette nouvelle donna tant de joie au Roi, qu'il promit de faire faire un treillis d'argent au tour de la Chasse de S. Martin, qui n'étoit alors que de fer. Angelo Catto avoit autrefois été au service du Duc de Bourgogne, & ensuite il se retira à la Cour du Roi, qui le fit Archevêque de Vienne en Dauphiné. Le Duc de Bourgogne étoit un Prince fort courageux, mais il étoit trop ambitieux ; & depuis la bataille de Montlehery il s'estimoit le plus grand Capitaine de son tems. Nous lisons dans un Historien qu'un Gouverneur de Zelande aimoit éperduement une Dame qui passoit pour une des plus belles femmes de son tems ; & voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir d'elle par caresses, par prieres, ni par presens, il fit mettre son mari en prison. Cette Dame pour procurer la liberté à son époux, alla trouver le Gouverneur, qui usant du pouvoir qu'il avoit, obtint de cette Dame ce que son cœur jusques alors lui avoit refu-

sé ; mais au lieu de donner la liberté à son mari, comme il s'étoit engagé envers elle, il lui fit trancher la tête, ce qui irrita tellement cette Dame, qu'elle alla trouver le Duc de Bourgogne, & lui demanda justice de la mort cruelle de son mari : le Gouverneur fut cité, & n'ayant pu desavoüer son crime, il se jetta aux genoux du Duc, & le suplia de lui pardonner, offrant d'épouser la Dame pour reparer l'injure & l'outrage qu'il lui avoit fait ; mais cette Dame étoit si irritée & si animée contre le Gouverneur, qu'elle eut peine à y consentir, neanmoins elle y donna les mains. Comme le Duc avoit témoigné que si elle vouloit accepter ces offres, il falloit mettre dans le contrat, que son mari venant à mourir avant elle, tous ses biens lui appartiendroient : cependant le Duc demanda à la Dame si elle étoit contente ; & comme elle eut répondu qu'Ouy, il lui témoigna qu'il ne l'étoit pas : en effet aprés le mariage conclu & consommé, 1475.

il ordonna que l'on fît trancher
1475. la tête à ce Gouverneur ; mais cette Dame fut ſi touchée de cet accident, qu'elle mourut quelque tems aprés, regrettant d'avoir été la cauſe innocente de la mort de deux maris.

Le Duc de Bourgogne fait la guerre aux Suiſſes.

Avant que ce Duc eût formé le deſſein de remettre le ſiege devant Nancy, il avoit pris les armes contre les Suiſſes, parce qu'ils avoient donné ſecours au Comte de Ferrete ; & auſſi pour apuyer le Comte de Romont contre ces peuples, qui avoient pris les armes contre lui, parce qu'il avoit pris un chariot chargé de peaux de moutons appartenant à quelques Suiſſes, en paſſant ſur ſes terres : c'étoit un leger ſujet de guerre, neanmoins il eut de fâcheuſes ſuites ; car le Duc de Bourgogne entra dans la Suiſſe, où il s'empara d'abord de Lauſane ; & enſuite il mit le ſiege devant Grantſon, & aprés s'en être rendu maître, il fit pendre deux cent Suiſſes qui étoient dedans. Cette cruauté anima tellement ces peuples, qu'ils

réſolurent d'en tirer vangeance; & aprés avoir levé une puiſſante armée, ils allerent trouver le Duc de Bourgogne prés de Neufchâtel, où il étoit tres-bien retranché: chacun conſeilloit à ce Duc de ne point ſortir de ce lieu, & de laiſſer avancer ſes ennemis : mais comme il ſe confioit beaucoup ſur ſes propres forces, il alla au devant d'eux, & il fut défait & obligé de ſe retirer à Joigné. Je paſſe ſous ſilence les autres victoires que les Suiſſes remporterent ſur ce Duc : ſa défaite au ſiege de Morat avec beaucoup plus de perte que proche de Neufchâtel, puiſqu'elle fut de plus de dix-huit mille hommes. Ces peuples en reconnoiſſance du ſecours que le Duc de Lorraine leur avoit donné, le rétablirent dans ſes Etats, & lui fournirent à leur tour des troupes avec leſquelles ce Duc eut tout l'avantage ſur le Duc de Bourgogne au ſiege de Nancy, comme nous avons vû, & qui empêcherent qu'il ne reprît cette Place. Ce fut en ce tems-là que Galeas Sforce Duc

1475.

de Milan se repentit d'avoir fai
1475. un accord avec le duc de Bourgo-
gne, parce qu'il croyoit ses affai
res si desesperées qu'il craignit qu'i
en pourroit lui-même sentir de fâ
cheux & funestes efforts. Il envoya
à Louis un Bourgeois de Milan
qui lui representa la douleur qu
son maître avoit d'avoir traité ave
le duc de Bourgogne, & qu'il étoi
prêt de la reparer, de la manier
que le Roi souhaitteroit. Cet envoï
crut que sa legation ne produiroi
aucun effet, parce que Louis X
avoit trop de sujet d'être mécon
tent du duc de Milan, d'avoir os
faire une ligue offensive & défen
sive avec le duc de Bourgogne
sans en excepter la France; & mê
me on croyoit que le Roi accepte
roit cette occasion, pour aider l
duc d'Orleans qui avoit déja qua
torze ans, à recouvrer le Milanez
que le pere de Sforce avoit usurp
sur son ayeul: cependant sa Majest
donna toute satisfaction à Galea
& renouvella alliance avec lui au
mêmes conditions qu'elle avo
auparavant été concluë.

A

Au mois de Janvier on publia à son de trompe aux carrefours de Paris des lettres patentes en forme d'Edit, portant que comme le Pape & le College des Cardinaux étoient obligez de consentir qu'il se tint un concile general ou assemblée de l'Eglise universelle toutes les fois qu'ils en seroient requis par les Rois de France, afin de pourvoir aux besoins & aux necessitez de l'Eglise; sa Majesté T. C. connoissant que les Infidelles s'efforçoient tous les jours d'usurper sur la Chrétienté, ordonnoit que faute par le Pape Sixte IV. de convoquer un Concile universel, elle enjoignit à tous les Evêques de son Royaume, de se preparer incessamment pour en faire un National, afin d'empêcher les entrepriſes de la Cour de Rome sur les libertez de l'Eglise Gallicane: en consequence de cette Déclaration il fut tenu un Concile national à Lyon, mais ce fut avec peu de succés & peu d'avantage pour l'Eglise de France.

AN. 1476.

Concile National tenu à Lyon.

La nouvelle de la mort du Duc

de Bourgogne étant portée en Picardie, les troupes du Roy trouverent beaucoup de facilité à se saisir de plusieurs villes ; & Abbeville, Ham, S. Quentin, Peronne, Mondidier, Montreuil, Roye & Boulogne ouvrirent leurs portes & se rendirent. Philippe de Crevecœur Seigneur de Cordes contribua beaucoup à cette reduction : il y fut engagé par son frere, qui avoit des Terres & Seigneuries en deça de la riviere de Somme, enclavées dans celles de sa Majesté, & relevantes d'elle ; & quoique ce Seigneur eût été jusques alors dans les interêts de la Maison de Bourgogne, il s'attacha toûjours depuis ce temps-là à la personne de Louis XI. & lui rendit de tres-bons offices : il engagea Marie Comtesse de Flandres, que l'on appelloit alors Demoiselle de Flandres, d'abandonner au Roi la Cité d'Arras ; mais comme la ville refusa de se soumettre, le Seigneur de Cordes y mit le siege pour sa Majesté, & s'en rendit maître : on ne peut exprimer les piquantes railleries que

A N. 1477.

Reduction des villes de Picardie.

Bons services du Seigneur de Cordes, il prend Arras.

les habitans firent de Louis XI. & l'opiniâtreté qu'ils marquerent pour ne ſe point ſoumettre à ſon obeïſſance : ce fut la raiſon pour laquelle le Roi ayant repris Arras, aprés s'étre enſuite revolté, en chaſſa tous les habitans, & y établit une Colonie de naturels François. Cambray ſuivit bien tôt l'exemple d'Arras. Les troupes du Roy prirent auſſi le Queſnoy & Bouchain, dont le ſiege fut tres-funeſte aux François, parce qu'ils y perdirent Tanneguy du Châtel brave Seigneur, & qui fut fort regretté du Roy. Tournay fut ſurpris par l'adreſſe d'Olivier le Dain barbier de ſa Majeſté, qui ſe faiſoit nommer Comte de Meulan : d'un autre côté Jean de Châlon Prince d'Orange, & Georges de la Trimoüille Seigneur de Craon Lieutenans Generaux des armées de ſa Majeſté ſe ſaiſirent du Duché & du Comté de Bourgogne.

1477. Reduction de Cambray & de Tournay.

Il y avoit eu quelques démêlez entre Louis XI. & René d'Anjou Roi de Sicile, parce que ſa Majeſté s'étoit ſaiſie des Châteaux d'An-

gers & de Bar, ſans aucun droit
1477. que celui que donne la loi du plus fort, aprés qu'il connut que le Duc de Calabre fils unique de René d'Anjou, & le Duc Nicolas fils unique du Duc de Calabre étoient morts ſans enfans : cet acte d'hoſtilité fâcha tellement René Roi de Sicile, qu'il ſe réſolut pour s'en vanger, de ſe ranger du parti du Duc de Bourgogne, & de faire paſſer ſa ſucceſſion entre ſes mains, au préjudice de Louis XI. Ce Prince informé de ce deſſein, leva des troupes pour les faire paſſer en Provence, ſous pretexte de ſe ſaiſir du Comté d'Avignon, & punir les inſolences des Legats du Pape Sixte IV. qui faiſoient tous les jours de nouvelles entrepriſes qui donnoient atteinte aux libertez de l'Egliſe Gallicane. Coſſa favori du Roi de Sicile, perſuada à ſon maître d'abandonner le parti du Duc de Bourgogne, parce qu'il avoit deſſein de ſe rendre maître de la Provence, avant que René d'Anjou mourût, & que Louis XI. qui ne ſeroit pas fâché de ſe vanger,

auroit bien de la joye de le voir dépoſſeder de cette belle & riche Province, avant la fin de ſes jours: ce diſcours fit impreſſion ſur l'eſprit de ce vieillard, qui étoit craintif de ſon naturel, & y conſentit que Coſſa fît ſçavoir à Louis XI. que s'il vouloit que la Provence ne lui échapât point de ſes mains, il devoit rendre à René d'Anjou ſon maître les Châteaux d'Angers & de Bar : ſa Majeſté T. C. y conſentit, pourveu que la choſe s'executât dans une entreveuë des deux Rois. René d'Anjou vint trouver le Roy à Lyon, & lui ceda ſon Comté de Provence, pour être réüni à la Couronne aprés ſa mort, à condition que ſa Majeſté payeroit cinquante mille écus d'or pour la rançon de Marguerite d'Anjou ſa fille qui étoit priſonniere en Angleterre il y avoit long-temps. La reconciliation de René d'Anjou fut ſuivie de celle de la Ducheſſe de Savoye ſœur de Louis XI qui étoit dans le parti du Duc de Bourgogne avant le mauvais état de ſes affaires. On dit que cette Ducheſſe

1477.

René d'Anjou cede à Louis XI. ſon Comté de Provence.

esperoit marier son fils avec la fille
1477. de ce Duc. Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, alla trouver Jacques d'Armagnac Duc de Nemours dans son Château de Carlat en Auvergne, qui le receut fort bien, sur la parole qu'il eut de lui, que Louis XI. lui pardonnoit : mais aussi-tôt que Pierre de Bourbon fut maître du Château, il fit prisonnier le Duc de Nemours, & le mena au Roy, qui l'envoya à Lyon dans le Château de Pierre-encise, & ensuite il fut conduit à Paris. Le Parlement lui fit son procés ; & aprés que ce Seigneur eut confessé des crimes épouvantables, & qui regardoient même la personne de sa Majesté & celle du Dauphin, il fut condamné d'avoir la tête tranchée ; ce qui fut executé le 24. d'Aoust. Quelques Officiers du Parlement refuserent d'assister à ce procés, parce qu'ils se faisoient un scrupule de condamner ce Seigneur, qui s'étoit volontairement rendu à Pierre de Bourbon, sur la parole qu'il lui avoit donnée, que Louis XI. lui accorderoit le pardon

Jacques d'Armagnac décapité.

de tous ſes crimes. Philippe de Commines en effet dit que le Roi, avant que de mourir, témoigna de la douleur de la mort du Duc de Nemours. 1477.

Alfonſe Roi de Portugal, voyant ſes affaires en un fâcheux état, vint en France pour demander encore du ſecours ; mais Louis XI. ne lui en donna que de paroles, les promeſſes de ſa Majeſté n'ayant point été ſuivies d'effets : le peu de ſuccés que le premier ſecours donné à Alfonſe avoit eu, fut peut-être cauſe que le Roi ne put ſe reſoudre de lui en envoyer davantage. Le ſujet de la querelle d'Alfonſe eſt aſſez curieux à ſçavoir, & merite place dans cette Hiſtoire. Henry de Caſtille avoit laiſſé deux Infantes, Iſabelle ſa ſœur, & Jeanne ſa fille; le Royaume de Caſtille ſe diviſa, & ſe partagea pour ces deux Princeſſes ; les uns ſoûtenant l'interêt d'Iſabelle, & les autres appuyant le parti de Jeanne. Ferdinand Infant d'Arragon avoit épouſé Iſabelle, & Alfonſe s'étoit marié à Jeanne, quoique ſa niéce ; & cette alliance l'engagea à défendre & à mainte-

Alfonſe de Portugal vient en France.

nir les droits de ſon épouſe contre
1477. Ferdinand. Les armes d'Alfonſe furent heureuſes au commencement, elles étoient ſecondées & favoriſées des troupes de France; mais enſuite la fortune changea, elle ſe declara pour Ferdinand; & Alfonſe ayant été entierement défait dans une bataille conſiderable, où toute ſon armée fut taillée en pieces, il perdit alors les eſperances de conſerver la Caſtille; & comme ce Prince avoit éprouvé & ſenti les effets de la bienveillance de Louis XI. il vint encore pour le ſolliciter, mais ce fut inutilement, comme nous venons de dire.

Le Duc de Bourgogne n'ayant laiſſé en mourant que Marie de Flandres ſa fille & ſon heritiere, l'on agita dans le Conſeil du Roy ſi ſa Majeſté devoit marier le Dauphin avec cette Princeſſe : les uns ſoûtenoient & avec raiſon que c'étoit la meilleure affaire & la plus avantageuſe pour ce Royaume, que de conclure ce mariage, parce qu'il ſe délivroit d'un puiſſant ennemi, qui ſeroit celui qui épouſeroit Ma-

rie de Flandre ; & en faiſant cette alliance le Roi étendoit les bornes de ſon Royaume dans les Païs-bas: les autres qui ſoûtenoient le contraire, diſoient qu'il falloit conſiderer l'âge des parties qui n'étoit pas pareil, le Dauphin étant plus jeune de quinze-ans que la Comteſſe de Flandre. Les Flamands ſouhaittoient ce mariage avec empreſſement, & repreſentoient au Roi la neceſſité qu'ils avoient d'avoir un maître, & qu'elle ne leur permettoit pas de differer & d'attendre que le Dauphin fût en état de conſommer le mariage ; mais qu'il falloit toujours les marier, & que Marie de Flandres attendroit que ſon époux eût l'âge pour conſommer le mariage. Il n'y eut point de propoſitions avantageuſes que ces peuples ne fiſſent à Louis XI. & cõme ils ſe perſuadoiẽt que ce Prince ne differoit ce mariage, qu'afin de retirer par avance les villes & les Provinces de la Maiſon de Bourgogne, qu'il prétendoit devoir être réünies à la Monarchie Françoiſe, en cas qu'il n'y eût point de mâle

1477. Raiſons touchant le mariage du Dauphin avec la Comteſſe de Flandre

en cette Maiſon, comme le Duché
1477. de Bourgogne, les Comtez d'Artois, de Charolois, de Mâcon, d'Auxerre, de Bar ſur Seine, les villes ſur la riviere de Somme, & celles de Liſle, Doüai & Orchies, afin que l'on ne pût prétendre ni opoſer que ces Villes & Provinces euſſent été renduës en conſideration du mariage de Marie de Flandre avec le Dauphin; ces peuples témoignerent à Louis XI. qu'ils feroient enſorte qu'il auroit ſatisfaction à cet égard: cependant ce Prince laiſſa échaper cette occaſion; & ceux qui juſtifient ſa conduite, diſent qu'il craignoit que les Bourguignons, qui en ce temps-là étoient fort portez à la revolte, ayant ſocieté & communication frequente avec les Frãçois, ne leur inſpiraſſent un air & un eſprit de liberté & des ſentimens de rebellion contre leur Roi; joint auſſi que Sa Majeſté prétendoit réünir le Duché de Bourgogne à la Couronne par deux moyens, le premier par felonie, l'autre par le droit des Fiefs, qui ne permet pas que les femelles y ſuccedent.

Plusieurs Princes ambitionnoient & recherchoient l'alliance de Marie Comtesse de Flandres ; mais Maximilien Archiduc d'Autriche l'emporta sur ses rivaux, & il épousa cette Princesse dans la ville de Gand : c'est ce mariage qui a apporté à la Maison d'Autriche les Pays-Bas, & qui fit naître guerre entre Louis XI. & Maximilien, quelques soins qu'Edoüard IV prît de détourner ce coup, & de dissuader le Roi de prendre les armes contre son neveu, à cause de l'Infante. Louis XI. avoit envoié vers les Gantois Olivier le Dain avec une lettre de créance, sous pretexte de traiter le mariage du Dauphin avec la Comtesse de Flandre, mais c'étoit seulement pour engager ces peuples dans ses interêts. Cette Ambassade n'eut point de succés, soit parce que l'on n'eut aucune consideration pour Olivier le Dain, dont on connoissoit la naissance basse & son peu de merite, soit même parce qu'on l'obligea de produire une lettre écrite par la Comtesse de Flandres à Louis XI.

An. 1478. Maximilien épouse la Cõtesse de Flandre

Ambassade inutile de Dain à Gand.

& ſouſcrite par la doüairiere de
1478. Bourgogne ſa belle-mere, par le Seigneur de Raveſtein, par le Chancelier & par le Siegneur d'Imbercourt, dãs laquelle lettre il étoit porté que le Roi ne devoit point s'adreſſer à d'autres perſonnes qu'à eux, pour regler les affaires de Flandres & de Gand; ce qui offenſoit fort les Gantois, qui prétendoient avoir droit de ſe gouverner eux-mêmes, & qui ſe croyoient affranchis de toute ſouveraine domination: & l'on peut dire que les eſprits des Flamands étoient ſi irritez contre Olivier le Dain, qu'ils l'auroient noyé, ſi par une prompte retraite il n'eût évité le danger où il étoit. Ces peuples députerent vers Louis XI. pour le prier de détourner ſes armes de l'Artois & de la Bourgogne, & ils demanderent qu'il plût à ſa Majeſté leur indiquer un jour, pour regler avec elle dans une Conference ce qui regardoit leurs interêts particuliers; mais le Roi ne voulut point écouter ces demandes, & il trouva les moiens de diviſer

ces peuples entr'eux. Cependant les Gantois tirerent de prison Adolfe Duc de Gueldres, & l'ayant mis à la tête de leurs troupes, ils assiegerent Tournai, dont Louis XI. venoit de se rendre maître; mais ce siege leur fut fatal, car les assiegez les défirent dans une sortie. Adolfe y fut tué, & sa mort rendit les projets des Flamands inutiles, & fit évanouïr leurs esperances. 1478.

Les Gantois défaits devant Tournai.

Durant que toutes ces choses se passoient, il se faisoit de cruelles guerres entre les Arragonnois & les Portugais. Henri IV. Roi de Castille avoit une fille capable & en droit de lui succeder : cependant l'Infante Isabelle sa sœur âgée de trente-deux ans, non-mariée & agitée de la passion de regner, traversa l'Infante Jeanne sa niéce dans la possession de sa Couronne : son pretexte étoit qu'elle vouloit reformer les abus qui s'étoient glissez dans le Royaume de Castille, tant pour ce qui regardoit le culte de la Religion, que le Gouvernement de l'Etat; & el-

le s'étoit proposé de chasser les
1478. Mores d'Espagne ; & quoique cette Princesse fût exclue de la Couronne de Castille par sa niéce & par l'infant Alfonse son second frere, elle ne changea pas neanmoins de pensée ; & pour executer ce dessein, Pachico & Fonseque surportant impatiemment la trop grande élevation de Bertrand de la Cueva favori du Roi de Castille, entreprirent de détrôner ce Prince, & de mettre l'Infante Isabelle à sa place : leurs intrigues furent conduites avec tant d'adresse & de bonheur, qu'ils engagerent dans leur parti toute la Noblesse du Roiaume & les Gouverneurs des Provinces. Alfonse frere puîné du Roi de Castille & de l'Infante Isabelle, bien qu'il n'eût que quinze ans, se mit à la tête de la faction ; & parce que les rebelles n'avoient pas intention qu'il les gouvernât en qualité de Souverain & de Roi, il les força à consentir qu'il leur commandât en qualité de Generalissime de leurs troupes ; mais sa mort qui arriva bientôt

Guerre au sujet de la Castille.

aprés, rompit ſes deſſeins ambitieux, & donna plus de facilité à 1475.
l'Infante Iſabelle de ſonger à profiter de la rebellion, & d'uſurper la Couronne de Caſtille. Cette Princeſſe ſe mit à la tête des Factieux, & afin de réüſſir elle fit publier un Manifeſte, qui portoit que le Roi de Caſtille ſon frere étoit impuiſſant, & que l'Infante Jeanne qui paſſoit pour ſa fille ne l'étoit pas, qu'elle étoit le fruit des amours criminels de la Reine de Caſtille avec Bertrand de la Cueva, & que le Roi ſon mari avoit proſtitué ſa femme à ſon favori, afin de l'exclure de la Couronne aprés ſa mort, & de faire monter ſur le Trône l'Infante Jeanne. Comme ce bruit étoit faux, il ne fut pas difficile au Roi & à la Reine de Caſtille de le faire connoître. Pacheco & Fonſeque qui s'étoient déclarez les chefs de la revolte & pluſieurs autres Seigneurs, ſe repentant de leur trahiſon, ſe rangerent du côté de leur Roi, & quitterent le parti de l'Infante Iſabelle; ce qui l'obligea d'avoir re-

1478. cours à la Reine d'Arragon ſa parente & ſa bonne amie, ce qu'elle accepta dans la veuë de mettre la Couronne de Caſtille ſur la tête de Ferdinand ſon fils, en lui faiſant épouſer l'Infante Iſabelle ; à quoi cette Princeſſe conſentit, quoi qu'elle fût beaucoup plus âgée que Ferdinand : durant ce temps-là le Roi de Caſtille mourut ; ce qui donna lieu à Ferdinand & à Iſabelle de ſe déclarer Rois de Caſtille. Le Roi de Portugal oncle de l'Infante Jeanne ſe mit en état de ſoûtenir ſa niéce ; mais le Roi d'Arragon étant mort auſſi, Ferdinand ſon fils amena tant de troupes de ce Roïaume-là en celui de Caſtille, que le Roi de Portugal jugeant qu'il ne pouvoit défendre & conſerver ſa niéce ſans un ſecours étranger, envoya à Louis XI. lui demander ſa protection, & lui offrit Jeanne l'Infante pour ſon Dauphin ; mais le Roi le remercia de ſes offres, & conſentit neanmoins que le ſieur d'Albret levât des troupes en France ſous les enſeignes de l'Infante Jeanne. Le ſejour

du Roi de Portugal en ce Royaume ruina les affaires de sa niéce, & les Castillans qui avoient la meilleure intention du monde pour elle, changerent de sentiment, quand il n'y eut plus de tête couronnée pour les commander : Ferdinand & Isabelle sçurent si bien profiter de cette favorable conjoncture, qu'ils gagnerent les uns par promesses, & intimiderent les autres par menaces ; & enfin aprés avoir remporté une considerable victoire dans l'Andalousie, ils contraignirent l'Infante Jeanne de se retirer en Portugal, où elle mourut sans monter sur le Trône de son pere, & sans être mariée. 1478.

Le prince d'Orange fit soulever la Bourgogne contre Louis XI.

Jean de Châlon Prince d'Orange, qui s'étoit rangé du côté de Louis XI. fit soulever en cette année contre lui la Bourgogne, parce que Craon, qui en étoit Gouverneur pour le Roi, y faisoit des exactions inouïes, & retenoit des Places qui appartenoient au Prince d'Orange. Ce Seigneur par ce moyen voulut se vanger du Roi, & lui faire connoître, que s'il avoit eu auparavant

1478. le pouvoir par ſon entremiſe de ſoûmêttre la BOURGOGNE à l'obeïſſance de ſa Majeſté, il avoit auſſi le credit de la faire revolter contre elle. Le ſoulevement de cette Province obligea Louis XI. d'y envoyer des troupes pour la ranger à ſon devoir. Craon mit le ſiege devant Dole, & il crut facilement s'en rendre maître, parce qu'outre qu'il n'y avoit qu'une foible garniſon, l'on faiſoit peu de garde dans les tranchées : cependant ſon entrepriſe ne réüſſit pas, & il perdit un grand nombre de ſes troupes dans une vigoureuſe ſortie que firent les aſſiegez. Cette diſgrace fut ſi ſenſible à Louis XI. qu'encore que Craon eût eu enſuite ſa revanche ſur ſes ennemis, il le rappella, & mit à ſa place Charles d'Amboiſe Seigneur de Chaumont, qui ſe conduiſit dans ſon Gouvernement avec plus de moderation & de retenuë que Craon, & même il fut plus heureux que lui, car il ne fut pas plûtôt arrivé en Bourgogne, qu'il ſe rendit maître du Château de Rochefort proche de

Siege de Dole ſans effet.

Dole ; & enſuite il prit d'aſſaut cette Ville qu'il abandonna au pillage & à la fureur des ſoldats. Les Verdunois s'étoient revoltez contre Louis XI. mais Charles d'Amboiſe força ces peuples à ſe ranger à leur devoir, en ſe rendant maître de leur ville par la force des armes : cet exploit intimida tellement les habitans de la ville de Beaune, qu'ils ſe ſoûmirent. 1478. Charles d'Amboiſe prend Dole.

Le Roi connoiſſant que les Suiſſes lui pouvoient être utiles pour lui donner du ſecours dans la guerre qu'il avoit declarée à Maximilien, rechercha leur alliance, à quoi ces peuples ſe porterent avec beaucoup de joye ; & non ſeulement il les attira à ſon ſervice, mais il fit encore une alliance tres-étroite avec eux. Sa Majeſté marqua tant d'eſtime & de conſideration pour les Suiſſes, que dans les lettres qu'il leur écrivit, il les appelloit *Meſſieurs des lignes*, & voulut avoir le titre de premier allié des ligues. Les Suiſſes fournirent des troupes à Louis XI. qui combattirent dans l'armée de Chaumont au ſiegede Dole. Premiere alliance des Suiſſes.

1478. Ambaſſade au Pape à l'occaſion des Florentins.

Cependant Sixte IV. faiſoit une cruelle guerre aux Florentins ; & comme Louis XI. ne pouvoit aſſiſter ces peuples de ſes armes, il voulut engager ce Pape à quitter ſon entrepriſe, en rétabliſſant la Pragmatique Sanction, & en abolissant les Annates : il fit aſſembler tous les Evêques du Royaume à Orleans, & envoya des Ambaſſadeurs à Sixte IV. pour l'obliger à lever l'Interdit de Florence. Guy d'arpajou Vicomte de Lautrec fut le chef de cette Ambaſſade, & il menaça le Pape que s'il ne levoit l'Interdit de Florence, & les cenſures ſpirituelles qu'il avoit fulminées contre les Florentins, la France ſe ſouſtrairoit de l'obeïſſance qu'elle devoit au S. Siege, & qu'elle en appelleroit au premier Concile General œcumenique.

La France avoit toûjours regardé les Florentins comme ſes alliez, & lors que leur ville fut ruinée par Totila Roi des Gots, elle fut rebâtie par Charlemagne, cherie & conſiderée par les Rois de France; le Roi avoit auſſi obligation à la

Maiſon de Medicis, qui s'étoit toûjours montrée fort affectionnée à ſon ſervice, & fort attachée à ſes interêts : il ne pouvoit oublier que Côme avoit engagé ſes citoyens à ne pas rompre avec ce Royaume, pour favoriſer les deſſeins des Papes, des Rois & des Ducs de Milan; & en conſideration de ſes ſervices ſignalez, ſa Majeſté avoit permis à Pierre ſon fils en 1465. de porter trois fleurs de lys d'or dans ſon Ecu. 1478.

Le Pape répondit avec beaucoup de moderation & de douceur aux menaces de cet Ambaſſadeur, & lui dit ſeulement qu'il auroit été à ſouhaitter, que ſa Majeſté ne ſe fût pas laiſſé ſurprendre par les plaintes mal fondées de Côme de Medicis, qu'il n'avoit agi en cette occaſion que par les ſages conſeils des Cardinaux, & aprés une ſerieuſe déliberation ; qu'il étoit perſuadé de la pieté & du reſpect de ſa Majeſté T. C. envers le S. Siege, & qu'imitant l'exemple de Charlemagne, il honnoroit l'Egliſe Romaine, afin que celle qui eſt la mere de la dignité Sacerdotale fût

aussi la maîtresse de la discipline
1478. Ecclesiastique : qu'encore que les Papes ne fussent obligez de rendre raison de leurs actions, qu'à Dieu, sa Sainteté avoit neanmoins ordonné à son Nonce en France, de rendre compte au Roi des motifs qui l'avoient obligé d'en user ainsi envers les Florentins ; que Laurent de Medicis avoit fait une injure extrême à l'Eglise, en faisant mourir indignement un Archevêque, sans l'avoir fait condamner dans les regles de la Justice. L'Archevêque de Pise en effet fut pendu, & le Cardinal de S.Georges fut arrêté prisonnier.

Quelques Historiens remarquent que les Ambassadeurs de France furent regardez à Rome comme les Anges & les messagers de la paix,& qu'ils ne s'emporterent point d'abord contre le Pape, comme plusieurs autres nous l'ont écrit ; mais qu'ils témoignerent avoir été envoyés pour marquer l'affection du Roi leur maître envers le S.Siege, son zele & sa pieté envers l'Eglise, & qu'il étoit dans l'Esprit de cher-

cher tous les moyens d'éteindre un feu de division, qui commençoit à s'allumer dans l'Italie, & qu'il n'y avoit pas de voie plus assurée, ni meilleure, pour s'opposer aux forces de l'ennemi du nom Chrêtien, qui vouloit porter ses armes contre l'Italie, que de réünir les enfans avec leur pere, & les Florentins avec le Pape. En effet les actes du Vatican portent ces termes : nous avons eu de la joie lorsque nous avons vû arriver à Rome les Orateurs ou Ambassadeurs du Roi T. C. Souverain & Monarque des François ; & nôtre joie s'est augmentée, lorsque nous avons appris qu'ils avoient été envoyez pour procurer la tranquillité & le repos à l'Italie : nous avons donné à ce pieux dessein tous les éloges & les loüanges dont nous sommes capables ; & nous nous sommes efforcez de faire connoître que nous ne cedions point en affection, & en pieté au grand Roi T. c. & que nous nous mettrons continuellement en état de répondre à ses bonnes & genereuses intentions. 1478.

1478. *Egimus pro meritis gratias, & pium magni Regis desiderium laudibus quibus potuimus, extulimus nec, vinci nos tanti boni affectu monstravimus.* Les Ambassadeurs de France s'érigerent en quelque maniere en arbitres & en Juges du different qui étoit entre le S.Siege & la Republique de Florence. Ils proposerent qu'il y auroit suspension d'armes & de censures, que le Cardinal de S. George seroit mis en liberté, que l'on ordonneroit des prieres pour ceux qui avoient été tuez durant les troubles de Florence, que les Florentins & Laurent de Medicis feroient des soûmissions au Pape, comme ils offroient eux-mêmes de le faire pour montrer le respect & la veneration qu'ils avoient pour le S.Siege. Ces propositions furent agreées du Sacré College, pour marquer la consideration qu'il avoit pour Louis XI. qui avoit promis aux Cardinaux de faire faire par les Venitiens & les Florentins, ce qui seroit juste & raisonnable.

Les Conquêtes de Charles-d'Amboise

boiſe obligerent Maximilien à lever des troupes pour ſe mettre en état d'en arrêter le cours : il aſſiegea Theroüanne; mais Anduier qui en étoit Gouverneur, la défendit avec une vigueur extrême, & bien que les troupes de Louis XI. fuſſent inferieures à celles des ennemis, elles marcherent droit à eux pour les combattre, & pour les forcer à lever le ſiege. Maximilien ſortit de ſes lignes, & alla au devant de Cordes Gouverneur de Picardie, qui commandoit les troupes du Roi : ce General François ſe mit à la tête de l'Infanterie, & donna à Torcy la conduite de la Cavalerie : ce Capitaine y fit des actions qui parurent extraordinaires, & bien qu'il ne ſe fût avancé qu'avec une partie des hommes d'armes François, il chargea neanmoins avec tant de furie les Cavaliers ennemis de l'aile droite qu'il les enfonça & les tailla en pieces. Des Cordes excité par cette bravoure, ſe mit à la tête du reſte de la Cavalerie, & attaqua l'aîle gauche de Maximilien : il l'ébranſla

A N. 1479.

Bataille de Guinegaſte

au premier choc, la fit plier, & la
1479. renverſa au ſecond. Ces deux grands avantages jetterent une telle frayeur dans le reſte des troupes ennemies, qu'elles commencerent à lâcher le pied & à fuïr. Torcy ſuivit les fuyards, & des Cordes auſſi ; ce qui fut une grande faute, & dont Maximilien profita, mais un peu tard, car la peur étoit ſi grande, que les Flamands eurent bien de la peine à ſe rejoindre, à reprendre courage, & à attaquer l'Infanterie Françoiſe, ſur laquelle ils eurent quelque avantage : & même l'on attribua tellement la victoire à Maximilien, que l'on dit que s'il fût retourné à Theroüanne, il s'en ſeroit rendu maître ; mais il s'amuſa à mettre le ſiege devant un Château nommé Malannoy, où il ſe trouva un Capitaine Gaſcon appellé le cadet Romanet qui ſe défendit avec une vigueur incroyable ; cependant au lieu que ſa bravoure & ſa vigoureuſe reſiſtance deuſſent engager Maximilien à lui donner quelque loüange, il le fit pendre à la porte de ce Châ-

teau, parce qu'il avoit osé résister à une armée commandée par un Archiduc. Chacun tombe d'accord que le champ de bataille à Guinegaſte demeura aux ennemis; mais ils perdirent neanmoins douze mille hommes, & les François n'en perdirent que ſix mille par la faute de des Cordes & de Torcy, qui s'attacherent trop à pourſuivre les fuyards. Louis XI. pour vanger le ſang du brave Romanet, fit ſur le champ pendre ving cinq Officiers ennemis des plus qualifiez qui avoient été faits priſonniers à la bataille de Guinegaſte. 1479.

Ce droit de repreſaîlles fut fâcheux, parce que de part & d'autre beaucoup de braves gens en ſouffrirent quelque tems : la tréve qui fut faite entre le Roi & l'Archiduc en arrêta le cours. On prétend que Louis XI. fut lēzé dans le traité qu'il fit avec lui, parce qu'il lui accorda la jouïſſance des villes du Queſnoy, Bouchain & Cambray, ſur l'eſperance qu'on lui donna de faire épouſer au Dauphin la fille de Marie Comteſſe de Flan-

dres, & qu'on lui donneroit en
1479. mariage l'Artois, les Villes de Doüay, Liſle, Orchie, S. Omer & pluſieurs autres.

Nous venons de parler de l'Ambaſſade de Guy d'Arpajou proche du Pape à l'occaſion des Florentins; mais nous n'avons point vû ce qui donna ſujet à Sixte IV. de fulminer des cenſures contre ces peuples : & pour le connoître il faut ſçavoir qu'un jour de feſte à Florence pendant la grande Meſſe les Pacy riches Marchands de cette Ville, ſupportant impatiemment l'autorité de Julien & de Laurent de Medicis, ſe jetterent ſur eux & tuerent Julien. Laurent ſe ſauva dans une Sacriſtie. Les aſſaſſins ſortirent en méme tems de l'Egliſe, en criant *Libertà popolo*, dans le deſſein d'exciter le peuple à la revolte; ils allerent même au Palais, où ſe rendoit la Juſtice, pour faire main-baſſe ſur tous les Magiſtrats & Officiers qui étoient partiſans des Medicis; mais le deſſein de ces ſeditieux ne réüſſit pas. Les Florentins ſe voyant délivrez de la fureur de

Seditiõ arrivée à Florence.

ces mutins, s'apliquerent à en faire une juſtice ſevere. Ceux qui furent pris furent ſur le champ condamnez d'être pendus, ce qui fut executé; & entre le auteurs de cette conjuration contre les Medicis, on fit priſonnier Raphaël Roüere Cardinal de ſaint George neveu du Pape, & Barthelemi Salviati Archevêque de Piſe. Sixte IV. fut ſi en colere de cette action, qu'il excommunia les Florentins, & anima Ferdinand Roi de Naples contre eux; ce qui les obligea d'avoir recours à Louis XI. qui leur promit ſa protection; il leur envoya Philippe de Commines avec ordre de prendre des troupes en paſſant à Milan, ce qu'il executa; & les Venitiens leur en envoyerent auſſi. Cependant les Florentins aprés avoir reçu quelque déſavantage, en ſe défendant contre Ferdinand & contre le Duc de Milan, qui étoient joints enſemble, s'accommoderent avec eux, ſans avoir compris le Pape dans ce traité; ce qui l'irrita, & les Venitiens auſſi, qui avoient donné quelque ſecours aux Floren- 1479.

tins. Louis XI. en témoigna du reſ-
1479. ſentiment à Sixte IV. parce que ſa Majeſté avoit accordé ſa protection aux Florentins. Ces peuples furent redevables de leur ſalut au Grand Seigneur, car en faiſant la guerre à Ferdinand, il les delivra de ſes attaques.

En ce tems là parut un Cordelier nommé Antoine Fradin, qui prêchoit dans Paris avec tant de ſuccés contre les vices & les débauches des hommes & des femmes, que l'on voïoit des converſions extraordinaires; les hommes ſe jettoient dans les Convents; & les femmes & les filles ſe retiroient, ou ſe mettoient dans des Monaſteres, pour y paſſer le reſte de leurs jours, & faiſoient des penitences qui excitoient l'admiration de tout le monde: mais comme ce Predicateur ſe fut acquis de la reputation, il ſe mêla de prêcher contre le Gouvernement, & de déclamer contre les Miniſtres, dont il blâmoit hardiment la conduite; cela obligea le Parlement d'y pourvoir, & il ordonna que pour éviter le ſcan-

dale que faiſoient ſes prédications, il ſortiroit du Royaume. L'Hiſtoire remarque que lorſque Fradin partit du Convent des Cordeliers, il ſe trouva un grand nombre de peuple aſſemblé, qui témoigna beaucoup de douleur de ſon départ. Les larmes que les uns & les autres répandoient abondamment, marquoient la perte qu'ils faiſoient d'un homme Apoſtolique, qu'ils croyoient ſeul capable de les conduire dans le chemin du ſalut. 1479.

L'action hardie des Medicis, effraya tellement Louis XI. qui étoit craintif de ſon naturel, qu'il ordonna que cent Gentilhommes, dont le Seigneur de la Chaſtre étoit le chef, ſeroient prépoſez pour le garder nuit & jour. Depuis ce tems-là le Roi ſe fit toûjours porter à côté de lui une pertuiſane par un Page avec ordre de ne laiſſer approcher perſonne ſans permiſſion. Louis commença délors à ſentir que ni ſon corps ni ſon eſprit n'étoient pas dans les mêmes diſpoſitions où ils avoient été juſques alors; & il lui arriva un accident AN. 1480.

1480. Accident fâcheux arrivé à Louis XI.

tres-fâcheux qui le surprit extrêmement. Dans le tems que ce Prince entendoit un jour la Messe à Chinon, il tomba dans une si grande foiblesse, qu'il devint en un moment perclus de tous ses membres, privé de l'usage de la langue & de l'ouïe ; mais il revint de cette défaillance, ses domestiques l'ayant approché d'une fenêtre par l'ordre de l'Archevêque de Vienne, qui sçavoit un peu de Medecine, & aussi pour contenter le Roi, qui par ses efforts & ses gestes marquoit vouloir prendre l'air. La parole lui revint un peu, mais il lui resta toûjours une grande difficulté de parler, & il en avoit presque une pareille pour entendre : on ne laissoit pas neanmoins de lui raporter les affaires, comme s'il eût toûjours eu la même facilité de s'expliquer, & d'écouter ce qu'on lui disoit. Cet accident acheva de rendre Louis XI. défiant, melancolique & de tres-fâcheuse humeur, qui lui dura jusqu'à la mort. Ce Prince faisoit nourrir Louis Duc d'Orleans dans la compagnie de deux ou trois

valets, afin qu'il fût dépourvu des connoissances & des lumieres qui pouvoient relever le courage & la vertu d'un Prince ; & même pour empêcher qu'il n'eût aucune lignée, il lui fit épouser par force Jeanne sa fille, qui étoit tres-malfaite & inhabile à mettre des enfans au monde. Quoique Louis XI. ne prît pas beaucoup de soin pour l'éducation du Dauphin ; il cependant il ne laissa pas d'être un Prince fort accompli. 1480.

La mort de René Duc d'Anjou Comte de Provence arriva cette année, aprés avoir vécu 78. années ; c'étoit un Prince tres-vertueux, & qui suporta avec beaucoup de patience & de courage tous les malheurs qui lui arriverent. Il aimoit l'Histoire, la Poësie & la Peinture ; il laissa pour heritier Charles Duc de Calabre Comte du Mans son neveu : ce Prince en mourant institua son heritier Louis XI. & ses successeurs ses heritiers. Mathieu n'est pas de ce sentiment, & croit que René n'a jamais donné en mourant son Comté de Provence à

Mort de René Duc d'Anjou.

ce Prince, & que ſon teſtament ne
1480. parle de lui en aucune maniere : & en effet Mezerai nous dit que Louis XI. aprés la mort de René, permit que Charles III. Comte du Maine ſe mît en poſſeſſion du Comté de Provence ; mais qu'il interpoſa ſon autorité envers les Provenceaux, pour le reconnoître en cette qualité : mais ſans diſputer ſur cette queſtion, il eſt certain que Charles d'Anjou Roi de Jeruſalem, à la perſuaſion de Palamedes de Fourbin Seigneur de Soliers, déclara ſon heritier Louis XI. Roi de France ſon couſin germain, fils de Marie d'Anjou ſœur de Charles d'Anjou Comte du Maine ſon pere, & aprés lui ſon fils aîné Charles VIII. Dauphin: *Et conſequenter omnes & quoſcumque ſucceſſores ſuos deſcendentes à Corona Franciæ*, & de même ſuite tous & chacuns ſes deſcendans & ſucceſſeurs à la Couronne de France, comme il eſt porté par le teſtament fait en ſa Maiſon Royale de Marſeille le 10. Decembre 1481. & parce que la Maiſon de Lorraine qui prétendoit à la ſucceſſion

de Provence, faisoit courir le bruit que ce testament étoit suposé ; Louis XI pour détromper les gens de cette imposture, fit entendre juridiquement des témoins & autres personnes qui avoient assisté à ce testament, qui déposerent & convinrent qu'il avoit été fait en faveur de sa Majesté T. C. 1480.

Louis XI. étant revenu en santé, fit un voyage en Normandie, où il vit mettre en bataille vingt mille hommes de pied & quinze cens hommes d'armes qu'il avoit levez afin de les entretenir toûjours, pour s'en servir quand il en auroit besoin ; mais ce Prince licentia bientôt ces nouvelles troupes, & s'en retourna à Tours. A N. 1481

Les Gantois marquerent l'estime singuliere & la grande consideration qu'ils avoient pour le merite & les bonnes qualitez de Charles Dauphin, puisque malgré Maximilien d'Autriche ils firent la paix avec Louis XI. & l'obligerent de donner sa fille Marguerite de Bourgogne âgée de trois ans au Dauphin de France âgé de treize ans,

& on lui assigna en dot le païs d'Artois, la Franche-Comté, l'Auxerrois, le Maconnois, Sens, & Bar sur Seine, à la charge de reversion à son frere Philippe, si elle mouroit sans enfans. La ceremonie des nopces fut faite à Amboise, & ensuite cette Princesse fut menée à Paris, où elle fut receuë avec des magnificences extraordinaires. Edoüard IV. eut un si grand regret de la paix faite entre Louis XI. & Maximilien, & du mariage de sa fille avec le Dauphin, qu'il en mourut quelque tems aprés; car il croyoit que Louis XI. lui tiendroit parole pour le mariage de sa fille avec le Dauphin. Quelques-uns crurent qu'Edoüard avoit été empoisonné par son frere Glocester, mais il n'y a pas d'apparence, car Edoüard en mourant le fit Regent de son Roïaume & tuteur de ses enfans. Le Duc de Glocester en usa si mal envers ses enfans, qu'il les fit mourir, & il fit publier par tout qu'Edoüard n'étoit pas legitime, & que sa mere l'avoit conçu en adultere;

A N. 1482. Mariage du Dauphin avec Marguerite de Bourgogne.

& il fit déclarer ſes niéces incapables & inhabiles à ſucceder à la Couronne d'Angleterre, comme étant filles d'un bâtard. Cette conduite déplut tellement à Louis XI. qu'il ne voulut point recevoir les Ambaſſadeurs que le Duc de Gloceſter lui envoya, & il refuſa de les voir. 1482.

Mort de Phœbus Roi de Navarre.

Le Roi fut fort affligé de la mort de François Phœbus Roi de Navarre, pour lequel il avoit une eſtime particuliere : on dit qu'il fut empoiſonné par une flute, dont il avoit joüé quelque tems. Ce pauvre Prince ſe ſentant attaqué de ce mortel poiſon, dit à ſa mere ces belles paroles de l'Evangile avec un viſage gay & ſans émotion : *Mon Royaume*, dit-il, *n'eſt pas de ce monde; que vôtre cœur, Madame, ne ſoit point troublé, ni ſaiſi d'aucune crainte, je m'en vais vers mon pere.*

Les maladies dont Louis XI. étoit continuellement attaqué, le jettoient dans des apprehenſions extrêmes, car il ne craignoit rien tant que la mort; & comme tout

1482. le chagrinoit, & qu'il se défioit de tous ceux qui l'approchoient, il se retira au Plessis lez-Tours, & fit faire de grandes cages de fer, dans lesquelles ce Prince faisoit mettre tous les grands Seigneurs qui lui déplaisoient & qu'il croyoit lui être suspects, & il faisoit attacher à leurs pieds de grosses boules de fer, que l'on appelloit les *Fillettes du Roi*. La défiance de ce Souverain fut si grande, que pour vivre dans une seureté entiere, il fit faire de belles tours au lieu où il étoit, & aprés les avoir fait fermer & entourer de bons & larges fossez & tres-profonds, il les fortifia de murailles tres-épaisses, garnies de grosses grilles & barreaux de fer à longues pointes. Ce Prince fit venir de Calabre un saint homme appellé François de Paule recommandable par sa pieté & haute vertu, & qui fut Instituteur de l'Ordre des Minimes, dans l'esperance qu'il avoit que les prieres que ce saint personnage feroit à Dieu, obtiendroient sa Santé. L'Histoire nous dit que Louis XI. honnoroit ce

Défiance de Louis XI.

saint personnage autant que s'il eût été le Pape, il se mettoit à genoux devant lui, afin qu'il lui prolongeât ses jours. Le Pape lui envoya le Corporal qui avoit servi à S. Pierre à la Messe, & plusieurs Reliques de Saints; le Grand Turc même lui en envoya, & on fit venir la sainte Ampoulle Rheims dans la pensée que toutes ces choses contribueroient à prolonger & augmenter la vie de ce Prince: mais enfin le 25. Aoust la maladie du Roi augmentant, & une tres-grande foiblesse l'ayant repris, son Medecin s'approcha de lui, en disant, *Sire, n'ayez plus d'esperance en ce saint Homme, il faut mourir, songez à vôtre conscience, il n'y a plus de remedes à vos maux:* ces paroles ne produisirent point dans l'ame de ce Prince l'effet que l'on avoit apprehendé; & quoiqu'il eût jusques alors marqué beaucoup de passion pour prolonger sa vie, & que rien ne l'effrayoit tant que le souvenir de la mort, cependant il se surmonta lui-même en cette occasion, & sa constance fut

1482.

AN. 1483.

1483. d'autant plus admirée, qu'il s'en étoit toûjours défié. Il ne ſongea plus qu'à bié mourir; & aprés avoir pourvu à ſa conſcience, il fit venir le Seigneur de Beaujeu ſon gendre, auquel il laiſſa la Regence du Royaume, & il lui donna des inſtructions differentes de celles qu'il avoit lui-même pratiquées durant ſon Regne. Il mourut le trentiéme Aouſt la ſoixante-uniéme année de ſon âge, & en la vingt-deuxiéme de ſon Regne, laiſſant Charles VIII. ſon fils & ſon ſucceſſeur. Quand Louis XI. fut averti qu'il falloit mourir, & qu'il n'y avoit plus d'eſperance, il r'appella ſa premiere vigueur, & il bannit toutes ſes foibleſſes & toutes les apprehenſions de la mort, lorſqu'il connut qu'elle étoit inévitable pour lui; il ordonna de ſa ſepulture, & par un eſprit de prophetie il prédit qu'il mourroit le Samedy pénultiéme jour du mois d'Aouſt, & que la ſainte Vierge lui avoit fait eſperer que ſa vie ne finiroit que ce jour-là. Son corps fut mis dans un tombeau de marbre, qu'il avoit fait élever pour

Mort de Louis XI.

lui dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Clery, & on dit qu'il s'y coucha étant en vie, pour connoître s'il rempliroit tout ce qu'il contenoit. 1483.
Ce Prince étoit ſçavant, éloquent, pieux & vaillant, fort diſſimulé, & ſi diſcret, qu'il diſoit ordinairement, *Qu'il brûleroit ſon chapeau, s'il ſçavoit les ſecrets de ſa tête.* Il étoit liberal, & quelquefois prodigue envers les ſiens: il étoit craintif de ſon naturel, long & tardif à entreprendre; mais il pourvoyoit ſi bien aux deſſeins qu'il avoit formez, que l'on voyoit rarement qu'ils ne réüſſiſſent pas: à ſa parole & à ſa contenance on remarquoit dans ce Prince quelque choſe de grand, & qui faiſoit connoître qu'il étoit de bon ſens & tres-experimenté dans les affaires. On ne peut aſſez loüer ſa preſence d'eſprit dans une fauſſe allarme qu'on lui donna devant la ville de Liege. Ce Prince ne fut point adonné aux femmes; & aprés que Dieu lui eut enlevé ſon fils Joachim né en 1459. il jura & promit qu'il ne verroit jamais

1483. d'autre Dame que la Reine, ce qu'il executa exactement. La memoire de Louis XI. étoit si heureuse & si extraordinaire, qu'il retenoit toutes choses, & connoissoit tout le monde, & en tout pays ; & Commine dit que ce Prince avoit une si grande étenduë de genie, qu'il étoit plus propre à commander & gouverner un monde, qu'à regir un Royaume. Il croyoit ne point passer l'âge de soixante ans, & disoit qu'aucun Roi de France ne les avoit encore passez, au moins depuis Charlemagne. Il aimoit la chasse, & entretenoit une legion de chiens & d'oiseaux de pryoc, de Veneurs, de Fauconniers & de Piqueurs ; & il étoit si jaloux de la chasse, qu'il la défendoit aux particuliers sur peine de la vie, & même aux Gentilshommes. Louis XI. croïoit trop facilement aux Astrologues, aux devins & aux tireurs d'horoscope. Il combla de ses faveurs un Juif de Valence nommé Manasses, Jean Colleman, & Angelo Cato qu'il fit Archevêque de Vienne, tous faisant profession de

Caractere de Louis XI.

l'Astrologie judiciaire. Ce Roi avoit peu de confiance en la personne des Princes & des grands Seigneurs, & il ne les employoit que lors qu'il ne pouvoit se passer de leur service. Il fit tous ses efforts pour affoiblir le Parlement, & pour diminuer son autorité, parce qu'il lui faisoit des remontrances, & qu'il empêchoit qu'il ne levât sur les peuples autant d'impôts & de subsides, qu'il auroit desiré : & aussi avant sa mort il témoigna quelque regret d'avoir trop chargé ses sujets, & il exhorta le Dauphin de ne pas tenir la même conduite, & de ne pas destituer les Officiers, comme il les avoit dépossedez, lorsqu'il parvint à la Couronne. Quelques-uns croyent que ce Prince, pour le respect & la veneration qu'il avoit pour la sainte Vierge, en portoit l'Image à son chapeau, qu'il invoquoit sous le nom de *sa Bonne-Dame*. Ce Prince mépriſa sa femme, quoique vertueuse, parce qu'elle paroissoit prendre le parti du Duc de Bourgogne ; on l'accusa même d'avoir 1483.

empoisonné son frere. Louis XI.
1483. fut marié deux fois, il épousa Marguerite d'Ecosse, qui ne fut point Reine, & qui mourut sans enfans; & ensuite il épousa Charlotte de Savoye, dont il eut Joachim, qui mourut fort jeune, Charles VIII. & François qui ne vécut qu'un an : il eut trois filles, Louise qui mourut jeune, Anne qui fut accordée à Nicolas Marquis de Pont, fils aîné de Jean Duc de Calabre, & mariée ensuite à Pierre II. de Bourbon, Seigneur de Beaujeu ; & la troisiéme fut Jeanne épouse du Duc d'Orleans, qui regnera sous le nom de Louis XII. mais ce Prince aprés son avenement à la Couronne, la quitta pour épouser Anne de Bretagne veuve de Charles VIII. Louis XI. ne vécut pas avec Charlotte de Savoye dans toute l'union imaginable : l'avantage qu'eut cette Princesse, c'est qu'elle ne s'attira point le mépris & le peu de consideration de son époux, car elle n'étoit point désagreable de visage; sa taille n'étoit pas avantageuse, mais elle avoit la conversation fort

agreable, elle avoit l'esprit moderé, le jugement solide, & elle aimoit la Poësie, la Musique & la Peinture. On croit que l'aversion que Louis XI. avoit pour la Maison de Savoye, fut cause du peu d'affection qu'il eut pour la fille de Louis Duc de Savoye. 1483.

On dit que Louis XI. avant que de mourir, alla trouver Charles Dauphin au Château d'Amboise, où il étoit élevé dans une tres-grande solitude, & que ce fut en ce lieu qu'il lui donna des instructiõs pour se conduire, quand il seroit parvenu à la Couronne, comme on peut voir dans des lettres de Louis XI. contenant l'instruction donnée à Charles son fils le 21. Septembre 1482. Ce Roi lui recommanda de ne pas suivre son exemple, en ce qu'à son avenement à la Royauté il avoit mépriſé les Princes du Sang, il avoit destitué plusieurs Magistrats, & ôté les Charges à la principale Noblesse, à qui il étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de la Guyenne sur les Anglois : que cette conduite

avoit aliené l'affection des Grands
1483. du Royaume, qui pour se vanger, avoient fait une ligue contre lui, sous pretexte du bien public, & avoient réduit la Monarchie dans un fâcheux état, & porté presque sur le précipice; qu'il avoit reconnu sa faute, & qu'il avoit employé tous ses soins pour la reparer, mais que tous les moïens dont ce Prince s'étoit pû servir pour gagner leur confiance & leur affection, avoient été presque inutiles; que l'alienation de l'amitié des Grands avoit été cause de celle du peuple; mais que les uns & les autres aimoient leurs Rois: qu'à l'égard de la Noblesse, elle se montreroit aussi zelée & aussi attachée à son service que jamais, pourveu qu'elle fût bien traitée; & que comme les peuples avoient été accablez d'impôts & de subsides à cause des guerres longues & fâcheuses qu'il avoit été obligé de soutenir, il conseilloit au Dauphin de les diminuer, puisque la paix regnoit en France, & paroissoit si bien affermie, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre que rien

Cõseils de Louis XI. au Dauphin.

fût capable de lui donner atteinte, ni de l'ébranler. Louis XI. conseilla encore à son fils de ne point tant combler de biens ses favoris, que leur élevation attirât la jalousie & la haine des Grands, & qu'il préferât la Noblesse aux Roturiers dans la distribution des grandes Charges ; en sorte que les derniers ne les possedassent point au préjudice des premiers : enfin qu'il lui conseilloit sur toute chose de conserver la justice, & de prendre autant de soin de recompenser le merite & la vertu, que de punir le crime. L'on dit que la raison pour laquelle Louis XI. n'employoit souvent dans les Ambassades que des personnes de peu de consideration & de basse naissance, étoit afin de les pouvoir désavoüer plus facilement, quand leurs negociations ne réüssissoient pas, ou qu'ils ne s'acquittoient pas bien de leurs commissions. Les conseils que Louis XI. donna à Charles VIII. furent redigez en forme de déclaration, qui fut enregistrée au parlement, & que nous lisons toute

1483.

entiere dans l'Hiſtoire de Louis
1483. XI. compoſée par Pierre Mathieu.

On ne connut jamais mieux l'eſprit de Louis XI. que dans la negociation de Beſſarion Cardinal de Pavie ; il fit connoître à ce Legat du Pape Sixte IV. qu'il avoit oublié de lui rendre ce qui lui étoit dû, puiſqu'étant envoyé pour negocier une paix entre le Duc de Bourgogne, il avoit commencé à rendre viſite à ce Duc, avant que de lui rendre ſes devoirs : & comme il ſçavoit que la Cour de Rome étoit extrêmement circonſpecte & délicate en ces matieres, & qu'elle étoit fort attentive à rendre aux Souverins les honneurs qui leur étoient dûs ; Louis XI. obligea le Cardinal de Pavie de ſolliciter ſon audiance durant deux mois, & même il n'eut pas beaucoup de ſatisfaction du Roi, lorſqu'elle lui fut accordée, parce qu'il l'interrompit au commencement d'un long diſcours qu'il avoit étudié, & qu'il ſe diſpoſoit à prononcer ; & ſa Majeſté mettant la main ſur la barbe qu'il portoit, renvoya ce Cardinal,

dinal, aprés lui avoir dit d'un air railleur : *Barbara Græca genus retinent quod habere solebant*, c'est-à-dire, les Grecs n'étoient plus capables de politesse & de civilité, lorsqu'ils avoient une fois pris les mœurs & les coûtumes des barbares & mal civilisez. Pour montrer que Louis XI. avoit une éternelle défiance des Princes, c'est qu'encore qu'il eût toûjours reconnu le Comte de Beaujeu cadet de la branche de Bourbon fort zelé & fort affectionné à son service, & prompt à executer ses ordres ; il lui donna neanmoins deux Gentilshommes pour Conseils Achon & Bressuire, lorsqu'il fut envoyé en Guyenne pour reduire dans leur devoir les Seigneurs d'Armagnac & d'Albret ; & quoique le Comte de Beaujeu eût le commandement des troupes, & que sa presence même fût absolument necessaire pour contraindre ces deux grands Seigneurs à lui obeïr, il ne pouvoit neanmoins s'en servir que par l'avis d'Achon & de Bressuire, sur la confiãce desquels le Roi se reposoit. 1483.

1483. Si nous en voulons croire Claude Seissel, Louis XI. n'avoit qu'une dévotion interessée, & toutes les liberalitez qu'il exerçoit envers les Prêtres & les Eglises, toutes les prieres & oraisons qu'il faisoit ou faisoit faire, étoient pour demander à Dieu qu'il lui plût de prolonger sa vie. Cet Historien dit qu'un jour il fit faire une Oraison par un Ecclesiastique, pour prier S. Eutrope, & que voyant qu'elle comprenoit une demande à Dieu pour le salut de l'ame de ce Prince, & pour la santé de son corps, il témoigna à cet Ecclesiastique, qu'il falloit rayer le mot de salut de son ame, & qu'il suffisoit que la priere fût faite à ce Saint pour la conservation de sa vie & pour la santé de son corps, parce que ce seroit trop importuner S. Eutrope, de lui demander l'un & l'autre.

Les sentimens sont fort differens touchant la politique de Louis XI. quelques uns l'ont loüée, comme ayant été un moyen dont il s'est servi pour démêler plusieurs affaires importantes, où il étoit fort

embaraſſé ; les autres l'ont blâmée, parce qu'elle n'étoit pas accompagnée de douceur, & enfin parce qu'elle étoit conduite avec ſi peu de prudence & de jugement, qu'elle étoit connuë avant qu'elle eût pû produire tout ſon effet. Ce Prince faiſoit agir ſes intrigues par des perſonnes d'une naiſſance ſi baſſe, & qui avoient ſi peu d'experience, qu'elles ne réüſſiſſoient que rarement & que difficilement; joint auſſi qu'il ne falloit qu'oposer la défiance, pour ſe défendre de ſa fineſſe, & pour rendre tous ſes projets inutiles. Louis XI. ſe trompoit ſouvent dans ſes raiſonnemens ; car pour avoir accordé ſix mois de délay au Duc de Bretagne, il lui donna le moyen d'exciter contre lui la ligue du bien public : & il ſe trompa encore, quand ſous de vaines eſperances il laiſſa à Maximilien des villes tres-conſiderables. On remarque en effet que les peuples durant ſon Regne ne vivoient pas avec beaucoup de bonheur ; & aux Etats tenus à Tours ſous Charles VIII. ſon ſuc- 1485.

ceſſeur, on dit qu'il n'y avoit plus
1483. de diſcipline parmi les gens de guerre, que la milice vivoit dans un tres-grand deſordre, & que les Laboureurs en differens endroits étoient obligez de labourer & cultiver la terre eux-mêmes, le harnois au col, faute de chevaux & de bêtes propres pour mettre à la charuë. Cependant la tranquillité d'un Royaume & l'abondance parmi les peuples doivent être le fruit d'un bon Gouvernement & d'une ſage & veritable politique. Je laiſſe la liberté au Lecteur de dire ſon ſentiment ſur la conduite de Louis XI. & ſur les maximes de ſa politique, ne voulant rien décider de moi-même ſur une matiere auſſi delicate & auſſi importante.

Fin du troiſiéme Tome.

TABLE

DES MATIERES ET des choſes plus remarquables contenuës dans le troiſiéme Volume de l'Abregé de l'Hiſtoire de France.

A

PRiſe d'Acq, *pag.* 322
Eloge de la belle Agnes, 329
Condamnation du Duc d'Alançon, 385
Le Duc d'Alançon recouvre la liberté, 298
Ingratitude du Duc d'Alançon, 440
Jean Duc d'Alançon arreté priſonnier, 465
Alphonſe de Portugal vient en

France, 611
Ambaſſade au Pape, à l'occaſion des Florentins, 524
Charles d'Amboiſe prend Dole, 523
Les Anglois r nouvellent la Guerre, 81
Guerre reuouvellée contreles Anglois, 92 & 202
Deſſein ſur l'Angleterre inutile, 102
Trêve prorogée avec les Anglois, 131
L'Angleterre mal ſatisfaite du mariage de Richard avec Iſabeau, 141
Guerre civile en Angleterre, 143
Ambaſſade de France en Angleterre, 200
Les Anglois entrent dans la Normandie, 224
Defaite des Anglois à Patay, 271
Etranges revolutions en Angleterre, 353
Grande diviſion en Angleterre, 448
Le Duc d'Anjou a deſſein ſur Na-

ples & ſur la Sicile, 84
Mort du Duc d'Anjou, 88
René d'Anjou cede à Louis XI. ſa Comté de Provence, 509
Mort de René Duc d'Anjou, 418
Guerre contre les Archambauts, 147
Priſe d'Ardres, 36
Defaite & mort du Comte d'Armagnac, 116
Horrible ſedition dans Paris contre les Armagnacs, 219
Comte d'Armagnac ajourné au Parlement, 337
Guerre contre le Comte d'Armagnac, 364
Jean Comte d'Armagnac pris & tué, 465
Jacques d'Armagnac decapité, 337
Guerre contre le Roy d'Aragon, 466
Paix entre Louis XI. & le Roy d'Aragon, 467
Paix d'Arras, 197
Paix d'Arras entre Charles VII. & le Duc de Bourgogne, 285

Prise d'Arras par le Seigneur de Cordes, 506
Philippe d'Artevelle élu chef des Gantois, 60
Artevelle tué, 71
Bataille d Auroi, 7
Bataille d'Azincour, 204

B

Defaite des François par Bajazet, *pag.* 135
Naissance du Cardinal Baluë, 439
Le Cardinal Baluë arreté, 448
Le Concile de Basle tenu sous Eugene IV. 283
Bataille de Baugé, 239
Mariage de Charles VII. avec Isabeau de Baviere, 92
Reduction de Baïonne à l'obeissance de Charles VII. 347
Election de Benoist XII. 127
Benoist XII assiegé dans son Palais, 139.
Plaintes contre la Duc de Berry, 111
Gouvernement donné au Duc de Berri, 125

Lettre du Duc de Berri aux Parisiens : 419
Le Duc de Berri sort de Normandie & se retire en Bretagne, 429
Mort du Duc de Befort, 288
Paix de Bicestre, 172
Bordeaux repris sur les Anglois, 352
Defaite des Bordelois, 346
Les Bordelois réiterent à Charles VII. serment de fidelité, 347
Eloge de Boucicaut, 174
Le Duc de Bourbon envoyé au Parlement des Genois, 115
Gouvernement donné au Duc de Bourgogne, 125
Desunion entre les Ducs de Bourgogne & d'Orleans, 145
Le Duc de Bourgogne fait assassiner le Duc d'Orleans, 156
Guerre contre le Duc de Bourgogne, 196
Conspiration du Duc de Bourgogne découverte, 205
Le Duc de Bourgogne vient à Paris, 221
Le Duc de Bourgogne veut atirer

le Dauphin à Paris, 222
Entreveuë du Dauphin & du Duc de Bourgogne, 226
Le Duc de Bourgogne tué à Montreau, 230
Avantage du Duc de Bourgogne sur le Dauphinois, 240
Querelle entre le Duc de Bourgogne & le Duc de Glocester, 256
Le Duc de Bourgogne delivre le Duc d'Orleans, 310
Le Duc de Bretagne & de Berry joints au Duc de Bourgogne, 417
Revolte de Dinant contre le Duc de Bourgogne, 423
Guerre des Liegeois contre le Duc de Bourgogne, 431
Defaite des Liegeois par le Duc de Bourgogne, *idem*
Le Duc de Bourgogne met Dinant au pillage, 433
Le Duc de Bourgogne arrête Loüis XI. à Peronne, 343
Plainte de Louis XI. contre le Duc de Bourgogne, 456
Louis XI. fait une Trêve avec le

Duc de Bourgogne, 458
Le Duc de Bourgogne entre dans la Picardie, 460.
Le Duc de Bourgogne prend poſſeſſion du Duché de Gueldres, 470
Louis XI. engage l'Empereur contre le Duc de Bourgogne, 473
Le Duc de Bourgogne fait des propoſitions à Louis XI. 473
Le Duc de Bourgogne fait la Guerre aux Suiſſes, 502
Mort du Duc de Bourgogne, 496
Mort du Duc de Brabant, 257
Guerre en Bretagne, 43. & 74
Le Duc de Bretagne arrêté à Chaſtonceaux, 227
Querelle entre les Gantois & les Brugeois, 60

C

LE Duc de Calabre reçoit du ſecours de Louis XI. 439
Réduction de Cambray, 507
Projet de Canelle Capitaine Anglois ſans ſuccés, 24
Guerre de Caſtille, 11

Pierre de Caſtille a la tête tranchée, 15
Alliance renouvellée avec la Caſtille, 26
Journée de Pembroc contre les Caſtillans, 97
Les Caſtillans reçoivent un nouveau ſecours de France, 100
Catherine eſt refuſée à Henri V. la ſeconde fois, 199
Chabanes envoyé en Dauphiné pour arrêter le Dauphin, 366
Creation de la Chambre de Juſtice, 170
Mort étrange de Charles I. Roi de Navarre, 109
Traité entre la veuve de Charles de Blois & Jean de Monfort, 8
Sacre de Charles V. 6
Charles V. declare la Guerre à Edouard, 18
Les Rochelois ſe rendent à Charles V. 27
Charles V. fait faire des obſeques à Edouard, 34
Ambaſſade de Charles V. à l'Empereur, *idem*

Charles V. ôte la Comté d'Evreux au Roi de Navarre, 39
Mort de Charles V. 46
Eloge de Charles V. 46
Sacre de Charles VI. 55
Vision de Charles VI. 63
Charles VI. retourne en Flandre, 82
Mariage de Charles VI. avec Isabeau de Baviere, 92
Charles VI. prend seul le soin de l'Etat, 112
Voiage de Charles VI. à Avignon, 113
Accident arrivé à Charles VI. en allant en Bretagne, 121
Charles VI. envoie des Troupes à Sigismond, 134
Charles VI. envoie du secours aux peuples de Galles, 149
Declaration de Charles VI. touchant les deux Papes, 163
Henri V. demande inutilement la fille de Charles VI. 191
Mort de Charles VI. 245
Eloge de Charles VI. 247
Charles VII. proclamé Roi à Epailli, 251

Sacre de Charles VII. à Rheims, 273
Charles VII. se retire de devant Paris, 276
Paroles d'aigreur de Charles VII. dites au Dauphin, 309
Entrée de Charles VII. dans Paris, 314
Charles VII. secourt les Gantois, 368
Mort de Charles VII. son Eloge, 372
Le Comte de Charolois en danger, 415
Institution de l'Ordre des Chevaliers de S. Michel, 446
Prise du Chateau de Chisai, 29
Mort de Clement VII. 127
Plainte contre le Clergé, *idem*
Cause de la haine du Duc de Bretagne contre Clisson, 104
Le Duc de Bretagne veut faire mourir Clisson, 105
Clisson remet au Roi ses charges & se retire, 108
Le Duc de Bretagne se reconcilie avec Clisson, 109
Mort de Clisson, 120

Arreſt contre Cliſſon, 128
Bataille de Cocherel, 4
Condamnation de Jacques de Cœur, 350
Defaite des Flamands à Comines, 68
Philippes de Comines va au ſervice de Louis XI. 462
Siege de Compiegne 277
Paix de Conflans, 426
Concile de Conſtance, 210
Concile Nationnal tenu à Lion, 505
Le Seigneur de Cordes prend Arras, 506
Avantage de la conduite ſur le Courage, 2
Priſe de Courtrai, 72
Pierre de Craon banni de la Cour du Duc d'Orleans, 119
Craon aſſaſſine Cliſſon, 120
Le ſieur de Crequi deputé vers Louis XI. 445

D

AMbaſſade inutile de Dain à Gand, *p.* 515
On fait le procés au Comte de Dammartin, 382
Le Dauphin ſe retire de la Cour, 233. & 388
Enlevement du Dauphin, 151
Le Dauphin declaré Regent, 197
Arreſt de condamnation contre le Dauphin, 237
Mariage du Dauphin avec Marguerite de Bourgogne, 420
Diſcours de Jean Démareſt aux Etats, 54
Jean Démareſt décapité, 79
Dieppe delivrée par le Dauphin, 325
Revolte de Dinant contre le Duc de Bourgogne, 424
Dinant miſe au pillage par le Duc de Bourgogne, 434
Siége de Dole ſans éfet, 512
Dole priſe par Charles d'Amboiſe, *Idem.*

Mort de Charles Duras, 89

E

GUerre contre Edouard, 18 & 21
Mort d'Edouard V I. 33
Edouard I V. declare la Guerre à Louis XI. 479
l'Empereur vient en France, 38
l'Empereur vient à Paris, 211
Curiosité touchant les esprits qui reviennent, 98
Des Essarts décapité, 185
Etats tenus à Paris, 54
Etats assemblez à Tours, 60. & 440
Maniere d'élire les Evêques, 294
Eugene Pape deposé, 333

F

TRouble en Flandre, p. 58
Mort du Comte de Flandre, 83
Sedition arrivée à Florence, 534

Ambaſſade au Pape à l'occaſion des Florentins, 524
Guerre contre le Comte de Foix, 31
Defaite des Anglois à Fourmigny, 342
Inſtitution des Francs-archers, 340

G

GAnd dans les interêts de Charles VI. *p.* 95
Querelle entre les Gantois & les Brugeois, 60
Guerre contre les Gantois, 62
Les Gantois defaits devant Tournay, 517
Genes offerte à Charles VII. 333
Les Genois reçoivent du ſecours du Duc de Bourbon, 115
Querelle entre le Duc de Gloceſter & le Duc de Bourgogne, 256
Mort violente du Duc de Gloceſter, 142
Guerre contre le Duc de Gueldres, 110

Dugueſclin fait Connétable de France, 160
Exploits de Dugueſclin dans le Poitou, 28
Mort du Connetable Dugueſclin ; 44
Bataille de Guinergart, 528
Le Duché Guienne confiſqué ſur Edoüard, 23
La Guyenne reconquiſe ſur les Anglois, 344.

H

JOurnée des Harangs, *p.* 263
Jean Hardi veut empoiſonner Louis XI. 496
Defaite des Orleanois prés de Heilly, 181
Traité de Paix & de mariage avec Henry V. 234
Mort d'Henry V. 243
Inſolence d'Henry Roi d'Angleterre, 240
Henry de Herby monte ſur le Trône, 143

I

LE peuple déchargé des impôts, *p.* 56
Mariage d'Iſabeau de Baviere avec Richard, 133
Mort d'Iſabeau de Baviere, 288

L

LAdiſlas envoye un Ambaſſadeur en France, *p.* 370
Le Duc de Lanclaſtre déſole une partie de la France, 30
Legats de Benoiſt XII. font amande-honorable, 164
Guerre contre les Liegeois, 170
Defaite des Liegeois par le Duc de Bourgogne, 431
Ligue du bien public, 446
Mort de Louis Dauhpin, 208
Louis XI. va trouver le Duc de Bourgogne à Heſdin, 381
Louis XI. donne du ſecours au Duc de Calabre, 399
Louis XI. envoïe au Duc de Bretagne, 445

Louis XI. vient à paris, 419
Louis XI. confere avec le Duc de Charolois, 421
Louis XI. ſuſcite Varvick contre Edouard, 435
Louis XI. veut abolir la Pragmatique, 437
Louis XI. arreté à Peronne par le Duc de Bourgogne, 443
Plainte de Louis contre le Duc de Bourgogne, 456
Louis XI. fait une Trêve avec le Duc de Bourgogne, 458
Paix entre Louis XI. & le Roi d'Arragon, 467
Louis XI. engage l'Empereur contre le Duc de Bourgogne, 471
Louis XI. écoute des propoſitions de la part du Duc de Bourgogne, 473
Louis XI. conſent à la perte du Connetable S. Pol, 475
Entrevûë de Louis XI. & du Connêtable S. Pol proche de Noyon, 476
Louis XI. prend S. Quentin, 489

Accident facheux arrivé à Louis XI. 535
Mort de Loüis XI. 544
Caractere de Loüis XI. 376. & 425

M

SEdition des Maillottin *p.* 72
Maximilien épouſe la Comteſſe de Flandre, 50
Siege & priſe de Mauleon, 345
Reduction & priſe de Meaux, 317
Siege de Metz, 256
Montaigu condamné à être décapité, 170
Traité entre la veuve de Charles de Blois & Jean de Monfort, 8
Jean de Monfort declaré convaincu de Felonie, 42
Bataille de Montlehery, 412

N

PAix avec le Roi de Navarre, *p.* 10.
Les Anglois entrent dans la Normandie, 224
La Normandie reduite sous l'obéissance de Charles VII. 341

O

ASsassinat du Duc d'Orleans, *p* 156
Assassin du duc d'Orleans découvert, 159
Defaite des Orleannois prés de Heilli, 181
Siege d'Orleans, 263
Levée du Siege d'Orleans, 269
Le Duc d'Orleans delivré par le Duc de Bourgogne, 310
Le prince d'Orange fait soulever la Bourgogne contre Louis, 521

P

Préſeance des Pairs ſur les Princes du Sang, *p.* 55
Sedition dans Paris, 58. 184 & 219
Paris réduit à l'obéiſſance de Charles VII. 289
Defaite des Anglois à Patai, 271
Traité de Pecquigni, 482
Pembroc fait priſonnier, 25
Journée de Pembroc contre les Caſtillans, 97
Réduction des Villes de Picardie, 506
Concile de Piſe, 165
Mort de Phœbus Roi de Navarre, 421
Le Comte de S. pol rapellé, 77
Entrevûë de Louis XI. & du Comte de S. Pol, proche de Noïon, 476
Mort du connetable S. Pol, 493
Paix de Pontoiſe, 248
Priſe de Pontoiſe, 312

Pragmatique ſanction faite à Bourges, 250
Ligue des Princes nommée Praguerie, 305
Sentimens ſur la Pucelle d'Orleans, 267

Q

PRiſe de Saint Quentin par Louis XI. *p.* 489

R

RAis Mareſchal de France brulé pour Magie, *p.* 318
Priſe de la Reole, 322
Richard épouſe Iſabeau de France, 133
Le Comte de Richemond ſe range du parti de Charles VII. 258
Les Rochelois ſe rendent à Charles V. 27
Journée de Roſebecque, 69
Sedition à Roüen, 58
Rois de France declarez majeurs à 14. ans, 32
Rubanpré arreté par le Comte de

Charoloirs, 394

B

LE Cardinal Sainte-Croix envoyé au Pape pour faire la Paix, *p.* 284
Ballet des Sauvages, 128
Schisme dans l'Eglise, 49 & 193
prise de S. Sever, 322
Mort d'Agnés Sorel, 349
Defaite des Suisses, 327
Premiere alliance des Suisses, 523

T

MOrt de Taillebot & de son Fils, *p.* 351
Siege de Tartas par les Anglois sans effet, 326
Reduction de Tournai, 507

V

TRaité de Vanterre, *p.* 180
Cause de la revolte du Comte

de Varvich contre Edouadr 5
452
Comte de Varrich tué, 454
Defaite des Troupes de Charles VII. prés de Vernevil, 254
Viclef heretique condamné, 194

Y

LE Duc d'Yoek & un de ſes Fils tué *p.* 283

Fin de la Table du troiſiéme Volume.

A01 1473936

L
B
41